

Utergrecht (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1431 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois bandes ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis (E. G., I. 352) (voir **Gracht**).

Utenhove, voir **Hoeve**.

La mayson surnomé HUUTENHOVE : d'argent, à trois

gemelles de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

UUTFANGHE (Jean van), fils de Guillaume, tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1313 : un oiseau, perché sur une branche (Fiefs, N° 4379).



Vaast (Jacques) scelle un acte d'Hubert Despretz, seigneur de la *Tourrette*, bailli du comté de Berlaumont, et des hommes de fief de ce comté, 1648, le 11 août, à Valenciennes : un soleil et un croissant tourné en chef et une étoile en pointe. T. senestre : un personnage, tenant de la main senestre une lance (?). L. : **Vaast** (M. Al. Stuckens, château de Ter-Linden, sous Ternath).

Vacheres (Clément) reçoit un acompte du Brabant, 1396 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : *✠ S Camin ... (?) Wa ... reche* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Vacheresse**, **Wece-reche**, **Wouwe**).

Vacheresse (Clement), échevin de Liège, vers 1400 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles ; au franc-quartier brochant, chargé de trois oiseaux. L. : *e. Vacheir ... eskevi. . . . ge* (C. de B.) (voir **Vacheres**).

VACHON (Jean) reçoit, du Brabant, un acompte du chef de la bataille de Bäsweiler, 1380 : cinq (3, 2) fleurs de lis ; au chef chargé de cinq ... (mouchetures d'hermine ? d'hermine plain, ou cinq bouteilles ?). L. : *an Va ... ot* (Chartes des ducs de Brabant).

Vaek (Henri), fils de Guillaume, engage au couvent de Bedbur 24 journaux de terre in *Cranenborgher bruek* (Cranenburg), 1387 : une croix (Dusseldorf, Chap. de Bedbur, N° 63).

GELRE donne à *Sander Vaec*, Gueldrois : d'argent à la croix de sable.

Par lettres patentes, données, à Lille, le 6 février 1437 (n. st.), Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour les sens, discrecion, habilete et souffisance qui nous ont este relatez estre en la personne de nostre ame Daniel le Vaec et en consideracion des bons services que longuement il nous a fay en plusieurs et diverses manieres, le nomme son carlet de chambre (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

— Gérard **Vaek** et sa femme, **Engell**, et **Marij Beijers dochter salijghe**, vendent, devant les *erfpachters*, d'Overbetuwe, une rente à Arnould van **Bockelt** (Bocholz ?) 1330 ; le mari : une croix,

accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un anneau. La femme : une bande, accostée de deux besants, ou tourteaux (*Geld.*).

Vaek. Thierry **Vaek** scelle pour ladite **Marij**, 1330 : une croix. C. : un coq (Ibid.).

— Henri **Vaek**, *erfpachter* d'Overbetuwe, 1330 : mêmes écu et C. Cq. couronné (Ibid.).

Vael (Henri) reçoit, de sire Jean van Polanen, sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 62 montons, pour un étalon, *die ic afreet in sinen dienste ende ic miins heren marscalc van Brabant leverde in der reijsen die hi hadde voer Chalengi* (Chaligny), et 17 moutons, pour frais et dépenses dans cette chevauchée, 1364, 10 mai : trois fleurs de lis, p. c., accompagnées en cœur de ... (une coquille ?). C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'un haut chapeau pyramidal. L. : *Sigillum Henrici Veele* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1886).

VAEL, voir **Val**.

Vaelbeek. *Scabini de Valebeke*, sans date (xiv^e siècle) : un sautoir. L. : *de Valebeke* (M. Rouffart).

Vaele, voir **Vale**.

Vaels, voir **Couwere**, **Nieuwland**.

Vaelwe, voir **Valve**.

Vaenkene (Gilles), feudataire du comte de Flandre, 1372 : un burelé et un sautoir brochant (*Aflijghem*).

— Jean **Vaenken**, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Relegghem ; i. t. : 319 moutons, 1374, 8 : de ... à quatre burelles et au sautoir brochant, chargé de cinq étoiles. L. : *✠ S' Ian Vaenken* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 930).

GELRE donne à *Luuu Vaenken*, en Flandre : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges de gueules, ceux-ci mouvant des bords. C. : une hure et col de sanglier d'hermine entre un vol du même (comp. **Deijnaert**).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



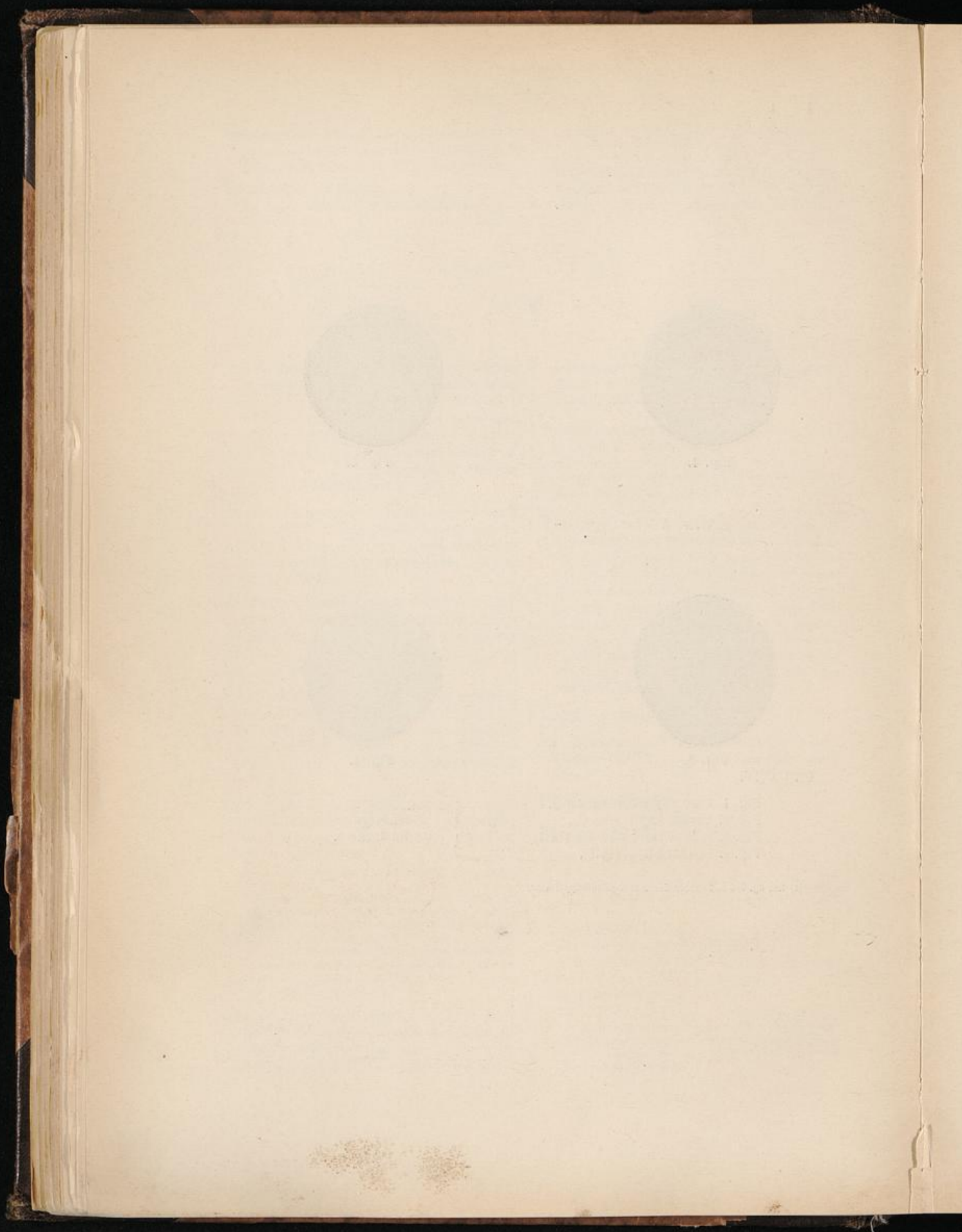
Fig. 4.

Pl. CXCIV.

Fig. 1. Jean Wyndenberg (1464),
Fig. 2. Michel Luyr (1464) (1),
Fig. 3. Allard van Linzenich (1471),
Fig. 4. Léonard Zant (1471),

}
échevins
de Burtscheid.

(1) Les fig. 2, 3 et 4 seront décrites dans le *Supplément*.



Vaernewijk. *Willelmus de Vaerneuwich*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 (n. st.) : trois lions et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre).

— Ivain de *Vaerneuwich*, chevalier, bailli du comté d'Alost, 1333 : trois lions (Ibid.).

— Roger van *Vaerneuwich*, chevalier, un des nobles vassaux de la Flandre qui scellent le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : trois lions. L. : ✠ *S Roegier van Varneuiic* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume de *Vaerneuwich*, chevalier, 1347 : trois lions et une bordure engrêlée. C. : un lion assis (?) (Elseghem).

— *Sanders van Vaerneuwich, heere van Borst* (à Lebbeke?), homme de fief du château de Gand, 1426 : l'écu très cassé; on ne voit que la partie supérieure du lion dextre du chef et le lion senestre. C. : un lion issant entre un vol. T. : deux damoiselles, issant du cadre du champ. L. : ewiic (C. G. B., *Acquits de Lille*, l. 112).

— *Sanders van Vaerneuwich*, bailli et seigneur de *Joncher Jan van Monmorensy* (Montmorency) et de *mer Joncfrouwe van Nevele*, sa femme, dame du pays de Nevele, 1427, le 28 juin : trois lions, accompagnés en cœur d'un besant, ou tourteau. C. cassé (fort endommagé; seul, l'écu subsiste) (Arch. de l'Etat, à Gand, *Varia*).

— Jean van *Vaerneuwich*, homme de fief du seigneur de Nevele, 1438, le 21 mai : trois lions. Cq. couronné. C. : une touffe de plumes d'autruche entre deux têtes et cols de cygne adossés. S. : deux griffons. L. : *S Ian van Vaerneuyc* (Ibid.).

— Maître Etienne van *Vaerneuwich* scelle pour Gossuin de Vroede, tuteur de *Franskin de Vremde* (fils de Gilles), qui tient quatre fiefs du château d'Alost, 1514 : trois lions. L. : *S Stevin van Vareuyc* (Fiefs, N° 4707) (voir *Gent, Gruter*).

— Guillaume van *Vaerneuwich* déclare tenir, du comté de Flandre, par l'intermédiaire de la cour de Deijze : *een meersch, groot ontrent twee ghemeten, ligghende inde Coemeersch*, 1533, le 8 octobre : trois lions. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Willem va Vaerne* . . . (Fiefs, Nos 9262).

— *Mher Denijs van Vaerneuwich*, chevalier, seigneur de *Lemsbecque*, etc., déclare tenir, dudit comté, par l'intermédiaire du Vieux-Bourg, à Gand, *leen ten Appelboome*, à Tronchiennes, d'une étendue de 5-6 mesures, 1663, le 27 juillet : écu fruste. C. : un lion couronné issant entre un vol. S. ou T. frustes (Fiefs, N° 2623) (voir *Braderic, Zijpe*).

Le seigneur de VAERNEWIC : de sable, à troes Lyons

d'argent, coroné, lampassé et armé d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

VAERSHEM (Lambert van) *van den Lochuyss*, bourgeois de Hamm (Mark), 1419 : un bandé de quatre pièces (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 775).

VAERSTE (Thierry van den), écuyer, caution de Jean van Elverfeld, chevalier, 1366 : plain; au chef chargé à dextre d'un poisson, recourbé à dextre. L. : *S' ici or . . .* (Dusseldorf, *Jul-Berg*, N° 786) (voir *Forst*).

Vaerwere, voir **Verwere**.

Vaes (Hubert), échevin de Zepperen, 1490 : trois étoiles. L. : *S Hubr . . . Waes* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— (Guillaume), *allouyr* de l'empereur, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1343, 6, 8, 53; homme de fief de l'abbesse de Nivelles, dans sa cour à Jauchette, 1348 : une force (les pointes en haut), accostée en pointe de deux quartefeuilles. L. : *Seavx Grvilheame Vas* (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron; Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3177, 3178, A. G. B.).

— (Guillaume), échevin de Jodoigne, 1362, 3, 77 : même écu, mais au point du chef une 3^e quartefeuille. Même L. (Ibid., c. 3176, 3177, 3179).

— (Marc), *allouyr* du duc de Brabant, scelle des actes du receveur de Jodoigne 1362, 3 : une force renversée (les pointes en bas), accostée en chef de deux roses, accompagnée en pointe de . . . (rose?). T. : un personnage (saint?). L. : *S Marcvs Vaes* (Ibid., c. 3177, 3179).

— (Thierry), tenancier de l'évêque de Liège, dans sa cour à Muijsen (-lez-Saint-Trond), 1388 : un lion contourné. C. cassé (Ordange).

— (Gilles), échevin de la haute cour de Saint-Trond, 1616, 7, 20, 2, 30, 53 : trois moutons passants. C. : un mouton passant (Abb. de Saint-Trond, c. 13, 14, 16; Ordange) (voir *Vaesme*).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond contient trois blasons Vaes : I, de sable à trois chèvres (béliers) d'argent, accornées d'or. II, d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un croissant d'argent. III, d'argent au sautoir de gueules, accompagné en chef et en pointe d'un besant d'or (1) et aux flancs d'un tourteau de gueules.

Vaesme (Guillaume), homme de fief de « Madame de Nyvelles » (Nivelles), dans sa cour à Jauchette, 1560 : une force, accostée en pointe de deux quartefeuilles. L. : . . . *Williame Vas* . . . (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (Pl. 33, fig. 931) (voir *Vaes*).

Vaesque, voir **Vasque**.

Vagevuer. Jacques van den *Vagheviere*, fils de Jean, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente, en argent (12 livres, 9 deniers parisis) et en (37 1/8) poules, appelée *de rente van den Vagheviere*, [sur divers biens] *ligende inde prochie van Ziessele* (Sijsssele), au nord de l'église, au lieu dit *Broetshende*, 1421, en avril (v. st.) : un sautoir engrêlé, cantonné de quatre têtes de léopard. Cq. couronné. C. : une tête et col de léopard entre un vol. L. : *Jacob va d' Vagheviere* (Fiefs, N° 9036).

— Antoine van den *Vagheviere*, second tuteur (le premier est Henri van Meetkerke) de Hannekin de *Broukere* (Brouckere) (fils de Jean), pour qui ils font dénombrement d'un fief mouvant du bourg de Bruges et sis à Leffinghe, 1421, le 24 avril (v. st.) ; Antoine van den *Vagheviere* et Jean van der Munte, tuteurs de *Pieterkine, sheere Jacobs kind van den Vagheviere*, déclarent que celui-ci tient, dudit bourg, un fief de 17 mesures dans la paroisse de Saint-Bavon, près de Bruges, fief aboutissant, entre autres, à celui d'André van den *Vagheviere*, 1421, le 26 avril : même écu, mais les têtes de léopard bouclées et la sautoir engrêlé chargé en cœur d'une merlette. L. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *S Anto den Vagheviere* (Fiefs, N° 8276 et 8784).

— Antoine van den *Vagheviere*, bourgeois de Bruges, père de Barbe, qui tient, du château de Termonde, des dîmes, à *Zaamslag et Houtholene* (Oud-Tholen ?), dont il s'est réservé l'usufruit, 1430 ; Antoine van den *Vagheviere* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 4 bonniers, à Adeghem, avec deux arrière-fiefs obscurs (*verdonckert*), 1430, le 3 août ; il tient, du même bourg, un fief de 18 mesures, à Adeghem, 1430, le 3 août : mêmes écu et C. que Jacques. T. : deux hommes sauvages, sans massues. L. : *Anthonis va de V* (Fiefs, N° 4326, 7549 et 7531) (Pl. 33, fig. 932) (voir **Chabirant**).

— Pierre van den *Vagheviere* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 17 mesures, dans la paroisse de Saint-Bavon, près de Bruges, 1439, le 14 juin : un sautoir, chargé en cœur de . . . et cantonné de quatre têtes de léopard. Cq. couronné. C. : une tête de léopard entre un vol. L. : *S Pel Vagheviere* (Fiefs, N° 8783).

— Corneille de le *Vagheviere* reçoit une rente sur l'espier de Bruges, vers 1440, 1, 2 : même écu que Jacques, mais brisé d'un lambel brochant. C. : une tête de léopard entre un vol. L. : *va de Vag* (C. C. B., Acquis de Lille, 1. 43, 378) (Pl. 33, fig. 932).

— Jacques de *Vagheviere*, tuteur de Gilles *Dob* (Dop), bourgeois de Bruges, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1444 : même écu, brisé d'un lambel brochant. C. : cassé ; on ne voit qu'un vol. L. :

. *Vaghevie* (Ibid., 1. 43) (voir **Moussourt, Velde, Weijte**).

Vaicereche, voir **Wecereche**.

Vailz, voir **VEELST**.

Vairon (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1420, 1 : un chevron, accompagné de trois hures de sanglier. S. : deux griffons. L. : *S Jehan Vairon* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance ; Hospices de Soignies, à Soignies).

— (Francon), échevin de Jodoigne, 1442 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : *S Franconi Verroen* (Chartes des ducs de Brabant).

Val. *Me sire Mahius de le Val*, homme du comte de Hainaut et *alloier*, 1280 : une bande de vair. L. : *S Mahiv de le Val ceval* (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

— *Mon seigneur de le Val* scelle, à Tournai, un acte de Baudouin de Maquincourt, sergent du roi de France, 1306 ; *Mahius de leval, chevaliers, sires de Velainne* (Velaines) (cite ses fils : *Jehan et Mahiu*), 1308 : une bande de vair. L. : *S Mahiev de leval chlr* (Tournai, Chartier) (voir **Dale, VAUL**).

— . . . *Duval* écrit, de Leuze, une lettre à . . . Pancoque, avocat, à Tournai, pour une affaire judiciaire, 1729, le 23 août : une croix, chargée en cœur d'un lion. Ecu ovale. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire noire) (Mons, *Varia*).

— Le chevalier Charles *Duval*, curé de Saint-Martin, à Leuze, diocèse de Cambrai, district de Saint-Brix, province de Hainaut, remet, au gouvernement autrichien, les états des biens afférents à sa cure et à des fondations en son église, 1787, les 10, 20, 30 et 31 mars : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent à une croix de gueules, chargée en cœur de . . . (un lion ?) ; aux 2^e et 3^e, d'azur au compas, accompagné de trois merlettes. L'écu dans un cartouche. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46634).

— Le chevalier Constant *Duval*, demeurant à Mons, collateur d'une fondation, à Mons, instituée par damoiselle Marie Bouchez, 1787, le 4 avril : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une croix, chargée en cœur de . . . ; aux 3^e et 4^e, d'azur au compas, accompagné de trois merlettes. L'écu, ovale, entouré d'une couronne de feuillage. Cq. couronné. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46638).

Les comtes du Val de Beaulieu, en Belgique, portent : d'argent à la croix de gueules, chargée en cœur d'un lion d'or. Couronne de comte. S. : deux levrettes d'argent, regardantes, colletées de gueules, tenant, chacune, une bannière, la 1^{re}, aux armes de l'écu, la 2^{de}, d'or à trois loups sautillants de sable (*Wolff*).

Devise : *Fidelitati.*

Le seigneur de LE VAE : d'argent, à la bande lozangée de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*) (voir Varent).

Val-Duc, voir **VAULDUC**.

Vale. Guillaume *Vaele* déclare que sa femme, Marie, fille de *Jan, filius Jans Langhe Jans* (Langhejans), tient, du bourg de Bruges, un fief, à *Casand* (Cadzand), de 7-8 *ghemeten*, avec 60 arrière-fiefs, à *Vulpen* et à *Cadsant* (!), dont dix se trouvent submergés par la mer (*verdonckert . . . bider vloet van der zee*, 1430 : une étoile (à six rais). L. : *S Willem . . .* (Fiefs, N° 7936).

— (Corneille), fils de Guillaume, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 7 *ghemeten*, à *Caedzaendt*, 1513, le 4 juillet : écartelé ; au 1^{er}, trois merlettes ; au 2^e, une étoile à cinq rais ; les 2^e et 3^e quartiers sont cassés. S. senestre : un léopard lionné. L. : *S Cornelis f Willems Val*. (Fiefs, N° 7971).

— (André), tuteur du damoiseau *Hellin van Steeland*, qui tient un fief de la seigneurie de *Wijnvelde*, 1526 : un couteau. D'après la L. du sceau, il était fils de Gilles (Fiefs, c. 913^{bis}, l. 7129-91).

VALE (*Mijn heere Robrecht van der*), rudder, échevin du Franc de Bruges, 1397, le 29 septembre : une croix et une divise vivrée, brochante. C. : deux aiguères affrontées. L. : *S Robert le* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Valenciennes, voir **Notre-Dame**.

Valent (Jacques), échevin du roi, au métier d'Assenède, 1533 : une étoile, accompagnée de six petites roses, placées entre les rais. L. : *S Iaco. van Lens* (!) f *Willims* (!) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 236).

Valeriola (Simon-François de), échevin de Bruxelles, 1761, 4 : parti ; au 1^{er}, d'azur à un arbre (cyprès), entre deux tertres, mouvant de la pointe (dans une *vallée*), accosté en chef de deux fleurs de lis ; au 2^d, trois chicots, rangés en fasce, et à la bordure composée de seize pièces . . . (fruste). C. : indistinct. L. : *S d Simonis Fr. de Valeriola sca brux* (Bruxelles).

Voici comment Rietstap donne le 2^e : d'or à trois chicots de sinople, rangés en fasce ; à la bordure composée de seize pièces de gueules et de pourpre, chaque compon de gueules chargé d'une croix latine d'or. L'arbre et les tertres du 1^{er} sont de sinople, les fleurs de lis d'or.

— (*Joncker Julius Theresius Matheus* de), fils de feu Antoine et d'Anne-Marie Swarts, issue du lignage de Weert (le grand-oncle de cette dame, sire Gilles-Albert van Male, y ayant été incorporé le 6 septembre 1635), est admis dans ce lignage, 1746, le 13 juin, avec ces armoiries : parti ; au 1^{er}, d'azur à un arbre (cyprès) d'or, issant entre deux tertres,

mouvant des flancs, le 1^{er} de sinople, le 2^d d'or, ledit arbre accosté en chef de deux fleurs de lis d'or ; au 2^d, d'or à trois chicots de sinople, sommés, chacun, d'une flamme au naturel, rangés en fasce, et à la bordure de gueules, chargée de huit ovales de gueules, bordés, chacun, de sable, et chargés, chacun, d'une croixette (simple) d'argent (Bruxelles, reg. du lignage de Weert).

Valeriola (*Joncker Simon Frans* de), frère germain du précédent, est reçu dans le même lignage, 1749, le 13 juin, avec les mêmes armoiries, avec cette différence que l'arbre (cyprès) et les deux tertres sont de sinople (Ibid.).

Les rois d'armes Beijdaels de Zittaert, Jaerens de Santbergen, Labina de Baussen, dit Labiniau, de Hesdin et de Brambilla de Fleschières, ayant examiné les documents présentés par messire Simon-François Valeriola, ancien échevin, actuellement trésorier de Bruxelles, déclarent, à Bruxelles, le 21 avril 1786, que la famille de Valeriola, originaire du royaume de Valence, y est reconnue noble, depuis 1604, et que Don Jérôme Valeriola, premier ascendant connu, a été créé chevalier, le 26 octobre de cette année, par Philippe III, roi d'Espagne ; que ledit messire Simon-François Valeriola, s'étant allié, le 30 avril 1737, à Anne-Marie Snellinck, en a procréé deux fils : Charles-Hubert, né le 10 juillet 1738, et Guillaume-François, né le 20 février 1762, baptisés, tous deux, en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles ; que ledit Simon-François est fils légitime de messire Antoine Valeriola, secrétaire de l'empereur Charles VI, et d'Anne-Marie Swarts ; petit-fils de messire François Valeriola et de Marie Garcia ; arrière-petit-fils d'un autre messire François et de Marie Rotla.

Les parents de ce dernier François auraient été messire Jérôme Valeriola, conseiller de Sa Majesté Catholique, et Mencie de Castelvi ; lequel Jérôme serait le fils d'un autre Jérôme, docteur en droit, « du conseil de Sa Majesté Catholique et son avocat fiscal en l'audience royale de Valence et de la Sacrée Religion et ordre de Monteza », créé chevalier, comme dit est — fondateur d'un majorat — et de Philippine Carroz.

Lesdits rois d'armes attestent, ensuite, qu'Antoine, père de Simon-François, est venu s'établir à Bruxelles, en 1706, et que la famille est noble de six générations et peut « jouir des privilèges attachés à l'état et qualité de chevalier »

Voici le blasonnement, donné par ce document : « un écu parti au premier d'azur, au cyprès au naturel, terrassé de sinople, accompagné en chef de deux fleurs de lys d'or ; au deuxième d'or à trois chicots de sinople posés en pal allumés d'or et de gueules, à la bordure de pourpre, chargée de huit écussons écartelés d'or, au deuxième et troisième quartier à la face de gueules ». Casque couronné.

Lambrequins : d'or et d'azur. Cimier : « cinq pen-
naches d'or, d'azur et de sinople ».

Dans les armoiries, peintes en tête de la déclara-
tion, le cimier représente cinq plumes d'autruche, la
1^{re}, la 3^e, la 5^e d'or, la 2^e d'azur et la 4^e de sinople
(parchemin, avec cinq sceaux plaqués, papier sur
hosties, en possession de M. de Valeriola, à Bru-
xelles).

Il ne nous a pas été donné de vérifier toutes les
assertions contenues dans cette pièce.

La famille possède plusieurs copies authentiques
des lettres patentes de 1604, rédigées en langue
latine.

Valewe, voir **Fauve**, **Valve**.

Valhon (Jean), chevalier, scelle un acte de Ferry,
sire de Bourscheid, 1317 : une aigle. L. :
on (Luxembourg, c. II, l. VII, N° 26).

Valke (Amaury uten), jadis prisonnier à Bâweiler,
sous le seigneur de Rotselaer; i. t. : 694 moutons,
1374 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois tours; au franc-
quartier chargé de deux faucilles affrontées; aux
2^e et 3^e, un lion et un semé de billettes. L. : ✠ S'
Amelrec u. . . . Ualke (Chartes des ducs de Bra-
bant) (Pl. 33, fig. 933) (voir **Strijen**).

— (Gilles de) scelle, avec Jean van der Berchmoest,
prêtre, le testament de *Joncvrouwe Lijsbethe*,
Zeghers sers Daenkens soens dochter, 1376, le
troisième jour après la Saint-Luc-l'Évangéliste (à
Rupelmonde?) : une paire de ciseaux, ouverte, les
pointes en haut, accompagnée au point du chef d'un
faucou. L. : S Gillis de Valke (Baron de Maere
d'Aertrijcke).

La testatrice ordonne sa sépulture au cimetière de
Rupelmonde.

— (Philippe de), prêtre, chapelain du comte de Flan-
dre, au château de Rupelmonde, 1434 : un faucon,
perché sur un écot (C. C. B., Acquis de Lille,
l. 377).

— Gérard *Valcke*, échevin du comte de Flandre, à
Haerlebeke, 1443 : un faucon contourné. T. : un
ange. L. : aert Valke (Ibid., l. 393).

— (Jean), même qualité, 1460, 61 : un faucon (à
dextre). T. : un ange. L. : S Ian Valke (Ibid.,
l. 401, 395).

Dans l'acte de 1461, il est qualifié : échevin du comte,
dans sa seigneurie d'Haerlebeke van buten.

— *Lijoen Valcke* tient, du bourg de Bruges, un fief
de 25 mesures, à Zerkeghem (parmi les aboutissants
duquel figurent les hoirs de maître Laurent Valcke),
avec treize arrière-fiefs (dont un aboutit au bien de
Corneille van der Burch), tenus par Antoine
Dunchy, fils d'Antoine, Corneille Dekens, fils d'Ivain,
Gilles Haghelins, fils de Clément, Pierre Onbejaghen,

fils de Jean, etc., 1515, le 20 juin : deux gerbes en
chef; la pointe est cassée. S. senestre : un aigle, ou
griffon. L. : S . . . oen Val . . . (Fiefs, N° 9035).

Il résulte de ce dénombrement que *Lijoen Valcke* tient,
de Jacques Reijphin, un autre fief à Zerkeghem.

VALKENBORCH (Henri van), échevin d'Aer-
schot, 1396, 1415 : trois fleurs de lis, au pied
coupé; au franc-quartier brochant, chargé d'un
faucou. L. 1396 : . . . erici Fa ch scab ars
(Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain, et Etabl.
relig., c. 3608, A. G. B.).

— *Quintin Valkenborch*, marchand du duc de Bra-
bant, dans sa chambre des tonlieux, à Louvain,
1416 : une clef, accostée aux flancs de deux étoiles.
L. : S Quinten Valkenborch (Chartes des ducs de
Brabant) (Pl. 33, fig. 934).

— *Arnould Valkenborgh*, échevin illec, 1448 : trois
fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier
brochant chargé d'un faucon contourné. L. : . . .
kenborch sca (Abb. de Sainte-
Geztrude, à Louvain) (voir **Fauquemont**, **Ros-
sum**, **Valckenborch**).

Valkenere (*Henricus dictus*), échevin de Malines,
1344 : un huchet, sommé d'une croix latine (Malines).
A. VAN DEN EIJNDE tronque ce nom en *Valhelere*.

— (Henri de), échevin de Lierre, 1399 : un cor de
chasse, sommé d'une étoile à cinq rais (Malines)
(Pl. 33, fig. 933).

— Marguerite *Valckenar*, femme de Gossuin van
Bemmell, 1490, 2 : un pal de trois losanges (*Geld.*)
(Pl. 33, fig. 936).

— Charles de *Valquenaire*, homme de fief du Hainaut
et de la cour de Mons, 1605 : parti; au 1^{er}, un lion
couronné; au 2^d, un . . . et un fer de moulin en chef.
C. : un lion couronné, issant entre un vol (Engbien).

Valkenhayn. *Hannes* (et *Hannez*) van *Valkenhain*,
dem man spricht Poillende[re] (voir **Langelaar**),
1410 : un huchet. C. : (un chapeau de tournoi?,
sommé d') une boule, soutenant six plumes de coq.
L. : S Johan v Valke'hain (Arnhem, Chartes de
Luxembourg, N° 377**).

Valkenisse (*Witto et Arnoldus, fratres de*) (voir
Stollart), 1276; *Witto* : dans le champ du sceau,
rond, un faucon contourné. L. : ✠ S' Witte. *Clais*
van Valkenisse (Arch. communales d'Anvers).

Le faucon joue sur le nom de Valkenisse.

— (*Arnoldus de*), frère du précédent, 1276 : (un
écu à) six (3, 2, 1) coquilles. L. : ✠ S' Arn . . .
Nicolai de Falkenisse (Ibid.).

D'après leurs sceaux, ces deux frères étaient donc fils
de Nicolas.



Fig. 1.



Fig. 2.



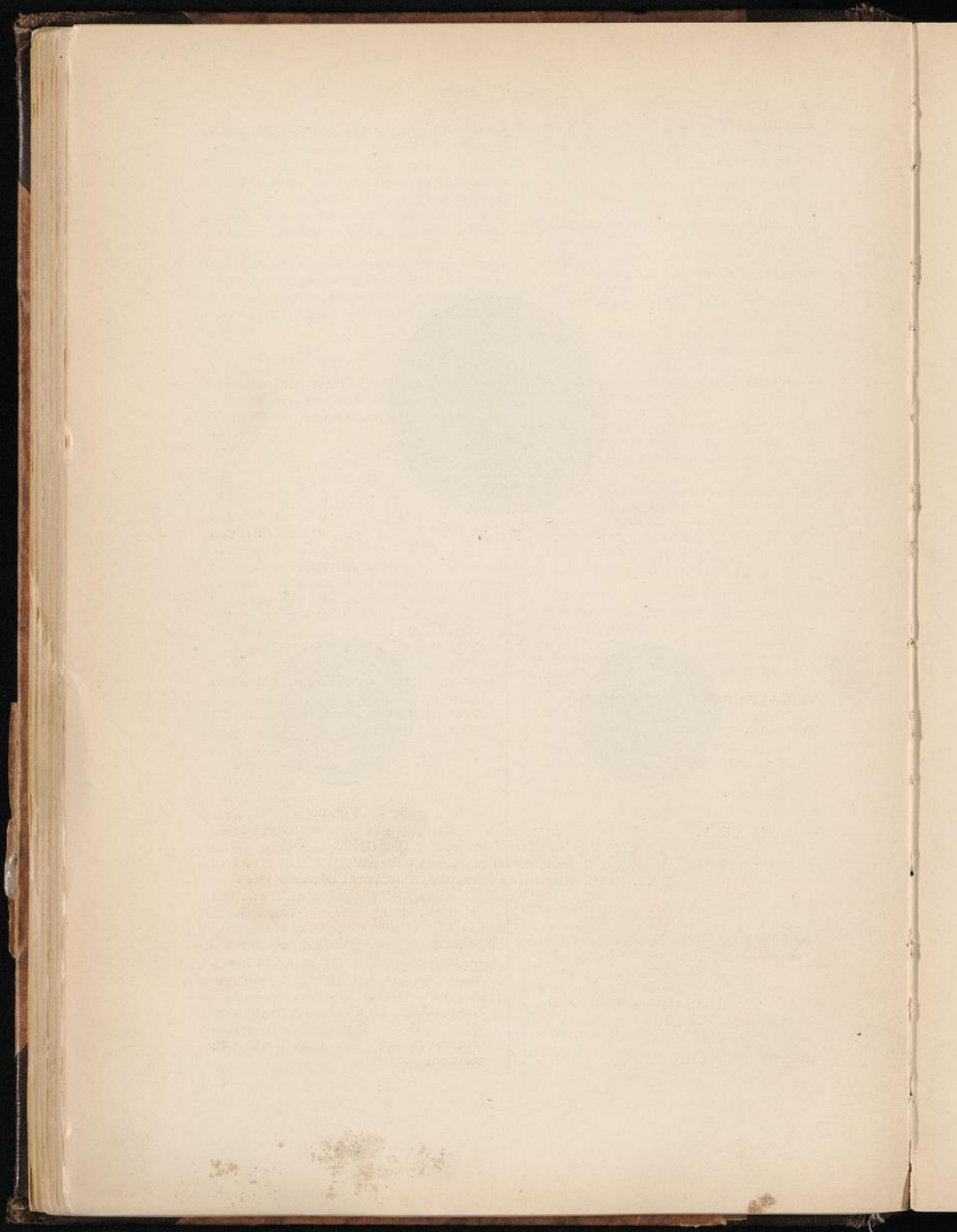
Fig. 3.

Pl. CXCV.

Fig. 1. *Hertbaren van Leeden*, chevalier (1299).

Fig. 2. *Gisbert*, chevalier d'IJsselstein (1309).

Fig. 3. *Henri*, seigneur de Gronsveld, chevalier (1338).



Valkenisse. *Hugo dictus Kempfo, filius Anthonii* (voir **Stollart**), 1276 : dans le champ du sceau, rond, trois coquilles. L. : ✠ *S' Hvgonis Kepe de Valkenisse* (Ibid.).

Valckenar, voir **Valkenere**.

VALCKENBORCH, voir **Smet**, **Valkenborch**.

VALQUENAIRE, voir **Valkenere**.

Valleijen (Jean van der), feudataire d'honorable et sage Jean Damman, du chef de la seigneurie de celui-ci, *ligghende voor 's graven steen*, à Gand, 1502 : un fascé. C. cassé (Fiefs, N° 2697).

Vallet (Jean le), homme de fief de la baronnie de Leuze, 1371 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) gerbes et au point du chef d'un cœur, la 3^e gerbe accostée de deux mouchetures d'hermine. C. cassé. L. : *Jehan le Vallet .. de Liv...* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Vallijn (Pierre), waradin de la monnaie de Sa Majesté, à Bruxelles, lieutenant des cours féodales des Pauvres honteux (*huisarmen*) de la paroisse Saint-Nicolas, à Bruxelles, à Meisse, etc., investit les damoiselles Pétronille et Anne de Croy d'une rente qui est inscrite au nom d'Anne; le beau-frère de celle-ci, Gérard de Lavallé, rend hommage pour elle, 1692 : parti; au 1^{er}, un chevron d'hermine, accompagné de trois écureuils, le 1^{er} contourné; au 2^d, un gland feuillé en chef et deux étoiles en pointe (La partie inférieure de la pointe est cassée) (Chevalier van der Elst).

VALMERBEKE, voir **Volmeerbeke**.

Valois (Charles de), frère du roi de France, comte d'Alençon, etc., 1344 : type équestre; le bouclier, l'ailette, la housse et l'écu du contre-scel à un semé de fleurs de lis, à la bordure componée. C. : un aigle essorant (Tournai, Chartrier).

— (Jeanne de), sœur dudit, comtesse de Hainaut, à présent religieuse à *Fonteneles*, 1344 : dans le champ du sceau, ogival, la Vierge portant l'Enfant; dans le bas, une femme agenouillée, accostée, au milieu du sceau, de deux écus : A, un semé de fleurs de lis (bordure?); B, quatre lions (Ibid.).

Valporten (*Johannes dictus de*), échevin d'Aerschot, 1359, 61 (n. st.), 3 : trois herses. L., 1359 : ✠ *S' Iō dei va Valportē sc. sc.*; 1361 (n. st.): ✠ *S' Iohis dei vad' Val. b arsc'*; 1363 : ✠ *S' Iō vād Valporte scabi. c* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 937) (voir **Cru[ij]p[e]lant[s]**).

Valuwe, voir **Valve**.

Valvason (Joseph-Clément, comte von), colonel, commandant le régiment impérial et royal d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, scelle des interrogatoires et des sentences de cours martiales, 1739, le 29 octobre, à ... *gicar* (le commencement de ce nom est illisible), 1740, le 19 septembre, 1741, les 16 novembre et 30 décembre, à Luxembourg : coupé; au 1^{er}, un lion et un renard sautillant, affrontés; au 2^d, taillé de gueules et d'argent (?), au lion brochant. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons et à quatre perles, et posé sur un trophée d'armes. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles).

— (Ferdinand, comte von), capitaine, scelle un interrogatoire, sur l'ordre de Renier, baron von Gemmingen, lieutenant-colonel, commandant le régiment d'infanterie « comte *Gaisrugg* » (Gaisruck), au service de Sa Majesté de Hongrie et de Bohême, 1744, le 14 janvier, à Anvers : écartelé; au 1^{er}, un lion; au 2^d, un renard sautillant; au 3^e, de ... (argent?) à la champagne penchée de d. à sen. de gueules et au lion contourné, brochant; au 4^e, un chevron, accompagné de trois étoiles à cinq rais (ou, peut-être, roses?). L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles. Sans L. (cachets en cire rouge) (Ibid.).

Valve (Jean de) et *Ghiselin Vlec*, *arvachtiche ammans van Wulverincheem* (Wulveringham), 1405; Jean de Valve, échevin et *cuerier* de la châtellenie de Furnes, 1406 : trois losanges. L. : S. *..... w ..* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90).

— (Jacques), tuteur de *Stasie*, fille de Jean *Valewen*, tient un fief à Wulveringham, 1421; Jacques de Valve, tuteur de *Stasie*, fille de Jean de Valve, donne quittance, au bailli de Furnes, *van ere paer laerden*, à elle due, chaque année, *te medewintre*, ... *ute causen van haren ammanscepe van der prochie van Wulverincheem*, au métier de Furnes, 1421, 31 décembre : trois losanges; écusson en cœur à deux chevrons. Cq. couronné. C. : une tête et col de paon, entre un vol chargé de trois losanges. S. du cq. : deux aigles. L. : *S' Iacob de Vaelue* (Fiefs, c. 889, l. 1107-1130; C. C. B., Acquits de Lille, l. 91, 92) (voir **Bernaert**, **Fauve**).

La mayson surnomé VALUWE : d'or, à troes losanges de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Vandrich. Ivain van *Vanderec* reçoit, du Brabant, un acompte de 600 vieux écus sur une indemnité de 691 1/4 vieux écus pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1357, 19 novembre : une étoile à cinq rais, accompagnée à dextre en chef d'une lettre h. L. : ... *vam (!) dei Vandrich* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1331) (voir **Enghuizen**, **Meer**, **Tengnagel**).

Vaness, voir **Vannes**.

Vanier (Jean), jadis valet de chambre du défunt comte de Flandre, reçoit une rente que celui-ci lui a donnée sur le « poids » de Furnes, 1390 : une vanne à deux anses. L. : *S' I nier* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 221) (Pl. 33, fig. 938).

Vannerus. Antoine-Maximin de *Wannerus* donne à Jean-Théodore Wantz des pouvoirs pour régler les successions de ses père et mère (à Diekirch), 12 septembre 1750, à Vienne : un sautoir écoté, dit de Bourgogne (l'écu hachuré de lignes horizontales). C. fruste. L'écu posé sur un trophée d'épées, drapeaux, etc. (sceau sur hostie) (M. Jules Vannérus).

Le 28 juin 1776, au château de *Bergh*, Jean-Baptiste-Thierry, baron de Saint-Beaumont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au service du roi, seigneur, haut, moyen et bas de Folkendange, en partie de la Rochette, seigneur foncier de Gilsdorf, au duché de Luxembourg, seigneur haut, moyen et bas de Rambucourt et *Ressoncour*, en Lorraine, etc., par suite de la résignation de Jacques-Philippe Promenschenkel, nommé aux fonctions de clerc juré de ses juridictions de Folkendange et de Gilsdorf, Simon *Vanerus* (Vannerus), notaire à Diekirch : l'écu est assez fruste ; on aperçoit la partie senestre d'un chevron, ou une barre, accompagnée en chef à senestre d'une étoile à cinq rais. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. dextre : un lion regardant ; derrière l'écu, à senestre, émerge un lion léopardé regardant. Au bas une croix de Saint-Louis, suspendue à la console qui supporte ces armes. Sans L. (cachet en cire rouge) (en possession de M. Jules Vannérus, à Bruxelles).

Le champ de l'écu semble être d'azur, du moins, on aperçoit, en chef, à senestre, des hachures horizontales.

Antoine-Maximin de *Wannerus*, auditeur dans l'armée autrichienne, né à Diekirch et baptisé en l'église paroissiale de Saint-Laurent, le 21 février 1704, était fils de Jean II *Wannerus* (baptisé le 22 janvier 1674) et de Marie Faber, *alias* Fabri, et petit-fils de Jean I *Wannerus* et de Marguerite Gros, de Diekirch.

C'est de Nicolas *Wannerus*, autre fils de Jean I, baptisé le 28 février 1678 et ayant épousé, en 1701, Anne-Marguerite Spoeder, ou Speter, que descend la branche représentée aujourd'hui en Belgique :

Un fils de Nicolas, Jean-Jacques (baptisé le 4 février 1703, mort le 1^{er} janvier 1776), épousa Marie-Catherine Mercatoris (fille de Charles, échevin de la ville et prévôté de Diekirch, et de Marie-Françoise Dhame), dont il eut : Simon *Wannerus* ou *Vannerus*, baptisé le 2 mars 1746, décédé le 26 octobre 1792, notaire, échevin et bourgmestre de Diekirch, député aux Etats de Luxembourg,

époux d'Anne-Catherine Juttel (Cfr. L'ÉVÊQUE DE LA BASSE-MOUTURIE, *Itinéraire du Luxembourg Germanique*, p. 402, et G. BAERSCH, *Eiflia Illustrata*, IV, p. 238).

Le fils de ces derniers, François-Julien *Vannerus*, né à Diekirch, le 22 février 1779, y décédé le 14 août 1830, notaire, bourgmestre de Diekirch, membre suppléant du Congrès national de Belgique, en 1830, etc., est l'auteur de diverses publications sur l'histoire de Diekirch et de Vianden (Voir sa bibliographie, erronée en partie, dans A. NEYEN, *Biographie luxembourgeoise*, II, pp. 192-193) ; il épousa, en 1806, Marie-Thérèse Sivilie et, en 1826, Marie-Madeleine-Ernestine Sivilie, toutes deux de Bastogne, dont descendance dans le Grand-Duché et en Belgique.

Cette branche porte : d'azur à deux chicots, passés en sautoir (croix de Bourgogne) d'argent. C. : un lion issant de gueules, à la queue fourchée, armé, lampassé et couronné d'or, tenant de ses pattes les chicots (croix de Bourgogne) de l'écu.

Les renseignements ci-dessus ont été tirés d'actes paroissiaux, notariaux et scabinaux, reposant — en original ou en copie authentique — chez M. Jules Vannérus, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Anvers.

Vannes (Henri), échevin de la haute cour et justice de Hollogne-sur-Geer, 1349 : une main gantée, ou un gantelet, posée en fasce, les doigts à dextre, surmontée de trois piles alésées. C. : une tête et col de béliet. L. : *Seav Vaness* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Vanot, voir **Saint-Amand**.

Vanuche (Jacques), prêtre et chapelain en l'hôtel du duc de Bourgogne, à Bruges, 1387 : dans le champ du sceau, une coquille (C. C. B., Acquis de Lille, l. 38).

— Le même, 1387, 8, 9 : de . . . à une coquille (sur un écu). L., 1389 : *S Jacob' V . . . v . he* (Ibid., l. 38).

Vardeboud (Michel), bourgeois de Nieuport, tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1403 : un sautoir, cantonné de quatre poissons courbés, posés en croissant versé (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106).

Varenberch, voir **Taije**.

Varendonck (Pierre) déclare tenir, de la cour de Waes, un fief à Vracene, 1618, le 22 novembre : une fougère (en flamand : *varenkruid*). L. : *er Varendonc*. (Fiefs, N° 7330).

Ce fief aboutit aux biens de damoiselle Marguerite Rauwels, de Michel Saman et consorts, etc.

VARENRODE, voir **KUNSTAT**.

VARENSBERCK (*Heinrich van*), chevalier,

scelle un acte de *Huykin van Beynsber*, chevalier, 1373 : une fasce bretescée et contre-brelessée. L. : *S dm Hinrici de Varensbech (!) militis* (Dusseldorf, Chapitre de Dusseldorf, N° 48).

Varent. Arnould van der *Vaerrent* (fils de Robert), homme de la dame de Termonde, 1334 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier chargé d'une fasce abaissée et d'un lion brochant, issant du bord inférieur de la fasce. L. : *✠ S' Arnoldi de Varent* (Zwijveke).

— (*Ghiselbrecht van der*) déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire du château d'*Haerlebeke* (Harlebeke), le fief de *ten Diependale*, à *Derlike* (Deerlijk), comprenant cinq bonniers de terres, des rentes, un bailli, sept échevins, et divers droits seigneuriaux, 1437 (n. st.), le 20 février : d'hermine à la cotice. L. : *S' Ghisel (!) van der Varent* (Fiefs, N° 9731).

Il n'est pas impossible qu'il y ait encore un meuble oblong au milieu de l'écu en-dessous de la cotice, mais il se peut que ce soit simplement une déformation de la cire.

— (*Rijckaert van der*), fils d'Arnould, tient, pour... (déchiré) un fief, à Elseghem, de la seigneurie de *ten Doorne*, appartenant à *Adrien van Gavere*, chevalier, seigneur de Masnuy-Saint-Pierre, 15... : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une bande de cinq losanges ; aux 2^e et 3^e, une fasce et un sautoir brochant. C. cassé (Elseghem) (Pl. 33, fig. 939) (voir **Roelofs, SPIERE**).

Le seigneur de LE VAE : d'argent, à la bande losanges de sable.

La maison surnomée VAN DER VARENT : pareilles (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Varik. Alart van *Vauderick* promet de garder et de défendre la porte de la ville de (Zalt-) Bommel, dite *die Bosschepoorte*, pour ses maîtres, le duc et la duchesse de Gueldre, de n'y laisser entrer personne et de ne la livrer qu'à eux-mêmes, 1372 : trois têtes et cols de lion couronnés et un lambel brochant. L'écu sommé d'une tête humaine et accosté de deux léopards lionnés accroupis, adossés. L. : *S Alā van*... (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 883).

— *Jacop van Vauderic* prend à ferme, du duc de Gueldre, *sinen weerd* (du duc) *geheiten die Ontrouwe... in den waile tuschen den gericht van Herwerden* (Heerewarden) *ende van Vauderic*, 1393 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. C. : une tête et col de lion (non couronné), à oreilles d'âne. L. : *S Jacop van Vauderic* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 600).

— Othon van *Varick*, arbitre, parmi les parents de *Gisbert die Kock*, le vieux, dans le différend avec son frère *Gisbert*, le jeune, 1509 : même écu, sans

lambel. C. : une tête et col de lion couronné entre deux oreilles d'âne (!) (*Geld.*).

GELRE donne ainsi les armes de *Gosen van Vauderic*, Gueldrois : d'argent à trois têtes et cols de lion de gueules, lampassés et couronnés d'azur. C. : une tête et col de lion de l'écu, mais non couronné, entre deux oreilles d'âne d'argent, le tout entouré d'un bourrelet d'azur et d'argent, le col du lion terminé en volet.

Varlet, voir **Pipelarde**.

Varney, voir **Arrentières**.

Varssenaere. *Wenin van Varsenare*, échevin du Franc de Bruges, 1292 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas (*Oost-Eecloo*).

— *Pierre de Versenare*, homme de fief du bourg de Bruges, 1396 : même écu, brisé d'un lambel brochant (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 38).

— *Morisse de Vairssenare*, même qualité, 1405 : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas, accompagnées au canton senestre d'une rose. C. : deux épées accostées, les pointes en haut. T. : deux hommes sauvages, sans massue. L. : *S Mo... van Versenare* (*Ibid.*, l. 39).

— *Jaque de Verseneere*, même qualité, 1420 : même écu, mais, au lieu de la rose, un trèfle. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *S Iacobi de Varsenare* (*Ibid.*, l. 41).

— *Morissis van Versenare* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 15 mesures, à *Clemskerke* (touchant, entre autres, au bien de *Christophe van den Walle*), 1421, le 29 mars (après Pâques) : même écu que *Morisse* 1405 ; fort cassé ; seul, l'écu subsiste (Fiefs, N° 7991).

— *Jean van Varsenare* déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs à *Meetkerke*, le premier de 23 mesures, avec maisons, arbres et six arrière-fiefs, le second de 24 mesures, 1421, le 18 avril ; il tient, dudit bourg, un fief à Bruges, sous les paroisses de Saint-Bavon et de Saint-Sauveur, 1430, le 3 août ; *Jean van Varsenare* tient, du même bourg, un fief de 29 1/2 mesures, à *Varsenare*, aboutissant, entre autres, à celui de *Jacques Taijhaerts*, situé près de l'église, 1434, le 20 avril : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées accostées, les pointes en haut. Le casque accosté de deux lettres *v-v*, barrées au milieu. L. : *S^m Iohannes de Versenare* (Fiefs, N°s 8440, 7713 et 8889).

— *Jacques van Verseneere*, premier tuteur (le second est *Georges de Paeu de Pauw*) de *Pieterkine, filius Willems*, pour lequel ils remettent, au bailli de Bruges, dénombrement d'un fief (mouvant du bourg

de Bruges) sis à Meetkerke, 1421, le 12 avril (n. st.); Jacques van *Varsenaere*, premier tuteur (le second est ledit Georges de *Paeu* de *Hannekijne*, filius *Willems*, pour lequel ils remettent, audit bailli, dénombrement d'un fief [mouvant du bourg de Bruges], comprenant 12 mesures et sis à *Zuwerkerke* (*Zuijkerkerke*), 1430, le 3 août (v. st.); Jacques van *Varssenare* déclare tenir, lui-même, dudit bourg, un fief de 6 mesures, 36 verges, à *Varsse-nare*, en divers endroits, avec des rentes seigneuriales sur des terres occupées par Guillaume Moreel, Jacques van *Dudsele* (*Dudzele*), dame *Wilgemine* van *Straten*, etc., 1434, le 10 septembre : trois épées, posées en bande et rangées en barre, les pointes en bas, accompagnées au canton senestre d'un trèfle. Même C. T. : deux damoiselles. L. : *S Iacobi de Var . . . nare* (Fiefs, Nos 8439, 9060, 8890).

Le fief de *Zuijkerkerke* aboutit, entre autres, au bien de Jacques van den Walle, fils de Gilles.

Varssenaere. *Morissis van Versenare*, bourgeois de Bruges, fermier de la grute de Bruges, possède, sur cette grute, une rente viagère de 400 livres parisis, par an, 1435, 6 : mêmes écu, C. et T. que *Morisse*, 1405. L. : . . . *rissis va Versenare* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 377).

De ces 400 livres, 100 se trouvent inscrites en son nom et en celui de sa femme, *Angniete van den Clite*, 300 aux noms de ses enfants, à savoir : 150 aux noms de *Moriskine* et de *Maertine*, femme de Jacques *Baerd*, et 150 aux noms de Catherine, femme d'Adrien *Baelgen*, et de *Roelkine*.

— Josse van *Varssenare* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 29 1/2 mesures, dit *tygoed ter Hauwe* et sis à *Varssenare*, aboutissant, d'un côté, à la propriété de Jacques *Taijhaert*, 1440, le 8 mars (n. st.) : l'écu cassé. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *nare* (Fiefs).

— *Morissis van Varssen[ere]* (voir *Baert*), 1438 : même écu que *Morisse*, 1405, mais sans la rose. C. : un chapeau à large bord, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *S Morissis van* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 379).

— *Morissis van Varssenare* scelle, pour un autre, une quittance relative à une rente sur la grute de Bruges, 1460 : même écu. C. : un chapeau à large bord, *sommé* (!) de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *S Moris* (Ibid., l. 418).

Sur ce sceau-ci, les épées se trouvent posées sur la coiffe du chapeau.

— Josse de *Varssenare*, chevalier, conseiller et chambellan du duc d'Autriche, déclare que le bailli de Bruges et du Franc lui a fait grâce de 25 livres de gros de Flandre, soit la moitié des droits par lui dus à cause de treize fiefs, relevant du bourg de Bruges, vendus, naguère, à diverses personnes,

1478 : trois épées, posées en pal (!) et rangées en fasce (!). C. : un chapeau, garni de deux épées, accostées, les pointes en haut. L. : *Sigl loos va Versenare* (Ibid., l. 45) (voir *Clijte*, *Straten*).

Par lettres patentes, données, à Bruges, le 11 février 1463 (n. st.), messire Josse de *Varssenaere*, chevalier, est nommé chambellan, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. H.). L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par Douet d'Arco, blasonne ainsi l'écu d'un Mgr. *Yoen de Vau-chellere* : de noir à tij. espées d'argent enpendey à poingees d'or.

D'après le roi d'armes CORN. GAILLIARD (*L'Anchienne Noblesse de la Conté de Flandres*, XVI^e siècle), le seigneur de *VARSENARE* portait : de sable, à troes espes, les pointes en baes, en bende, tout d'argent et crye : *Strate! Vassenare! Vassenare!*

Vartegans (Michel), tuteur de sa femme, Jeanne, fille d'*Anceel* van der Beke, tient, du château de Furnes, un fief à *Adinkerke*, 1421 : échiqueté ; au franc-quartier chargé d'un lion (Fiefs, c. 887, l. 1-78).

Vas, voir **Vaes**

Vasme, voir **Vaesme**.

Vasque. Charles *Vaesque* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6-7 mesures, avec une rente seigneuriale, à *Varssenere* (*Varssenaere*), 1315, le 26 juin : cinq (2, 1, 2) étoiles. C. : un . . . (lion ?), tenant de la patte senestre une épée en pal. L. : *Vasque* (Fiefs, No 8904).

Vasseur (Maitre Jean le), tuteur de Jean Dragon (fils de feu Jean et de feu damoiselle Marie Deliot, sa femme), remet à Adrien Roelofz, seigneur de *Ghaines*, grand-bailli de Menin, l'aveu d'un fief que ledit Jean tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin ; étant ledit fief appelé *te Ghelant*, situé sous l'échevinage de Menin et comprenant deux bonniers de pré et une rente (il avait été vendu, par Sa Majesté, à Hubert Deliot, en vertu de lettres patentes du 7 octobre 1559 ; Jean l'avait hérité de sa dite mère, Marie Deliot, fille de feu Guillaume), 1609, le 26 juin : plain (treillissé-diapré) ; au chef chargé de deux étoiles. C. : un peu fruste ; on voit un vol. L. : *S Jean er* (empreint sur papier, appliqué sur de la cire rouge, appendu) (Fiefs, No 10099).

Charles de Bourgogne, comte de Charollais, nomme Simon le Vasseur : *porte chappe de nostre panneterie*, par lettres patentes, données, à Gand, le 22 mai 1467 (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Vastaert (Damoiseau Pierre), seigneur de Waldries, remet, pour damoiseau Silvestre van Crombrughe, à damoiseau Jean de Voocht, seigneur de Gheluvelt, bailli d'Ypres, dénombrement d'un fief que, par héritage de son père, damoiseau Jacques van Crombrughe, il tient, de la salle d'Ypres, fief étant *eene geruijnerde hofstede*, avec 64 mesures de terre,

1630, le 31 mai : écartelé ; au 1^{er}, un fretté ; au 2^d, trois étoiles à cinq rais, rangées en fasce ; au 3^e, une anille ; au 4^e, deux, ou, peut-être, trois chevrons (le bas de ce quartier est fruste). C. : un cygne (entier) essorant. L. : *Vastaer van* (Il signe : *P. Vastaert De Waldries* (Fiefs, N° 3644).

Vasterarts (Henri), échevin de l'église Saint-Servais, à Maestricht, dans son banc, à Zeppenren, 1433 : une anille. L. : *terarts* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

— (Thierry), *alias van Ordingen*, échevin de Saint-Trond, 1476, 7 : une feuille de tilleul, la tige en haut (Ibid.).

— (Thierry) (*Vasterarts* et *Vesterarts*), *alias van Ordingen*, échevin illec, 1488. 90, 2 : plain, diapré ; au franc-quartier chargé d'une feuille de tilleul, sans tige, renversée. T. : un ange. L. : *S Didric va Ordige scepen* . . (Ibid. et c. 6) (voir **Vastrarts**).

Appelé aussi *van Ordingen*, tout court. L'armorial manuscrit de Saint-Trond attribue à Ordingen : d'or au cœur de gueules.

Vastrarts, voir **Vasterarts**, **Weinmolen**.

Vaucelles (Le scel de l'abbaye de), ordre de Cîteaux, au diocèse de Cambrai, 1787 : de gueules au lion et au semé de billetes. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et à dextre d'une petite mitre ; ledit écu posé sur une crosse en barre. Sans L. (cachet en cire) (C. C. B., reg. 46660, France).

VAUCHELLERE, voir **Varssenaere**.

Vaudémont, voir **Lambrechts**, **Stade**.

VAUDERIK, voir **Varik**.

Vauclairi (Gérard de), écuyer, seigneur de Villette, en partie, scelle un aveu de son cousin Philippe Phelippon, écuyer, vassal du duc de Calabre, de Lorraine, etc., à Fiquelmont, 1534 : deux poissons adossés, accompagnés au point du chef d'une étoile. C. : un vol. L. : *S Gira* (Lorraine, Briey, B. 593, N° 70).

Vauclérois (Albertine-Ferdinande de Fellen, veuve de Charles-François de), écuyer, seigneur de Cobréville (diocèse de Liège) et de Guirsch (diocèse de Trèves), déclare tenir, du roi de France, pour ses enfants et pupilles, 3/4 de la moitié de la seigneurie de Cobréville et la seigneurie foncière de Guirsch, 1682 : une ancre de maçonnerie. C. : le meuble de l'écu (cachet en cire rouge) (elle signe : *Albertinne Ferdinande Fellenne dit Cobréville*) (C. C. B., 43713a).

VAULDUIC (*Robins delle*) (Val-Duc), échevin de

Wavre, 1377 : une semelle pointue, posée en pal (*Afflighem*).

VAUL, **Vaulx**, **Vaux**, etc. *Thiebaux delle Vaux*, maire de Viel-Salm, 1303 : deux léopards, rangés en pal. L. : *et dov V. e* (Dusseldorf, Stavelot, N° 63).

HEMRICOURT (SALBRAY, p. 59) cite : *Jakemé delle Vaz en Famenne* (Vaux-Chavanne) *qui portoit les armes de Wellen* (Wellin) *dazure a dois Lupares dargent*. JACQUES BRETEX, dans *Li Tournois de Chaucenci* (1285) dit, d'un *Bekart Vaus*, qu'il : *Estoit armez d'armes vermeilles, [A chevrons d'or* . . .

— *Galeran de Vaulz*, bailli de Vermandois, 1336, 7 : une bande, chargée de trois fleurs de lis (Tournai, Chartrier).

— *Jakemins delle Vaul*, de Wavre, vend un cens à *monsignor Franke Taye*, prieur *del enclosbre de Wavre*, 1343 : une fasce, chargée de trois étoiles à cinq rais, surmontée de deux coqs, 1 au point du chef, 1 au canton senestre, et au canton dextre un écusson chargé de . . . (une rose ?) (*Afflighem*).

— *Thibaud van der Vaul*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Agimont, i. t. : 90 moutons, 1374 : de vair en chevron renversé, au chevron, chargé de trois étoiles. L. : *S Thiebaut del Vaul esc* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Raes delle Vauls*, sires de Bes, chevalier, déclare avoir reçu, pour lui et ses compagnons, à valoir sur leurs rançons, leurs pertes et dommages à la bataille de Basweiler, par Renauld *delle Zenne*, un coursier, de 100 francs de France, et, par Jean Lescuyer, deux keuves de vin, de 36 francs de France, soit ensemble, 136 francs, 1374, le 23 juin ; jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol, il reçoit un premier acompte sur une i. t. de 641 1/3 moutons, 1374, 21 décembre : neuf (3. 3. 2, 1) besants, ou tourteaux. L. : . . . *Ra* *de le Vav* (Ibid., N° 2548, etc.).

L'acte du 25 juin est donné à *Ivoix*.

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles*.

L'acte du 21 décembre 1374 l'appelle : *van der Vaul*.

— Jean *van der Vaul* (de la Vaulx), prisonnier illec, sous ledit comte ; i. t. : 443 1/3 moutons, 1374 : trois tours, accompagnées en cœur d'une molette. L. : *av. vs* (Ibid.) (Pl. 33, fig. 940).

Voir Introduction, p. 137.

— *Jacquemyn de Vauls*, *esquevins delle court que monsigneur Jehans de Dongleberch* (Dongelberg), chevalier, *singneur de Loncamp* (Longchamps), *at jugant a Noville sur Mehaingne*, *condist le court delle Vauls*, 1447 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion naissant en chef et deux cors de chasse, 1 en chef à senestre, 1 en pointe ; aux 2^e et 3^e, deux étoiles, accostées, surmontées de quatre piles. L. : *S . . . e-myn de* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3179, A. G. B.).

VAUL, Vaulx, Vaux, etc. *Jaquemyn de Vauls*, échevin de la cour de *Saint-Albain* (Saint-Aubain), à Noville (-sur-Mehaigne), 1436; échevin de la cour *delle Vauls*, à Noville-sur-Mehaigne, 1436; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois piles; aux 2^e et 3^e frustes. C. : un vol. L. : *S Jaquem* (Ibid.).

— Frère *Wary de la Val*, abbé de Saint-Michel, à Saint-Mihiel, scelle un acte de Philippe des Armoises, 1487 : même écu que Jean *van der Vaul*, 1374, mais sans la molette. T. : un ange. L. : *de la Val abb* ... (Lorraine, *Briey*, B. 393, N° 12).

— *Jehan de Vaulx*, eschevin des courtz et justices de *Noville sur Mehaigne*, appartenantes a noble madame *Franchoise del Malaise*, dame de *Donglebert*, du *Lavoir*, etc., 1563 : cinq cotices, au bâton en barre brochant. C. : une tête de more. L. : *an de Vau* .. (Abb. de la Ramée, c. 3179, A. G. B.).

— Pierre *Delvaulx*, homme de fief du comte de Namur, 1602 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un arbre terrassé. C. : une étoile entre un vol. L. : *Pier dele Vaulx* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— Guillaume de *le Vaulx*, échevin de la haute cour de *Froidmont-sur-Sambre*, 1633 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles à cinq rais et en pointe de C. : une étoile à cinq rais (Ibid.).

— Louis de *Vaux*, gentilhomme, remet au roi de France l'aveu de ses fiefs dans la prévôté d'Orchimont, 1681 : deux poissons adossés, posés en fasce, rangés en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., 43713a).

C'est-à-dire : les poissons se trouvent posés l'un sur l'autre, donc dans une position absolument anormale.

— Pierre de *Vaux*, écuyer, à Vaux (paroisse de Noville, prévôté de Bastogne), déclare tenir, dudit roi, « en qualité de noble et escuyer ... une thour avec usuaire, granges, estableries, jardins ... », alleu à Vaux, l'état de juge en la Salle de Bastogne, etc., 1682 : deux poissons adossés (position ordinaire). Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid., 43713c).

— Adolphe de *la Vaulx Regnard*, écuyer, officier et maître de Comblain et de Fairon, déclare tenir, dudit roi, la mairie de ces lieux, avec maison à Fairon, arrière-fief de Stavelot, 1682 : un burelé. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., 43713a) (voir **Val**).

— Jacques-Albert *Delvaux*, curé de Jauchette-l'Abbesse, diocèse de Namur, district de Jodoigne, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787 : un arbre, posé sur un mont, accompagné en chef de deux fleurs de lis. L'écu, ovale, dans un cartouche, sommé d'une tête

d'ange. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46337).

VAUL, Vaulx, Vaux, etc. H. *Delvaux*, greffier (de ... ?), scelle une déclaration relative aux biens ecclésiastiques du curé et du sacristain de *'s Graeven Vouren* (Fouron-le-Comte), 1787, le 24 avril : coupé; au 1^{er} parti; a, un lis au naturel, tigé et feuillé, mouvant du coupé; b, une vigne, mouvant du coupé; au 2^d, d'azur à une chaîne de quatre montagnes. C. : le lis de l'écu. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46376) (voir **Raville, Trahégnies, Val**).

Les barons et écuyers de Vaulx, en Belgique, portent : d'azur à deux poissons d'or, adossés, liés du même. Cq. couronné. C. : onze plumes de coq de sinople, issant d'un pot. S. : deux lions regardants au naturel, lampassés de gueules, la queue passée entre les pattes.

Veal (*Massar le*), échevin de la cour de *Corier* (et *Corir* = Courrière), 1424, 41 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, deux léopards, rangés en pal; aux 2^e et 3^e, une aigle. C. : une tête et col de léopard. Le C. accosté des lettres **M** et **C**. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *. M t le . iel* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Veau (*Gilles le*), maître de la Chambre des Comptes, à Lille, 1436 : une bande, chargée de trois coquilles. T. senestre : un saint, tenant de la main gauche un ... (pain ?), et contre lequel monte à dextre une biche. L. : *S Egidii Vituli* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 193).

Vederman (*Ametricus*), échevin de Bruxelles, 1315, 22, 3, 5, 44; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion (sans billettes); au 2^e, cinq billettes; au 3^e, quatre billettes, 3 rangées en bande, 1 au canton senestre. L. : *S' Amorici dci Vederman* (G., c. XIII, l. 71, Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° ...; Fonds de Locquenghien, A. G. B., Bruxelles, *Cambre*, G., c. II, N° 222).

Ametricus Vederman et *Arnoldus Mot*, échevins de Bruxelles, scellent, en 1322 (*feria secunda post Epyphaniam domini*), un acte par lequel *Johannes dictus C[r]upeland, campsor*, acquiert un cens (Fonds de Locquenghien, A. G. B.).

— (Jean) reçoit, du duc et de la duchesse de Brabant, 20 livres de gros, *laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, valant 22 gros de *laken ghelts*), sur 32 livres, *die si Heinrecke Taijen in scepenen brieven van Bruesele gheloeft hebben van lakenen*, 1337, 18 novembre; échevin de Bruxelles, 1337 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion couronné et un semé de billettes; aux 2^e et 3^e, un parti-émanché. C. : une tête et col d'âne. L. : *S Iohannis dicti Vedermā* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1322, Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.) (voir **Schat, WILRE**).

Il appose le même sceau à des actes de 1349 et de 1362, en qualité d'échevin de la ville de Bruxelles (Bruxelles).
Le 17 septembre 1388, *Ametricus de maerscalc, dictus Veederman*, assiste, comme seigneur foncier, à la transmission, devant les échevins de Bruxelles, d'un bien sis *supra rygoulum dictum Scoebeke* (Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

VEECOVEN, voir **VEGOVEN**.

Veele, dictus Rongheman (*Willemus*), échevin de Bruxelles, 1346 : trois fleurs de lis, au pied coupé; surmontées d'un lambel. L. : ✠ S
dei Roghema (G., c. II, N° 318).

Veele (*Henricus dictus*), échevin de Bruxelles, 1419, 20 (n. st.) : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées en cœur d'un maillet penché. L. : ✠ S *Heinrich* (!) *Veele* (E. G., l. 349; Bruxelles, G., c. XIII, l. 68, G., c. XVI, l. 408, G., c. XX, l. 99, Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836) (voir **Vael**).

VEELST (*Vailz*?) (*Michel van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 300 moutons, 1374 : plain; au chef chargé de deux coquilles. L. : . . . *ergod* *ei* . . . (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 941).

Il dit sceller de son propre sceau.

Veen, Ve[n]ne, etc. *Jean uten Venna, waepelinck* (écuyer), reçoit, de l'archevêque de Cologne, une rente sur le péage de Neuss, 1364 : trois battoirs (*Dusseldorf, Col.*, N° 861) (Pl. 33, fig. 942).

FAHNE (*Coeln. Geschl.*) blasonne : *Schägel*, qui signifie maillet.

D'après *GELRE, die uten Ven* portaient : d'argent à trois battoirs de gueules, munis de trois fontes du champ, 1, au haut, dans le sens de la largeur, 2 dans le sens de la longueur.

— *Goetscalke van Veen*, échevin de Heusden (Brabant), 1364 : trois pals de vair; au chef chargé d'une étoile, accostée de deux flanchis (Malines).

— *Herman van Vene*, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne, i. t. : 312 moutons, 1374 : trois pals de vair; au chef chargé d'un sautoir. L. : ✠ *S' Hermans van Veen* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 943).

Ce sautoir est plutôt un grand flanchis, mouvant.

— *Jean van den Vene*, jadis prisonnier illec, sous Jacques de Bourbon; i. t. : 920 moutons, 1374; chevalier, reçoit du Brabant des paiements, *alse van den dienste van zeven gheselen ute Vlaenderen* : *Jean van Bruesbeke*, *Lambert van Neukerke*, *Jean Ost*, *Jean van den Hamme*, *Lambert Boelaert*, *Jean van Boijstale* et *Weijnken Rappaert*, *alse van dertech daghen dat si gheleghen hebben tot Eijndoven*, 1388; deux sceaux; 1374 : un lion et une bande brochante, chargée de trois annelets. L. : *S' Iohan de Vene*; 1388 : un lion et une cotice

brochante, chargée de L. : *S' Iohan de Vene* (Ibid.).

Veen, Ve[n]ne, etc. *Jean van den Vene*, chevalier, bâtard de Brabant, reçoit de la duchesse de Brabant, des acomptes sur 2023 francs (guerre de Gueldre?), 1393, 6, 8 : un lion et une cotice brochante, chargée de trois annelets. Cq. couronné. Volet d'hermine. C. : une tête et col d'âne d'hermine. L. : *Sigille Iohannis de Veene militis* (Ibid.).

Les actes de 1396 et 1398 ne le disent pas bâtard de Brabant. Le 20 novembre 1380, la duchesse Jeanne donne, à Bruxelles, à son frère naturel, sire *Jean van den Vene*, pour ses services, durant sa vie, la garde de *onse clefjne honde, die men heet die vosse honde* . . . et sa maison de *Holaer* (*Holjlaert*) (Chartes des ducs de Brabant). Cet acte a été analysé dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*.

GELRE donne à *Her Jan van den Vene*, Brabançon : de sable au lion d'or, armé de gueules et d'argent, lampassé de gueules, au bâton d'argent brochante, chargé de trois annelets de gueules.

— *Inghel van den Venne* reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, pour damoiselle Marguerite, veuve de Jacques van den Eede, 1416 : une croix ancrée et un bâton brochante. L'écu posé sur un aigle essorant. L. : *S Inghel van den Venne* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 394).

— *Dirc Kuijst van Veen*, échevin de Heusden (Brabant), 1428, 44 : trois lions léopardés, rangés en pal (Malines) (comp. **Hugen Soen**).

— *Geldolphe van der Vene*, échevin du duc de Brabant, à Halen, 1431, 4 : trois crochets (fausses clefs) renversés, rangés en fasce (Ch. et doc. div., c. 1) (Pl. 33, fig. 944).

— *Guillaume van Veen*, échevin de Heusden (Brabant), 1446 : une roue (Malines).

— *Jean van Veen*, échevin de Rotterdam, 1478 : une roue de moulin. T. dextre : un homme sauvage, assis, appuyant sa massue sur l'épaule droite. L. : *Sigillu Jan va Veen* (U.).

— *Jean van den Venne* déclare, au haut-bailli de Courtrai, tenir, du *Edelen ende moghenden Joncheere Wouter van der Gracht, heere van Heule* (*Heule*), un fief, à Lauwe, comprenant 2 bonniers, une rente, un bailli, sous-bailli (qui empruntent des échevins de la seigneurie de Heule) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt. bastaerde ende stragiers goet, boete* . . .), 1302, le 12 avril (v. st.) : un chevron, accompagné en chef de . . . (cassé) et en pointe d'un croissant. S. senestre : un griffon. L. : *Venne* (Fiefs, N° 1727).

— *Josse van den Venne*, échevin de Saint-Trond, 1339, 74 : même écu que *Geldolphe* (1431). C. : un crochet, la poignée en bas. L. : *S Iodoci vader Venne* (Abb. de Saint-Trond, c. 12, 11).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond, attribué à cette famille : d'argent à trois crochets (fausses clefs) de sable, rangés 2 et 1.

Veen, Ve[n]ne, etc. Thierry van der *Veen* (fils de Pierre), 1625; Jacques (fils de Thierry), 1630; Thierry 1639, tous trois échevins de Rotterdam : une fasce ondée, accompagnée de trois (2, 1) poissons, posés en fasce. C. : un poisson de l'écu entre un vol. L., 1625 : *S Dirck Pieterz van Veen*; 1630 : *S Iacob Dirckz van Veen* (!); 1639 : *Dirck van der Veen* (U.).

— Jean-Baptiste van den *Venne*, échevin de Malines, 1763 : d'or plain; au chef de sinople chargé de deux oiseaux volants. L'écu dans un cartouche. C. : un oiseau volant entre un vol. L. : *Joos Bapt vanden Venne scab mechl A° 1756* (M. Louis Stroobant, à Gand) (voir **Brabant**).

Veer (*Gyselbertus*), bourgeois d'Emmerich, *frater carnalis de Gerlacus de Doernic*, qui l'institue son exécuteur testamentaire, 1359 : une fasce, surmontée de deux merlettes. L. : .. *Ghysbert de Vere* (Dusseldorf, *Emmerich*, N° 92).

— (*Albertus*), échevin de *Tuel* (Tuil), 1372 : deux fascées, accompagnées de trois besants, ou tourteaux, rangés en chef (*Geld.*).

— Jean de *Voer* (sic !), jadis prisonnier à Bâweiler, sous Brijn de *Crainhem* : i. t. : 245 moutons, 1374 : trois (2, 1) têtes de renard, posées en pal, la gueule en haut. L. : † S Ian die Veer (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould *die Veer*, prisonnier *illegitimus*, sous le sire de Cranendonck, 1375 : de ... au chef de ...; à la bande échiquetée brochante. L. : $\text{† S Aernoldi de Veer}$ (Ibid.) (Pl. 33, fig. 943) (voir **Budel, Doornik, Septfontaines**).

Veerse, voir **Verze**.

VEERZE (*Nycollauss de*), échevin de Bois-le-Duc, 1437 : une fasce bretescée et contre-bretescée, surmontée d'un écusson à l'animal (?) en arrêt (Abb. de Saint-Trond, c. 6).

— *Wouter de Veerse*, homme du comte de Flandre, dans sa chambre de Bruges, 1469 : diapré au sautoir, accompagné en chef d'une molette. Cq. couronné. C. : un lion issant (C. C. B., c. 80).

VE[E]RSENE (Thierry *de*), échevin Léau, 1358 : un lion, l'épaulée chargée de ... (Léau, N° 46, et Chartes des ducs de Brabant).

Véhir. Gérard van *Vaijer* (et *Waijere*), chevalier, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 1440 moutons, 1374; scelle, avec Thibaut *Smael* (Semal), chevalier (*1° loco*), pour *Coppin van der Craijen*, prisonnier *illegitimus* (i. t. : 341 1/3

moutons), 1374 : un fretté; au chef chargé de trois fleurs de lis. C. : deux ... affrontés. L. : *S Gerart de Vehire chlr* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 946).

Le cimier affecte, plus ou moins, la forme de deux cornes de bœuf, redressées, affrontées, ou de deux scies ébréchées, affrontées.

Veider (Jean-Werner) (il signe : « Veyder ») et consorts, enfants et héritiers de Jean-Henri, et Jean-Georges d'Everlange, époux de Marguerite V., Christophe V., seigneur de Bickendorf, et Christophe V., *stataller* d'Arenberg, déclare tenir, du roi de France, les château et seigneurie de Malberg (comté de Chiny), 1683 : un ours passant, colleté, enchainé, la chaîne recourbée au dessus du dos, passée entre les pattes de derrière. C. : l'ours passant de l'écu entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713^b).

Veiderau (Jacques), prêtre, chanoine de Saint-Donat, à Bruges, *receveur* de Baudouin de Fosseux, prévôt de Papingloo, 1453 : une coquille; au chef chargé d'une belette. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *S Iacobi* *pbr* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 378).

VEILAIR, voir **VELAER**.

Veijlaert[s] (Guillaume), échevin de Gorssum, 1448 : un fer de moulin, accompagné de quatre étoiles, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *S Wilhem* (Abb. d'Orient, A. G. B., et Abb. de Saint-Trond, c. 10).

Veijlder (Jean-Philippe *de*), échevin de Malines, 1763 : un chevron, accompagné en chef de deux annelets et en pointe d'une lime emmanchée. L'écu, dans un cartouche, surmonté du millésime 1758. L. : *Ioannes Philippus de Vyllder schepene van Mechelen* (M. Louis Stroobant, à Gand) (voir **Vijldere, Vijlre**).

Veijse (Michel), échevin de Furnes, 1395 : une jumelle en bande et une divise vivrée brochante; une petite étoile à cinq rais, en pointe, à senestre, posée dans le sens de la bande, brochant sur la jumelle (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 88).

— (Chrétien), homme de fief du comte de Flandre, 1398 : même écu, mais sans l'étoile. L. : *Xpti* *Veise* (Ibid., l. 38) (Pl. 33, fig. 947).

— (Vincent), échevin et *cuerer* du métier de Furnes, 1407 : même écu, brisé en pointe d'une coquille. T. : un homme sauvage. S. : deux lions. L. : .. *Vincent Veise* (Ibid., l. 89, 90).

Un Vincent *de Veijse* remet, au comte de Flandre, un dénombrement de fief, 1405; il scelle du même écu (Fiefs, c. 887, l. 219-254).

— (Lancelot), *procureur* de la veuve de Nicolas *den*



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CXCVI.

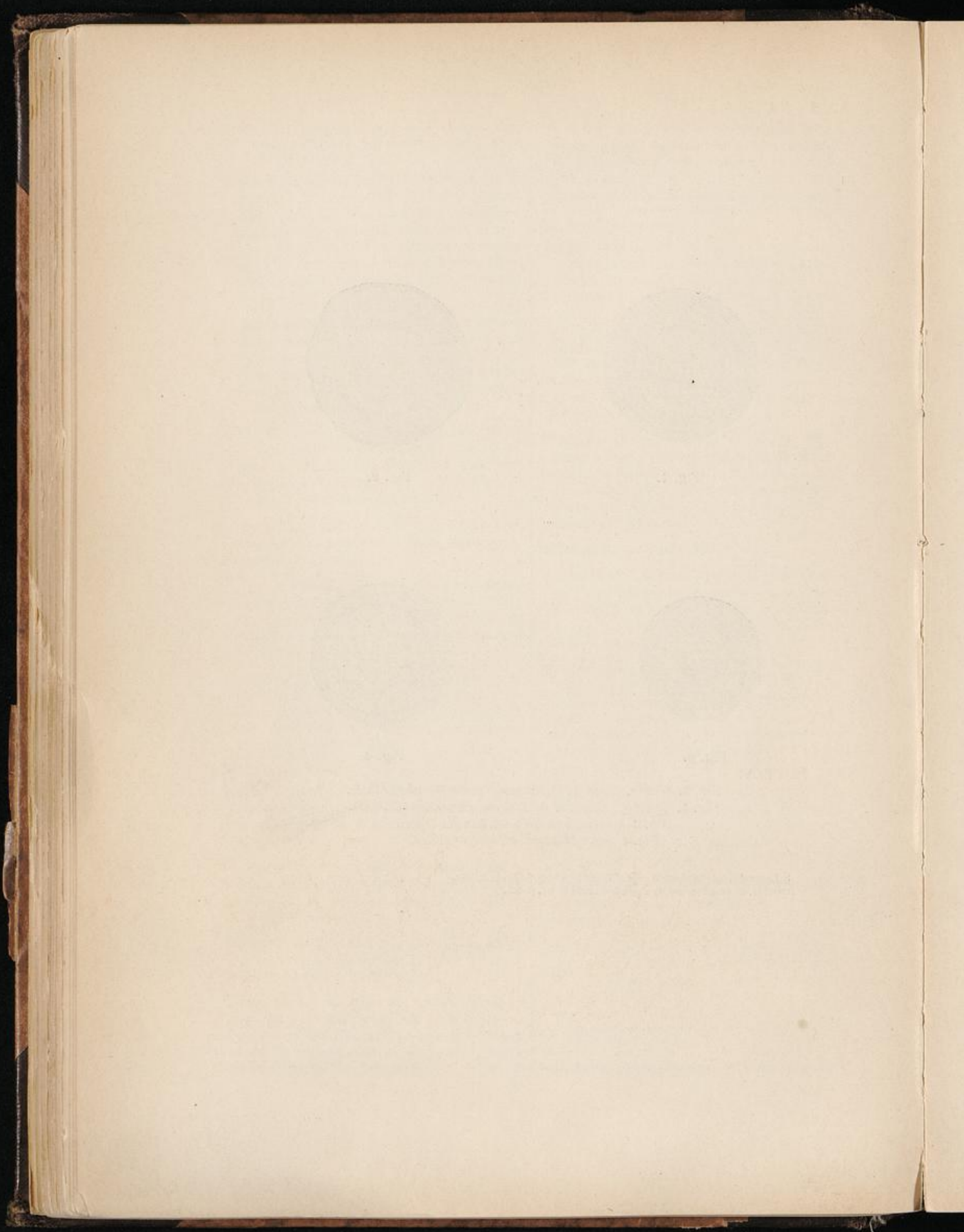
Fig. 1. *Goede*, dame de Haamstede et de *Berghen* (1346).

Fig. 2. Thierry, seigneur de Zuijlen, chevalier (1356) (1).

Fig. 3. Gérard van Strucht, écuyer (1366).

Fig. 4. Jean Mompelier, écuyer (1380).

(1) Le sceau porte la légende : ✠ S^r Diderici dne (!) de Zolen militis.
Rectifier, en conséquence, la légende donnée T. III, p. 497.



Teldere, reçoit, du receveur de l'espier de Furnes, un acompte sur la créance due à cette *demoiselle*, du chef de son dit mari, du temps où il était bailli de *Berghen* (Bergues), 1423; Lancelot *Veijse*, échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1426 : même écu, mais sans la coquille. C. : une tête et col de cheval entre un vol. S. : deux aigles. L. : *S Lan . elot Veyse* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 401, 91, 92).

Veijse (David), échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1426 : même écu, brisé en pointe d'une étoile à cinq rais. C. : un chapeau de tournoi, orné de trois plumes. S. : deux aigles. L. : *S Veijse* (Ibid., l. 91, 92).

— (Vincent), même qualité, 1437; homme de fief de ladite châtellenie, 1438 : même écu, mais sans l'étoile. Même C. S., derrière l'écu : un aigle regardant. L. : *Vincent Veijse* (Ibid., l. 93, 94).

— (Lancelot), échevin et *cuerheer* de la châtellenie de Furnes, 1443 : mêmes écu et C. L. : *Ve . se* (Ibid., l. 93, 94).

— (Jean), *landhouder* de la châtellenie de Furnes, 1443, 4 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme le précédent; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la bande de trois losanges. Même C. L. : *Sigillum Jan Veijse* (Ibid., l. 93, 94).

— (Pierre), échevin et *cuerer* du terroir de Furnes, 1438 : même écu que Vincent, 1437. Même C. S. : deux aigles (corbeaux?). L. : . *Pieter Veise* (Ibid., l. 93, 96) (comp. les armes de **Lemmin, Taud**; voir **Berghe** [1424-43]. **Sivry**).

Damoiselle Ysabeau de le Douve, veuve de feu Jehan Veyse, jadis bailli de Furnes, qui eut pour successeur, dans ces fonctions, messire Jacques de *Drincham* (Dringham), chevalier, réclama diverses sommes restées dues au défunt.

A la requête de Dringham, le duc Philippe de Bourgogne ordonna, par acte donné, à Bruxelles, le 10 septembre 1462, de les payer à celui-ci, pour les remettre à ladite dame (Chartes de l'Audience, c. 12, A. G. B.).

La mayson surnomé VEYSE : d'argent à deux bendes (!) de gueulle, au chief une vygre de sable, sur le tout (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Veitzheim (?). *Her Johan, pastoir zu Elsich* (Elsig), 1373 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion léopardé, au lambel brochant; au 2^e, cassé; au 3^e, trois annelets, accompagnés en cœur de . . . (?). Seuls, ces trois quartiers de l'écu restent de ce sceau fort endommagé (Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Nese, veuve de *Goebel van Veytzhym*, déclare avoir pris à ferme du chapitre de Sainte-Marie *zu den Greden*, à Cologne, le *hoff zu Wys*, avec toutes ses appartenances, pour un terme de six ans, moyennant une redevance annuelle de 40 muids

(*malder*) de seigle et de 40 muids d'avoine, mesure de Cologne. Elle s'oblige à reconstruire à ses frais, dans la première année, la boulangerie (*dat alde backhuys, dat darneder gevallen is*) et à entretenir, durant la location, les autres édifices.

Dans le cas où elle passerait de vie à trépas, pendant ces six années, la propriété ferait retour aux bailleurs, sans que ses héritiers y eussent d'autre droit que celui de récolter les fruits qu'ils auraient semés, tout en étant tenus de payer le fermage de l'année commencée.

Si, toutefois, ses enfants désiraient prendre à ferme ledit bien, en donnant des garanties suffisantes, le chapitre devrait leur donner la préférence sur toutes autres personnes.

Nese constitue pour cautions : sire Jean, curé d'*Elsich* (Elsig), Werner van *Veytzhym*, résidant à *Kattervort* (Katterforst), frère dudit curé, Jean van *Gauwe*, autrefois *zynsemeister* à *Zulpghe* (Zulpich), et *Philips kelnens sun*, à *Zulpghe*, qui s'engagent à faire observer ce bail.

L'acte a été scellé par ledit curé d'Elsig, Tielman Buncken et *Goedart van Douveren* (Doveren), échevins de Zulpich.

Donné 1373, *in vigilia purificationis beate Marie* (Original, sur parchemin, portant encore les deux premiers sceaux, en cire verte, appendus à des doubles queues de parchemin). Pour plus de détails sur la terre de *Wys, Wise*, etc., voir aux noms de **Virnèburg** et de **Vurre**.

Vekemans, voir **Vecquemans**.

Veken[en]. Arnould van de *Vekene*, homme de fief de Jean Lobbe, seigneur d'un fief à Haren, sous Evere, 1404 : une sorte de marque de marchand, accostée de deux croisettes pattées (E. G., l. 348) (Pl. 1^a, fig. LXXXVII).

— Nicolas van den *Veken*, *stegereepknecht* du duc de Bourgogne, 1436 (n. st.) : dans le champ du sceau, une barrière de prairie (comme **Vecquemans**). L. : * *S Claes van den Veken* (Chartes des ducs de Brabant).

— Guillaume van den *Veken*, homme de fief de Jean, seigneur de Merode, de Petersheim, etc., 1474 : de . . . à une barrière de prairie (*Afflighem*).

— Nicolas van der *Veken*, échevin de Tervueren, 1476 : même écu. L. : *S Claes vā de' Veken* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes van den Veken*, échevin de Louvain, 1308 (n. st.) : un maillet (en pal). L. : *S Iohīs vaden Vekene sabini lo* (Ibid.).

Au cimetière de Merchtem (Brabant), contre l'église, se trouve, encastrée dans le pavement, une pierre, portant un écu au maillet penché; casque couronné; cimier : un homme issant, tenant de la main droite une flèche,

la pointe en haut, et de la main gauche une rondache; supports : deux lièvres. Inscription : *D. O. M. — Monumentum — nobilis familiae — Marci Antonii van der Vekene — scutiferi toparchae de Wasmont — et domini — in Merchtum — Steenhuffte — Londerzeel* § — R. J. P.

Veken[en]. Thomas van den Veken, échevin de Turnhout, 1535 : une barrière de prairie, accompagnée en chef à dextre d'un trèfle (B. R., C. G., N° 2224).

— Henri van der Veken, *scepen ons heren Sincte Peeters ende abdes van Corby* (Corbie), in *de prochie van Nedrijsche* (Neerijische), 1554 : un agneau pascal regardant. L. : *S' Henri van den ... VVeken* (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Vecke (Pierre), serviteur du duc de Bourgogne, à Gand, 1387, 8, 92, 3, 4 : un sautoir, accompagné de deux molettes, 1 en chef, 1 en pointe. L. : *S' Pieter Vecke* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 111, 112).

— (Pierre) (et *Vecque*), sergent et serviteur à masse du duc de Bourgogne, à Gand, 1398, 1400, 1, 3, 7, 11, 2 : même écu. L. : *Sigillu Pieter Vecke* (Ibid., l. 38, 111, 112).

Vecmont. Jean van *Veckemont*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 460 moutons, 1378 : trois lions. L. : *S' Johis dni de Vekemon* (Chartes des ducs de Brabant).

VECOVEN Josse van *Veecoven*, échevin du banc de haute justice de Velm, 1508 : parti; au 1^{er}, un lion, surmonté à senestre de ... (étoile?); au 2^d, trois maillets, 1 en chef, 1 au flanc senestre, 1 en pointe à dextre. C. cassé. L. : *S' loes van Vecou* (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

— Henri van *Vecoven*, échevin de la haute justice de Halle, 1571 : trois maillets (droits). C. : un oiseau. L. : *S' He ... va Vecoven* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— Guillaume van *Veckoven*, écoutète de l'un des deux seigneurs de Brusthem, 1586 : un lion et un semé de billettes couchées. C. : un lion issant. L. : *Willem van Wecoven* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— (Henri van), échevin de Duras, 1601, 3 : échevin de la cour censale de *Coelhem*, sous Duras, 1602, 5 : trois maillets penchés. S. : un aigle (Ordange).

Vecquemans (F.), écrit, de Malines, des lettres au procureur général de Brabant, van *Wijftliet*, 1636, 7 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une barrière de prairie; aux 2^e et 3^e, une tour, posée sur une eau, au pont-levis baissé, accompagné à senestre d'un cygne nageant, ladite tour sommée d'un homme issant soulevant le bras dextre. C. : un buste entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, l. 2314, A. G. B.) (voir **Helman, Ranst, Roose**).

Les 2^e et 3^e quartiers de ces armes se retrouvent dans celles de la famille van Pruijsen.

Vecque, voir **Vecke**.

Vecquer (Charles-Emmanuel de), déclare tenir, du roi de France, la seigneurie de Grevenmacher, d'Ober- et Nieder-Donwen (comté de Chiny), par engagère, 1682 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, tiercé en fasce; a, deux chaînons entrelacés; b, plain; c, une étoile; aux 2^e et 3^e, un animal passant; au chef de quartier chargé de trois fers de moulin. Sur le tout : un écusson à la croix ancrée. C. : un bras armé, brandissant un glaive (cachet en cire rouge). Sans L. (C. C. B., 45713^b).

VELAER. Jean van *Veilair* scelle pour Jean van *Criekenbeke*, fils de sire *Zegher*, qui reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 39 vieux écus, pour ses services dans la guerre de Flandre, 1357, 24 avril, à Bruxelles; Jean van *Criekenbeke* appose, comme son propre sceau, celui de Jean van *Velaer*, 1357, 14 juillet; Jean van *Veilaer* reçoit, du Brabant, pour Jean van *Merwije*, Henri van *Huesen* et Hubert den *Roeden*, un acompte de 120 vieux écus, pour leurs services (dans la guerre de Flandre), 1357, 19 juillet; il scelle pour lui-même et Pierre van *Velaer*, qui reçoivent, du Brabant, un acompte de 300 vieux écus, du chef de la guerre de Flandre, 1357, 22 juillet; Jean van *Velaer* reçoit, du Brabant, 14 vieux écus, à lui dus, pour solde de compte, du chef de ladite guerre, 1357, 14 octobre : un poisson recourbé à dextre, accompagné en chef à senestre d'une fleur de lis. L. : *S' Thohannis (!) de Velaer* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1003, 1247, 1271, 1281, 1476) (voir **Ghijis**).

Le 25 avril 1357, le duc et la duchesse de Brabant promettent de payer, quinze jours après la Pentecôte prochaine, à Pierre van *Veijlaer* et à Jean van *Veijlaer*, pour solde de compte, 392 1/2 vieux écus (Chartes des ducs de Brabant, N° 1020).

Velaere (Hugues de) (et *Veleere*), échevin de Saftingen, 1468, 70 : un arbre, posé sur un mont. L. : *... gh de ...* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52).

— Roland de *Velare* déclare tenir, de *Jonkere Lodewijc van Brugghe* (Bruges), *heere van den Gruuthuze*, prince van *Steenhuse* (Steenhuijze), etc., de sa seigneurie de Thielt, un fief à Thielt, 1513, le 6 février (n. st.) : un chevron, accompagné en chef de deux merlettes contournées et en pointe de ... (cassé). S. senestre : un griffon. L. : *S' Mar ... de Velaere* (Fiefs, N° 9307).

Il dit sceller de son propre sceau.

Velaines. Thirion van *Velane* (et de *Veloyne*, écuyer), jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 1355 2/3 moutons, 1374, 8 :

un vol et une cotice brochante. L. :  S Thierion (!)
Lrde (Chartes des ducs de Brabant).

Le sceau de 1378 est disparu.

Velasco (Don Jean de), comte de *Salasar* (Salazar), marquis de *Belveder*, seigneur de *Villalbe*, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, de Son Conseil de guerre, capitaine général de l'artillerie aux Pays-Bas et surintendant des *gens d'armes* en la province et comté de Flandre, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Bernarde d'Alsace, dite de Boussu, du côté paternel, est *gentil femme*, fille de messire Eugène d'Alsace, dit de *Hennin Lietaer* (Hénin-Liétard), comte de Boussu, marquis de la *Vere* (Veere) et de *Vlissingues* (Flessingue), vicomte de *Lombecq* (Lombeek), baron de *Liedekerke* (Liedekerke), etc., chevalier de la Toison d'or, et d'Anne-Caroline de Croy Chimay d'*Arenbergue* (Arenberg); petite-fille de messire Maximilien d'Alsace, dit de *Hennin Lietaer*, comte de Boussu, marquis de la *Vere* et de *Vlissingues*, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre, fille de messire Charles de Gavre, comte de Fresin, baron de *Juchy* (Jussy?), et de Françoise de Renty; arrière-petite-fille de messire Jacques d'Alsace, dit de *Hennin Lietaer*, comte de Boussu, marquis de la *Vere* et de *Vlissingues*, et de Marie de *Redegem* (Redinghen), dite Hannart, baronne de Liedekerke, vicomtesse de Bruxelles et de *Lombecq*, etc.; et que, enfin, ladite damoiselle est *vrayement noble de tous costez, sans aucune batarde, ny bourgeoisie*, 1669, le 20 février, à Bruxelles: échanteté de... et de vair de cinq tires, chacune de trois points, chaque point de vair de deux tires; à la bordure composée de dix pièces, chargées, à tour de rôle, d'une tour et d'un lion (très cassé; seul l'écu resté). Sans L. (cachet ovale en cire rouge) (Chap. de Nivelles, Etabl. relig., c. 1673).

Velbruck, voir **Horion**.

Velde. *Petrus de Pratis*, homme de fief du comte de Flandre, 1333 (n. st.): un lion (Chartes des comtes de Flandre).

— (Pierre van dem), échevin de Zülrich, 1369, 70: coupé; au 1^{er}, un château; au 2^d, d'hermine plain. L.: *lde schabin* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 68).

— *Heinric Sta[r]ssaerts zoene van den Velde van Braijne, et H. St. zoene van Breijne* (de Braine), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire de Gaesbeek, i. t.: 160 moutons, 1374: une bande de quatre losanges, chargés, chacun, d'une coquille, et un lambel brochante. L'écu sommé d'un buste. S.: deux léopards lionnés, assis. L.: *S' Henri des Cans* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 948).

— (Henri van den), échevin de *Velop* (Velp, Brab.

Sept.), 1397: une étoile, surmontée, à dextre d'un « h » (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 609).

Velde (Nicolas van den), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 11 mesures, dit *tgoed te Werve*, dans la paroisse d'*Onser Vrouwen tardembuereh* (Aardenburg), avec 20 arrière-fiefs, dont 5 sont égarés (*daer of de vive int donker staen*), 1421, le 1^{er} juin: un chevron, chargé d'une étoile, accompagné en chef à dextre d'un anneau. C. cassé. S.: un lion à dextre; cassé à senestre (fort endommagé) (Fiefs, N° 7586).

— (Jacques van den), échevin de Heusden (Brabant), 1428: une étoile à huit rais (Malines).

— (Henri van den), échevin de Louvain, 1428: une croix patriarcale, ou de Lorraine, posée en bande, les bras et le montant mouvant des bords de l'écu (Ibid.) (Pl. 33, fig. 949).

— (*Lexus* van den), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6 1/2 mesures, au métier d'*Oostburch* (Oostburg), paroisse de *Schoonendike* (Schoondijke), 1430, le 5 août: un chevron, chargé d'une étoile à cinq rais et accompagné en chef à dextre d'une merlette. S. senestre: un griffon. L.: *S Lec... van den Velde* (Fiefs, N° 8829).

— (Arnould van den), échevin de Louvain, 1433, 9, 40 (n. st.), 42: une croix patriarcale, ou de Lorraine, les bras et le montant mouvant des bords de l'écu. L., 1433: *S Arnol (!) van de Velde scab lov* (Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain, *ad annum* 1419, et *passim*).

— (Jean van den) scelle pour un homme de fief de Jean, seigneur de Rotselaer, Vorsselaer, Rethij, drossard héréditaire du Brabant et voué de Maestricht, 1434 (n. st.), le 24 janvier: trois monogrammes, formés des lettres i, v, v, accompagnés en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. L.: *S Iohannis de Campo* (Léproserie de Terbanck, Etabl. relig., c. 4723, A. G. B.).

— (Guillaume van den) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6 1/2 mesures, au métier d'*Oostburch*, paroisse de *Sconendicke*, 1441, le 27 septembre: un chevron, chargé d'une étoile à six rais et accompagné au chef à dextre d'une coquille. L.: *S Willem van den Velde* (Fiefs, N° 8838).

Ce fief est contigu aux biens de Jacques Mettenelje, d'Hector de Hase, d'Antoine van den *Vagheviere*, etc.

— (Jacques van den), échevin de Heusden (Brabant), 1448: une étoile à huit rais, surmontée à dextre d'un... (besant, tourteau, rose?) (Malines).

— (Jacques de le), sergent et serviteur à masse du duc

de Bourgogne, à Gand, 1451 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un coq; aux 2^e et 3^e, une merlette. T. : un homme sauvage, sans massue. L. : *S Iacop va de Velde* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 113).

Velde (Jacques van den), échevin de la *vierschare* de Kemseke, 1454 : trois (2, 1) roses, tigées et feuillées, celle de la pointe renversée. L. : *S Iacop van den Velde* (Ibid., l. 233).

— (Jean van den), échevin de Heusden (Brabant), 1459, 60, 8 : une étoile à huit rais, surmontée à dextre d'un flanchis (Malines).

— (Jean van den) déclare tenir, de sire Philippe de Bourgogne, chevalier, seigneur *van der Horst*, une maison, avec jardin et terres, près du château de la Horst (sous Rhode-Saint-Pierre), 1470, le 6 juillet : trois pals; au chef plain, chargé d'un franc-canton, au besant, ou tourteau (Av. et dén., N° 601).

— (Pierre van den), conseiller de la ville de Bruxelles, 1486 : une barrière de prairie, surmontée à senestre d'un « v ». T. : un ange (E. G., l. 336) (Pl. 33, fig. 930).

Quant aux van den Velde, à la barrière de prairie, on peut voir ADOLF VON DEN VELDEN, *Geschichte des alten brabantischen Geschlechtes van den Velde oder von den Velden*, II. Teil, Weimar, 1898, I. Teil, Weimar, 1900.

Les branches allemandes et hollandaises de cette famille descendent, d'après cette publication, de Guillaume van den Velde, de Bruxelles; il eut deux femmes, Marguerite Winckels et *Maijken* van Gindertaelen, qui est citée, comme veuve, à Hanau, en 1634.

Ce second mariage fut ainsi inscrit dans le registre matrimonial de Sainte-Gudule à Bruxelles :

Willem van Velde.

Maijken van Gindertaelen 000 contraxerunt 4 junij heretici sunt absque missa in porticu ecclesie.

— (*Monfrant* van den), échevin du pays de Nevele, 1489 : une tour, ou porte crénelée, accompagnée de six molettes, rangées en orle. L. : *S Monfra van de Velde* (Baron de Maere d'Aertrijcke).

— (Josse van den) tient, de Marie, dame de Luxembourg, du chef de sa seigneurie de *Weeden*, un fief à Zulte, 1502 : une tête de more, surmontée de deux étoiles à cinq rais (Fiefs, N° 10375).

— (Josse van den) et Jean van *Vlaendren* (de Flandre), seigneur de *Honnelede*, Beveren, etc., bailli de Bruges (1^o loco; son sceau est indistinct), tuteurs de *Joncheer Lodewijc van Brugghe* (Bruges), *filius mer Jans, heere van den Gruuthuuse*, etc., font dénombrement, pour ce *Lodewijc*, du *hof ten Gruuthuuse, bij Ons Vrouwe kercke te Brugghe, ende daertoe behoorende de grute van Brugghe*, du Franc de Bruges et des appartenances (suivent de nombreux détails), fief qu'il tient du bourg de Bruges, et auquel se trouvent attachés divers arrières-fiefs, 1515, le 17 juillet; Josse van den Velde et

ledit Jean de Flandre, etc. (1^o loco), tuteurs de *Joncheer Lodewijc van Brugghe, heere van den Gruuthuuse*, etc., déclarent que celui-ci, tient, du bourg de Bruges, une rente de 10 livres de gros, sur la seigneurie d'*Oorscamp* (Oostcamp), 1515, le 18 juillet; ils déclarent que le même tient, dudit bourg, la seigneurie d'*Oorscamp*, comprenant 700 mesures de terres, de bois, de marais, etc., une *vierschare* de sept échevins (dont quatre sont nommés par le prince, les trois autres par lui-même), un *crichoudere*, un amman, un clerc, des rentes, une pêcherie, etc., et divers arrières-fiefs; ceux-ci tenus par *Hannekin* de Stuer, fils de Denis, Arnould de Coster, fils d'André, maître Christophe de *Wally*, Josse Everbout, damoiselle Marguerite Damman, fille de Philippe, Barbe van der Gracht, fille de Jean, damoiselle Elisabeth *svoochs* (de Voocht), femme de maître François van den *Kathulle* (Kethulle), damoiseau Jacques van Halewijn, seigneur de Maldegheem; etc., 1515, le 18 juillet; figure seul, comme homme servant de *Edelen mueghende heere Lodewijc van Brugghe*, seigneur d'Avelghem, qui tient, dudit bourg, une part de la *gruude*, avec juridictions, 15 arrières-fiefs, etc. (parmi ses vassaux, figurent : Elisabeth, fille de Jean de Hondt, dame Marie de Luxembourg, dame de Vendôme, damoiselle Jeanne van Prêmesques, Guillaume Barbesaen), 1515, le 31 juillet; homme servant de damoiselle Cornélie, fille de Jean de Keijt, laquelle tient, dudit bourg, *tdienstmanscip* (sergenterie?) de Moerkerke, du métier de Moerkerke, d'Oostkerke, du métier d'Oostkerke, de Dudzele, du métier de Dudzele, une rente sur l'espier de Bruges et deux autres rentes, 1515, le 4 août : un chevron, chargé d'une étoile. S. senestre : un griffon, tenant du bec la lanterne de l'écu L. : *S Ios vanden Velde* (Fiefs, Nos 7841, 8651, 8652, 7852, 7851).

Velde (Jean van den) (fils de Jean), tuteur de *Franskin* Jaquetot (fils de Gislebert), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief à Tronchiennes, 1522, le 19 décembre : une fasce, chargée de trois losanges et accompagnée de trois (2, 1) roses, tigées et feuillées, et d'une étoile au point du chef. S. : un aigle. L. : *S Ian va* (Fiefs, N° 2520).

— (Jean van den), fils de Marc, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 6 mesures, 75 verges, au métier d'*Oosburch* (Oostburg), paroisse de *Schoondijcke* (Schoondijke), 1515, le 20 août : très fruste; on ne voit qu'un chevron. C. fruste (Fiefs, N° 8847).

— (Henri van den), homme de fief d'Henri Estor, dans sa seigneurie de Bigard, 1518 : une barrière de prairie, accompagnée en cœur d'un h. L'écu surmonté d'une fourche et d'un balai, passés en sautoir (Elseghem) (Pl. 33, fig. 951).

— *Robijn van de[n]* (et van *der Velden*), écoute de



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

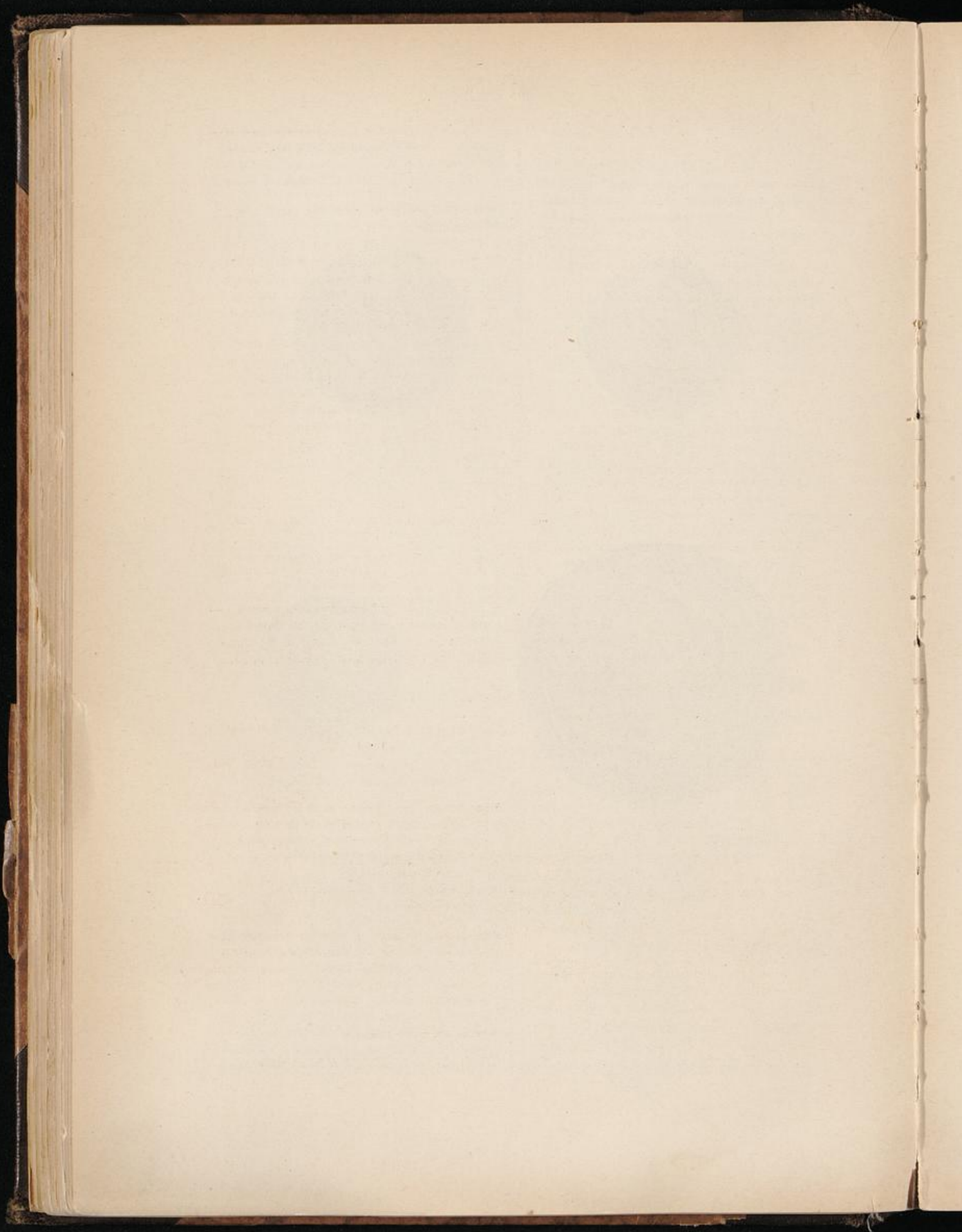
Pl. CXCVII.

Fig. 1. Arnould van *Hoemen* (Heumen), seigneur d'Ammerzoden (1386).

Fig. 2. Jean van Cuijk, seigneur d'Hoogstraeten (1388).

Fig. 3. Sweder van Abcoude, seigneur de Gaesbeek. Putte et Strijen (1396).

Fig. 4. Louis Print van *Nijvele* (1397).



Graesen, 1528, 33, 52; échevin du banc de Looz, à Graesen, 1548, 55 : trois ériers. L. : *S Roebini van den Wel* . . (Abb. d'Orient, c. 2, et Ordange).

Velde (*Loijs van den*) déclare tenir, du bourg de Bruges, par succession de *Marie, filia Nicolas du Celier, mijn* . . . (le mot qui indique la parenté est gratté; il doit y avoir probablement : *moeder*) un fief de 6 mesures, 73 verges, à Schoondijke, 1540, le 8 juin : un chevron, chargé d'une étoile (à six rais) et accompagné en chef à dextre d'une coquille. C. indistinct (Fiefs, N° 8833).

— (*Huijch Adriaens zoon van den*), échevin in *den Hage* (La Haye), 1545 : écartelé; au 1^{er}, trois fers de moulin; au 2^e, trois fascées; au 3^e, trois huchels; au 4^e, un sautoir composé. C. : une tête et col d'oiseau, le bec en forme de cuiller. L. : *S Huijch Adriaenszōē vā de Vel* . . (Ancienne Université de Louvain, A. G. B.).

— (Louis van den), tuteur de Liévin Alart, fils de Liévin, tient, de la cour comtale de Knesselaere, un fief *illec*, 1546 : un oiseau, surmonté à senestre d'une étoile (Fiefs, N° 10892).

— *Guilhielmus de Campo*, prêtre, doyen de Notre-Dame, à Saint-Trond, 1562 : type armorial; trois roses; au chef chargé de trois merlettes. L'écu surmonté du millés. 1533, en chiffres arabes (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— (Mathieu van den), échevin de Rotterdam, 1662 : coupé; au 1^{er}, trois crémaillères, rangées en fasce, surmontées de deux flanchis; au 2^d, un fascé-ondé. C. : deux ailes de moulin à vent, passées en chevron renversé. L. : *S Mattheers van den Velde* (U.).

— (Maître Barthélemy van den), échevin *illec*, 1668 : même écu. C. fruste. L. : *Bartholomeus van den Velde* (U.).

— Jean-Baptiste *van Velde*, conseiller ecclésiastique du gouvernement général des Pays-Bas, au département des fondations pieuses et prévôt du chapitre de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, 1787 : d'or à l'arbre sec; à la bordure dentée. Cq. couronné. C. : un bras armé brandissant un arbre sec. L'écu accosté de deux paons, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de l'écu, la 2^{de}, à la fasce, vivrée. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 6635) (voir **Heusdens, Honselar, Randerath, Rijcke**).

La 2^e bannière doit représenter les armes de *Patweter*, qui sont dites être : d'argent à la fasce entée de sable.

Il avait été nommé prévôt, par l'empereur, le 20 juin 1782.

Le 14 juillet 1536, *Johannes dictus vanden Velde* transporte, devant les échevins de Bruxelles, à *Leonius de Tsollenberghe, faber : domistadium*

situm super altam plateam (rue Haute), *inter bona Beatricis dictæ Behaghelarts et bona dicti Johannis*, et ce moyennant un cens annuel de 3 livres et 5 sols, monnaie courante. Cette cession fut faite de l'aveu d'*Arnoldus de Heelbeke* (Hellebeek), représentant dame *Elisabeth de Heelbeke*, dame foncière (Fonds de Locquenghien, c. 11, A. G. B.).

Le 2 septembre 1444, *Johannes dictus van den Velde, filius quondam Gosuini dicti van den Velde*, constitue, devant les échevins de Bruxelles, à Gisbert, fils de feu Jean van der Linden, une obligation sur tous ses biens allodiaux et mobiliers (non spécifiés) (Etabl. relig., c. 4964, A. G. B.).

Le 5 mars 1437 (n. st.), *Margareta dicta ts Kempeneeren, filia quondam Willelmi dicti de Kempeneere, quam habuit a quondam Maria de Overbeke, sua dudum uxore, et Henricus dictus vanden Velde, eiusdem Margarete maritus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, un bonnier de terre sis *supra campum dictum thogevelt* (Chartreux près de Bruxelles, c. 9, A. G. B.).

Le 1^{er} septembre 1489, *Loeije van den Velde*, fils de feu Arnould van den Velde, reçoit, devant les tenanciers du chapitre d'Anderlecht, de Marguerite van Kerhoven, fille de feu Arnould, et de Jean van Cotthem, dit van den Berghe, son mari : *een hofstad metten huijse daerop staende, etc., te Veeveijen* (sous Anderlecht), près de Bruxelles (Greffes scabinaux, reg. 64, f° 24, A. G. B.).

Le 14 octobre 1493, *Henric van den Velde, soen wijlen Henricx van den Velde*, est adhérité, par les tenanciers dudit chapitre, pour lui et sa femme, Marguerite Eeckarts, d'une prairie à Anderlecht (Ibid.).

Veleere, voir **Velaere**.

Velen (*Harman van*), drossard du pays de Zutphen, 1511 : trois merlettes, rangées en fasce. C. : un vol (*Geld.*) (Pl. 33, fig. 932) (voir **Nesselrode, Noyelles**).

Vellereille (*Allart de*), bailli de Trivières, homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : une fasce, chargée de trois étoiles, accompagnée de sept billettes, 4 rangées en chef, trois (2, 1) en pointe, et d'une étoile entre les deux premières de la pointe. T. senestre : une damoiselle. L. : *S' Allart de Vellerelle* (*Namur*, Nos 1354-6) (Pl. 33, fig. 933).

Vellereux (?). Gérard van *Velroye*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg, 120 moutons, 1374 : une croix, cantonnée de douze croisettes. L. : *S Gerart de Velroy* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Villeroux**).

Vellhave, voir **Udekem**.

Velmacher, voir **NEUFCHASTEL**.

VELMERCHEM (Sire Roger van), cher ami de Gérard, sire de la *Dicke* (Dyck), 1392 : une fasce. L. : *gerii de* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 549).

Velp[en]. *Arnoldus et Gerardus, confratres, quondam filii Henrici, militis de Felpe*, donnent un acte en faveur du couvent de Maegdendael (à Oplinter), 1272, 31 mai; sceau de . . . (?) : une croix, cantonnée de quatre oiseaux. L. : *i de* (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

Il s'agit du patronat de Waenrode.

Il n'est pas possible de dire avec certitude auquel des deux frères ce sceau appartient.

— *Henricus de Velpe*, échevin de Louvain, 1375 (n. st.), 6, 7 : trois pals; au chef plain et au franc-quartier chargé d'un sautoir échiqueté, surchargé en cœur d'un croissant. L. : ✠ *S' Henrici de Velpe scabi lovan* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— Gérard, sire de *Velpen*, reçoit, du Brabant, pour ses services, *alse van vijftien daghen dat wij laghen metten meijere van Tienen tot Eijndoven* (Eijndhoven), 1388 : une croix, cantonnée de quatre merlettes; écusson en cœur, au sautoir. L. : ✠ *S Gheirt van Velpe* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 954).

— *Henricus de Velpe*, échevin de Louvain, 1453 (n. st.) : trois pals; au chef plain; au franc-quartier chargé d'un sautoir échiqueté. L. : . . . *enr* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Les échevins de *Velpen*, 1536 : un chevron, accompagné de trois coqs. L. : ✠ *S scabinorum domini . . . Velpe dei* (Abb. de Saint-Trond, c. 12).

— Maître Gérard van *Velpen*, écoute de l'évêque de Liège, à Saint-Trond, 1571, 4, 5 : une croix, cantonnée de quatre merlettes. C. : une merlette. L. : *S m . . Gerad . de Velpen* (Abb. de Saint-Trond, c. 11, et Ordange).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de cet écu : champ d'or, croix de gueules, merlettes de sable.

— Jean van *Velpen*, échevin de Saint-Trond, 1627, 34, 7 : même écu, mais les merlettes contournées. Même C. (Abb. de Saint-Trond, c. 2, 14 et 16, et Ordange) (voir **Wind[e]**).

VELRODE voir **Willrath**.

Velrous, voir **Follebarbe**, **Velroux**.

Velroux. *Wernier de Vilrout (Vylroes)*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 120 moutons, 1374, 8; 2 sceaux : 1, 1374, sceau d'un *Amele* de Velroux qu'il dit être le sien propre :

coupé de . . . et de . . . , au lion brochant, chargé d'un écusson au lambel. L. : ✠ *S Amelle de Velrous* (Pl. 33, fig. 955); II, 1378 : coupé de . . . et de . . . , au lion brochant, chargé d'un écusson à trois maillets penchés. L. : ✠ *S' Werneri de Velrous* (Chartes des ducs de Brabant).

Velroux. *Amele de Vilrout*, prisonnier illec, sous le sire de Seraing; i. t. : 224 moutons, 1378 : de . . . au chef de . . . , au lion couronné, brochant. L. : ✠ *S Amel de Weleroes* (Ibid.).

— (*Ameil* de), écuyer, échevin de Liège, vers 1460 : (de . . . , au chef de . . . et) un lion (brochant?). C. : une tête de léopard. L. : . . . *Amelii de Vel . . . scabini leodien* . . . (C. de B.) (voir **Champs**, **Grace** (note), **Hermée**, **Paniot**).

Sur la reproduction du sceau, le chef n'est pas indiqué. D'après HEMRICOURT (SALBRAY, p. 238), mess. *Warnier de Velleroux*, dit le *Chien*, épousa une fille de sire *Ameyle* de Fologne, « qui portoit d'azur a on chief d'argent, a on lyon rampant de gueules et crioit Fologne ». Tous ses enfants prirent les armes maternelles, mais ilh retinrent le cry de *Vellerous* a eaze delle hateur (hauteur = seigneurie).

Veltganck (Jacques) déclarent tenir, du bourg de Bruges, un fief à Adeghem, sous l'échevinage d'Eecloo, fief acheté de Bonaventure de Muelenaere et qui est contigu aux biens de Jean Blondeel, de Gérard de Craene, etc., 1623, le 7 décembre : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L. : *Jacque . . . Itganck* (Fiefs, N° 7569).

Velthem (Les échevins de), 1309, 1401 : un lion contourné. L'écu accompagné, à senestre, au milieu, d'une lettre W. L. : ✠ *S' scabinorum de Weltem* (Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4724).

— Louis van *Velthen*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la maisnie du duc de Brabant; i. t. : 1815 moutons, 1374 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier brochant, chargé de trois pals; au chef de quartier chargé à dextre d'un anneau. L. : *S' Lvdovici de Veltheem scabini lov* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 957).

GELRE donne à *Lodewijc van Veltem*, Brabançon : d'argent à trois fleurs de lis, au pied coupé, de gueules; au franc-quartier brochant d'or à trois pals d'azur; au chef de quartier de gueules, chargé à dextre d'un anneau d'argent. Le eq. d'or. C. : une tête et col barbue, de carnation, les cheveux et la barbe d'or, tortillée de gueules, issant d'une cuve de sable.

— (Henri van) (*et-ham*), échevin d'Anvers, 1402, 14 : même écu, mais sans l'annelet et au lambel brochant sur l'écu (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1 et 2).

— (Les échevins de), 1471, 4, 5 : un lion contourné (*Affligem*).

— Sœur *Juliana*, abbesse de l'abbaye dite *Onser-*

Lieven-Vrouwen Wijngaerd onder de Borgt tot Loven, ordre de Cîteaux, évêché de Malines, district de Louvain, province de Brabant, 1787, le 12 avril : un cerf élané; au chef de sinople chargé de trois gerbes. L'écu, ovale, posé sur une crosse en pal. Devise : *Amaenita[te et fertilitate]* (cachet, sans autre L., en cire rouge) (C. C. B., reg. 46666).

Elle est appelée : abbesse de la « Vignette ». Son nom n'est pas révélé par l'acte. Voir EDW. VAN EVEN, *Louvain monumental*.

Vélu (*Gobart van*), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Louis de Namur; i. t. : 386 2/3 moutons. 1374, 9 : cinq (2, 2, 1) aigles et au point du chef une merlette. L. L. 1374 : ✠ *S Gobart de Velv esc*; 1379 : ✠ *S Gobart de Velv escvier* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 958).

Venbosch (Arnould), homme de fief du damoiseau de Gaesbeek, 1448 : trois têtes de lion; au franc-quartier chargé de trois glaives, rangés en fasce (Ch. doc. et div., c. I) (Pl. 33, fig. 956).

Vendegies (Sire Robert de), homme de fief du Hainaut, 1421, à Valenciennes : une roue L. : *S Robiert de Vendegies* (Namur, N° 1334-6).

DOUET DARCQ, dans son édition, très défectueuse, d'un armorial du XIV^e siècle, donne ainsi le blasonnement de l'écu du sire de *Vendegis* : d'or à une saie (roue?) d'argent.

Vendeville (Gilles de), fils de Nicolas, déclare, à *Joncheer Albert Cornelio van Hemers, heere van Mierbeke* (Meerbeke), etc., bailli d'Ypres, tenir, de la Salle d'Ypres une rente sur des biens dans différentes paroisses de la châtellenie d'Ypres, 1633, le 13 janvier : une gerbe. C. : une gerbe. Sans L. (cachet, empreint sur papier, appliqué sur cire rouge, appendu) (Fiefs, N° 5667).

Venduille, voir **Venedau**.

Vene, voir **Veen**.

VENEDAU (Jean), jadis prisonnier à Bâsweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 443 moutons, 1374 : onze (4, 4, 3) billettes, légèrement arrondies en haut; au franc-quartier brochant chargé de trois plies (panelles?). L. : ✠ *S I . . . n Vene* . . . (Chartes des ducs de Brabant).

Serait-ce Venduille? Les armoriaux donnent à une famille de ce nom, au Tournaisis : d'or à onze billettes couchées de sable (3, 2, 3, 2, 1).

Vénequière. Godefroy de le *Venquiere*, substitut du procureur du roi de France, au bailliage de Tournai, 1471 : trois étoiles à cinq rais, chacune enclose d'une couronne d'épines. C. : un vol. S. : deux griffons (Tournai, Chartreux, IV).

Vengen, voir **Moulin**.

Venijn (Guillaume) (fils de Danckert), échevin de

Rotterdam, 1467 : trois fascées, chargées de neuf (4, 3, resp. 2) flanchis. C. : un vol (?). L. : *S Willem Venin Danckertz* (U.).

VENNA, } voir **Veen**.
Venne, }

Vennet (Herman van der), *burchmeester* de la baronnie, seigneurie et pays de Nevele, 1649 : une marque de marchand. L. : *Herman van de* (M. Hulin, à Gand).

VENQUIERE, voir **Vénequière**.

Veranen (Nicolas), homme de fief du comte de Flandre, dans la châtellenie de Furnes, 1426 : un bâton noueux, accompagné au canton senestre d'une fleur de lis et en pointe à dextre d'une coquille. L'écu posé sur un aigle regardant. L. : *S Clais Veranen* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 91, 92).

VÉRANGE, voir **SAIEXCHI**.

Veranneman (*Mher Adolf*), chevalier, seigneur d'Appers, comme père et tuteur de *Joncheer Ferdinand*, procréé avec feu dame Anne van *Roijn* (Roijen), déclare que celui-ci tient, de la cour de Waes, la seigneurie de *Bouchaulten* (Bouchault), à Waesmunster, consistant en une rente, avec bailli, hommes et tenanciers, droit d'adhérer et de déshériter, amendes et 12 arrière-fiefs, tenus de lui, par damoiselle Anne de Landas van *Paronnen*, sire Gilles du Faing, seigneur de *Croue*, à cause de sa femme, Marguerite van *Stecant*, fille de sire Pierre, etc., 1614, le 13 février : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un échiqueté; aux 2^e et 3^e, trois lions. C. fruste. Sans L. (cachet, en cire rouge, appendu) (Fiefs, N° 7448).

— (Damoiseau Jean-Joseph), seigneur de Watervliet, résidant à Bruges, collateur d'une fondation en l'église de Watervliet, fondation dont il remet l'état de biens au gouvernement autrichien, 1787 : un échiqueté. Cq. couronné. C. : un homme sauvage, couronné de feuillage, appuyant sa massue, sur l'épaule dextre, entre un vol. T. : deux hommes sauvages, couronnés et ceints de feuillage, appuyant leur massue sur l'épaule extérieure. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B. reg. 46621).

D'après cette déclaration, ladite fondation avait été instituée par sire Jérôme Laurijn, chevalier, seigneur de Watervliet, Poortvliet, etc., conseiller, trésorier général du roi de Castille, par testament du 21 juillet 1500, et qui mourut le 9 août de la même année.

Les écuyers Veranneman de Watervliet, en Belgique, portent : échiqueté d'or et de gueules. Cq. couronné. C. : un homme sauvage, armé de sa massue, entre un vol de l'écu. T. : deux hommes sauvages, couronnés et ceints de sinople, armés de leur massue.

Verbeek (S.), *canonicus et actuarius* de Saint-Pierre, à Louvain, 1787, le 16 avril : un chevron,

accompagné en chef de deux fleurs de lis et en pointe d'une étoile. L'écu, ovale, sommé d'une tête d'ange et accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46360).

Verbeeke (Gauthier), échevin de Heijst (-op-den-Berg), 1460 : une étoile (Arch. de l'église à Heijst-op-den-Berg).

Verbeke (Jacques), greffier de la *vierschuer* de Sinaij et Belcele, 1610, 31. 8; tuteur de Pierre Zaman (fils de Pierre), qui tient de *meijerije* de ladite *vierschuer*, 1610 : une fasce ondée, accompagnée de trois (2. 1) coquilles. L. : *Verbeke* (Fiefs, c. 913^{bis}, l. 7129-91; Baron de Maere d'Aertrijcke, Fiefs, c. 914, N° 6716) (Pl. 33, fig. 939).

Verbiest, voir **Ullens**.

Verbochaghen, voir **Vergouwen**.

Verbochaven, voir **Oelbrant**.

Verboom (François), échevin de Rotterdam, 1638 : une aigle éployée, chargée en cœur d'une roue. C. : un arbre. L. : *S Francois Verboom* (U.).

VERBOS, voir **Hemptinne**.

Verboven (Maurice), abbé d'Everbeur (*Everbode* = *Averbode*), de l'ordre de Prémontré, 1787 : d'azur à la fasce, chargée d'un cœur entre deux roses, accompagnée en chef d'un lion léopardé et en pointe d'un *Agnus Dei* passant. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une mitre et posé sur deux crosses en sautoir. Devise : *Mansuetudo ornat vigorem*. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46663, 46373, *passim*).

Verbuken (Pierre), sacristain d'Herenthals, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à ses fonctions, 1787, le 15 avril : coupé; au 1^{er}, une fleur de lis; au 2^d, trois trones de hêtre, arrachés, rangés en fasce. L'écu, en losange, surmonté d'un lacs. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46333).

L'organiste et un prêtre d'Herenthals se servent de son cachet, sans constatation d'emprunt (Ibid.).

Verchin, voir **Wiltz**.

Verdebaut (Michel), échevin de l'abbesse de Notre-Dame, à Messines, dans sa seigneurie de *ten Gocxhoucke*, 1528 : un coudre renversé, posé en bande, le tranchant à dextre, accompagné au canton senestre d'une rose. L. : *Verdebaut* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Verdiaus (sans prénom), bailli de Hainaut, 1281 : dans le champ du sceau, rond, un écu au lion; ledit écu accompagné, au bas, de deux petits écus, chacun à trois chevrons. L. : ... *Iehan Verdiel baill* Contre-scel : un écu, indistinct (Mons, Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut).

Verdiel, voir **Verdiaus**.

Verdiere, voir **Ere**.

Verdonck (Jean), comme procureur des tuteurs de *Janneken*, orphelin (ou orpheline) de damoiseau Roland Sanders, remet, au bailli du pays de Waes, des dénombrements d'un fief, consistant en rentes, sur des biens à Vracene, avec bailli, tenanciers, etc., et de la *meijerie* de Vracene et de Saint-Gilles, 1599, le 17 octobre : trois roses. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Ian van der Donck* (Fiefs, N°s 7312, 7311) (voir **Donck**, **Donct**, **Verdonct**).

Verdonct (Claude), bailli de noble et tres chier seigneur messire Jacques de Flandres, seigneur de Praet, du terroir de la Woestijne, *Bevere*, *Honnede*, *Wijchhuuse* (Wijckhuijze), à cause de la seigneurie de Praet, mouvant du bourg de Bruges, déclare que, d'après le dénombrement reçu de *Loys de Planques*, celui-ci tient, de la seigneurie de Praet, pour et au nom d'Antoinette Boutillier, héritière de son frère, Pierre Boutillier : *ung fief libre ou vrije leen et s[eigneu]rie de Gheille*, consistant en une rente, terres situées dans la paroisse de *Marcque en Bareul* (Marcq-en-Barœul), près de Lille, avec bailli, etc., 1561, le 13 novembre : un sautoir ancré, cantonné de quatre étoiles à huit rais. T. : un homme sauvage, sans massue, tenant la lanière de l'écu. L. : *S Clavde vander Donc*. (Fiefs, N° 7890) (voir **Verdonck**).

Vere, voir **Veer**.

Veren (Jan) *Diedvien sone*, bourgeois de Dordrecht, ayant reçu, du comte Jean de Hollande, une rente viagère de 10 lb., sur le péage de Dordrecht, lui promet aide contre quiconque, 1300 (n. st.) : dans le champ du sceau, une tête et col d'enfant, de face. L. : ✠ *S' Iohannis flü Di. dui. i.* (Hollande).

— Le même, vassal du comte, 1303 : un écu à la tête et col d'enfant, de face. L. : ✠ *S' Iohannis / Diedewidis* (1) (Ibid.).

Voir **BALEN**, *Beschrijving der stad Dordrecht*, p. 273.

VERENGES (*Thielemans de*), chevalier, vassal d'Edouard, comte de Bar, 1330 : une bande, chargée de trois lions. L. : *de Veira* (Lorr., Briey, B. 590, N° 25) (Pl. 33, fig. 960) (voir **SAIEXCHI**).

Vergauwen, voir **Vergouwen**.

Vergeertruiden (Jean), échevin de Tirlemont, 1461 : parti; au 1^{er}, deux fourches, passées en sautoir, cantonnées de quatre étoiles; au 2^d, un chevron. L. : *S Iohis V'geertruden sca...en* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Vergeijlen (Henri) alleutier au métier de Tirlemont, 1432 : une lettre h; au chef chargé de trois pals. L. : *Sigillum Heinrici Verg...n* (Ibid.).

Vergeijlen (Henri), même qualité, 1434, 8 : plain ; au chef chargé de trois pals. L. :  *Sigillum* c. *Verg...len* (Ibid.).

Vergerven (Henrich), *laet des censhoe/s tooe behorende Sijnt Jans Closter te Ludic, ligghende in dije prochije van Velme* (Velm), *gheleghen in dije Catten strate oft aldar omtrent*, 1460 : un arbrisseau, dans lequel perche un oiseau. L. : *S Henrich Vergeruen* (Couvent de Mariendael, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.) (comp. les armoiries de **Poele**, 1460, et **Oeden**).

Vernies (Guillaume de), licencié-ès-droits, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1606 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un chevron, accompagné de trois fleurs (?) (tulipes ?) ; aux 2^e et 3^e, un râteau. S. senestre : un léopard lionné, assis (?) (M. Ern. Matthieu).

— (Quintin de), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1616 : un chevron, accompagné en chef de deux roses à six feuilles, et en pointe de ... (un lion ?). S. senestre : un griffon. L. : *Vernie*. (M. A. de Latre du Bosqueau).

— (Jean de), franc alleutier du Hainaut, 1634, à Ath : un chevron, chargé d'un croissant, et accompagné de trois roses, tigées et feuillées. C. : une rose, tigée et feuillée. L. : *Seel Jean de Vernies* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Neufvilles**).

Vergoes (Nicolas) (fils de Jean), échevin de Rotterdam, 1590 : un lion couronné. C. : une tête et col de lion couronné. L. : *S Nico* *oes 1590* (U.).

Vergouwen (Baudouin), mari de Béatrice Lentezoens (fille de Jean), qui tient un fief de Philippe Verbochagen, à Haesdonck, 1527 : dans le champ du sceau, une fleur de lis florencée (Fiefs, N° 6363) (voir **Vijt**).

Les écuers Vergauwen, en Belgique, portent : d'azur à la fleur de souci, feuillée et tigée d'or. C. : le meuble de l'écu entre un vol d'azur.
Devise : *Pro fide et patria*.

Verhadocht (Henri) déclare tenir, de Guillaume de Gortere, un fief à Boortmeerbeek, et, de Guillaume van Dorpe, un autre à Campenhout, etc., sans date (xv^e siècle) : trois maillets (droits) (Av. et dén., N° 2942).

Verha[e]g[h]e[n], voir **DICT**, **Ha[h]g[h]e[n]**.

Les écuers Verhaeghe de Naeijer, en Belgique, portent : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, d'argent au chevron, accompagné de trois fleurs de lis, le tout de sinople (*Verhaeghe*) ; aux 2^e et 3^e, contre-écartelé ; a et d, d'argent à trois trèfles de sinople ; aux 2^e et 3^e, de gueules à trois bandes d'or (*Naeijer*). Cq. couronné. C. : une fleur de lis de l'écu entre un vol d'argent et de sinople.

Devise : *Honor*.

DE RAADT, t. IV

La branche, éteinte, appelée Verhaeghe, tout court : d'argent au chevron, accompagné de trois fleurs de lis, le tout de sinople. Même C.

Devise : *Honor et Fidelitas*.

Les écuers Verhaegen, en Belgique, portent : d'azur à la bande d'argent, accompagnée en chef à senestre d'une jambe, armée et éperonnée d'argent, et en pointe d'un renard d'or, passant sur une terrasse de sinople. C. : le renard de l'écu.

Devise : *Servat et arcet*.

Verhaecht (Mathieu), échevin d'Hérenthals, 1517, 8 : une fasce bretéssée et contre-bretéssée (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Verhaven (Corneille) (fils de Jean), 1643, et Jacques, 1656, échevins de Rotterdam : parti ; au 1^{er}, coupé ; a, de Jérusalem ; b, une roue, rompue à dextre et percée d'une épée, posée en bande ; au 2^d, un rosier, fleuri de cinq pièces, terrassé. C. : le rosier de l'écu. L.L. : *S Cornelis I Verhacen* ; *S Iacob Verhave* (U.).

Verheijden (Sœur Constance), abbesse de *Perck* (Parc)-les-Dames, ordre de Cîteaux, archevêché de Malines, juridiction de Rotselaer, province de Brabant, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son monastère, 1787, le 17 avril : de sable à trois lions ; au franc-quartier brochant de sinople chargé d'un renard élané, posé sur une terrasse. L'écu, en losange, dans un cartouche, posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46667).

Elle déclare que la date de la fondation de cette abbaye est inconnue, mais que cette fondation fut confirmée, en 1216, par Henri, duc de Lotharingie et de Brabant.

Verheijlzoeten zone (Boudene), échevin de *Sluijs* (L'Ecluse, Flandre zéland.), 1324 : une croix. L. :  *S' Boud* (Sainte-Pharailde).

Verhulst. Pierre *Ver Hulst* scelle pour un feudataire du bailliage de Waes, 1527, le 27 avril ; homme de fief de Jean de Dijkere, scelle pour un autre feudataire de celui-ci le dénombrement d'un fief à Haesdonck, au bailliage de Waes, 1527, le 3 mai ; dans le champ du sceau : un coute renversé, le tranchant à dextre, accosté de deux étoiles. L. : *S Pieter Ver Hul* ... (Fiefs, Nos 6148, 7521) (voir **Hulst**).

Verjuijs (Damoiseau Théodore), licencié-ès-droits, échevin de Bruxelles, 1646 : trois fascées et un lion brochant. C. : un lion issant entre un vol. L. : *Sigillum Theodori Verjuijs* (Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4114, A. G. B.).

Vercautere, voir **Vercouteren**.

Verken. Otto de Verkin, miles, scelle un acte de la veuve de *Johannes de Kerreke*, 1316, 7 : un lion couronné. L. :  *S' Ottonis de Halle* (Hall ?) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 237 et 247).

Verken. Jean van Verchen reçoit de Goydard, seigneur de Heyden et d'Yren, receveur de Rolduc, une rente, pour son maître Renier Rost[z] van Dister-nich, 1368 : un lion (Chartes des ducs de Brabant).

Les écuys Vercken, en Belgique, portent : de sable à la fasce, accompagnée de trois (2, 1) lions, le tout d'argent. C. : un lion de l'écu issant.

Devise : Verecundus.

Vercluijsen (Adrien) déclare tenir, de la seigneurie de ter Elst, sise à Baerselle (Basel), appartenant à Catherine sbuckels (de Buckele), femme de Pierre van Roijen, un fief à Basel (pays de Waes), 1527, le 6 mai : une balance. L. : S Adriaen Ve n (Fiefs, N° 6252).

Vercouteren (Jean) déclare que sa mère, Amelberghe Hijlegheers, tient, du comte de Flandre, un fief à Melsele, 1515 : dans le champ du sceau, un coudre renversé, le tranchant à dextre, accosté de deux étoiles (Fiefs, c. 913, l. 6826-6900).

— (Jean), échevin de Saint-Nicolas (Waes), 1549, 51 : dans le champ du sceau, un coudre renversé, le tranchant à senestre, accosté de deux étoiles. L. : ★ S Ian Vercouter f loes (Baron de Maere d'Aert-rijcke).

Le sceau de Jean Vercouteren, de 1551, Pl. LVI, fig. 5, est renversé, par suite d'une erreur du typographe.

— Catherine Vercautre déclare tenir, de Philippe Sanders, un fief à Vracene, 1527, le 15 mai : dans le champ du sceau, une roue. L. : S Pauwels (!) Vercout' (Fiefs, N° 7281).

VERKOVEN (Guillaume van), écoute de Brust-hem, 1586 : un lion et un semé de billettes couchées. C. : un griffon issant (Abb. de Saint-Trond, c. 11).

Verlaenen, voir **Putte**.

Verlaine. Arnould van Verlain, jadis prisonnier à Basweiler, sous Warnant; i. t. : 102 moutons, 1374 : trois (2, 1) lions. L. : ★ S Arnv de Verlen (Chartes des ducs de Brabant).

— (Henri de), écuyer, à Pontaz (Ponthoz), arrière-fief de Ponthoz, « en la maison forte, olim la Tour de Pontaz », avec la chapelle, basse-cour, jardins, etc., 1682 : trois lions léopardés, rangés en pal. C. : un lion issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 43713°).

— H.-J. Verlaine, curé de Mehaigue, cure indépen-dante, mais regulierre du monastère de Malone (Malonne), diocèse et province de Namur, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens affé-rents à son église, 1787, le 12 mars : trois léopards couronnés, rangés en pal. C. : un léopard lionné, couronné, issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46647).

Verlarenen, voir **Rivieren**.

Verly. Jean Werlun, et de Werley, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 163 2/3 moutons, 1374; à Arlon, 1376 : une bande, chargée de trois coquilles. L. : S Iohan van Ster-pigni (Chartes des ducs de Brabant).

Verlinden, voir **Linden**.

Vermanden, voir **Liagre**.

Vermeulen (Jean), échevin de Waesmunster, 1632 : un fer de moulin. L. Ian Vermeulen (Baron de Maere d'Aertrijcke).

Les écuys Vermeulen de Mianoye, en Belgique, portent : d'azur à cinq fers de moulin, rangés en croix; au chef cousu de sable, chargé d'un lion cou-ronné d'or, accosté de deux aigles du même, becquées, languées et membrées de gueules. Couronne de cheva-lier.

Devise : Malo mori quam foedari.

Vermoelen. J.-J. de Pret, veuve de Philippe Ver-moelen, rue Haute, à Anvers, co-collatrice d'une fondation en la cathédrale d'Anvers, 1787; elle scelle du cachet de son mari : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois fers de moulin; aux 2^e et 3^e, une meule de moulin. C. : une meule de moulin entre un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46340).

Jean-Bapt. Vermoelen, abbé de Saint-Michel, à Anvers, écartelait ces armes de Douglas, dit Schott : d'argent au cœur de gueules, couronné d'or; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. Il portait, toute-fois, une roue, au lieu de la meule (P. DE CAFMEIJER, Hist. du Saint-Sacrement de Miracle).

Les écuys Vermoelen, en Belgique, portent : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à trois fers de moulin d'argent; aux 2^e et 3^e, d'or à la roue d'azur. C. : la roue de l'écu entre un vol d'or.

La seconde branche de cette famille porte : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, comme ceux de la branche aînée; aux 2^e et 3^e, d'or à la meule d'azur, fixée de sable. Cq. cou-ronné. C. : la meule de l'écu entre un vol d'azur et d'or.

Vernimmen (Jean), greffier et échevin de la vier-schaer de Thielrode, 1617 : coupé; au 1^{er}, tiercé en pal; a, un sautoir; b, une croix alésée; c, un sautoir; au 2^e, plain. C. : une merlette entre un vol (Fiefs, N° 7243) (Pl. 34, fig. 961) (voir Heijvaert).

— (Norbert), résidant à Séville, en Espagne, comme aîné de la famille, et, en son nom, son fils, N.-C. Vernimmen, résidant à Anvers, collateurs d'une fondation en l'église Saint-Jacques, à Anvers, 1787, le 7 avril : de gueules au lion, accompagné au flanc dextre d'une étoile à cinq rais; le haut et le côté senestre de l'écu sont frustes. C. fruste. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46341).

La fondatrice de cette chapellenie est damoiselle Isa-belle-Claire Vernimmen, par testament du 7 décembre 1737.

Vernoeden (Jean), échevin de Tervueren, 1373, 81 : un écuireuil. L. : *Sigillum Ian Secvrens* (1) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Ver Oeden, voir **Oeden**.

Veron, voir **Jehain**.

Verpaelt, voir **Paelt**.

Verreijcken (Charles), seigneur d'Impde et de Wolverthem, xvi^e siècle : dans le champ du sceau, deux écus ; A, d'azur à un chevron d'or et à la bordure engrêlée ; B, (d'argent) au loup passant (non ravissant). Les deux écus surmontés d'une (seule) couronne de baron des Pays-Bas autrichiens. L. : *S' m' her Charl Verreiken heere van Wolverthem* 1 . . 6 (Bruxelles).

Le millésime de la légende est, probablement, 1656, année où il fut investi, le 4 juillet, de la seigneurie d'Impde, à Wolverthem (ALPH. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 319).

Verrières. *Addengnon van Verieres*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 160 moutons, 1374 : de . . . ; au chef chargé de trois annelets, une étoile à sept rais brochant sur le chef. L. : *S Girardin de Vrire* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 962).

Verron, voir **Avernas**.

Verroen, voir **Vairon**.

Versaines. Gillot van *Vercines*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 180 moutons, 1374 : dit sceller de son propre scel : un fretté ; au chef plain. L. : *S Pier Hvstin* . . . (un Thynes?) (Chartes des ducs de Brabant).

Versaren, voir **Sare**.

Verze (Gauthier) qualifie Robert de *Vroylande* : *mon tres cher maistre*, le clerc du Franc, 1391, 2 ; donne le même qualificatif à *Godscalc de Dintre*, clerc dudit terroir, 1394, 6, 7 ; tenant en cense la *clergie du terroir du franc* (Franc de Bruges), de Guillaume de *Dintre*, fils de messire *Godscalc*, 1398 : un sautoir, accompagné en chef d'une étoile, et une bordure dentée. L. : *S Wauter de Verse* (C. G. B., *Acquits de Lille*, I, 38, 40).

— (Jean) donne quittance au nom de maître Daniel Alard, clerc du terroir du Franc de Bruges, 1403 ; fermier de la *clergie* dudit terroir, 1404 : même écu, brisé d'un lambel brochant. L. : . . . *Ian Veerse* (Ibid., I, 39).

— (Jehan), fermier de la *clergie du terroir du franc*, 1404, 6 ; fermier de maître Daniel Alards, clerc de la *vierecare du terroir de franc*, 1403, 7 : même écu, mais sans lambel. L. : *S Yan de Verse* (Ibid., I, 39).

Verze. Henri *Verse*, clerc et receveur de la wateringhe du *Buserpolder* : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un trèfle. L. : *S Henr* *rse* (Ibid., I, 152).

VERSENE, voir **VEERSENE**.

Verschuer (Jean), échevin de Rotterdam, 1632 : un cheval passant ; au chef chargé de trois (2, 1) fers à cheval renversés. C. : un avant-bras, tenant un fer à cheval renversé. L. : *S Iohan Verschuer* (U.).

— (W. D. B[aro?] D[e?]), secrétaire de la duchesse-douairière d'Orange, écrit, de La Haye, au *Hoogh Edel Gestreng Heer, d'Heer van Brandwijk* (Brandwijk), *Heere van Blocklant* (Blokland), etc., à Dordrecht, une lettre datée du 26 octobre 1719 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux mouchetures d'hermine, renversées, accostées ; aux 2^e et 3^e, un chevron échiqueté (*Trotha*). Sur le tout, un homme, tenant de la dextre, un bâton, la senestre appuyée sur la hanche. L'écu sommé d'une couronne à cinq fleurons. S. : deux léopards lionnés (cachet, sans L., en cire rouge) (M. Beelaerts van Blokland, à La Haye).

Les armoriaux blasonnent : *fagots*, les meubles des 1^{er} et 4^e quartier. Ils sont, cependant, absolument représentés comme des mouchetures d'hermine et pareils au meubles qui, dans l'armorial de *GEIRE*, accompagnent la fasce dans les armes de *Liesveld*.

Verschuijlen, voir **Liagre**.

Versluijsen (Luc), échevin d'Herenthals, 1517 : un bourdon, accosté en chef de deux coquilles et soutenu d'une 3^e coquille (Mons, Sainte-Waudru, c. 2).

Versijden (Jean) (fils de Thierry), échevin de Rotterdam, 1614 : trois oiseaux mal ordonnés. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S Ian Dirx soon Versijden* (U.).

Versmissen (Jean), échevin d'Aerschot, 1497 : une paire de ciseaux, ouverte, les pointes en haut. L. : *S Ian Vsmissen scepen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Verssen (François), échevin de Rotterdam, 1632 : coupé ; au 1^{er}, un lion léopardé ; au 2^d, un chevron. Cq. couronné. C. : un lion issant. L. : *S Francois Verssen* (U.).

Verstegen (Elisabeth), veuve de Henri van *Doirt* (Dorth), vend, à Guillaume van Steenberghe, une rente sur un bien sur Groesbeek, 1538 : un arbre arraché. L. : *S Liesbet van Dart* (1) (*Geld.*, I, ad annum 1534).

Verstraten, voir **Straten**, **Vijt**.

Verswijver, voir **Snijers**.

Vertain. *Watiers, sires de Bousies*, chevalier, homme du comte de Hainaut, 1293 : une croix. L. : ✠ *S' Watier de Bousies* (Namur, N° 272).

— *Mon singneur Wistasse, singneur de Vertaing* (Vertain), chevalier, homme de fief du Hainaut, 1344 : une croix, au lambel à cinq pendants, brochant. C. : un panache de plumes de coq. L. : *tasse de Verta* ... (Chartes des ducs de Brabant).

— Pierre *van Viertheijn*, chevalier, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 1934 moutons, 1374 : une croix et un lambel brochant ; écusson en cœur à la bande de trois losanges. Cq. couronné. C. : un vol, le 1^{er} demi-vol chargé d'une barre, le 2^d, d'une bande. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *S' Pire de Verta' sir' delche* (Chartes des ducs de Brabant).

— Gauthier *Fierabras*, bâtard de *Vertaing*, reçoit du Brabant une indemnité pour un cheval perdu devant Louvain, 1383 : une croix, un bâton brochant et un lambel (à trois p.) brochant sur le tout. L. : *S Watier de Vertain* (Chartes des ducs de Brabant).

La chartre ne lui donne pas de prénom.

— (Gauthier) *Fierabras de Vertaing, sires dou Familleurues* (Familleureux) et de *Velereille* (Velereille), homme du comte de Hainaut, 1403 : même écu, mais un filet, au lieu du bâton. Cq. couronné. C. : un lion assis entre un vol. S. : deux léopards. L. : *S Watier de Vertain signeur de Uelereille* (Tournai, Chartier) (Pl. 34, fig. 963).

— Pierre de Bousies, sire de *Vertaing* et de *Feluy*, chevalier, bailli du Hainaut, conseiller du duc de Brabant, 1423 : une croix et un lambel brochant. Cq. couronné. C. cassé ; on voit une partie d'un vol. T. dextre : une sirène, tenant un peigne de la main droite et un miroir rond de la gauche. L. : *S Piere de Bousi ur d' Vertaig* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Feluy**).

Pierre de Bousiez, dit de Vertain, *esculier*, est nommé conseiller et chambellan, par Charles de Bourgogne, comte de Charollais, par lettres patentes, données à Bruxelles, le 23 février 1465 (n. st.) (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

GELRE donne au *here van Verteyn*, homme du « duc » de Hollande (de Hainaut, etc.) : d'azur à la croix d'argent et au lambel de gueules brochant. Volet d'argent. Couronne de gueules. C. : une griffe d'aigle grise, soutenant une boule d'or, sommée d'un plumail gris.

Vers la fin de son armorial, GELRE répète ce blason et peint, alors, le volet d'or.

De *Grimbergsche Oorlog* (voir ci-dessus T. I. p. 127) blasonne ainsi le tabbar et la bannière du *here van Bosi ult Henegouwe* : *Van lasure, een cruce dair in | Van selvere* (II, v. 2032-3). D'après l'armorial du xiv^e siècle, publié par DOUET DARCQ, le sire de Bousu portait : d'azur à une croix d'argent.

Vertbois. *Gerars dou Vertbos*, chevalier, homme

du comte de Flandre, témoin à la vente faite, par le sire de Cysoing, audit comte, du château de Peteghem, 1286 : une bande de quatre losanges et d'un demi-losange ; au lambel à cinq pendants brochant. L. : ✠ *S Gerart de Ver* (Namur, N° 198) (Pl. 34, fig. 964) (voir **Hemptinne**).

Le seigneur de VERBOYS : de sable, à la bande losangée d'argent, et crye : *Verboys!* (CORN. GAILLIARD, *L'Antienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Vertelaer. Jean *van Dedelaer*, échevin du *bijvang* de Lierre, 1370 ; Jean *van Vertelaer*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le margrave *Costin* van Ranst ; i. t. : 721 moutons, 1374, 8 : deux sceptres fleurdelisés, passés en sautoir, et un semé de billettes. L. : *S' Ians van Dedelaer* (*Nazareth* et Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 965) (voir **Dedelaer**).

Vertezuene (Jacques), homme de fief du bourg de Bruges, 1436 : un chevron, accompagné en pointe d'un poisson recourbé, posé en croissant versé ; ledit chevron chargé sur la cime d'un carreau aux points équipollés, brochant. S. senestre : un griffon accroupi. L. : *Verte* (C. G. B., *Acquits de Lille*, 1. 44) (Pl. 34, fig. 966).

VERTON, voir **VIRTON**, **Wez**.

Vertrijck. *Johannes dictus de Verte[c]ke*, échevin de Louvain, 1314, 6, 23 : trois fleurs de lis au pied coupé ; au franc-quartier plain, brochant. L. : ✠ *S' Iohis de Vteke scabini lov* (Abb. de Sainte-Ge-trude, à Louvain, M. Rouffart et Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.) (voir **Edelhere**).

Vervy (Jean Bernard de), chevalier, seigneur de Bourdon et d'Habay (prévôté de Durbuy), de Marenne (fief de Laroche), de Gommery (prévôté de Virton) et de Wachonrut, le tout au comté de Chiny, 1681, 3 ; remet audit roi, pour Edmond d'Ochain, dit de Jemeppe, chevalier, seigneur d'Aye, le dénombrement d'Aye, au même comté, 1681 : un lion couronné. C. : une tête et col de lévrier (?). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., 45713a) (voir **VERVIEREN**).

Vervier, voir **Stroobant**.

VERVIEREN (Henri van), jadis prisonnier à Bâsweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 188 moutons, 1374 : un lion couronné, portant sur l'épaule un écusson, chargé d'un écusson plain et d'une bande brochant. L. : *S Henrici Go . . de Vervir* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 967) (voir **Vervy**).

Verviers (*Les bourgmestres et gens du Conseil de la ville de*), 1773 : coupé ; au 1^{er}, trois (2, 1) lions ; au 2^d, une branche de chêne, englantée de trois pièces. L'écu, ovale, dans un cartouche. L. : *Sigil-*



Fig. 1.



Fig. 2.



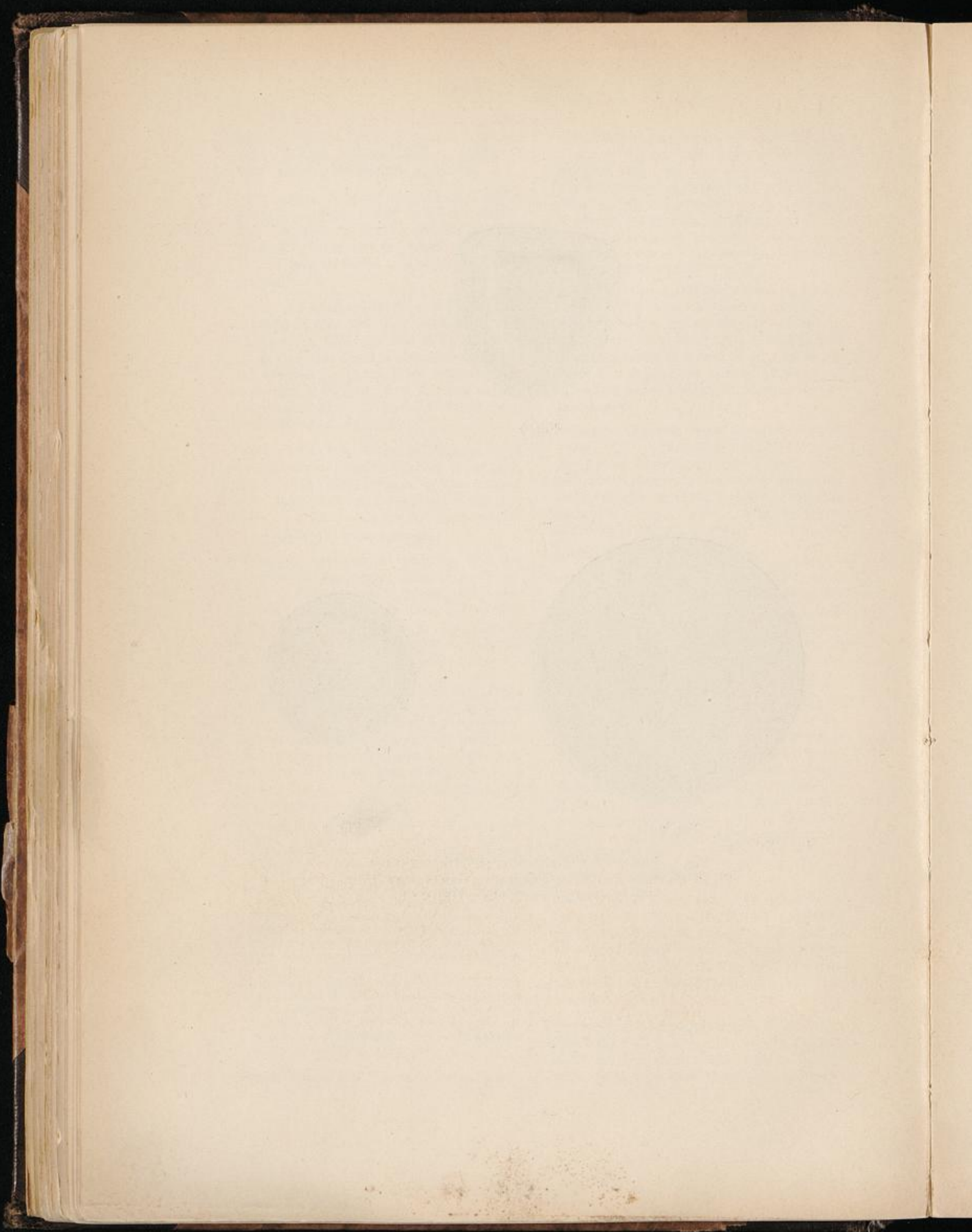
Fig. 3.

Pl. CXCVIII.

Fig. 1. Jean de Gavre, chevalier (1279) (contre-scel).

Fig. 2. Gauthier de Braine, seigneur de Gammerage (1281).

Fig. 3. Contre-scel du même (1281).



lum consulum urbis verviensis (empreinte sur papier, plaquée sur hostie) (Office fiscal de Brabant, reg. 346, A. G. B.).

Vervloet, voir **Vloet**.

Vervoz (Jacques de), échevin de Huy, scelle un acte par lequel honorable homme Nicolas de Vervoz, seigneur de *Daverdis* (Daverdisse), acquiert, devant *vailhant et honnore Johan doutremont* (d'Oultremont), seigneur de Lamine, etc., souverain mateur, châtelain et échevin de Huy, et d'autres échevins de cette ville, une rente, 1553, le 28 novembre; le même scelle, en ladite qualité, un acte de *vailhant et honnore Guilleamme de Oyenbrughen*, seigneur de *Vrolinghen* (Vrolingen), Meldert, souverain mateur et châtelain de Huy, 1559, le 29 novembre: une bande onnée. C. cassé. L.: *S Iacqe... Vervo*. (Baron Herman de Woelmont, au château de Soiron).

Dans ces deux actes, les échevins ne sont pas cités nommément.

— Le 9 février 1538 (v. st.), comparait devant les deux prévôts et les hommes de fiefs du château de Durbuy, *vailhant, discret et saige homme... Johan de Vervo, laysne, seigneur audiet Vervo*, homme de fief dudit château, en qualité de tuteur de *prudent et gentil homme Guilleame Salomon* (et *Salmon*), possesseur d'une rente sur la seigneurie de Petite-Somme, mouvant de Durbuy (Ibid.).

— (Maitre Joseph-Remacle de), prêtre, curé, résidant à Liège, remet au roi de France un aven de fief pour l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, *illec*, 1681: une bande onnée. Cq. couronné. C.: une tête et col d'animal. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713e).

Verwere. Jean de *Vaerwerc* déclare tenir, de la seigneurie d'Eecke, appartenant à *edelen ende weerden Joncheere Anthonis van Potteelijs* (Potelle), *heere van Eecke*, un fief à Eecke, 1502, le 7 décembre: un *agnus Dei* regardant. L.: *S Ian de Verwere f Dancel*. (Fiefs, N° 2631).

Vezin, voir **VIZIN**.

Vessenake, voir **Tanoudt**.

VESTARTS (Nicolas), échevin de Helmond, 1483: trois fers de moulin (Helmond).

Veste (*Jehan de le*), homme de la Salle d'Ypres, 1415; Jean *van der Veste*, homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1419, 20, 4; qualifié de l'ainé, 1438. Deux sceaux différents; 1415: un croissant, chargé d'un écusson au lion. Sans C. 1419-38: même écu. C.: un croissant, chargé d'un écusson au lion. L., 1419-38: *S Ihan van der Veste* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190, 192).

Veste (Paul van der), homme de la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1421: un croissant (chargé? fruste), accompagné au point du chef d'une rose. S. senestre: un griffon. L.: *van* (Ibid., l. 190).

— (*Jehan de le*), le *josne*, 1429; sans ce qualificatif, 1435; homme de fief de la Salle d'Ypres: même écu que Jean, 1415-38, mais brisé au point du chef d'une étoile à cinq rais. Cq. couronné. C. cassé. L.: *S Ian van der Ve*.... (Ibid., l. 191) (Pl. 34, fig. 968) (voir **Calonne**).

Vesterarts, voir **Vasterarts**.

Vet (Thierry de), fils de Jean, échevin de Rotterdam, 1476: une roue de moulin. T. senestre: un homme sauvage assis, sans massue. L.: *S Dirx Ian s de Vet* (U.).

VETHEEM (*Henricus dictus de*), échevin d'Aerschot, 1329: dans le champ du sceau, un bœuf en arrêt. L.: *✠ S H de Vthe*..... *i Arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Vethuijsen (Adrien) (fils de Pierre), échevin de Rotterdam, 1619: une tête de mort tenant dans les mâchoires un os, enclose d'une couronne formée d'os (?). C.: la tête de mort de l'écu. L.: *S Adriaen Pietersen Vethvyse* (U.).

Vette, voir **MEERWIJK**.

Vetteken (Henri), échevin de Malines, 1432, 4: une marque de marchand, accostée en chef de deux étoiles à cinq rais (Malines) (Pl. 1a, fig. LXXXVIII).

Vettere (*Johannes dictus*), échevin de Malines, 1356, 66, 7: un besant ou tourteau, enclos d'un anneau (Malines).

Veulemans (Gilles), échevin de Saint-Trond, 1658: un croix latine, mouvant de la pointe, enlacée d'un serpent. C.: les meubles de l'écu (Ordange) (voir **Voelemans, Bongart, Copis**).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason: champ d'or, croix de gueules, serpent d'argent.

Veurloop (Pierre), homme de fief de la halle de *Bevre* (Beveren) (Waes), 1446, 7: un trèfle, cantonné de quatre roses. L.: *Sigillum Pieter*..... *loop* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 93, 94) (Pl. 34, fig. 969).

Veves (Jean le), échevin de Namur, 1326: un croissant, accompagné de sept croisettes, au pied fiché, rangées en orle. L.: .. *I*.... *dci le*..... (Namur, N° 469) (Pl. 34, fig. 970).

VY, voir **Baudoché, Merlin**.

Vianden. *Philippus, Dei gratia comes vyennensis, de Peruwez (Perwez) et de Grinbergis dominus, et Maria, uxor mea, 1267* : type équestre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel à un lion et au bâton brochante (*Ninove*).

— Ladite Marie, 1267 : *Maria van Piruweis, vrouwe van Gremberghen (Grimberghe) ende van Ninive, 1287* ; *Maria, comitissa vyennensis, domina de Grinbergis et de Ninive (Ninove), 1289* : dans le champ du sceau ogival, dame debout, accostée de deux écus : I, une fasce ; II, une fasce et un sautoir brochante. Contre-scel, 1267 : un écu à la fasce ; 1287, 9 : un écu à la fasce et au sautoir brochante (*Ibid.*).

— *Godefroes, cuens de Viane, 1285* ; *Godevert, fils aîné de Marie de Perwez, dame de Grimberghe et de Ninove, et comte de Vianen, 1287* : type équestre ; le bouclier à la fasce. La housse couverte de fascées. Contre-scel : écu à la fasce (*Ibid.*).

— *Godefridus, comes Vyennensis et dominus de Grimberghe*, déclare avoir transporté à l'abbaye de la Cambre (près de Bruxelles) une prairie dite *Vronebempt*, à *Eppenghem (Epeghem)*, etc., 1290-91, *in mense februario* : type équestre ; l'écu, l'ailette et la housse à la fasce. C. : . . . (?) (cassé). L. : ✠ *S' Godefr. . . . omni d. . . . na*. Contre-scel : un écu à la fasce. L. : ✠ *Clavis s' d. . . . ni Godefridi (Cambre)*.

— *Godevert, greve van Vianen, here van Grimberghen, ende Philips, onse wetleghe oudeste sone*, déclarent qu'*Ida, Jans Scats (Schat) wijf van Brucelle*, a acheté, de Guillaume van Ophem, quatre bonniers de terre, à *Epeghem*, et que celle-ci en a été adhéritée, par les échevins de ce lieu, à charge de payer un cens annuel de 4 deniers, par bonnier, 1298, en mai ; *Godevert* : type équestre, cassé. Contre-scel : un écu à la fasce. L. : . . . *lavis s' do.* (A. G. B., Fonds *Varia*).

— Philippe, ci-dessus, 1298 : parti ; au 1^{er}, une fasce ; au 2^d, un fascé (**Audenarde**). L. : ✠ *S' Philippi domicelli de* (*Ibid.*).

— *Philips van Vianen, here van Rumste (Rumpst), 1304* : une fasce, surmontée d'un lambel à cinq pendants. L. : . . . *Philippi de st* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1096).

— Les échevins d'*Eppenghem (Epeghem)*, 1303 : une fasce (**Vianden**). L. : . . . *scabinorum de Eppenghe*. (G., c. XIV, l. 85).

— *Marie van Vianen, vrouwe van Denremonde (Termonde) ende van Hoboken, 1323* : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, sous un dais, accostée de deux écus : A, un lion et un bâton composé, brochante (**Flandre**) ; B, une fasce, sur-

montée d'un lambel à cinq pendants (fort endommagé). Contre-scel : un écu parti ; a, un lion et un bâton composé, brochante ; b, une fasce, surmontée d'un lambel à trois pendants. L. : ✠ *S' Mae de Vien dna de Terem z de Hoboken* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1407).

Vianden. *Nobilis vir . . . dominus Heynricus, comes Vyennensis, 1328, die cathedra (1) sancti Petri* : une fasce. L. : ✠ *S' Heinrec greve va Viane here vā Greberghe* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

— (Henri, comte de), scelle des actes de Jean, sire de Kerpen, 1330, et de Ferry de Cronenburg, écuyer, 1332 : une fasce. L. : . . . *enrici comitis de Vianden* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux, *Luxembourg*, c. IV, l. XVI, N° 67).

GELRE donne au comte de Vianden, cité dans la suite de l'évêque de Mayence : de gueules à la fasce d'argent. Cq. d'or. Capeline partie d'argent et de gueules. C. : deux cornes de bouf, la 1^{re} d'argent, la 2^e de gueules. De *Grimbergsche Oorlog* (voir ci-dessus T. I, p. 127) dit, à propos du comte de Vianen : *Sijn seilt was root tier ure | Met enen inscildeken daerin* (I, v. 4387-8).

— *Magnificus vir domicellus Godefridus, comes Viennensis*, scelle un acte de *Gerardus, dominus de Ham*, et de *Yda, eius collateralis legitima*, qui vendent une rente au *vir nobilis dominus Johannes, dominus de Valkinsten (Falkenstein)*, 1 . . . : une fasce. L. : . . . *gillvm Godefridi de Vyan . . .* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **Nassau, Perwez, Pittange, Sponheim, Viane, VIANE, Vianen**).

VIANE. Nicolas van *Vianden*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le comte de Saint-Pol ; i. t. : 90 moutons, 1374 : une tête et col de femme, aux cheveux flottants, accompagnée en chef à dextre de . . . (cassé), à senestre d'un petit besant, ou tourteau, et en pointe d'un anneau. C. : une tête et col d'aigle. L. : *S Cos de Viane* (Chartes des ducs de Brabant).

Viane (Gherart, riddre, here van) ende van Hasselt, et Maroie, vrouwe van Viane, van Hornain (Hornaing), ende van Robaucourt, siin wiif, vendent à l'abbesse de Sainte-Claire, près de Gand, une partie de l'ancienne dime de Viane, 1288, *sdonresdaechs na onser vrouwen dach in oeste maende* : le mari : type équestre ; l'écu et la housse à un lion et à un semé de billettes. L. : *i re*. Contre-scel : écu aux mêmes armes. L. : ✠ *S Girardi (1) dni de Vienn*. (Arch. de l'Etat, à Gand, Couvent des Riches-Claïres).

Le chevalier ne porte pas encore d'ailettes.

— *Maroie, vrouwe van Viane, van Hornain ende van Robaucourt*, femme dudit Gérard, 1288 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, au man-

teau doublé de vair, accostée de deux écus : A, cassé; B, un lion (et à un semé de billettes?). L. : Marie Contre-scel : un lion et un semé de billettes. L. : Marie dne de Vien .. (Ibid.).

La dime que vendent ces époux relève de *Wouter van Pollar*, qui en ratifie la vente.

Viane. *Gerart*, seigneur de *Viane*, chevalier, homme du marquis de Namur, 1291 (n. st.) : type équestre; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel au lion et au semé de billettes. L. : ✠ *Sigillum Gerardi domini de Vienne* (Namur, N° 228).

— *Gheraert*, riddre, *here van Viane ende van Hasselt*, et sa femme, *Maroie*, vrawce van *Viane*, van *Hornein ende van Robaucourt*, vendent à l'abbesse de Sainte-Claire, près de Gand : *Ighoet dat onse was ende dat wi houdende waren ten Coudenbergh in de prochie van Viane waenaf de prochiekerke es gheheten Ekke*, ... 1293, *up den vierdendach van wedemaende* (juin); le mari : type équestre; l'écu, les ailettes, la housse et la bannière à un lion et à un semé de billettes. C. cassé. Ornement du chanfrein : un dragon (?). Contre-scel : type équestre, petit module, sans bannière; l'écu, les ailettes et la housse aux armes décrites ci-dessus. C. et ornement du chanfrein : un dragon. L. : ✠ *Secret Gerardi dni de Viana mli* (Arch. de l'Etat à Gand, Couvent des Riches-Claires).

— *Maroie*, vrawce van *Viane*, van *Hornein ende van Robaucourt*, femme dudit Gérard, 1293 : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, tenant un oiseau de chasse sur la main gauche et accostée de deux écus : A, fruste; B, un lion et un semé de billettes. L. : *Sigill .. Marie d .. ine de Vienne*. Contre-scel : de ... à l'écusson plain et au bâton engrêlé, brochant (*Wavrin*?). L. : ✠ *Secretum Marie dne de ... ne* (Ibid.) (voir *Zeghers, Sot-teghem, Vianden, Vianen*).

Le seigneur de *VIANE*, en la conté d'Alot : d'or, au lyon de gueulle, coroné, lampassé et armé d'azur, billetté, sur l'or, de gueulle, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Vianen (Hubert van), chevalier, donne à ceux de *Heicoep* (*Heicoop*) *eenen scependoem mede te rech-tene*, 1289 : grand module; trois colonnes (*zuilen*). L'écu accosté, au bas, de deux petits écus, chacun : à un bandé de six pièces. L. : ✠ *S' Heberti de Viane militis* (*Utrecht*).

— (*Sveder* van), écuyer, scelle un acte de l'évêque d'Utrecht, 1323 : petit module; trois colonnes. L'écu accosté, au bas, de deux petits écus, chacun : à trois bandes. L. : ✠ *S' Svederi de Vianen famvli* (Ibid.).

— *Sweder van Vijanen*, écuyer, et *Mechtelt van Beverweerde*, sa femme, promettent à l'évêque

d'Utrecht de lui livrer *thuijs le Beverweerde* (*Bever-weerd*), en cas de nécessité et à la première demande; ce prélat aura à lui remettre des lettres s'engageant à le restituer dès qu'il pourra s'en passer, et à l'indemniser de tous les dommages occasionnés audit château, 1333 : trois colonnes; écusson en cœur, un peu fruste; il semble être de vair à deux fasces (*Gooi*). L. : ✠ *S Svederi d .. iane* (Ibid.).

Voici d'après *GELRE*, le blason du *here van Vianden*, homme de l'évêque d'Utrecht : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, d'argent à trois colonnes de sable; aux 2^e et 3^e, fascé de vair et de gueules (6 pièces). Cq. d'or. C. : une tête et col d'âne d'azur, langué de gueules, oreillé d'or, terminé en volet. *BRETEX*, dans *Li Tournois de Chau-venci* (XIII^e siècle) donne à *Milon de Vianne*, en 1285 : l'escu cermoil à trois aniaux (annelets) d'argent (v. 642).

Vianen (*Ghiselbert* van), non cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande; son nom se lit sur la queue de parchemin, à laquelle pend son sceau, 1361 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, trois colonnes; aux 2^e et 3^e, de vair à deux fasces. L. : *S Ghise-brechts vte Goie borchgrave va Vtrecht* (Hollande).

— *Gisbert*, seigneur de *Vijanen* et van den *Goije* (*Gooi*), déclare avoir reçu, de sire Jacques de Bourbon, 100 francs, représentant la rente que le duc et la duchesse de Brabant et ledit Bourbon ont constituée à son frère, Renaud van *Vijanen*, 1377; reçoit cette rente, par les lombards de Bois-le-Duc, 1380; scelle une quittance, 1390 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, trois colonnes (*zuilen*); aux 2^e et 3^e, fascé de vair et de ... L'écu suspendu à un arbre. S. deux léopards lionnés (*Chartes des ducs de Brabant*).

— *Henri*, sire de *Vijanen*, van den *Goije* et van der *Ameijden*, reçoit, du Brabant, des acomptes sur 1503 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1396, 7 : même écu, Cq. couronné. C. : une tête d'âne sur un col allongé. T. : deux sirènes. L. : *S' Heinric heer van Vyanen van den Goy end' van der Ameijden* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 971).

— *Gisbert van Vijanen van Beverweerde* promet de livrer les château et ville de *Megen* au duc Jean de Brabant, ... comte de Hollande, ainsi qu'à damoiselle Elisabeth van *Megen*, fille de feu Jean van *Megen*, quand elle sera majeure, La Haye, 24 août 1418; écuyer, caution de *Gauthier van Ghent*, 1418 : même écu, brisé d'un lambel. Cq. couronné. Même C. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ghisb't va Vian' va Beu* ... (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 770) (voir *Abcoude, Arkel, Bolgerij, Brederode, Vianden, Viane*).

Vijdt, voir **Vijt**.

Viefville. La baronne de *Lavieville* de *Steenvoorde* donne, au damoiseau Guillaume de *Troistembergh* (*Troostembergh*), procuration aux fins de vendre

une rente sur la ville de Saint-Trond, 1719, le 17 octobre : dans le champ du sceau-cachet, deux écus, ovales : A, trois fascies ; au chef chargé de trois annelets (**Viefville**) ; B, trois pals ; au franc-quartier de sable chargé d'un lion (**Ranst**). Couronne à neuf perles. S. : deux griffons. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Max. de Troostembergh d'Oplinter).

Viehof, voir **Strünkede**.

Viel Marchiez (*Henry de*), homme de la cour daffroictmont, à Rosier Nostre Damme (Grand-Rosière), 1531, les 15 mai et 2 novembre ; 1532, le 14 septembre : une fourche, à trois fourchons, munis de deux traverses. L. : ★ *S Henri de Viel-marchiez* (Abb. de la Ramée, c. 3180, A. G. B.).

Voir des détails plus complets sur les trois actes, au nom de **Carpeau**. Comp. **TARLIER** et **WALTERS**, *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Perwez, ad vocem Grand-Rosière, p. 169, où ladite cour est appelée : de *Frogmont*.

Vielvoye (*Corneille*), *subdiaconus* de l'église Saint-Rombaut, à Malines, envoie, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à une fondation dans cette église, 1787, le 20 mars : d'azur au sautoir écoté, alésé, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un cœur. T. : un ange. L'écu accosté de deux palmes. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46633).

VIENNE, Charles de la *Vienne*, écuyer, seigneur de *Touange*, tient, du duché de Bar, plusieurs fiefs, e. a., du chef de damoiselle *Eleonore de Fiquemont*, sa femme, la seigneurie foncière d'Usuraille, 1612 : une fasce, accompagnée en chef d'un croissant, accosté d'une rose et d'une étoile, et en pointe d'une autre rose (Lorraine, *Arancy*, N° 35) (Pl. 34, fig. 972) (voir **Artaise**).

Vierling (*Jean-Pierre*), lieutenant et auditeur *requisitus*, scelle des sentences, sur l'ordre du lieutenant-colonel baron von Busch, commandant *ad interim* le régiment impérial et royal d'infanterie baron von Bettendorff, 1732, le 8 mai, à Naples : un sautoir, cantonné de quatre trèfles. L'écu, ovale, dans un cartouche, au-dessus duquel cette devise : *Ne tangas me*. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (Arch. communales de Nivelles) (voir **Kriekenbeck**).

Vierlinc, voir **MEER**.

Viersel (Les échevins du village et seigneurie de), *alias* Voorschooten, 1776, 8. 80 : une croix fleuronée vidée ; à la bordure composée de seize pièces, chargées, alternativement, d'une tour et d'un chaudron. L'écu sommé d'un bonnet des barons aux Pays-Bas autrichiens. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} aux armes de

l'écu, la 2^e à deux loups passants, l'un sur l'autre, à la bordure chargée de seize flanchis. L. : *D P M de Villegas chlr baron d'Hovorst* (Office fiscal de Brabant, reg. 339, 341, 349, A. G. B.).

VIERSCHIT, voir **VOERSCOT**.

Vierzon, voir **Brabant**.

Vierve. Gérard de *Viervez*, chevalier, sire de la *Rocke*, reçoit du Brabant une indemnité de 100 écus *Johannes*, pour ses frais et pertes (guerre de Flandre), 1337, le 3 septembre : trois lions et un lambel brochant. L. : ✠ *S Ge . . . de Vierve sire de Roke* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1367) (voir **Looz**, **Warfusée**).

Viesleuse, voir **Vieux-Leuze**.

Viesville, voir **Bonem**, **Montmorency**, **Noyelles**, **PLOICH**, **Zuijlen**, **Vilain**.

Par lettres patentes, données, à Lille, le 19 septembre 1458, Philippe, duc de Bourgogne, nomme *notre bien ame Gerard de Fiefz, escuier*, pour le récompenser de ses bons services, *soubz et en la compagnie de nostre ame et feal chevalier, conseiller, chambellan et capitaine de Gravelinghes* (Gravelines) *messire Loys de la Viesville, s^r de Sains*, et à la requête de celui-ci : *notre huisier d'armes* (Chartes de l'Audience, c. VIII, A. G. B.).

Vietinghof, *Henricus dictus Koster de Vitinchoven*, miles, *ministerialis* de l'abbé de Werden, 1315 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S^r Henrici de Vitichoven militis* (Dusseldorf, Werden, N° 79) (Pl. 34, fig. 973).

— *Henricus de Vitinchoven*, miles, *ministerialis* dudit abbé, 1315 : type scutiforme ; une bande, chargée de trois coquilles. L. : ✠ *S^r Henrici de Vitinchoven milit* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 974).

Il scelle le même acte que le précédent personnage.

— *Arnould Schele van Vytinghoeven* et *Henri van Blankensteyn*, juge (ou juges?) à Werden sur la Ruhr, reçoivent un paiement pour le comte de la Mark, 1365 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Arnoldi . . . itinchove* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 780).

— *Thierry Huesman* a promis *dat ich myn hues, dat ich tgegen Berck (Rheinberg) op die speghen getymert hebbe ende begrepen, neyt meer vestenen sal noch neyt muren, noch myt graven, noch myt eniger ander vestynge, daer men borchliken bau mede vesten mach, dan als dat hueden . . . getymert, gevestent, ende begrepen steet, als to ses gebiinden toe, uytgenomen dat ich enen stenen vuet leegen mach aen myn hues*, et de ne jamais nuire ou comte de Clèves, 1370 ; *Thierry Huysman van dem Vytinchoyve*, chevalier, fait, dudit château, un *Offenhaus* de l'archevêque de Cologne, celui-ci ayant montré *tzorn und unnoit weder mich, . . . umb*



Fig. 1.



Fig. 2.



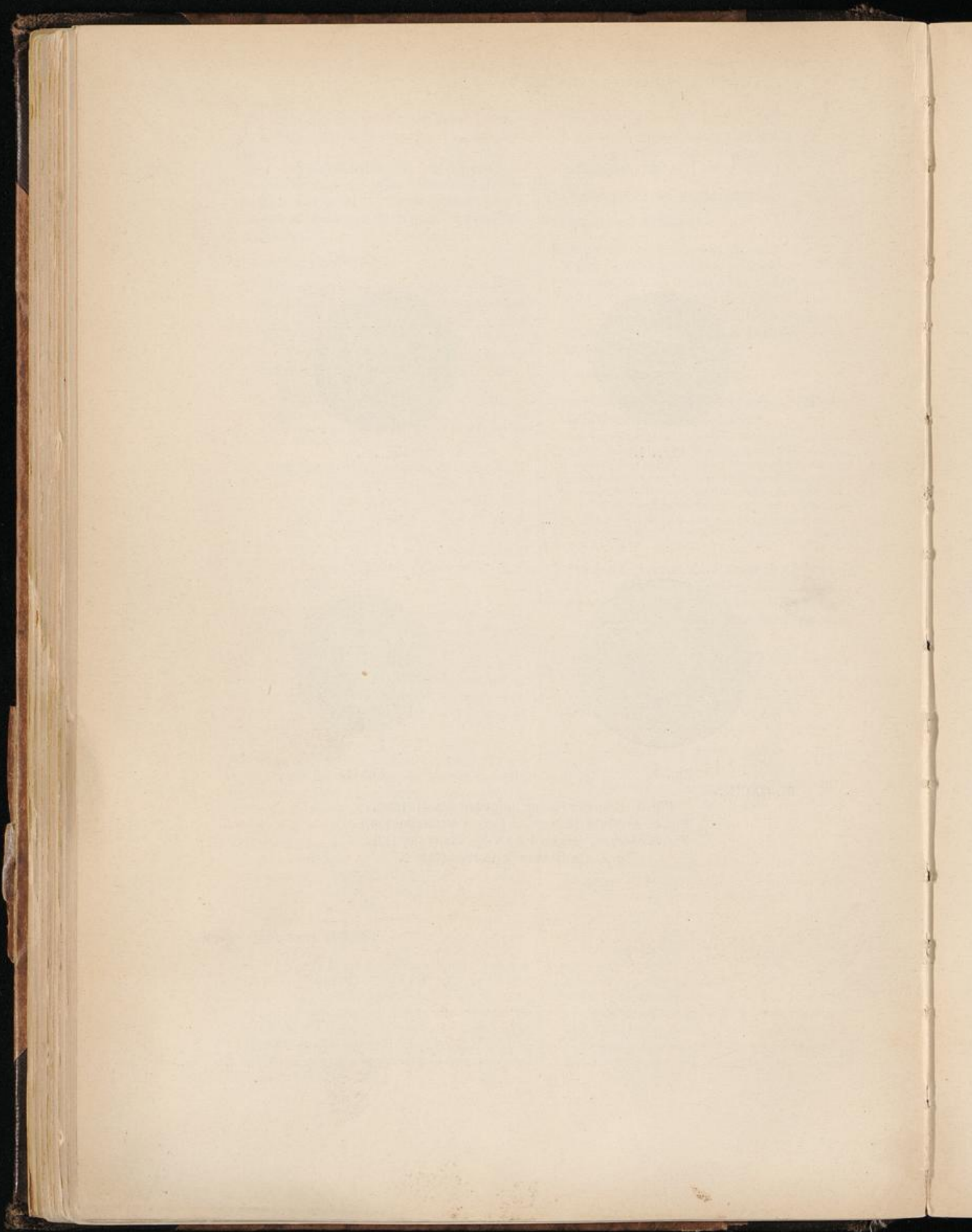
Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CXCIX.

- Fig. 1. Georges Royer, lombard d'Asti (1286).
 Fig. 2. Arnould de Diest, dit de Westphalie (1307).
 Fig. 3. Gérard, seigneur de Ville, chevalier (1324).
 Fig. 4. Guillaume de Fordes (1330).



mynss huses willen, dat ich tgen Berke up die speye gebuuet han, ind meynde dat he ind syn gestichte van Colne dar mede overbuuet weren, ind he doch nu up den tzoorn ind unnoit genedlichen vertzegen hait, 1376 : même écu. L. : *S Teoderici militis de Vitichof* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 396, et Dusseldorf, Col., N° 977).

GELRE donne à *Her Huysman* (sic!), homme de l'« évêque » de Cologne : d'argent à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or. Capeline de gueules. Couronne d'argent. C. : un renard d'argent en arrêt. L'armorial de GELRE contient, parmi les blasons des vassaux du comte de la Mark, un écu : d'argent à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'or. Sous cet écu, qui était resté primitivement sans légende, une main plus moderne a inscrit le nom : *Hoeften*. Il se peut qu'il appartienne à un Vietinghof.

Vietinghof. *Johan van Vytenkoff, genant de Schele*, a aidé Gérard, duc de Juliers et de Berg, dans sa guerre contre les Gueldrois, et a séjourné, à Titz (ind *so Tytze geleigen hain*), 1446 : une bande, chargée de trois besants, ou tourteaux. L. : *S Iohan van Vitichoven* (Dusseldorf, Jul.-Berg, N° 2364).

— *Arnould van den Vylinchore*, dit *Schele*, scelle pour sa femme, *Barbe van der Hoye*, qui échange des serfs avec l'abbaye de Werden, 1473 : même écu. L. : *Arnoldi van den Vit . . . h . . .* (Dusseldorf, Werden, N° 97, b).

— *Johan Schele, Overschultze in demme vryhove des Stichtz to Essende* (Essen), échange des serfs avec ladite abbaye, 1508 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un corbeau. L. : *S Iohan Schele* (Ibid., N° 97, d).

— *Bernhart Schele uff dem Berghe*, fils de feu *Bernhart*, tient, de ladite abbaye, le bien de *Walney*, 1577 ; *der Edel unnd Erentveste Bernhardt von dem Vitinchore, gnant Schele uff dem Berghe*, scelle un acte d'*Herman-Hector von Westerholt*, fils aîné, mineur, de feu *Bernard*, seigneur de *Westerholt*, et vassal de *Werden*, qui le qualifie *myn freundlicher lieber Vetter*, 1593 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, sommé d'un renard passant. L. : *S Bernt van dem Vitinkhaven gent Schell* (Ibid., Nos 124 et 108).

Il signe cet acte : *Berndt van dem Vytinkhaue genandt Schell mein handt*.

Vieux-Leuze. *Guillaume de le Viesleuse*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1493 : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une étoile à cinq rais. T. : un ange (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. Quévy).

Vieuxmarché (?), voir **Viel Marchiez**.

Vieuxmoulin[s]. *Jehan de Vieuxmoulin* (!), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Binche, pour lui et sa femme *Jehenne*

le Clercq, 1474, 5, 6 : une aigle. L. : *S Jehan mol . .* (C. C. B., Aquits de Lille, l. 1685).

Vieuxmoulin[s]. *Jehan des Vieux moulin* (!), bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour *Jehenne Baliauwe*, veuve de *Jehan des Vieux moulin*, 1481, 2, 3 ; pour lui-même, 1482 : une aigle. L. : *S I . . an de Viesmoulin* (Ibid., l. 1685, 1688).

— *Jehan des Vieux Molins*, bourgeois de Binche, reçoit une rente viagère, sur ledit domaine, pour lui-même, 1484, et (*Jehan des Vieux Molins*) pour les hoirs d'*Englebert Donstienne*, 1484 : écartelé ; au 1^{er}, une rose ; au 2^d, une étoile à cinq rais ; au 3^e, . . . (une coquille ?) ; au 4^e, une coquille. T. : un homme sauvage, tenant sa massue, haute, de la main droite. L. : *S Iehan de Vieux Moulin* (Ibid., l. 1687, 1688).

Vieux-Waleffe. *Jehans filz Baudewin de Gemynes* (Géminne), et *Colars, filz Lambert de Vies Waleve*, déclarent que nous fuimes a le mort et a ochirre messire *Clerebaut dautterive* (Atrive), . . . lequel fait et omicide nous *Jehans et Colars . . . confessons et tesmoingnons par le foy de nostre corps, par nostre loyaulte, honneur et sayrement, avoir fait ale pryere, requeste et commandement Robert de Lathinnes* (Latinne), et qu'il et nulz autrez le dit fait ne nous fist faire, fors seulement li dis *Robiers* qui ses propres freres avec nous y fist aler et pour che soit connoissable a chascun, nous lavons congneut par devant *Godefroit de le Tour*, rentier de *Brebant*, et par devant le *senesaul de Brabant*, en le presence des hommes de fief, cest a savoir messires *Robiert de Glinden* (Gelinden), *senescaul del ostel nostre redoubte singneur le duc de Lucemb^{re} et de Brabant*, messires *Morial de Rixinsart* (Rixensart), *Wautier de Cockelberghe* (Koekelberg), *Williamme Truwant et Gerard de Scadebroec* (Schædbroeck) et devant plusieurs autrez, 1367 (n. st.), le 22 mars, à Bruxelles ; *Colars* : une fasce entre deux burelles. L. : . . . *ar de Wale . .* (Chartes des ducs de Brabant, N° 2116).

Le sceau de Géminne sera décrit au Supplément.

— *Linart de Vieswaleive*, homme de fief de Jean, seigneur de *Wesemale*, Fallais, etc., de nostre castial de *Falais*, 1418 : un croissant en pointe ; au franc-quartier chargé d'une manche mal-taillée. L. : . . . *Linar d' Waleive* (C. C. B., N° 108) (Pl. 34, fig. 973).

Vijf, voir **Quinque**.

Vijgh. *Peter Vige*, échevin de Nimègue, 1433 : deux bras, parés d'un componé, passés en sautoir, accompagnés au point du chef d'une étoile (*Geld.*).

Vijgh. Nicolas *Vige* (fils de Nicolas), échevin de Nimègue, 1492 : même écu. C. : les deux bras de l'écu, affrontés (Ibid.).

— Thierry *Vige* (*Vijge*), 1501, échevin illec ; scelle comme *gerichtsman* un acte du juge de Ressen et Doornik, 1519, (le même ?) : même écu. C. : les deux bras de l'écu affrontés (Ibid.).

— Nicolas *Vijghe*, bailli et juge en Nederbetuwe, 1568 : mêmes écu et C. Cq. couronné (*Wassenaer*) (voir **DOERNE, Lokhorst**).

Les *Vijgh* sont dits être issus des *Hardevuyst*. Leur généalogie se trouve dans la *Heraldische Bibliotheek* (La Haye), 1879. *GELNE* donne ce blason à sire Henri *Hairdeust*, homme de l'« évêque » de Cologne : d'or à deux bras, parés d'or, garnis, chacun, de deux cercles d'argent, les mains de carnation, passés en sautoir, mouvant des bords.

Vigghe (ou **Bigghe** ?) (Jean) tient, du château de Furnes, un fief à Bulscamp, 1405 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant (Fiefs, c. 887, l. 151-201).

Vigne (Gilles et André de le) (le sceau d'André est tombé), frères, hommes de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1572 : une vigne, pamprée de cinq pièces et, au bas, bourgeonnée de deux pièces. C. : une feuille de vigne, tigée, bourgeonnée de deux pièces. L. : *S Gillia de le Vigne 1572* (M. Hulin, à Gand).

Vignery (*Magister Guillelmus*), curé paroissien *ecclesie Sancti Cesaris* (Sancerre ?) *bithurensis dyocesis* (Bourges ?), fondé de pouvoir d'Oudard, sire de Chazeron, chev., *in cambio ville bruxellensis*, 1397 (n. st.) : dans le champ du sceau, trois feuilles de vigne, mal ordonnées. Au-dessus, la L. : *Vignieri* (petit cachet, en cire rouge) (Chartes des ducs de Brabant).

Dans un acte de 1392, ledit sire de Chazeron le qualifie : son clerc, Guillaume Vignier (Chartes des ducs de Brabant).

Vignon (Huart le), homme de fief du comté de Hainaut, 1379 : diapré au glaive, posé en bande. L. : *S Hart* (1) *le Vignon* (Namur, N° 1128) (Pl. 34, fig. 976).

L'inventaire imprimé donne « *Viguon* ».

Vigreus (Maigne *Despres*, dite *Lommarde*, veuve de Jean), reçoit, de la ville de Tournai, une rente viagère, pour son fils, Jean, 1402 : scelle du sceau de son mari : deux glaives, les pointes en haut, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile à cinq rais. L. : *Seel Iehan Vigreus* (Tournai, Chartier).

— (Jean), bourgeois de Valenciennes, 1404 : mêmes écu. L. : *Seel Iehan Vigreus* (Ibid.).

— (*Jaquemars*) (et *Vigreux*), tanneur, bourgeois de Valenciennes, reçoit, de la ville de Tournai, des rentes viagères, pour lui, sa femme, Agnès Mous-

tarde, et damoiselle Marie *Wat[t]rekine* (*Wat[t]requine*), veuve de Jean Caignet et fille de ladite Agnès (d'un mariage antérieur), 1402, 3, 4 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, une merlette. L. : *S' Iakemart Vigreus* (Ibid.).

Vigreus (Jean) (fils de feu Jean), 1407 ; Jean *Vigreux*, bourgeois de Valenciennes, 1408 : même écu, mais sans la merlette. L'écu sommé d'un homme issant (?) et accosté de deux léopards lionnés, assis, adossés. L. : ... *Iehan Vigr...* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 977).

VYHAVE, voir **Strünkede**.

VICH (Louis van) (*Vicht* ?) donne quittance à l'*amptman der veste van Slegnbich* (Steinbach ?), 1372 : cinq (3, 2) annelets. L. : *S Lodewici de Wich* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 882).

Vico Conradi (*Johannes de*), échevin de Zalt-Bommel, 1401 : deux fasces, surmontées à dextre d'une étoile (*Geld.*).

Vichte (Jean van der), chevalier, jadis prisonnier à Bâweiler, sous Louis de Namur ; i. t. : 3849 1/3 moutons, 1374 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, six lions ; aux 2^e et 3^e, un fretté. C. : deux jambières, renversées. L. : *S' Ian van Spilt here van d' Vicht* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 978).

— (Damoiseau Jean van der), seigneur de Nieuwenhove, haut-bailli de Courtrai, 1350 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fretté ; au 2^e, fruste ; au 3^e, un chevron abaissé, soutenant une divise. C. : deux poissons, les têtes en bas. S. : deux léopards lionnés (Fiefs, N° 1371).

Le seigneur de LE VYCHT, grand escuyer de Flandres, porte : d'or fretté de six pièces de sable, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Vilaerd (Jacques) (aussi *Vilaert*, *Villaerd*), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1404, 5, 6, 9, 14, 20, 1 ; homme de fief du même prince, dans la seigneurie du *Houtsche*, 1406, 9, 19 ; Jacques *Vilaerd* déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente sur des biens à *Erneghem* (Erneghem), au métier de Couckelaere, 1421, le 25 avril : trois aiguières, accompagnées au point du chef d'un cor de chasse. L. : *Sigillum Iacobi Vilaerd* (C. C. B., *Acquits de Lille*, 40, 41, 123 ; Fiefs, N° 8302, 8121).

— (Jacques), homme de fief au bourg de Bruges, 1429, 34, 5 : trois pignates contournées, accompagnées en cœur d'un cor de chasse contourné. L'écu posé sur une aigle éployée. L. : *S Iacobi Vilaerd* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 42) (Pl. 34, fig. 979).

Vilain. *Wulfard Vilein* 1327 : plain ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S Wolfardi Viliens* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 319) (voir **Bernard, Gand, Merlin, Moere**).

— *Wouter Vileijn*, 1327, 8 : plain ; au chef chargé d'un lambel, chacun des trois pendants chargé de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S Walteri Vilein* (Ibid., et N° 334) (Pl. 34, fig. 980).

— *Hector Vilaen* (et *Vijlain*), chevalier, 1327, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain ; au chef de quartier plain ; aux 2^e et 3^e, un chevron. L. : ✠ *Sigillum Ec lein* (Ibid., N°s 319 et 334).

— *Gérard Vilacin*, chevalier, 1328 : même écu, mais l'écartelure inverse. L. : *S Gherardi Vilein mili . . .* (Ibid., N° 334) (Pl. 34, fig. 981).

Ces quatre Vilain, 1327, 28, reçoivent des rentes de Florent (Berthout), seigneur de Malines.

— *Jehans Vilains*, homme de fief du comte de Hainaut, 1327 : un besant, ou tourteau. L. : ✠ *S Jehan Vilains* (Mons, Abb. d'Épinlieu).

— *Gautiers Villains* consent au rachat d'une rente viagère que le père du comte de Flandre lui a donnée, 1333 ; *Wautier Vilain*, homme de fief dudit prince, 1335 : même écu que *Wouter* (1327, 8) (Chartes des comtes de Flandre).

— *Jhan Vijlein, here van Sente Jans ten Steene ende voeght van Themseke* (Tamise), reçoit, du Brabant, une rente annuelle de 30 florins, 1363 (n. st.), 17 janvier : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson fruste. C. : une tête humaine, imberbe, issant du couronnement d'une tour. L. : *S Io . . . nis dicti Vilein* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1942).

— *Philippe Vileijn*, chevalier, reçoit une rente sur le Pays de Malines, 1367 : plain ; au chef chargé d'un lambel. C. : un homme barbu, coiffé d'un bonnet pointu, sommé d'une plume, ledit homme tenant une banderole et issant d'un mur crénelé. L. : *Sigillum Philippi Vilein* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 808).

— *Marie Vijlains* reçoit une rente sur le Pays de Malines, 1367 : plain ; au chef chargé d'un lambel. L. : *S Marie Vilains* (Ibid.).

— *Jean Vileijn* (et *Vilajjn*), chevalier, seigneur de *Sent-Jans-le[n]-Stene* et voué de Tamise, reçoit, du maieur de *Marchteme* (Merchtem), une rente sur les *forfaits* de la maierie de *Marchteme*, 1376 : coupé ; au 1^{er}, plain, brisé à dextre d'un écusson au sautoir et à la fasce brochante ; au 2^d, plain. C. : une tour, sommée d'une tête humaine, imberbe. L. : *Sigillum Johannis Vyla . . .* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 982).

— *Pierre Villains* reçoit, de la ville de Tournai, une rente pour lui, sa femme Marguerite de *Ghillenghien*

et son fils *Jean Villain*, 1402 : un fretté ; au chef chargé de trois étoiles. C. : une tête et col de cygne. S. : un léopard lionné et un griffon, accroupis. L. : ✠ *S Pierre Villain* (Tournai, Quittances).

Vilain. *Marc Vilain*, prévôt de Tournai, 1402 : une tête et col de femme, posée de face, en cœur, accompagnée de trois fleurs de lis. S. senestre : un lion coiffé d'un eq., cimé d'une tête et col de l'écu. L. : *Seel Mark Vilain* (Tournai, Chartier).

— *Marc Villain*, prévôt de Tournai, 1402, 3, 4, 7 : une tête et col de femme, en cœur, posée de face, accompagnée de trois (2, 1) fleurs de lis. C. : la tête et col de l'écu. S. : deux léopards lionnés, accroupis. L. : *Seel Marq Villain* (Tournai, Quittances) (Pl. 34, fig. 983).

D'après V. BOURON, *Jouste faite à Tournay l'an mil trois cens trente* (Paris, 1870), Collart et Michel Villain portaient le même blason, en ces émaux : champ d'azur, tête d'argent, cheveux et fleurs de lis d'or.

— *Robert Vijlein*, fils de Florent, tient, du château de Gand, un fief à Meerhout, sous *Tschelijchskersts*, près de Gand, fief ayant appartenu, jadis, à Arnould van *Craijenem*, chevalier, 1421 : plain ; au chef chargé d'un lambel ; une bande brochante sur l'écu (Fiefs, N° 3271).

— *Scepenen van Zempse* (Sempst) *her Jans Vijlain, riddere, heer van Zempse*, 1436, le 6 novembre : diapré ; au chef chargé à dextre d'un écusson d'hermine à la fasce et au sautoir brochante (fort endommagé) (*Cambre*).

— *Feu nostre ame et feal chevalier, conseiller et chambellan messire Jehan Vilain, . . . nostre chastelain de Bevre* (Beveren), ayant, par ses lettres patentes du 2 octobre 1439, donné à sire *Ricart de Liekerke* (Liedekerke), prêtre, *la custode et marticulaire de la paroiche dudit Bevre, lors vacant par le decez de feu Christoffle le Vue*, Philippe, duc de Bourgogne, à la requête dudit *Liekerke*, qui craint d'être inquiété dans la possession de ces fonctions sans confirmation de la part de ce prince, ratifie cette nomination, par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 11 juin 1431 (Chartes de l'Audience, c. IV, A. G. B.).

— *Adrien Villain*, chevalier, seigneur de *S^t Jans te Steene*, voué de *Temsche* (Tamise), conseiller et chambellan du duc, reçoit une rente sur la seigneurie de *Crubeke* (Cruijbeke). 1444, 5, 6 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson d'hermine à la fasce et au sautoir brochante. C. : une tête et col de more, issant du couronnement d'une tour. T. : deux damoisselles. L. : *Sigillum Adriani* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 67, 68).

— *Jean Vilain*, seigneur de *Huussen* (Huijsse), *Pamele, Leedberge* (Ledeborg), reçoit une rente

sur la seigneurie de Cruibeke, 1443, 6 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir et à la fasce brochante ; ledit chef brisé encore d'un lambel (ne brochant pas sur l'écusson). Mêmes C. et T. (Ibid., l. 67, 68).

Vilain. Roegier Vilain reçoit une rente sur l'espier de Gand, 1448 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson fruste et d'un lambel (ne brochant pas). C. cassé (Ibid., l. 401).

— Par lettres patentes, données, à Bruxelles, le 8 novembre 1437, Philippe, duc de Bourgogne, etc., autorise nostre ame et feal messire Colart Vilain, chevalier, seigneur de Lijekerke (Liedekerke), qui est son débiteur, à vendre certaine disme quil a, a cause de sa femme, gisant en la parroisse de Schellebelle et mouvant du château ducal de Termonde (Chartes de l'Audience, c. V.).

— Le même duc ordonne, à Bruxelles, le 17 septembre 1439, à son premier huissier de saisir chez les débiteurs de nostre bien ame Christofle Vilain, escuier, pour faire rentrer celui-ci dans ses créances (Ibid., c. VI).

— Le 9 août 1439, *domina Katherina dicta tsfroijers* (de Froijere), *filia quondam Johannis dicti de Froijere, et dominus Philippus dictus Vijleijn, miles, eius maritus et tutor legitimus*, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à Sigerus dictus Suveels, *filius quondam Sanderi dicti Suveels*, un cens sur une terre à Cureghem (Etabl. relig., c. 4106).

— Godevaert Vilain reçoit une rente sur la seigneurie de Cruibeke, 1460 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir et à la fasce brochante ; ledit chef chargé à senestre d'un croissant. L. : . Gode Villa . n (C. C. B., Acquits de Lille, l. 67, 68).

— Her Mertin Vilain, chevalier, seigneur de Sent Jans Steene ende van Ressegheem (Ressegem), reçoit une rente sur la seigneurie de Cruibeke, 1460 : dans le champ du sceau, une dame, coiffée d'un haut bonnet, tenant deux écus, tous deux inclinés à dextre ; A, plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson au sautoir et à la fasce brochante. C. : une tête et col de more issant du couronnement d'une tour. B, écu cassé. C. : un poisson recourbé, engoulant le cq. (Ibid., l. 67, 68).

— *Domina Katherina dicta tsfroijers* (de Froijere), *relictis quondam domini Philippi dicti Vilain, militis*, en qualité de dame foncière, se fait représenter à une donation en faveur de l'église Sainte-Gudule, devant les échevins de Bruxelles, 1466, le 24 mars (v. st.) (G., c. VI, l. 18^c).

— (Arnould), échevin de Bruxelles, 1473, 6 (n. st.), 82, 9 : plain ; au chef chargé à dextre d'un écusson

d'hermine à la fasce et au sautoir brochante, ledit sautoir chargé en chef à dextre d'un anneau. Cq. couronné. C. : une tête barbeue, issant du couronnement d'une tour crénelée. S. deux griffons. L. : S Arnoldi Vylain (Ch. et doc. div., c. 1, Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B., Cambre et Bruxelles).

Vilain. Wij Lijnden, Eenoeden, Mazenzele (Maxenzele) ende Apelteren etc. doen cont etc. dat opten dach van heden voer ons ende den meijer hier nabescreven comen is in propren persoene Jan de Doncker, meijer der Edelen ende welgeborenen vraucen Goelen Vijlains, weduwe des Edels hern her Jans van Montmerenchy (Montmorency), ridders, vrouwe van Lijekercke (Liedekerke), etc., ende heeft in den name ende van wege der silver vrouwen opgedragen, etc., xvij July (1479) (A. G. B., Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, n° 63^{bis}, f° 84 v° (Oeuvres de loi du maître et des « laten » du chapitre d'Anderlecht) (Note due à l'obligeance de M. Max. de Troostembergh d'Oplinter et vérifiée par l'auteur).

— Le 14 avril 1499 (v. st.), *Joncker Adriaen Vijleijn, soen wijlen heeren Philips Vijleijn, ridders*, donne, devant les échevins de Bruxelles, par donation entre vifs, à *Gielis Vijleijn, soen natuerlijc heren Philips Vijleijn, ridders, raidt onss genedichs heeren tshertogen van Oisterijcke, etc., in zijnen raide van Brabant, ende brueders des voers. Joncker Adriaens Vijleijn*, sa part dans un cens à charge de la maison dite « den Wildeman », sise à Bruxelles, *op die hoechstrate*, ainsi que sa part dans d'autres cens (Chartreux, près de Bruxelles, c. 12, A. G. B.).

— Le 16 septembre 1499, *Her Philips Vilain, riddere, raidt onss genedichs heeren des eertshertogen van Oisterijcke, etc., in sijnen raide geordineert in Brabant, soen wijlen heeren Philips Vilain, riddere*, transporte, devant les échevins de Bruxelles, par donation entre vifs, divers cens à *Gielis Vilain, sinen natuerlijcken soene* (Ibid.).

— Jacques-Philippe, dit Vilain, comte d'Ysenghien (Iseghem), seigneur de *Rassinghem* (Ressegem), Lomme, *Campinghem*, Englos, etc., maître d'hôtel de Son Altesse, atteste, à l'abbesse de Nivelles que damoiselle Isabelle de Zuijlen, dite d'Erpe, est fille de messire Charles de Zuijlen, seigneur d'Erpe, Laerne, Erondegheem, Estombes, et de Ghislaine d'Estourmel ; petite-fille de messire François de Zuijlen, chevalier, seigneur d'Erpe, Laerne, etc., grand-baili de Courtrai, et d'Anne de Montmorency, fille de messire Baudouin de Montmorency, chevalier, baron et seigneur de Croisilles, Wancourt, Houplines, Neuville, etc., et de Catherine de Rubempré ; arrière-petite-fille de Pierre de Zuijlen, chevalier,

seigneur d'Erpe, Erondeghe, etc., et d'Isabeau de le Gracht, dame héritière de Laerne, Moeschre, etc., desquels elle . . . est yssue vraye noble damoiselle de tous costez sans aucune bastardise ny bourgeoisie, 1603, le 3 juillet, à Bruxelles : plain ; au chef plain. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles et posé sur une aigle. Sans L. (petit cachet ovale, appendu, empreint sur papier, plaqué sur cire rouge) (Chap. de Nivelles, *loc. cit.*, c. 1376).

Il signe : Jacques Phlé d' Vyllain et de Gand.

Vilain. Philippe-Lamoral de Gandt et Villain, chevalier, comte d'Issenghyen, seigneur de Lomme, Mamisnes (Massemen), Westrem, Wettene (Wetteren), etc., gentilhomme de la Chambre de l'archiduc, grand et souverain bailli du comté d'Alost, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Marie-Françoise d'Estournel (Estournel) est fille de messire Robert d'Estournel, chevalier, baron du Douliou, maréchal héréditaire de Flandre, seigneur de Vendeville, Steenwercke (Steenwerck), etc., et de Marguerite de Noyelle (Noyelles) ; petite-fille de feu messire Jean d'Estournel, chevalier, seigneur de Vendeville, baron du Douliou, maréchal héréditaire de Flandre, et de Florence de la Vieville, héritière de Mamez (Mamez). Milan (Millam?), etc., fille de messire Jean de la Vieville, chevalier, seigneur de Mamez, Milan, etc., et de Françoise de Nédonchel ; arrière-petite-fille de messire Jean d'Estournel, chevalier, seigneur de Vendeville, et d'Anne de Bailleul, baronne du Douliou, maréchale héréditaire de Flandre ; et que, enfin, ladite damoiselle est vrayement noble de tous costez sans aucune bastardise, ou bourgeoisie, 1618, le 28 août, à Gand : plain ; au chef plain. L'écu sommé d'une couronne à cinq perles et posé sur une aigle. L : *Sigillum . . . aly Villani de Gandav* . . my comitis (Ibid., c. 1375bis).

— Jacques de Gand, dit Villain, chevalier, baron de Hem, seigneur de Saily, Forest, etc., atteste, à l'abbesse de Nivelles, que damoiselle Louise-Alexandrine de Belleforiere (Bellefourrière), du côté maternel, est gentille femme, fille de messire Alexandre de Belleforiere, baron de Saily, etc., et d'Anne-Catherine de Sainte-Aldegonde, fille de Maximilien, comte de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, chevalier de la Toison d'or, gouverneur du comté de Namur, et, depuis, d'Artois (fils de Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, et de Bonne de Lannoy, dame de Mingoval) et de Marie-Alexandrine de Noyelle, dame de Bours, Gosselies, etc., fille de messire Pontus de Noyelle, chevalier, seigneur de Bours, etc., et d'Anne de Rubempré ; et que, enfin, ladite damoiselle est vrayement noble de tous costez sans aucune bastardise, ny bourgeoisie, 1649, le 22 septembre, à Tournai : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, plain, au chef

plain ; aux 2^e et 3^e, une fasce. L'écu sommé d'un bonnet baronial et entouré d'une couronne de laurier. Sans L. (grand cachet en cire rouge) (Ibid., c. 1375bis).

Vilain (François) et Thierry van der Haghen (son sceau, plaqué, sur papier, est très fruste : on voit un chevron), tuteurs de Jacques-Philippe Thiery (fils de Joncheer Loijs Thiery), qui tient en fief, de la cour de Waes, la seigneurie dite de Sleutel, 1643, le 3 septembre : plain ; au chef chargé d'un lambel. C. cassé (fort endommagé) (il signe : XIII F. Vilain . . . (Fiefs, N° 7339).

— Le prince François de Gand, *chapellain major* de Sa Majesté Impériale et Catholique, prévôt du chapitre de Nivelles, seigneur de Chatelineau et de Charleroi, atteste, à l'abbesse de Nivelles, que mesdames Henriette et Béatrice, nées comtesses Duhan (du Han), du côté maternel, sont gentilles femmes, filles de Louis-Philippe Duhan, comte de Martigny, chevalier, seigneur de Colmey, Froville, Villacourt, etc., conseiller d'Etat de Son Altesse Royale, grand-veneur de Lorraine et Barrois, et de Catherine Françoise, marquise de Rocquefeuille (Roquefeuil), fille de Jean-François, marquis de Rocquefeuille, seigneur de Puydebar (fils de Jean de Rocquefeuille, chevalier, seigneur de Roul, et de Louise de Clairac), et d'Antoinette-Thérèse de Bauverot d'Herbéviller, fille de Didier de Bauverot d'Herbéviller, chevalier, seigneur de Viller (Villers) et d'Herbéviller, et d'Henriette de Chauvirey ; et que, enfin, lesdites damoiselles sont vrayement nobles de tous costez maternels, sans aucune bastardise, bourgeoisie, ny autre empeschement quelconque, 1720, le 25 mai, à Nivelles : de sable, au chef d'argent. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge, dans une boîte de bois) (Chapitre de Nivelles, *loc. cit.*, c. 1374).

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par DOUET DARCQ, blasonne l'écu de Mgr. Sohier de Gant : de noir à un chief d'argent.

GELRE donne les blasons de deux membres de cette maison, hommes du comté de Flandre : 1^o, *Her Zeger van Gent* : de sable, au chief d'argent, chargé d'un lambel de gueules ; 2^o, *Her Jan Vileijn* : de sable au chief d'argent, chargé (au milieu) d'un écusson d'hermine à la fasce d'azur et au sautoir de gueules brochant.

La très-noble et ancienne mayson surnommé VYLAËYN, de laquelle ont dict : Il n'y a vilacins noble que en Flandres, portent : de sable au chief d'argent, et crye : Vylacyn le noble ! A Gandt le noble Vylacyn ! (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Le seigneur de AXPOELE : de sable, au chief d'argent, à une viere de gueulle, et crye : Vylacyn à Gandt (Ibid.) (comp. les armes des **Moere**).

Les comtes, vicomtes et écuyers Vilain XIII, en Belgique, portent : de sable, au chef d'argent chargé d'un lambel de sable. C. : un buste de more, vêtu de sable, tortillé d'argent, accosté des chiffres X et III, d'or, ledit more issant d'une couronne murale, selon les branches, d'argent ou d'or. S. : deux lions regardants au naturel, lampassés de gueules.

Devise de la branche aînée : *Vilain sans reproche* (voir **Braderic**, **Braem**, **Damme**, **Frison**, **Gand**, **Hane**, **HERMEIRES**, **Jauche**, **Lauraguais**, **Marneffe**, **Montmorency**, **Mouriau**, **Noyelles**, **Sempst**, **Schat**, **Thier**, **Wijngaerde**, **Winckele**).

Vilainmont. Jean de *Vilainmont*, fils de feu Gilles de *Wez*, chevalier, feudataire de Namur, 1338 : plain; au chef plain; une bande composée brochante (fort endommagée). C. : une tête et col de chien braque. L. : ✠ *Ieh de Vilainmot* (Namur, Nos 393-4).

Wez = *Wiltz*.

Vijldere (Pierre de) scelle pour un autre le dénombrément d'un fief à Berlaere, relevant de Termonde, 1349 : deux limes contournées (affectant à peu près la forme de peignes) (Fiefs, No 3333) (voir **Veijlder**, **Vijlre**).

VILEN, voir **Villaine**.

VYLEN (Pierre van), échevin de la juridiction et village de *Boirtscheit* (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), 1420, 6 : une anille, accompagnée au point du chef d'une lettre p. L. : *S Peter van Wilen* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 222, 223, 231).

Villaine. Gérard van *Vyleynen*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Gauthier de Rochefort; i. t. : 158 moutons, 1374 : de vair au sautoir; écusson en cœur, chargé d'un léopard en chef; la pointe de cet écusson est fruste (probablement à deux léopards, rangés en pal. L. : ✠ *S Gerar... Vilen* (Chartes des ducs de Brabant).

GELRE donne à *her Begge van Vileynis*, homme du roi de France : d'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules, 1 en chef à senestre, 2 en pointe; au franc-quartier écartelé; 1 et 4, de gueules à la tour, ou porte crénelée, d'or; 2 et 3, d'argent au lion de sable.

L'écu de *Le Begues de Villaines* est ainsi blasonné dans l'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par DOUET DARCQ : d'argent à trois lions noirs rampans.

Villani, voir **Bernard**.

VILLARS, voir **Luzy**.

Ville. Alard, sire de *Vile*, 1283 : grand module; cinq cotices. L. : ✠ *S Alardi domini de Villa* (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, l. Quévy, 11-12).

— (Alard, sire de), 1293, 3 : petit module; même écu. L. : 1293 : *domini d* (Ibid. et Namur, No 272).

Ville (Gérard, seigneur de), chevalier, 1324 : cinq cotices. L. : ✠ *S Gerart de Ville* (Mons, Hainaut).

— (Godefroid de), chevalier, jadis prisonnier à Basweiler, dans l'armée brabançonne; i. t. : 2258 1/2 moutons, 1374 : une bande, chargée de trois manches mal-taillées et accompagnée d'une merlette, posée dans le sens de la bande. C. : une tête et col de lévrier, colleté. L. : *S... oys de Ville cheualier* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Noble homme mon seigneur Gille de Ville*, chevalier, seigneur dou *Petit Key* (Quévy-le-Petit), pair du Hainaut, 1391, 7 (n. st.) : cinq cotices, brisé en chef à dextre, d'un écusson brochant à deux bandes, ou bandé(?). C. : deux pattes de lion. S. du cq. : deux cygnes regardants. L. : *S Gile de Ville chevaliers* (Namur, Nos 1213, 1263-4).

Voici, d'après GELRE, l'écu du *here van Vile*, en Hainaut : d'or à cinq cotices de gueules; au franc-quartier de gueules plain.

— *Jan van Vijle, bastaerd*, déclare tenir, du Perron d'Alost, *uut name van Jouff. Kathelinen Shoghemuters*, 2 bonniers de terre, à Schendelbeke, 1437, le 1^{er} septembre : cinq cotices, celle du milieu chargée d'un bâton. C. : deux bras nus, les mains ouvertes. L. : *S Ioh... de Ville* (Fiefs, No 3133).

— *Johan Ardeneal de Vilhe* et *Gilhar de Vilhe*, hommes de fief de l'abbé de *Saint Cornet dente* (Saint-Corneille d'Inde = Cornelimünster), 1470; *homme honorable et saige Jehan Ardeneal de Ville*, 1473 : une force renversée au canton senestre et un étrier en pointe, accompagnés en cœur de... (une rose, ou coquille?); au franc-quartier chargé d'une fasce. L., 1470 : *S Iohans Adenel (!) de Ville* (C. C. B., c. 108).

— *Jehan Ardeneal, le joene*, homme de fief dudit abbé, 1473 : une tringle, surmontée d'une divise, accompagnées en pointe d'une force renversée et d'un étrier. L. : *S Ioh... n... noi*. (Ibid.).

Sceau d'une gravure assez défectueuse. La tringle et la divise doivent, sans doute, représenter : une fasce entre deux burelles.

— *Johan Ardeneail*, échevin de Jean de *Hosden*, seigneur de *Hosden*, dans sa cour qu'il tient, de l'abbé de *Saint Cornet Dente*, à Ville-en-Hesbaye, 1473 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un étrier; aux 2^e et 3^e, trois piles. L. : *an Ardeneal* (Ibid.).

— (Gilles-Gomard de), écuyer, seigneur de Maugremont, capitaine aux dragons wallons, nommé Nicolas-Jacques Hanon, son bailli de Maugremont, 1716, 8 avril, à Braine-le-Comte : trois lions couronnés. C. : un croissant. Sans L. (cachet en cire rouge) (M. Hanon de Louvet).

— (Charles-François-Joseph de), prêtre, seigneur de Maugremont, conseiller ecclésiastique dans la noble

et souveraine cour de Hainaut, nomme son bailli de Maugremont, Nicolas Hanon, avocat au conseil souverain de Hainaut, 1723, 20 décembre : écartelé ; aux 1^{re} et 4^e, trois lions couronnés ; aux 2^e et 3^e, une bande, chargée de trois étoiles à cinq rais. L'écu, ovale, dans un cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (Ibid.) (voir **Blehen, Collart, Simon**).

VILLECHOLLE (Claude de), écuyer, seigneur de Blers, déclare tenir, du roi de France, cette seigneurie, mouvant du marquisat d'Arion et comté de Chiny, 1682 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes (cachet en cire rouge) (C. C. B., 45713).

Et non des merlettes (comp. RIETSTAP, *ad vocem* Carpentier de Villecholles).

Villegas, voir **Jette-Saint-Pierre, Viersel**.

Les barons de Villegas de Pellenberg, en Belgique (éteints), portaient : d'argent à une croix florencée, vidée, de sable ; à la bordure composée de seize pièces de gueules et d'argent, les compons de gueules chargés, chacun, d'une tour d'or, fermée d'azur, les compons d'argent chargés, chacun, d'un chaudron de sable. Couronne de « baron des Pays-Bas ».

S. : deux lions léopardés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, aux armes de l'écu, la 2^{de}, d'argent à deux loups passants de sable, l'un sur l'autre ; à la bordure de gueules, chargée de huit flanchis d'or.

Devise : *Vilia ne legas*.

Les comtes et écuyers de Villegas de Clercamp portent : le même écu. Couronne à trois fleurons et à deux perles.

Les comtes et écuyers de Villegas de Saint-Pierre-Jette et de Villegas de Saint-Pierre : écartelé ; au 1^{er}, de **Kinschot**, au 2^e, d'**Oijenbrugghe**, au 3^e, d'**Ophem**, au 4^e, de **Douglas**, avec, en cœur, un écusson de **Villegas**. L'écu sommé de la couronne « de comte, à treize perles ». S. : deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re} de **Villegas**, la 2^{de} de van der **Laen** (d'azur au chevron, accompagné de trois barillets couchés, le tout d'argent).

Même devise.

Le timbre varie selon les branches.

Les écuyers de Villegas : d'argent à la croix ancrée de sable ; à la bordure de gueules, chargée de huit tours d'or et de huit chaudrons de sable, alternants. Cq. couronné. C. : un dextrochère, armé d'argent.

Villeneuve. Robert de Villeneuve, bailli de Lille, 1308 : une fleur de lis, soutenant une couronne (Tournai, Chartrier, A).

VILLENFAIGNE (Perpete de), échevin de la haute cour de Namur, 1666 : trois pals ; au franc-quartier fruste (rencontre de bœuf?) (Baron de Jamblinne de Meux).

Les barons de Villenfagne, de Villenfagne d'Inghoul, de Villenfagne de Sorinnes, de Villenfagne de Loen et de Villenfagne de Vogelzanck, en Belgique, portent : d'argent à la bande de sable, chargée de trois coquilles d'or et côtoyées de deux cotices de sable. Deux casques couronnés. C. C. : I, un buste, vêtu de gueules, tortillé d'argent ; II, un vol de sable, chargé d'une coquille d'or. T. dextre : un homme sauvage, celat et couronné de sinople. S. senestre : un lion regardant au naturel, armé et lampassé de gueules.

Villeroux. Henri van Vilroux, jadis prisonnier à Basweiler, sous sire Jean Godenarts ; i. t. : 53 moutons, 1374 : trois coqs et un semé de billettes ; au bâton brochant ; au franc-quartier brochant, chargé d'un écusson plain et d'une bande composée, brochant. L. : ✠ *S' Henri de Willeros* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 984).

— (?) Henri van Velroye, prisonnier illec, sous le drossard de Luxembourg ; i. t. : 282 moutons, 1374 : trois lions, 1 au canton senestre, 2 en pointe ; au franc-quartier chargé d'un coq. L. : ✠ *S' Henris de Vielros* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 983) (voir **Velleroux**).

Villers. Freres Jehans de Vileir, commanderes de le maison de Valionpont (Vaillanpont) deleis Nivelles (Nivelles), donne un acte en faveur de l'hôpital de Saint-Nicolas, à Nivelles, 1331, en avril : dans le champ du sceau, une aigle. L. : ✠ *S' Fr Ioha de Viler* (Arch. comm. de Nivelles, Hospices de Nivelles).

GELRE donne au *heere van Vileers*, homme du roi de France : d'argent à la bande d'azur, chargée en haut d'une molette à six rais d'or.

— (Mathieu de), receveur du Hainaut, scelle, en 1339, à Valenciennes : trois roses. L. : ✠ *S' Mathivs de* (Chartes des ducs de Brabant, N° 333).

— *Racs* (!) van Villeer et Jacomiin de Zelle (Celles?) reçoivent, du duc et de la duchesse de Brabant, un acompte de 195 vieux écus, sur 390 vieux écus (guerre de Flandre), 1357, 3 septembre : une fasce, surmontée à dextre d'un anneau. L. : ✠ *S' Raskin d' Vile* (!) (Ibid., N° 1369).

— *Libiers de Vileir*, maire de Jean Hazart, de Dinant, dans sa cour à Villers-lez-Heest, 1359 : trois losanges et une cotice brochant (Namur, N° 838) (voir **Froidecour, Halmale, Polarde**).

— *Gils, fis Louvi de Vileir*, scelle un acte, passé devant deux échevins de Luxembourg, par lequel Arnould dit Kynee, bourgeois de cette ville, reconnaît avoir fait un accord avec noble homme messire Godefroid, signour de Vileur la Tour (Villers-la-Tour), au sujet des sommes que celui-ci lui doit, 1360 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tige (de nénuphar). L. : ✠ *S' Gilli* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux, N° 378 de l'inv. impr.).

Villers. Sire Thierry de *Viller*, sire de *Hunchignies* (Husseignies), 1368 : un burelé et trois (2, 1) lions brochants. C. cassé (Mons, Sainte-Waudru, c. Q, 1. *Quévy*).

Un *Nicolas* de Barbençon s'appelait, quelquefois, de *Viller*, parce qu'il était possesseur du village de ce nom, que, plus tard, on distingua par la désignation de *Villers-Messire-Nicole* (voir *TARLIER* et *WALTERS*, cant. de Nivelles, *ad vocem* Braine-l'Alleud, p. 102).

L'armorial de la fin du XIV^e siècle, publié par *DOUET D'ARCO*, donne à un *Mgr. Terry de Villiers* : burelé [d'argent et d'azur] à ij. lioncheaulx de gueules rampans, et à *Mgr. Pol de Villiers* : burdy (?) d'or et de gueules (!).

— Jean van *Vileer*, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 616 moutons, 1374 : trois macles. L. : * *S Iohan de le Torr* (Chartes des ducs de Brabant).

Voir *HEMRICOURT*, *passim*.

— Hellin van *Villeer*, prisonnier *illeg*, dans la rotte de la commanderie de Chantraine; i. t. : 334 moutons, 1374 : trois étrières, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais et surmontés d'un lambel. L. : * *S Helin li fis Vilhaine* (= fils de Guillaume) (Chartes des ducs de Brabant).

— Arnould van *Vyleert*, prisonnier *illeg*, dans ladite rotte; i. t. : 136 moutons, 1374 : trois étrières; écusson en cœur à trois (?) croisettes (la 2^e et la 3^e douteuses). L. : * *S Ernois de Vileir* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Gielis Philippeal*, prisonnier *illeg*, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 40 moutons, 1374 : trois étrières, surmontés d'un lambel. L. : * *S Gilet de Viler* (Ibid.).

— *Robbiert van Fortelloles* (= Fosseroulle), prisonnier *illeg*, sous le bailli du Brabant wallon, Clutinc; i. t. : 244 moutons, 1374 : même écu. L. : *Robier de Vileir* (Ibid.).

Le 9 novembre 1323, *Libert*, fils de *Pottli de Willer*, près de Hannut, releva le château de Fosseroulle (STANISLAS BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liège*).

— *Huwin van Vileer*, prisonnier *illeg*, sous ledit bailli; i. t. : 266 moutons, 1374 : même écu. L. : *S Hunbier de le Porte* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 34, fig. 987).

— *Henri van Vijleer* (et *Vileer*), prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur; i. t. : 80 moutons, 1374, 8 : deux étrières, accompagnés au point du chef d'une étoile. L. : *Si Henrion de Viler* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 988).

— *Thirion van Viler*, prisonnier *illeg*, sous ledit Robert; i. t. : 500 moutons, 1374 : même écu que Thierry (1368). L. : *S Thieri de Viller* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 989).

Villers. Jean van *Wilre*, prisonnier *illeg*, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 144 moutons, 1374 : trois lions, accompagnés au point du chef de ... (une coquille?). L. : *S Ioh de Vil* ... (Ibid.).

— Godefroid van *Wilre*, prisonnier *illeg*, sous le drossard de Luxembourg; i. t. : 176 moutons, 1374 : trois lions; au franc-quartier brochant chargé d'une bande, côtoyée de deux bâtons. L. : * *S G* ... *es de Vileir* (Ibid.) (Pl. 34, fig. 990).

— *Jaquemin de Viller*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard; i. t. : 106 moutons, 1374 : une bande, côtoyée de deux bâtons, et un lambel brochant. L. : * *Jaquemi de Viller* (Ibid.).

— *Perrinet van Vyleer*, prisonnier *illeg*, sous ledit drossard; i. t. : 389 1/3 moutons, 1374 : sept (3, 3, 1) fleurs de lis et un lambel brochant. L. : * *S Perenes d Villeir* (Ibid.) (Pl. 33, fig. 991).

Libert Tsarlet van Vileer, jadis prisonnier *illeg*, sous Robert de Namur, reçoit un acompte sur une l. t. de 110 moutons, 1374; le seau est tombé.

— Jean, bâtard de Villers-devant-Mouzon, prisonnier *illeg*, dans l'armée brabançonne, 1375 (n. st.) : sept (3, 3, 1) fleurs de lis et un filet brochant. L. : ... *oh* ... *d Ville* ... (Ibid.).

En France, Ardennes.

— (Jean de), écuyer, ayant été, après la mort du duc de Bourgogne, institué, à nouveau, par la duchesse, en l'office de châtelain de ses « *chastel et forteresse de Lembourc* » (Limbourg), promet de les garder loyalement et de les rendre à la première réquisition, 1404, 3 juillet : trois macles. L. : * *S Iohan de le Tour* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Jean de), clerc, homme de fief de Namur, 1430 : parti; au 1^{er}, trois couronnes, accompagnées en cœur d'une étoile; au 2^e, un fer à cheval couronné (*Namur*, N° 1371) (Pl. 33, fig. 992).

— (Antoine de), écuyer, seigneur de *Crubecq* (Cruijbeke), *escuyer descuirye* du duc de Bourgogne, donne quittance au receveur de *Crubecq*, 1446 : une fasce, chargée d'une molette. C. : un oiseau essorant. S. : deux aigles (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 67, 68).

— (Damoiselle Adrienne de), veuve de Pierre du Fresnoy, écuyer, seigneur en Fermont, *Thuyeux*, est citée, dans un acte du 13 décembre 1543, comme ayant donné, en qualité de tutrice de ses enfants, procuration, à Arras, le 20 mars 1538, au sujet du produit de la fortune de damoiselle Gabrielle de Beaufort, jadis femme dudit Pierre du Fresnoy (Mons, *Varia*).

— (Denis de), protonotaire apostolique, XVI^e siècle : un chevron, chargé d'un filet en chevron et accompagné de trois glands, tigés et feuillés. L. : *Dionysius de Villers s s aplicae proton* (A. G. B., coll. sig.).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CC.

Fig. 1. Jeanne de Beaufort, femme de Guillaume, seigneur de Wesemael et de Fallais (1335).

Fig. 2. Philippe de Nouvelles (1337).

Fig. 3. Rasse de Grez, seigneur de Linter (1339).

Fig. 4. Jean de Gavre, seigneur d'Aijshove (1339).

Villers (Marie de), fille majeure, dame de la moitié du fief de Villers, déclare tenir, du roi de France, la moitié de la *maison* et seigneurie de Villers, au comté de Laroche, 1682 : parti ; au 1^{er}, un lion contourné ; au 2^d, un huchet contourné. C. indistinct. Sans L. (cachet en cire noire) (C. C. B., 45713^e).

Villers-Masbourg porte : parti ; au 1^{er}, d'or au cor de chasse de gueules ; au 2^d, d'or au lion de gueules.

— Anne-Marie de *Vilers* tient, du Brabant, par le trépas de Philippe-Balthazar, baron de *Vilers* d'Olgrand, son père, la seigneurie de Pellaines, 1738 : d'or au sautoir engrêlé de sable ; écusson en cœur semé de fleurs de lis. L'écu sommé d'un bonnet baronial. S. : deux lions, tenant, chacun, une bannière de l'écu (Av. et dén., N° 7842).

— Isabelle-Ernestine de *Vilers*, sœur de ladite, tient un fief à Watermael, 1738 : même cachet (Ibid., N° 7843).

— (B. de), abbesse de l'abbaye de Cortenberg (de l'ordre de Saint-Benoît), cache une lettre, 1777 : de sable à dix losanges, rangés en pals, par 3, 4, 3. L'écu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Les losanges ne sont ni accolés, ni aboutés.

— (Béatrice de), abbesse dudit couvent, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son abbaye, 1787, le 25 juillet : dix losanges (3, 3, 3, 1), accolés et aboutés. Ecu, en losange, dans un cartouche, sommé d'une couronne à neuf perles et posé sur une crosse en pal. Sans L. (cachet, empreint sur papier, plaqué sur pain à cacheter) (C. C. B., reg. 46664) (voir *Schoonvorst, Waid*).

Les chevaliers de Villers, en Belgique, portent : écartelé ; au 1^{er}, d'azur à trois faux d'or, emmanchées d'argent, celles du chef affrontées ; au 2^e, d'hermine au chef de gueules ; au 3^e, d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules ; au 4^e, d'azur à la croix, accompagnée de dix-huit billettes, 5 dans chacun des quartiers supérieurs, 4 dans chacun des quartiers inférieurs, le tout d'or. Sur le tout, un écusson de gueules à trois étoiles, à cinq rais, rangées en bande, côtoyées de deux cotices, le tout d'argent. Couronne de marquis. S. : deux lions léopardés au naturel, le 1^{er} couché, le 2^d passant.

Les chevaliers de Villers du Fourneau et les écuyers de Villers-Grandchamps, en Belgique, portent : de sable à dix (3, 3, 3, 1) losanges d'argent, accolés et aboutés. Cq. couronné. C. : un vol d'or.

Les comtes et écuyers de Villers : écartelé ; au 1^{er}, comme ci-dessus (les dix losanges) ; au 2^e, de gueules au lion d'or (*Waroux*) ; au 3^e, d'or au

lion de gueules (*Villers-sur-Lesse*) ; au 4^e, de vair (*Awans*). Sur le tout, un écusson d'or à la bande de gueules, chargée au haut d'un écusson d'or au lion de sable. Cq. couronné. C. : un vol d'or et d'argent. S. : deux griffons d'argent, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.

Villers-le-Peuplier, voir *Waleffe*.

Villers-Saint-Amand (Les échevins de), 1681 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, quatre chevrons ; au 2^e, deux bandes ; au 3^e, fruste. Sur le tout, un écusson au lion. T. : un évêque, tenant sa crosse de la main gauche (M. L. Paris).

Villette (*Colla de*), lieutenant du prévôt de *Longuion* (Longuyon) à *Estaille* (Etalle), 1480 : un demi-sanglier, la partie postérieure défaillante, en chef et une lettre n en pointe. L. : *Colart de V[y]lla* (!) (C. C. B., c. 107) (Pl. 34, fig. 986).

Villy, voir *Colins*.

Villiers, voir *Villers* et T. I, p. 133.

L'armorial de la fin du xiv^e siècle, publié par DOUET D'ARCO, donne à *Mgr. Pierres de Villiers* : d'or à un chief d'azur, à une manche (sic) d'ermine.

Vilmorien, voir *Arrentières*.

Vijlre (Jean de), échevin de Melle (voir *Vlaminck*), 1466 : une flèche renversée. L. : *an de Vylre* (M. Alph. de Vlaminck) (voir *Veijlder, Vijldere*).

VILROUS, voir *Follebarbe*.

Vilsteren (*Mher* Théodore-Joseph-François-Xavier van), baron de Laerne, *vrijheere de Amerswijken* (Ammerzoden), *Well et Wordracijen* (Wordragen), chevalier, seigneur de *Vellenaere* (Vellenaar) et autres lieux, résidant à Ypres et en son château de Laerne, remet, au gouvernement autrichien, en sa qualité de collateur, l'état des biens afférents à la *costerije* (couturerie) de l'église de Laerne (évêché de Gand, province de Flandre, terre de Termonde), d'une fondation dans l'église *illec* et de la chapelle castrale, 1787 : d'or à trois chevrons de sable. L'écu, ovale, sommé d'une couronne à neuf perles. S. : deux lions. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46610, *passim*).

Vijltre (*Walterus*), échevin de Léau, 1342 : une fasce, surmontée d'un lion léopardé. L. : ** S' Walteri de Valtre (!) scabi leuon* (Léau, N°s 37-8).

L'inventaire imprimé blasonne, à tort : « écu à une face et au chef un lion debout ».

— *Walterus Viltre*, échevin *illec*, 1353 : un léopard, surmonté de trois roses, rangées en fasce (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}).

— *Walterus Viltre*, échevin *illec*, 1358 : un léopard ; au chef chargé de trois roses (Léau, N° 46).

Villers. *Oliverus Vilter*, échevin illec, 1375 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain, au chef de quartier chargé de trois ... (losanges?); aux 2^e et 3^e, un lion léopardé. L. : *veri Vi..... abini l.....* (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— *Walterus Vilterz*, échevin illec, 1424 : un lion léopardé, accompagné de trois roses, rangées en chef (Abb. d'Oplinter, A. G. B.).

— *Oliverus Viltere*, échevin illec, 1434 : un lion léopardé, surmonté de trois roses, rangées en fasce. L. : ✠ *S Oliverus Vilters scab lewen (Heijlisse)* (voir *Udekem, Vilters*).

Vilters. *Cloes Vilter*, échevin de Saint-Trond, 1474 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois tulipes renversées; aux 2^e et 3^e, un écusson plain et une bande brochante, chargée de trois maillets, posés en pal. C. cassé. S. dextre : une licorne. L. : *Sigillu Nicol... de (!) Vil...* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Claes Vilter[s]*, même qualité, 1483 : même écu. C. : un maillet entre un vol. L. : *S Nico[la]i de Vilt scabin S Trud* (Ibid., c. 9).

— (Jérôme), échevin de l'abbaye de *Herckenroide* (Herckenrode), 1544 : trois tulipes renversées (Couvent de Mariendael, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— (Arnould), échevin de Duras, 1590, 3; échevin de Gorssum, 1592; échevin, tenancier et secrétaire de la cour censale, dite *des Graeven hoff*, à Duras, 1601, 10; tenancier de la cour censale dite de *Coelhem*, à Duras, 1603 : trois tulipes, renversées. C. : une tulipe, la tige en bas. L. : *S..... Vilters* (Ordange, Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers, et Abb. de Saint-Trond, c. 16 et 15).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason : champ de sinople, tulipes d'argent.

— (Sébastien), tenancier du damoiseau Chrétien *van der Eedelbamp*, dans sa cour censale de *Baechhoven*, à Overhalmel, *onder den Aelboom*, 1613 : trois sonnettes. C. : une sonnette (Ordange) (Pl. 35, fig. 993) (voir *Vijltere*).

Vilvorde. *Coleijns de Filfordia*, miles, s'engage, moyennant 27 livres de vieux gros, à servir le duc de Brabant, *cum octo viris, una nobiscum, probis et honestis, bene et decenter cum galeis armatis et equitatis*, dans la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, 15 août 1338; *Golinje van Vilvorden uten Hove*, chevalier, scelle, parmi les nobles de Brabant, le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : une fasce et un lion brochante, issant du bord inférieur de la fasce. L. : ✠ *Sigil Goeloi v..... ve* (Chartes des ducs de Brabant, N° 441, etc.).

Vin, voir Surice.

Vinage (Pierre du), prévôt d'Esquermes (sous Lille), pour le duc de Bourgogne, 1443 : un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une merlette. T. : un ange. L. : *Piero du Vinage* (Archives départementales, à Lille; archives des Hospices; fonds : l'Hôpital Comtesse) (Pl. 35, fig. 994).

G. DEMAY, décrivant ce sceau, a pris pour une troisième étoile en pointe, ce qui n'est qu'une bavure de la cire.

— (Jacques du), lieutenant général du bailli d'Amiens, 1463 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois molettes; aux 2^e et 3^e, une croix. Sur le tout, un écusson de ... à l'écusson plain et à la bande composée brochante. C. fruste. L. : *Jaques du Vin...* (Archives de la Somme, à Amiens, fonds : Chap. d'Amiens) (Pl. 35, fig. 995).

Il n'y a pas de support sur ce sceau, ainsi que G. DEMAY l'a cru. Cet auteur dit : « heaume ciné supporté par ... »

L'écusson en cœur est *Pérenchies*; voir les sceaux de Pierre de Pérenchies, 1422, et de Robert de Pérenchies, 1444, décrits par G. DEMAY.

Maître Jacques du *Vinaige*, chevalier, est cité, en 1470, comme conseiller du duc de Bourgogne, en son conseil de Flandre (Archives de la ville d'Ypres).

Il fut seigneur de Pérenchies.

Son fils, Jean du *Vinaige*, dit de Pérenchies, écuyer, natif de Lille, fut admis dans la bourgeoisie de Douai, le 23 février 1483-84 (Archives de Douai).

Vinalmont. *Pierlot de Vinamont*, jadis prisonnier à Bâsweiler, sous le sire d'Oupeye; i. t. : 234 moutons, 1374, 80, 4 (1); reçoit des acomptes pour son varlet Libert van (et de) *Co[u]rthijs*, prisonnier illec (i. t. : 22 1/2 moutons), 1374, 80, 4 : trois pals; au chef chargé d'une sorte d'ancre, accompagnée à dextre d'une rose. L. : ✠ *S Pirelo Gocheles* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 35, fig. 996) (2).

(1) Dans l'acte de 1384, il se dit *citains* de Liège.

(2) Sur Vinalmont et Gochelet, voir HENRICOURT (éd. SALBRAY, p. 75, 316-7). L'éditeur attribue à cette famille : d'or à trois pals d'azur; au chef de gueules plain, et le même écu, brisé en chef d'une croix fleuronée d'or, dont le bras supérieur est supprimé.

Vincent, voir Vinchant.

Vinchant (Gilles), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1585, 93, 1617 : une bande, chargée de trois étoiles. C. : un lion issant entre un vol (Mons, Hommes de fief).

— (Gilles), fils dudit, scelle avec lui, en la même qualité, 1617 : même écu. C. : on ne voit qu'une partie d'un vol (Ibid.) (Pl. 35, fig. 997) (voir **BIECQUE**).

Charles de Bourgogne, comte de Charrois, nommé maître Pierre Vincent, conseiller et maître des requêtes du duc Philippe de Bourgogne, aux mêmes fonctions, par lettres patentes données à Abbeville, le 14 mai 1466 (Chartes de l'Audience, c. 9, A. G. B.).

VINEN, voir Scheurick.

Vingne, voir Vigne.

Les écuyers de la Vingne, en Belgique, portent : d'argent au sautoir de gueules. Cq. couronné. C. : un vol d'argent.

Vin[c]k[e]. Henri Vinke, « in de Duve », à Bruxelles, scelle pour Henri Speijs van Kerpen, qui, reçoit, du Brabant, 40 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, le 13 août; scelle pour *Sijmon van Gortsenich* (Gürzenich), qui reçoit, du Brabant, un acompte de 20 vieux écus (pour ses services dans la même guerre), 1357, le 13 août : une croix; au franc-quartier chargé de trois fleurs de lis (complètes), accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : * S' He... ec .inken (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1341, 1343) (Pl. 33, fig. 998).

La 2^e quittance ne le qualifie pas : « in de Duve ».

La croix est mal gravée; on n'en voit que les bras senestre et inférieur.

— Jan Vinke de beekere (le boulanger) reçoit, du Brabant, 6 livres de *grote laken ghelts* (1 écu d'Anvers, aux quatre lions, = 22 *grote laken ghelts*), à valoir sur 17 livres de *grote lakens ghelts*, 1357, le 18 novembre : un oiseau (pinson). L. : * Ian Vinke van Lare (Chartes des ducs de Brabant, N° 1320).

— Harman Vincke (fils de Guillaume), bourgeois de Dordrecht, 1390 (n. st.) : neuf losanges, deux en chef, dont l'un à dextre, l'autre au point, les autres sept rangés 3, 3, 1, tous accolés et aboutés, accompagnés en chef à senestre d'un oiseau (pinson). L. : S' Hermann Win... e... Wilhemsoe (Arnhem, Rekenkamer, N° 617) (Pl. 33, fig. 999).

Voir l'acte qu'il scelle dans Nijhoff, *Gedenkwaaardigheden*, III, N° 150.

— Arnoldus Vijnck, échevin de Louvain, 1419, 20, 9 (n. st.) : un chevron, chargé, sur la cime, d'un pinson et, sur chacun des bras, d'un maillet penché, le 1^{er} contourné, ledit chevron accompagné en chef de deux roses (la pointe plaine). L. : * S Arnoldi Vyn . c scabini lovan (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Jean Vinke, échevin du comte de Flandre *int oostijperambacht te Rousselaere* (Roulers) *ter Hazelt*, 1431 : un pinson et un ours passant, colleté, rangés en pal (C. C. B., Acquis de Lille, l. 191).

— Arnoldus Vijnck, échevin de Louvain, 1441, 36, 7 : même écu qu'Arnoldus (1419-29). L. : * S Arnoldi Vinke scabini lova (Etabl. relig., c. 3609, A. G. B., et Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Ghildof Vinke, *hoste* du « Cheval d'or » à Lille, *procureur* et *receveur* de l'abbaye de Saint-Dizier, au comté de Champagne, 1443 : un chevron, chargé

d'une étoile et accompagné de trois pinsons. S. senestre : un aigle. L. : ... Ghildo (C. C. B., Acquis de Lille, l. 239).

Vin[c]k[e]. Johannes Vijnck, échevin de Louvain, 1466, 7 (n. st.), 72, 6, 7 (n. st.), 80, 1, 4 : un chevron, chargé de trois maillets penchés et accompagné en pointe d'une étoile. L. : S Iohannis Vync scab louanien (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3609, A. G. B.).

— Gauthier Vijncke, déclare tenir, du duc de Brabant, sept bonniers de terre et un demi-bonnier de prairie, à Dormael, valant un fermage annuel de 20 muids de blé, mesure de Louvain, 1468, le 13 août : un chevron, chargé de trois maillets, le 1^{er} droit, les deux autres affrontés. L. : ... Vincke (Av. et dén., N° 138).

— Adriaen de Vinc, homme du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1477 : un chevron, accompagné en chef d'un pinson et d'un flanchis de cinq carreaux. T. : un ange. L. : S Adrien (!) . e (C. C. B., Acquis de Lille, l. 224) (Pl. 33, fig. 1000).

— Arndt et Arnoldus Vijnck, échevin de Louvain, 1490, 7 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés. L. : S Arnoldi Vinc scabini louaniensis (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3610, A. G. B.).

— Johannes Vijnck, même qualité, 1484 : se sert du sceau du précédent (Ibid.).

— Lambrecht Jan Vincken soene, échevin de Sint-Geertruidenberg, 1501 : trois pinsons, accompagnés en cœur d'une étoile (Notre-Dame, Chap., *capsa rer. extraord.*).

Comp. Mattijs, Jan Mathijs soene, Jans zoon (Mathijs), Melijs soen.

— Henri Vincke et Gilles van Vlinderbeke, scellent, avec Jean van Vlinderbeke, un accord entre le couvent de Schent et Jean van Arkel, 1503, le 16 novembre (st. de Cambrai) : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois merlettes; aux 2^e et 3^e, trois roses et une bordure engrêlée. T. dextre : un homme sauvage, brandissant sa massue derrière la tête. L. : S ... rick Vincke (Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B.).

— Arnoldus Vijnck, échevin de Louvain, 1512, 6, 7 (n. st.), 9, 20 (n. st.) : un chevron, chargé de trois maillets penchés. L. : S Arnoldi Vinc scabini louaniens (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— Laurent Vincke, maître et semonceur du comte de Flandre, dans sa *vierschae* de Vracene et de Saint-Gilles (Waes), 1528 : trois pinsons. T. : un ange (Sainte-Agnès).

— Arnoldus Vijnck, échevin de Louvain, 1545 : un

chevron, chargé de trois maillets. L. : *S Arnoldi V. nc. iūior scab* lou (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir **Marbais**, **Merode**, **Vincque**).

Les barons de Vinck et de Vinck des Deux-Orp, en Belgique, portent : d'argent à cinq (3, 2) pinsons de sable, Cq. couronné. C. : un pinson de l'écu entre un vol d'argent et de sable. Une troisième branche de cette famille, les barons de Vinck, puis barons de Vinck de Winnezele : les mêmes armes, l'écu brisé d'un lambel de

Vinkel, voir **Broeck**.

Vinck[e], } voir **Vin**[c]ke.
Vijnck[e], }

VIJNCKENBOSCH (*Arnoldus de*), échevin de Louvain, 1438, 41 (n. st.), 41 : une croisetie pattée en chef et deux demi-croisettes pattées en pointe, la 1^{re} défailante à senestre, la 2^{de} défailante à dextre. L. : .. *Arnoldi de Vinckebosch scab lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 1001).

Vincque (Médard), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1611, à Binche : trois trèfles. T. senestre : un saint (?) (Mons, Hommes de fief de Binche).

Vinne (Nicolas van den), échevin de Vilvorde, 1568, 70 : quatre burelles, accompagnées d'un croissant en cœur et de deux plumes, posées en fasce, la tige à dextre, 1 entre la 1^{re} et la 2^{de} burelle, 1 entre la 3^e et la 4^e. L. : *S van in ..* (Bruxelles).

— (Jean van den), tenancier du roi, au quartier de Halen, 1638 : trois trèfles, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Ian van den Vinne* (Couvent de Mariendaël, à Diest, Etabl. relig., c. 4687, A G. B.).

VINSTINGEN, voir **Fénétrange**.

Violet, voir **Ranst**.

Violette, voir **Serclaes**.

Virey (Jean de), écuyer, tient, du Luxembourg, les villes de *Flastorff* (Flastroff) et de *Coilmot*, et tout ce que jay es dites villes, pour cause de dame Katherine de Berghe, ma femme esposee, fief provenant de feu messire Jehan de Berge, mon serourge, 1377, le 23 avril : de vair à trois pals. L. : ... *hans de Vire ..* (Luxembourg, c. III, l. X, No 10) (voir **Berghe**).

Virneburg. Henri, archevêque de Cologne, 1309, 13 : type ogival ; dans le champ du sceau rond, un évêque assis, accosté de deux écus : I, une croix ; II, fruste. Dans le champ du contre-scel un buste d'évêque, chargé, au bas, d'un écu à sept (4, 3) losanges, accolés en fasce, touchant les bords (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 213).

— Robert, comte de Virnenburg, 1309 : type éques-

tre ; le bouclier, la housse et l'écu du contre-scel, à sept (4, 3) losanges (non accolés) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 191).

Virneburg. Robert, comte de Virnenburg, scelle un acte de *Syfridus de Hademar*, miles, et de sa femme, Sophie, qui inféodent, devant le banc de la ville de *Ketche* (Kettig?), à Othon, comte de Clèves : *tria jugera vinearum nostrarum, sita in territorio seu banno ville de Ketche predictae, infra jurisdictionem viri domini Ruperti, comitis de Virnenburg*, 1309, in *virgilia beati Gregorii pape* : deux fasces, la 1^{re} de quatre losanges, la 2^{de} de trois losanges. L. : ✠ *S Robti co . . tis de Vernebrvg* (Dusseldorf, Clèves-Mark, No 119).

— *Heinrich, proist van Bunne* (Bonn), scelle l'acte reproduit ci-dessous, 1315 : dans le champ du sceau, ogival, sous un dais, un personnage (le prévôt lui-même?), assis, tenant, de la main gauche, un livre fermé ; ledit personnage accosté, au haut, de deux écus : A, sept (4, 3) losanges, surmontés d'un lambel à cinq pendants ; B, une croix. L. : *i gra prepoiti bnen ni d' co* (Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

— *Rupreich, greve van Virnenburg*, scelle l'acte reproduit ci-dessous, 1315 : sept (4, 3) losanges. C. cassé ; on voit une partie d'un vol. L. : *tis de Virnebr ...* (Ibid.).

Les deux personnages ci-dessus scellent l'acte suivant :

Wir Ernst van Godis genaden dūmdeghen van Kolne, Heinrich, proist van Bunne, Gerard, schoilmeister van deme dūme zū Kolne, Hartraid, here van Meerenberg, proist van Wetslair, Rupreich, greve van Virnenburg, ende Conraid, here van Toenburg, dūn kunt overmidz desen intgegewordigen breyf allen den die in aneseyn of hooren leesen, dat umbe zcivist ende manicherhande clage die up eine siden hadden her Johan der Vuyrre, ein ridder van Wise, ende Reynard Pyl van Wizse, weder eirsame lude up den deghen ende dat capittel van Sente Marien zū den Greden in Kelne, ende der deghen ende sin capittel up die ander side under ein weder heren Johanne ende Reynarde Pyle, in genuet dach des dunresdagis na halfvasten nuwas, van uns heren van Thoenburg vorge-nūmt gemaght wart, overmids wille ende gehencnisse der beider partyen, die up den dagh quamen ende up dem selven dage her Johan der Vuyrre ende Reynard Pyl ir brugghe ende ir clage soynthen ende leyzsen luden ende ir vorderunge, der si sich van deme deghene ende dem capittel van den Greden becladen, ende na der antwerden des deghens ende des capittels, overmidz gehencnisse



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

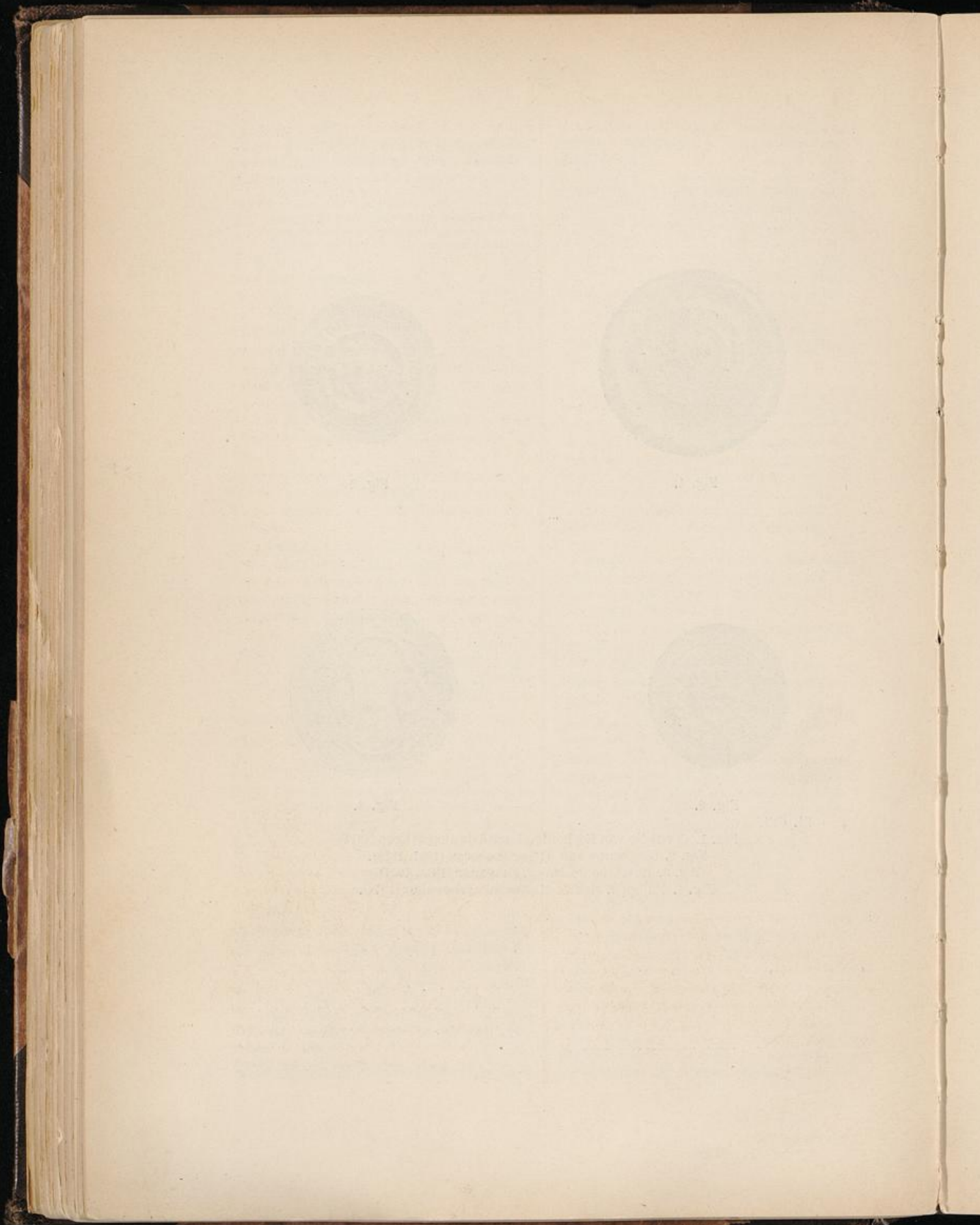
Pl. CCL.

Fig. 1. Corneille van Eechoute, député de Poperinghe (1314).

Fig. 2. Guillaume van *Vranckenhoven* (1357, 1358).

Fig. 3. Eustache de *Many*, chevalier (1366, 1367).

Fig. 4. Philippe, sire de Maldeghem, chevalier (1374).



ende gevolgenisse ende genugsamicheit der partijen van beiden siden, overmidz sagen heren Pawins van Hemberg (1), eins ridders, de id van geheizse ende rade der edelre manne ende riddere, die intgegenwoordich waren up deme dage, na verzignisse dat her Johan ende Reynard mid munde ende mit halme daden up alle clage ende vorderunge up den vurgenumden degghen ende dat capittel up sagen der herren ende der riddere, die da intgegenwoordich waren, in sulcher wys so wes si van beiden partijen sulcher vorderungen ende antwerden, as da van in verzalt wurden, besaich, bescheiden ende bewyst wurden vür ein reigh, dat in des an eyversiden genugen solde, sunder arge list, ende dat si da mit gescheiden ende geffint solden syn alle der vorderunge ende aller der clagen, der ein eywelich up den anderen zespreghen hadde bis up den vurgenumden dunresdagh, wart gesayth ende geurdeilt vür ein reigh, mit gevolgenisse ende rade geloyviger birrer lude, herren ende riddere, die heren Pawine die wort ende die urdeil heyzzen vür sich gemeintlichen ende eindreitlichen sagen ende oug eme volgeden, der namen beneden in dessem breyce geschreven synt, mit den ersten want her Johan der Vuyrre sich beclade, dat der degghen mit etzlichen anderen canonichen van deme capittele sinre vrouwen sinre müder gelovede ende vürworde hedden gedayn ende bereitnisse gegeben van alre heiligen missen dū was bis up unser vrouwen Jagh, dar na dat man die kerzen seent, weder si, umbe den alden ende den gewoynlichen paich, alse si ee hadde, den hof zū Wisse behalden wolde of in wolde na dem dat ire sair us solden gain of us geyngen, ende die herren des neyt inheylden noch in deden, ende die herren des loynthen ende neyt giegthich waren, so wysde her Pawyn mit geheizse ende gevolgenisse der herren ende der riddere mit eindreitlichem usdrage ende vürrade, want her Johan die heren neyt overzugen deser geloifden en kunde ende die heren des loynthen, dat si sich des unschuldich solden maghen ende ir unschoylt dū solden vür irre overmeisterschaf of vür irme overriegthere; ever want her Johan clade, dat sine vürcaren gehuse ende ander gezimbere gemagth ende gebuwt hedden in deme hove zū Wisse, die der degghen ende dat capittel schuldich weren, ee sin müder us vüre zū vergelden, ende der degghen vür sich ende dat capittel antwerden, dat si des buwes ende cymbers geffint ende gemutsoynt weren mit der vrouwen heren Johans müder ende mit deme selven Johanne, ende dat si die yffenunge ende die mutsoyne zū brengen

(1) Helmberg, ou Himberg†

ende wale wisen wolden, so sade her Pawin vür ein reigh mit gemeinen gevolgenisse der herren ende der riddere, kunnen der degghen ende dat capittel die yffenunge ende die mutsoyne der si sich vermessen, mit levendem gezuge of mit legendem urkunde zū brengen, dat si in da mede genug ende voldayn haven; ende want sich der degghen ende dat capittel du vermasen, dat si dese yffenunge ende mutsoyne wale zū mogthen brengen mit breyven ende intsegele des officialz des hoves van Kolne, so dugh uns dat allen ende wysden dat vür ein reigh, synt man binnen landz ende busen landz also grose dynt ende oug merre wan dese sin, mit sulghen breyven zugen magh, ende oug vür deme pase, dat si oug mit breyven da dese yffenunge ende dese mutsoyne inne geschreven si ende besegilt mit segele des officialz des hoves van Kolne, wale sülen ende mügen volstain. Vort me, want der Vuyrre ende Reyner sich becladen ende heyzschen etzelich reigh dis in inthalden weren langezyt als van der vadyen van Wyzse, as si saden, des si man weren ende solden syn des greven van Gulege, ende want die heren antworten, dat si van irme hove zū Wyzse deme vagede van Hengebach, so we de were, dat nu is der greve van Gulege, schuldich syn jairligs ende in dryn geziden die man numet ungeboden dinge zū eychelicher zyt of gedinge eigtzeyn schillinge zū vaytdeynste, ende die summe geloufe up veir marc ende sheis schillinge ende dat si dar in boven neyt me schuldich insyn, en gezeynt des an die gesworen scheffene des hoffs van Wyzse, des sade her Pawin mit gemeinen gevolgenisse der heren ende der riddere vür ein reigh, dat die partijen van beiden siden leven solen ende halden reigh der gesworenre of der scheffenen des hoves, ende wist si vür den hof zū Wyzse; ende want her Johan der Vuyrre clade, dat van der heren wegen van den Greden eme eine mülen zebroghen ende benomen were zū Wyzse, ende des schade hedde, den he an in vorderde ende heizsch, ende die heren antwerden, dat die mülen zū Wyzse mit allem reigthe zū in in irren hof zū Wyzse gehoyrt, ende dat neyman anders neyt reighz in hedde om dirre mülen ende gezheynt des in den hof zū Wyzse an die scheffenen of an die gesworen, des sade her Pawin vür ein reigh, dat he si wist mit usdrage der riddere vür den hof zū Wyzse; vort me clade Reyner Pyl, dat van der heren wegen van den Greden sin gut ende sin land zū Wisse ungewonnen ende ungebuwt lege ende gelegen have, umbe vorderunge ende heyzschen paycz ende reighz, dat man van Reyner vordert,

ende des he noch syn vader, als he sayt ney noch ney invergulden ende der heren amptman van eme vordert die peigthe, des Reyner komen is in schade, den he den heren anevordert ende heyzscht, ende want die heren dar up antwerden, so wat ir amptman irs hoyfs mit reigthe ende umb reigth irs hoyfs gedayn hait, des willen si in weeren ende werschaf dun, ende hait ir amptman eyt gedayn boven irs hoyfs reigth zu unreigthe, des in weeren si in neyt, des mach Reyner den amptman of he wilt ane spreken vur dat unreigth ende gezeint des reigthes an den hof zu Wyzse. Des sayt her Pawin vur ein reigth mit gevolgenisse als da bevoren, ist dat Reyner gut of sin lant zu des hoves reigthe zu Wyzse verbunden is of were, dat he id vur deme selven hove ende vur den scheffenen of vur den gesworenen intwirke oft wehre of ledich maghe, ende dar up hait her Pawyn Reyner geuyst in den hof ende an des hoves reigth; ende want Reyner clade dat der heren amptman eme sine swin gedoyt have zu unreigthe, ende da mede eme schade have gedayn, ende die heren antwerden, so wat ir amptman des gedayn have boven irs hoyfs ende der gesworenen reigth, des in haven si eme engeine werschaf gedayn noch in willen werschaf dun, mer so wat he gedayn have mit des hoyfs reigthe na der scheffenen of der gesworenen sagen na gewoenden ende reigthe des selven hoyfs des in haven si Reyner neyt zu antwerden. Dar up spricht her Pawyn, dat sich des Reyner irholen ende irkoveren mach ende vorderen an den amptman, of he wilt, ende an die heren ende weder die heren neyt.

Vort me clagede Reyer, dat des deghens burgen ende des capittels, die eme geloyft hedden ende vur pende gesat weren eme neyt geleist inhaven, ende dar umbe have he grozen schade geleden.

Des antwerden die heren alsus, dat si der pende ende der burgen gescheiden wurden van Reyner zu Pynsheym (1) overmidz birve lude heren Wernere van deme Rode (2), den droizssessen van Gulege, heren Raboden van Rode, heren Godarde den kamerere van Bagheym (3), heren Pawine van Hemberg, die mit anderen heren, ridderen ende birver geloyviger lude genug da gesament waren umbe uns heren van Kolne stucken ende des greven van Gulege ende ire zewist ende clage ende irre vrunde zu veryffenen ende zu scheiden, die si under ein ander hadden ende gezeint des an die veir ridders, die hei vurgenant synt, ende clagent die heren dat her in boven dese yffenunge ende

verdeggenisse, so have Reyner ir burgen dun leisten zu unreigthe, ende haven si des geleden grozen schade zu unreigthe.

Dar umbe spricht her Pawin ende wyst dese parten beide vur die veir riddere, die da nu genumt synt, in der wys so wat die veir riddere her up sagen dat in her umbe kundich si, ende dat si up deme vur sprochen dage zu Pynsheym gerehit ende gemagth haven as die parten van den penden ende van den burgen zu scheiden, dat die parten beide dat stede halden ende voldun soilen.

Her in boven clagede her Johan der Vuyrre, dat der deghen ende dat capittel eme schade haven gedayn, want si eme benamen bucinge, mist of tradtunge, die komen were van sinre muder ende sine stru ende in leysen, dat neyt uzer deme hove vuren op syn land.

Die heren antwerden dar up, dat die tradtunge of mist, die da bleven in deme hove, neyt in si komen van heren Vuyrren of sinre muder stru.

Her op spricht her Pawin, vynd her Johan neyt ze vorderen noch ze saghen up die heren van desen stucken her in boven, want die heren intgegenworch stunden ende gehoyrsam vur den heren ende den ridderen waren reigth zu dune: overmidz geheizse ende gevolgenisse der heren vragede her Pawin hern Johann den Vuyrre ende Reyner, die up deme dage clegere waren, of si umme vorderen of me clagen wolden van enighen stucken up die heren van den Greden.

Du antwerde her Johan der Vuyrre en Reyner offenbare ende spragen nein.

Vort vragede her Pawin, want dese vursproghen maniche urteil overmidz der heren die da waren ussdrag, ende der riddere gemeine gevolgenisse geluyt hedden, ende he die wort van iren wegen vur reigth gesprochen hedde, of an den urdelen ende an den reigthe, in genugde of in dede, ende of si weder dat reigth ende die urteil eyt spregghen wolden, des antwerde her Johan ende Reyner offenbeirlichen ende spragen nein, ende in genugde ende waren genugsam de urteil ende der reigthe, so wie si irzalt waren ende geluyt hadden ende als si hie beschreven steint.

In urkunde ende gezugnisse deser vursprochenre stucken so hangen wir dumdeghen van Kolne, proist van Bunne, schoylmeister van deme dume, proist van Wetslair, greve van Virnenburg ende der herre van Toenburg unse intgesegel an desen breyf.

Ende dese stucken wurden gemagth vur uns zu dem Brule up dem kirghove overmidz eirsame ende

(1) Id est: Pingsheim.

(2) Id est: Merode.

(3) Id est: Bachem.

vrome lude die da over waren, overmidz heren Rupreigthe, den abt van Ourleyen, heren Everarde, sine bruder, den proist van Moynstere in der Eyfelen, heren Conzen van Schoenecken (1), heren Emmeriche, sinen bruder, heren Pawine van Hemberg, de vürgeant is, hern Lambreiche, den schenke van Are (2), heren Godarde, den kemerere van Bagheym, den vürgeanten, heren Reynarde Snidewint van Brysheym (3), heren Wernere van Munial (4), heren Conen van Veyen (5) ende heren Johanne van Rodenkirghen (6) ende heren Johanne van Dorne (7), die riddere synt, ende overmidz me andere guder, birver ende geloyriger lude, gezcuge ende urkunde, die dar up gebedden wurden, na geburde uns heren goydz durent dru-hondert jair in deme vünfzceynden jare, up dem selven vürgeantiden dunresdage na half vasten, de hie in boven geschreven steid.

Original, en parchemin ; des six sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, subsistent quatre : ceux d'Ernest, doyen de la cathédrale de Cologne, de Henri, prévôt de Bonn — un Virneburg — du comte de Virneburg et du sire de Tomburg.

Les sceaux de ces trois derniers personnages se trouvent décrits aux noms de **Virneburg**, et de **Tomburg**.

Ernest, doyen de la cathédrale de Cologne, se sert d'un sceau ogival, représentant, dans la champ, un saint Pierre, et, dans le bas, un personnage, en oraison, accosté de deux écus, chacun, à deux chevrons (**Renneberg** ?). L. : ne et archid' eccl' (charte en possession du chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Pour plus de détails sur la terre de *Wise, Wyse*, etc., voir aux noms de **Veitzstein** et **Vurre**.

- (1) Schöneck.
- (2) Ahr.
- (3) Berrisheim (?).
- (4) Monreal.
- (5) Feyen (?).
- (6) Rodenkirchen.
- (7) Dorn.

Virneburg. *Coenegundis de Vyrnembourg*, femme de Gilles, seigneur de Daun, 1325, 39 : type équestre, petit module ; dame à cheval, à droite, tenant de la main gauche un fouet à trois lanières, et accostés, au haut, de deux écus : A, un fretté (**Daun**) ; B, sept (4, 3) losanges (non accolés). L. : *S' Koenegundis dne de Dene* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 305, 417).

— Robert, comte de *Virnembourg*, et son fils aîné, Henri, promettent à Gérard, comte de Juliers, et à ses fils, Guillaume et Godefroid, *dat wir solen ...*

die bourg Rimtzhem (Ringsheim) ... also los und ledich machgen in urber Hern Reynders van Rymtzhem, 1327 ; Robert scelle un acte de son beau-frère, Gilles, seigneur de Daun, 1339 ; Robert, comte de *Virnenburch*, scelle un acte de Jean, seigneur de Reifferscheid, 1341 ; *her Ruprecht*, greve zu *Virnenburch*, ami et caution de *Dyderich von Oylginbach* (Oetgenbach), 1344 : sept (4, 3) losanges, accolés en fascies. C. : un vol. L. : *S' Roperti comitis de Virneburg* (Ibid., Nos 317 et 417 ; *Luxembourg*, c. 1, Archives de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux).

Virneburg. Henri, ci-dessus : même écu, brisé d'un lambel à cinq pendants. C. : un écran semi-circulaire entre un vol. L. : *S' Henrici de Vierneborgh* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 317).

— *Adolfus de Virnenberg, canonicus coloniensis*, 1365 : même écu (sans lambel). C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 781).

— Gérard, comte de *Vyrnenburgh*, déclare, pour son frère germain, Adolphe, chanoine à Cologne, que la *domus sive curia claustralis dicta Vyrnenburg, iuxta aulam archiepiscopalem et curiam de Marka*, à Cologne, a été vendue, par ledit, à l'archevêque, 1372 : sept (4, 3) losanges. Même C. qu'*Adolfus* (Dusseldorf, *Col.*, No 924).

— (Robert, comte de), fait hommage, au duc Antoine de Brabant, d'une rente féodale de 200 couronnes de France, rachetable par 2000 couronnes, 1411, le 6 mai ; scelle un acte du duc de Berg, 1416 : deux fascies, la 1^{re} de quatre losanges, la 2^{de} de trois. Même C. L. : *S Ro. ercht (!) greve zu Virnenbg* (Chartes des ducs de Brabant et Dusseldorf, *Clèves-Mark*, No 737).

— Robert, comte de *Virnenburch*, 1415 ; reçoit, du duc de Brabant, 4000 florins du Rhin : voir *alle schout van gelde, cost ende teringen, verlies van henxsten ende perden ende voirt van allen schaden*, somme dont il devra remettre 400 florins à Jean van *Rynshem* et 200 à Werner van *Vlatten* ; 1^{er} février 1416-7, à Bruxelles ; reçoit, du Brabant, un acompte sur sa créance de 30,563 florins du Rhin, 28 février 1431-32 : même écu. C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Ruperti comitis de Virnburch* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl 33, fig. 1002).

— *Roprecht, jongrefse zo Virnenburch*, ayant été, avec feu le duc Philippe de Brabant, *in bewernisse ind veden ... umb Baldewins wille van Rijsel* (Lille), ... *up welcher schaden ich doch neit bin geweest*, et le duché de Brabant étant échu au duc

actuel, Philippe, etc., *ind ich dem selven mijnen genedigen lieven herren . . . liever dienstlich ind zu willen were, . . . geve . . . vir mich, mijne hulper ind hulpers hulperen . . . eijne gude, alde, vaste in stede soene*, 1431, le 20 juin : mêmes écu et C. L. : *S Roprecht iungeque zo Firnburch* (Chartes des ducs de Brabant).

A Mons, le 23 juillet 1445, Philippe, duc de Bourgogne, etc., investit *onse lieve nece Robbrecht, grave van Virnenborch*, par suite du trépas de son grand-père (*ouder vaders*), *Robbrecht, grave van Virnenborch*, d'une rente de 200 couronnes de France (que celui-ci avait reçue du duc Antoine de Brabant), mais avec cette condition qu'il recevra, dorénavant, pour cette rente, annuellement, 200 *peeters* d'or, ou leur valeur, sous réserve de rachat par 2000 *peeters* d'or.

D'après cet acte, de 1445, 68 de ces *peeters* *houden een troijsche marck gouts* et chaque *peeter* 21 carats (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

Virneburg (Robert, comte de) (voir **Katzenelnbogen**, 1431 : sept (4, 3) losanges, accolés. C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *Sigillum Roprecht grave v Virneburg* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Robrecht, greve te Vernemborch* ; le duc de Brabant l'ayant fait châtelain, drossard et semonceur de ses hommes de fief de Limbourg, par lettres patentes du 10 mars 1434-5, comme successeur de Frédéric, sire de *Witham* (Wittem), chevalier, prête serment de fidélité audit duc, le 14 du même mois : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Roperti comitis de Virenbourch* (Ibid.).

— *Philips, greve zo Virnenburg, zo Nuwenare* (Neuenahr), *her zo Saffenberg*, témoin et beau-frère de Frédéric *van Ronckell* (Runkel), *greve zo Wiede* (Wied) *ind herr zo Ysenburg* (Isenburg), 1481 : sept (4, 3) losanges, accolés. C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. L. : *S Philips greve zo Virneburgh . . . zo N . . . w* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 83).

— *Jorien, greve zo Virenburg ind herr zo Kronenberg*, témoin et beau-frère dudit comte de Wied, 1481 : sept (4, 3) losanges (non accolés). C. : un écusson aux armes entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules (Ibid.).

— *Philips, grave zu Virnenburg unnd Nuenar* (Neuenahr), *Johan, grave zu Salm, her zu Reifferscheidt und zur Dick* (Dyck), *unnd Jacob, Burggrave zu Reineck, her zu Broich unnd Thonberg* (Tomburg), déclarent qu'il est décidé un mariage entre Thierry, comte de Manderscheid et Blankenheim, seigneur de Schleiden, Kerpen, Cronenburg et Neuerburg, et *Elizabeth vonn der Neuenburg* (Neuf-

chastel), dame de *Moselburg* (Château-sur-Moselle), *Zolveren* (Soleuvre), *Bortburg* (Berbourg), douairière de Werdenberg, leurs parents, et se portent fort que toutes les clauses stipulées seront observées, 1533, le 19 mai : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, sept (4, 3) losanges, non accolés ; aux 2^e et 3^e, une aigle (*Neuenahr*). Sur le tout, un écusson à l'aigle (*Saffenberg*). Deux casques, le 2^d, couronné. C. C. : A, un écusson des 1^{er} et 4^e quartiers, entre deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois boules. B, un vol, chaque demi-vol chargé d'un écran rond, surchargé d'une aigle. L. : *rneberg z. Nuenar h' z' Saffenberg* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 2501^b) (voir **Daun, Hornes, Naaldwijk, RYNSHEM**).

Il se peut aussi que les 2^e et 3^e quartiers représentent les armes de Saffenberg, et l'écusson sur le tout celles de Neuenahr. Mais ce n'est pas probable.

L'armorial de GELRE donne ainsi le blason du comte de *Vernenborch*, vassal de l'évêque de Mayence : d'or à sept (4, 3) losanges de gueules, accolés en fasce. Volet de sable. C. : un écusson de l'écu entre deux cornes de bœuf, adossées, de sable, garnies, chacune, de trois boules blanches. Plus loin (f° 32), il cite le comte de *Vernenborch*, parmi les hommes de l'évêque de Trèves, avec le même écu. Volet de sable. C. : un chapeau de tournoi de sable, garni d'un vol, coupé de sable, plain, et d'or chargé des sept losanges de l'écu. Les mêmes armes, avec ce second timbre, se trouvent peintes au f° 18 v°, dans l'éloge du comte de Virneburg. Elle sont ainsi blasonnées, par notre héraut d'armes du xiv^e siècle : *« Sijn bannijr ind sijn wapenleit — Scilt decken ind couverturen — die men hem dicke heeft zien curen — van golde rielic geeracht — van helen sijn dair in gelacht — zwecen ruten wel te loven — twee zwarte vluochten vint men bocen — rielic aen den helm ghesat.*

Virnich, Herman, seigneur de *Veirnich*, et *Alelt van Saffenbergh*, sa femme, inféodent à Guillaume, margrave de Juliers, leurs juridictions allodiales de Virnich et de Weilerswist, avec leurs hommes, vassaux, etc., 1342 ; le mari : deux fascés échiquetées, surmontées à dextre d'une croixette. L. : *✠ Sigillo Hermanni de Vernich*. La dame : dans le champ du petit sceau, rond, dame debout, tenant deux écus : A, comme le mari, le coin supérieur dextre cassé ; B, une aigle. L. : *S' Aledis domicell* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 451) (Pl. 35, fig. 1003).

Viron (Gérard), échevin de la haute cour de Wanze, 1472-4 : trois manches mal-taillées ; au franc-quartier brochant chargé d'une fleur de lis. L. : *S Gear . (!) Vir . . n* (C. C. B., c. 108).

Voir HEMRICOURT, *Miroir des Nobles*, pp. 186-7.

Les baions de Viron, en Belgique, portent : d'azur au palmier arraché d'or ; au chef découpé en trèfle du même, chargé d'une aigle de sable. Cq. couronné. C. : le palmier de l'écu. S. : un griffon et un lion d'or, armés et lampassés de gueules.

Les chevaliers de Viron : mêmes écu et C. Cq. non couronné.

Devise : *Palma maret vi.*

Virton. *Alexandres de Verton, chevaliers*, déclare, que, comme mes tres chiers sires et seurs messires *Leudolfes de Thiefferdenges* (Differdange), chevaliers, avait promis 630 vieux petits florins d'or, à titre de dot, à sa fille, dame *Jehenne* (et *Jehanne*), ma feme, ils ont reçu cette somme de lui, 1353, neuf jeurs on moys de Junet : une bande, chargée en chef de ... (une lettre A?). C. : une femme issante, tenant un chapelet de la main senestre. L. : *S' Alexandre de Wion ml* (Arnhem, Chartes de Luxembourg).

Les époux de Verton ont prêté une partie de cette somme à *Jehan de Bene* (Beyne), signor de *Villeir Tornil* (Villers-Tortru), et à damicelle *Contesse*, sa feme, suer a moy *Alexandre* (voir *Beyne*).

— *Mons[ignor] Jaques de Verton, chevaliers*, scelle l'acte, ci-desus analysé, de son fils, *Alexandre*, 1353 : une bande (plein) (fort endommagé; seul l'écu reste) (Ibid.).

— *Alexandre de Verton, chevalier*, homme du duc de Luxembourg, 1366 : écu cassé. C. : un homme barbu (?) issant (fruste et cassé) (Luxembourg, c. IV, l. XVI, N° 9).

— *Guy de Verton, chevalier*, frère dudit, 1366 : écu cassé. C. : une femme issante, tenant un chapelet (Ibid.) (voir *Leus, Wiltz*).

En 1375 (n. st.), *Habrans de Billeij* reçoit, du Brabant, 80 francs de France, pour les héritiers de feu messire *Guy de Verton*, jadis combattant à *Bäsweller* (Chartes des ducs de Brabant).

Visbeck. *Herman van Vysbeke, Schotten zoon van Vysbeke*, tient, du duc de Clèves, etc., *die Bekelenhoeve*, à *Weerne* (Werne), évêché de Munster, devenue vacante par la mort d'Englebert Bekele, 1418 : un poisson, posé en bande. L. : *S Herman van Visbecke* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 769).

— *Schotte et Johan van Vysbeke* scellent, parmi les maige ind vriende, un acte de *Bernt ind Gaidert van Strunckede, gebroidere*, qui déclarent avoir reçu en fief, du duc de Clèves, comte de la Mark : *die borgh toe Strunckede mit oeren voirburchten, graven, vesten ind anderen oeren toebehoringen*, 1426, le 8 août; *Schotte* : même écu. L. : *tte* *ke* (Ibid., N° 134).

— *Johan van Vysbeke*, ci-dessus, 1426 : un poisson, posé en pal, recourbé à dextre. L. : *S Iohan van Wie ... ke* (Ibid.) (voir *Stecke*).

Vissee, voir *Schoonveld*.

Viseric (Victor) déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente de 20 livres parisis, sur des biens sis dans le métier de *Vlaerdslo* (Vladsloo), paroisse de *Scorre* (Schoore), 1441, le 24 juillet : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de trois fleurs de lis. T. : un ange. L. : *r ... eri*. (Fiefs, N° 8914).

DE RAADT, t. IV

VIZIN (Jaquemin, voué de) (Vezin?). jadis prisonnier à Basweiler, sous le comte de Saint-Pol; i. t. : 44 moutons, 1374 : trois tours. L. : *S' Jakemin voves de Vizin* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 33, fig. 1004).

La charte l'appelle : *Jakemijn de vouet* = le voué, tout court. Voir *Introduction*, p. 137.

Visch. *Jean*, seigneur de la Chapelle (sans nom de famille), souverain bailli de Flandre, 1387, à Bruges : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché; brisé au point du chef d'un écusson au chevron. Cq. couronné. C. : deux poissons, renversés, engoulant le cq. T. : deux hommes sauvages, sans massues (C. C. B., Acquits de Lille, l. 33) (Pl. 33, fig. 1003).

— *Jean*, seigneur de la Chapelle (sans nom de famille), déclare que le comte de Flandre l'a dispensé du « dixième denier », du chef d'un fief vendu par lui, 1397 : mêmes écu et C. Cq. couronné. S. : un lion, à dextre, ... (cassé), à senestre (Ibid., l. 141).

— *Wijt le Visch, landhouder* du terroir de Furnes, 1400, 1, 2 : deux poissons adossés et un semé de croisettes recroisetées, au pied fiché. L. : *S Wiit de Visch* (Ibid., l. 88).

— *Wijt le Visch, landhouder* de la chàtellenie de Furnes, 1403 : écu cassé. Mêmes C. et T. que *Jean*, 1387, le cq. non couronné (Ibid., l. 89, 90).

— *Andries de Visch, échevin et cuerer* du métier de Furnes, 1407 : deux poissons adossés et un semé de croisettes, au pied fiché, brisé en chef à dextre d'une coquille. Même C. que *Wijt*, le cq. non couronné. S. : deux lions. L. : *Sigellum* (!) (Ibid., l. 89, 90).

— (Guillaume de), chevalier, tient, du château de Furnes, un fief à *Bulscamp*, pour son pupille, *Hannekin Coline Zeghers zone*, 1421 : deux poissons adossés, accompagnés de neuf croisettes (3, 3, 3), rangées en pal. Même C., le cq. non couronné. T. : deux damoiselles (Fiefs c. 887, l. 151-201).

— (Catherine, veuve d'*Aliamis*), tient, dudit château, un fief à *Alveringhem*, 1421 : parti; au 1^{er}, deux poissons adossés et un semé de croisettes; au 2^d, un échiqueté. T. : un ange. L. : *S Kate ... weduwe Al ... Visch* (Ibid., N° 89).

— *Martin van der Capelle[n]*, chevalier, déclare que *Jakemine*, sa fille, procréée avec la fille de *Robert van Cappelle*, tient, du bourg de Bruges, deux rentes, chacune de 30 livres parisis, sur le tonlieu de *Dixmude*, 1421, le 13 avril (v. st.); déclare tenir, lui-même, du bourg de Bruges, une rente sur l'espier de Bruges, 1430, le 3 août : deux poissons adossés et un semé de croisettes pattées, au pied fiché; brisé au point du chef d'un écusson au che-

vron. Cq. couronné. C. : deux poissons renversés, en chevron renversé. S. : un lion et un griffon. L. : *S Martini de Capella milit.* (Fiefs, Nos 8063, 7714).

Visch. *Rijquaert van der Capelle*, prêtre et prévôt de l'église Notre-Dame, à Bruges, déclare tenir, dudit bourg, un fief de 82 mesures, au métier d'*Ardembuerch* (Aardenburg), paroisse de *Cadsand* (Cadzand), dont 30 mesures sises dans le polder de *Vierhondert ghemeten ter Hofsteden*, et 32 dans un polder près de l'église de Cadzand, 1430, le 3 août : même écu que Martin. Cq. couronné. C. : cassé. L. : . . . *iquardi de* (Fiefs, No 7936).

— (*Wijt de*) déclare qu'avec le consentement du comte de Flandre le bailli de Furnes l'a dispensé de la moitié du « dixième denier », du chef de quatre fiefs, sis dans la chàtellenie de Furnes et vendus par lui à Antoine de Baenst, 1437, le 7 mai : deux poissons adossés et un semé de croisettes. C. : deux poissons renversés, engoulant le cq. T. : deux hommes sauvages, sans massues (?) (C. C. B., Acquis de Lille, l. 93, 94).

GELRE donne au *here van Cappelle* un (Visch), en Flandre : d'argent à deux poissons adossés, le champ semé de croisettes recroisetées, au pied fleché, le tout de sable.

DE VISCH, seigneurs de LA CHAPELLE : d'argent à deux poissons nommé *allennes* en pal, adossez, archié, de sable, semé de crois croisez, pomelez, à poinctes fycées, de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de LA CHAPPELLE, près Ypre : d'azur, à la bande d'argent sargé de troes merlettes de gueulle, billetté de dix-sept billettes d'argent (Ibid.).

— (Gérard) (fils de Barthélemy), 1611; Guillaume, 1648; Gérard, 1660; Renier, 1663, tous quatre échevins de Rotterdam : un homme marin, contourné, émergeant d'une eau, coiffé d'un morion, brandissant son sabre et tenant de la gauche un écusson à trois poissons contournés, posés en fasce et rangés en pal. C. : l'homme marin issant, tourné à dextre, brandissant son sabre de la gauche et tenant de la droite l'écusson de l'écu, dont les poissons sont tournés à dextre, entre un vol (U.).

— (Hughes) (fils de Gérard), échevin *illec*, 1629 : un homme marin, émergeant d'une eau, brandissant son sabre de la droite et tenant de la gauche une rondache. C. : un avant-bras, brandissant un sabre, entre un vol. L. : *S Hego Gerritsoon Visch* (U.).

— *Ernes le Visque* tient un fief du château de Flobecq, 1640 : un poisson, posé en fasce, accompagné en pointe d'une étoile (Fiefs, No 10358) (voir **Poisson, Streeck**).

Vischer (Damoiseau Jean-Balthasar de), seigneur de Celles, Schiplaeken, etc., échevin de Bruxelles, 1676 : un sautoir. C. : une aigle issante. L. : *I*

B de Vischer *Schiplaken* . . . (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.) (voir **Visscher**).

Vischers (Pierre), échevin de Wezeren, 1452 : une croisette ancrée, en pointe, surmontée de trois piles. L. : . . . *Pieter Visschers* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

Vischt (Jean van der), échevin du métier d'Ypres, 1460 : un poisson, nageant sur une eau (représentée par quatre buelles onnées, dans la moitié inférieure de l'écu), accompagnée au point du chef d'une fleur de lis. L. : *Ian van der Vischt* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 194).

Visconti Paglia (.), enseigne de la *Leibcompagnie* du régiment Impérial et Royal d'infanterie du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, scelle le rôle de recensement de cette compagnie, 1724, le 16 novembre, à Palerme : écartelé ; au 1^{er}, une guivre ondoyante, en pal, engloutissant un enfant ; au 2^e, une patte de lion, mouvant de la partie inférieure du bord senestre, surmontée d'une aigle ; au 3^e, coupé ; a, une aigle ; b, deux fascées nébulées (voir en point ?) ; au 4^e, une aigle et un lion léopardé, rangés en pal (ils semblent être accompagnés au flanc dextre d'une fleur de lis ?). L'écu, ovale, sommé d'une couronne à sept perles, soutenant un casque couronné, sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles) (voir **Lannoy**).

Un Gio. Batt^e de Visconti figure, le 20 décembre 1730, sur le rôle de recensement dudit régiment, comme colonel agrégé avec traitement de lieutenant-colonel et de capitaine, mais comme absent dans le Milanais.

Vispoel (*Frater Isfridus*), religieux de l'abbaye de Tronchiennes et curé de Vosselaere, chàtellenie du Vieux-Bourg, pays de Nevele, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens de sa cure, etc., 1787 : trois glands. C. : une fleur de lis. Sans L. (cachets empreints sur papier, plaqué sur pains à cacheter) (C. C. B., reg. 46621, *passim*).

VISSELLE (*Hayne de*) prête serment, au duc de Brabant, comme châtelain de Pernes, naguère échu aux enfants de ce prince, par la mort du comte de Ligny et de Saint-Pol, 27 avril 1415 : quatre (?) broquettes, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe (celle-ci est douteuse, le bas de l'écu étant fruste), les pointes dirigées vers les bords de l'écu, accompagnées en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *Henri de Viselle* (Chartes des ducs de Brabant).

Vissenaeken. Jean van Vissenaeken, échevin d'Aerschot, 1521 : un chevron, surmonté d'un anneau et accompagné de trois étoiles. L. : *S Ian va Vissenaeken scabi aert* (Couvent de Septfontaines, Etabl. relig., c. 4963, A. G. B.).

— Les échevins de *Vissenaeken-Saint-Martin*, 1781,

2 : d'azur au lion couronné. Cq. couronné. C. : un lion couronné issant (**Berghe de Binckum**).
L. : *S D T de Havthem Binsbeeck Vissenaken St Martiny* & (empreint sur papier, plaqué sur hostie) (Office fiscal de Brabant, reg. 349, 344).

Vischer (Jean), reçoit de la duchesse de Brabant des remboursements de fonds, 1386 (n. st.) : trois pals; au chef plain; une cotice, chargée en chef d'une étoile, brochant sur l'écu. L. : *an Blancart* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Vischer**) (Pl. 35, fig. 1006).

L'acte le qualifie *coman* = marchand.

Visschere (Baudouin de), homme du sire de Malines, 1304 : sept poissons, posés en bande et rangés en orle; écusson en cœur à la fasce et au sautoir brochant. L. : *✠ S B cere valest* (Ibid., N° 136bis).

— (Romain de) (et *Vischer[e]*) remet, pour damoiseau *Guillebert van Liedekerke*, fils de sire Antoine, baron de Heule, seigneur de Moorseele, Gracht, Hillegem, Leeuwergem, Bisseghem, Heestert, Landeghem, Oosthove, Axel, écouteur héréditaire d'Axel et du métier d'Axel, etc., l'aveu de divers fiefs qu'il tient du Perron d'Alost, à Nieuwerkerken, et à Hoorebeke, 1606, le 4 octobre; pour damoiseau Ferdinand de Liedekerke, fils de sire Antoine, baron de Heule, etc., etc., l'aveu de divers fiefs sous Alost, à Nieuwerkerken et à Impe, 1607, le 20 juin : trois poissons, posés en fasce et rangés en pal. C. : un poisson issant. L. : *S Romain de Visschere* (empreints sur papier, appliqué sur de la cire, appendus) (Fiefs, 4757-4760, 5113-5118) (voir **Vischer**).

Visscherijen (*Obbiert van der*), homme du comte de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1354 : une fasce échiquetée, surmontée de trois poissons, posés en bande et rangés en fasce (*Ninove*).

— Rogier van der *Visscherien*, tuteur de sa mère, damoiselle Barbe Everwijns, veuve de Robert van der *Visscherien*, laquelle tient, du château de Gand, un fief, de 10-11 bonniers, à Lovendeghen, fief éclissé de la cour de ten *Broucke* et qui appartenait, autrefois, à maître Philippe *Tsersanders* (Sersanders), 1502, le 12 octobre; scelle pour Josse van Zomerghem (fils de Melchior), qui tient, à titre héréditaire, la recette de l'espier d'Alost, 1514 : même écu. C. : deux pieds de cerf adossés (Fiefs, Nos 3079, 4717).

Viste (Noble puissant seigneur, monseigneur Antoine le), seigneur de Fresnes (et *Frasne*) et de Saint-Gobert, conseiller du roi de France en son grand conseil, 1510 : une bande, chargée de trois croissants. C. : un croissant entre un vol. S. dextre : un lion. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa

massue sur l'épaule gauche. L. : *Seel Anthoine le seigneur de Fresnes* (Tournai, Chartier) (Pl. 35, fig. 1007).

Vizthum (. . von), lieutenant, scelle le compte de dépenses de la compagnie de l'obrist-wachtmeister (major) von Glöggel, au régiment impérial et royal d'infanterie du général-wachtmeister baron von Bettendorff, 1730, le 31 octobre, à Naples; scelle le rapport sur le duel entre l'enseigne Jean-Philippe le Tellier, dudit régiment, et l'enseigne François von Wangenheim (voir **Tellier**), 1731, le 17 mai, à Palerme; scelle un rapport, 1733, le 5 mars, à Naples, et, sur l'ordre de Henri-Christophe von Busch, commandant dudit régiment, un rapport, 1737, le 17 septembre, à Naples : un pommier sec, arraché, fruité de trois pièces. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Léopold-Maximilien von Vizthum, capitaine, âgé de 35 1/2 ans, natif de Prague, en Bohême, catholique, célibataire, en ce moment prisonnier de guerre, chef de compagnie au régiment impérial et royal du général feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, figure sur le rôle de recensement dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736, et sur l'extrait de consommation du 6 novembre de la même année (Ibid.).

Vijt. Jean *Vite*, échevin du comte de Flandre, au *Baersel* (Basel) *brouke* (Waes), 1375 : trois fleurs de lis, au bâton, brochant sur la 1^{re}, chargé de trois étoiles brochantes. L. : *S Ian Vūt* (Baron de Maere d'Aertrijcke) (Pl. 35, fig. 1008).

— Josse Vijd, maître de la *vierecare* de *Baersele* (Basel) (Waes), 1456 : un chevron, accompagné de trois fleurs de chardon. L. : *S Ioes Vūt Iohis* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 240).

— (Jean), homme comtal, scelle pour Jacques de Bueckelle, qui déclare tenir, au bailliage de Waes, un fief mouvant de la cour et seigneurie *in delst*, appartenant à Catherine *sbueckels* (de Bueckelle), fille de Jean, lequel fief est aboutissant aux biens de Marguerite *sbueckels*, femme de Gilles van Raemdonck, de *Mertijne sbueckels*, femme de Josse Verstraten, de *Thoenine sbueckels*, femme de Pierre van Bogaerde, etc., 1526, le 17 avril (v. st.); Jean *Vijdt*, tuteur d'Adrien Vergouwen, fils de Jean, qui tient, de la seigneurie de *Lueghenhagen*, à *Baerselle* (Basel), appartenant à maître Jean de Meere, un fief sis *aen desbrouck*, à *Baerselle*, 1527, le 30 avril : un éperon, la molette en haut. L. : *S Ian . . üt* (Fiefs, Nos 7507, etc.).

— Jean Vijd, échevin de Malines, 1549 : deux fascas échiquetées, accompagnées en chef à dextre d'une rose. L. : *✠ S scabinatus Ioes Vydt* (Malines).

Christophe Vijt, chevalier, tient de la cour de Waes, 28 1/2 bonniers, à *Zwijnrecht* (Zwijndrecht), avec une

rente, cour de tenanciers et des arrière-fiefs, 1383, le 1^{er} mai (Fiefs, N° 7497, f° 34).

Nicolas Vijt, chevalier, tient, de la même cour, l'écouterie héréditaire de Melsele et de la franchise van den Damme, etc., même date (Ibid.).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Her Claes Vijt*, homme du comte de Flandre : d'or à deux fasces échiquetées d'azur et d'argent, au lambel de gueules, brochant sur la 1^{re}. Volet d'or. C. : un homme d'armes, le visage à découvert, lançant de la main droite une pierre et tenant de la gauche deux bâtons, ledit homme issant d'une tour d'or, chargée des deux fasces échiquetées de l'écu (sans le lambel).

Vite, voir Vijt.

Vitin (André), échevin de Loo (Flandre), 1461 : un chevron, accompagné de deux trèfles, 1 en chef à senestre, 1 en pointe; le canton dextre et le haut du chevron sont cassés; le chevron est fruste. L. : . . dries (C. G. B., Acquis de Lille, l. 194).

— (André), résidant à Loo, 1464 : un chevron, chargé d'une étoile sur la cime et de deux croisettes et accompagné de trois trèfles. L. : *S An Vitin* (Bruges, Abbaye de Loo).

Vits (Jacques), conseiller et receveur général des domaines de Sa Majesté, au quartier de Bruxelles, 1649 : parti; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2^d, un lion. Cq. couronné. C. : un lion issant. Ledit C. accosté des lettres I V, sans autre L. (C. G. B., c. 49).

— (Jacques), même qualité (le même personnage), 1631, 2, 3 : trois gousses de vesce, tigées et feuillées. C. : une gousse de vesces, tigée et feuillée, entre un vol. L. cassée (Ibid., c. 48, 49) (Pl. 33, fig. 1009).

Vitseroel (Jean), *helmslagere*, scelle pour Jean Hollants, dit Daneels, *helmslagere*, qui reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 2 florins, à lui dû du chef de ses *twee inden hooft*, *gelegen neven de veste*, à Bruxelles (récemment englobés dans le parc ducal), 1432 : dans le champ du sceau, un écu (targe), chargé d'un heaume, accompagné en pointe d'une lettre p. S. senestre : un griffon. L. : *S Ian* (Chartes des ducs de Brabant).

Vitzthum, voir Vizthum.

Vittals (Pierre), homme du comte de Flandre, dans sa *vierecare* de *Baerzele* (Basel) (Waes), 1444 : une rose en pointe, accompagnée de trois étoiles, rangées en chef (C. G. B., Acquis de Lille, l. 178).

Vitulus, voir Veau.

Vijvens (Emmanuel-Liévin), curé de Thielt, évêché de Gand, châtellenie de Courtrai, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787, le 18 avril : une tierce en chevron (devant, sans doute, représenter un chevron simple), accompagnée de trois tours.

L'écu dans un cartouche, sans rien autre chose. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46620, *passim*).

Vijvere. Gilles van den *Vivere*, homme de fief du comte de Flandre, au pays de Waes, 1330 : une bande de cinq losanges, accompagnée au canton senestre d'une tour (Chartes des comtes de Flandre).

GELRE donne à *Her Gosen van den Vivere*, Brabançon : d'or au chevron de gueules; au franc-quartier de sable, au chef de quartier d'argent.

— Jean van den *Vivere*, homme de la seigneurie de *Crubeke* (Crujbeke), 1410 : un arbre, accompagné à senestre d'un écreuil, grimpant contre l'arbre (le tout posé sur une terrasse? la pointe de l'écu est cassée). L. : . . *Je sone* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 113).

— Pierre van den *Vivere*, homme du duc de Bourgogne, dans la seigneurie de *Crubeke*, 1421 : une fasce de cinq fusées en pointe, surmontée d'une triangle, soutenant une tour. L. : . . . *eter van den Vi* (Ibid., l. 65, 66) (Pl. 35, fig. 1011).

— Pierre van den *Vivere* déclare tenir de la cour *ten steene manne*, à Audenarde, un fief à Mullem, par succession de son frère, Jacques van den *Vivere*, fils de David, 1340, le 31 décembre : trois épées, les pointes en bas, posées en bande et rangées en barre. L. : *Vivere* (Fiefs, N° 5261).
Le coin senestre supérieur est cassé.

— (Josse-Hubert van den), xv^e siècle : d'argent (?) à une fasce, chargée de quatre burelles ondées et accompagnée de trois (2, 1) poissons, posés en fasce. Cq. couronné. C. : un lévrier, colleté, issant. S. : deux lévriers colletés. L. : *Iud Hub vān Vyvere pretor territ Grimberg* (= Grimberghe) (Bruxelles) (voir **Château, Vivier**).

Vivien. Jean *Viviens*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1415 : un chevron d'hermine, accompagné de trois grelots (Mons, Sainte-Waudru, c. 1) (Pl. 35, fig. 1010) (voir **Royer**).

— (Claude), même qualité, 1562 : un chevron, accompagné en chef de deux têtes d'animal et en pointe d'une hure de sanglier, surmontée d'une étoile à cinq rais. T. : un ange (Mons, Hommes de fief).

A la famille de ce personnage appartient : Nicolas Vivien, docteur ès deux droits, *comes palatinus*, chevalier, seigneur de Buvignies, etc., échevin, bourgmestre et président de Valenciennes, mort en 1601, marié à Jeanne Desmaisières, fille de Jacques et de Claire des Grebert, dame des Grebert et de Billefont. Ce Nicolas fut enterré en l'église Saint-Nicolas, à Valenciennes, sous une pierre ornée de ses quatre quartiers et de ceux de sa femme, à savoir :

Vivien	Desmaisières
Coulette	Warwel
de la Croix	Grebert
d'Outreman	[le] Martin.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

Pl. CCIII.

Fig. 1. Jean *van der Sart* (1395-1397) (1).

Fig. 2. Jeanne Bourgeois, veuve de Jean de Cordes (1404).

Fig. 3. Jean van Wouwe (1432).

Fig. 4. Pierre Ma[e]terlinck, bailli du comte d'Oettingen, dans la seigneurie de Renaix (1494) (2).

(1) Son sceau porte : *S' Iohan de Bonleir* (= Bonlez).

(2) Ce sceau sera décrit dans le *Supplément*.



1.2.3

1.2.3



1.2.3

1.2.3

1.2.3

Faint, illegible text or bleed-through from the reverse side of the page, possibly containing a list or index.

Son fils, Nicolas Vivien, seigneur de Buvignies, né en 1559, mort en 1634, épousa Elisabeth Parmentier (d'or au chevron d'azur, chargé de cinq croissants d'argent), dont une fille, Elisabeth, épousa son parent, Antoine-Charles Parmentier, seigneur de Heeswijk et d'Acht-hoven, chanoine et doyen d'Oud-Munster, conseiller au conseil d'Utrecht et conseiller des Etats du pays d'Utrecht, et qui mourut, à Utrecht, en 1665.

La famille Vivien s'allia aux familles van den Corput, de la Croix, dite Hugler, Malapert, de la Motte, van Panhuys, Pottier, Rasoir, van Schonenberg, van Teijlingen, etc. (manuscrit en possession du Vicomte Alb. Desmaisières).

Vivier (*Jehans de*) (et *Vivir*), maire du Feix, 1344 : une cotice entée, au lambel brochant. L. : $\times$ S' Ioh iavier (Namur, N° 697).

— (*Jehans de*), homme du comte de Namur, 1352, 5, 6; échevin de Namur, 1354 : une cotice entée, accompagnée au canton senestre d'un lambel. L. : S Ioh de Viuier (Ibid., N°s 774, 784, 7, 9, 814) (Pl. 33, fig. 1012).

— Jean van den Viver, un des vier nu inden recht ende regement van der stad van Nijvele (Nivelles) gestelt, 1396 (n. st.) : un sautoir. L. : Sigillum Jehanni . (1) douuier (1) (Chartes des ducs de Brab.).

— Robrecht van den Vivere, receveur de damoiselle Ysabelle van Edinghen (Enghien), reçoit une rente des fermiers du tonlieu de Termonde, 1408, 9 : une fasce, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une lettre R. L. : S' Robert dou Viuier (C. G. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).

— Egidius, abbé du monastère du Saint-Sépulcre, de l'ordre de Saint-Benoît, à Cambrai, 1423, 7 (n. st.) : dans le champ du sceau, ogival, prélat debout, sous un dais, accosté de deux écus : A, un fascé, à la crose brochante, en pal; B, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois fascés. L. : ii abbat en . is (G., c. XX, l. 98).

— Le même, 1426 (n. st.), 32, 3 : type armorial, rond; écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un lion; aux 2^e et 3^e, trois fascés. T. : un ange, la tête sommée d'une croisette. L. : S Egidii de Vivario abbat (G., c. XIX, l. 3, c. XX, l. 98).

Les chartes ne révèlent pas son nom. Voir, sur lui, LE GLAY, *Cameracum Christianum*.

— *Jehans de Vivier*, échevin de Jodoigne, 1432 : trois fascés; au franc-quartier chargé d'un sautoir; l'écu chargé d'un écusson, brochant en pointe, à un losange. L. : S Iohan de Vi . . . (Chartes des ducs de Brabant).

— Denis-François Duvivier, prêtre, de Herve, desserviteur d'une fondation, dans la paroisse de Herve, diocèse de Liège, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à cette fondation, 1787, le 26 avril : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois pals; au 2^e,

un coq; au 3^e, une croix. C. : un coq (entier). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. G. B., reg. 46376).

Les chevaliers et écuyers Du Vivier, en Belgique, portent : de vair, au franc-canton de gueules chargé d'un étrier d'or. C. : un lion issant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or.

Devise : *Pro stopede virtus*.

Les barons et écuyers Duvivier : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'azur à la bande d'or, chargée d'une lance de gueules, garnie d'une flamme coupée d'argent et de gueules, ladite bande accompagnée en chef d'un lion d'or et en pointe d'une épée du même; au 2^e, d'azur à l'épée d'argent, accostée de deux étoiles d'or; au 3^e, « d'azur à la pyramide d'or, posée sur une terrasse de sinople, accostée à dextre d'un palmier du même; au pied de la pyramide git une tête de sphinx d'or. ».

Couronne de baron. S. : deux dragons d'or, armés et lampassés de gueules.

Ces armes sont portées par deux branches de cette famille.

Une troisième branche porte : d'azur à la bande d'argent, chargée d'une lance de gueules, garnie d'une flamme coupée d'argent et de gueules, ladite bande accompagnée en chef d'un lion d'or et en pointe d'une épée du même; à la bordure cousue de gueules. Couronne de baron.

Vladeken (Corneille) scelle pour un tiers, feudataire d'Alost, 1456 : un chevron abaissé, chargé d'une étoile à cinq rais (rose?) et surmonté de trois pals retraites (Fiefs, N° 4810).

Vladeracken (*Jacobus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1412 : trois fers de moulin; au franc-quartier brochant chargé d'une quartefeuille. Une petite roue en cœur, brochant sur le franc-quartier. L. : S' Iacobi de Vl ke sca ch (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 1016).

— (*Arnoldus de*), même qualité, 1443 : même écu, mais sans la roue. L. : S Arnoldi de Vladera (Ibid.).

— Devant les échevins de Bois-le-Duc, *Philippus, dominus de Geldrop et de Biechten*, constitué, à *Philippus dictus de Geldrop, filius quondam Johannis*, pour lui et pour *magister Gerardus de Vladeracken, doctor legum*, une rente de 200 muids de seigle, mesure de Bois-le-Duc. Cela fait, G. van Vladeracken en transporte sa part audit Philippe van Geldrop, fils de Jean, le 21 octobre 1438 (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— Le 7 avril 1440 (v. st.), devant les échevins de Bois-le-Duc, *meester Gerit van Vladeracken, doctoer in loij, ons mederaidgeselle*, et Philippe van Geldrop, fils de Jean, déclarent que Philippe, seigneur de Geldrop et de *Bijecht*, leur a constitué, autrefois, devant les échevins de Bois-le-Duc, une redevance (*pacht*) héréditaire de 200 muids de seigle, à charge de deux métairies (*hoven*) et de deux moulins à eau : que Vladeracken en a cédé sa part audit Philippe van Geldrop, qui, lui, a cédé le tout à Guillaume van den Bisdomme, et ce à la demande du

seigneur de Geldrop, qui aura à indemniser les deux comparants (Fonds de Locquenghien, c. 3).

Vlaesche (Jean van der), échevin de Lierre, 1317 : trois chevrons, accompagnés de trois truelles (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, No 243) (Pl. 33, fig. 1014).

Vlaest (Jean van der), jadis prisonnier à Bâweiler, sous la bannière de Cuijck ; i. t. : 253 2/3 moutons, 1374 : trois pals ; au franc-quartier chargé d'une aigle. L. : * *Ian van der Vlaest* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van der), prisonnier *illegitimus*, sous ladite bannière ; i. t. : 34 moutons, 1374 ; scelle du sceau dudit Jean qu'il dit le sien propre (Ibid.).

— (Jean van der), échevin de Bruxelles, 1493, 6 : même écu. C. : un vol issant d'une cuve. L. : *S Ian van der Vlaest* (E. G., l. 337 ; *Afflighem* et *Chartreux*, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.) (Pl. 33, fig. 1013).

— (Jean van der), échevin de Bruxelles, 1511 : trois pals ; au franc-quartier chargé de trois mouchetures d'hermine. C. fruste. L. : *Ian van der Vlaest* (Bruxelles).

Le 31 octobre 1520, Jean van der Vlaest, le jeune, en vertu d'une procuration de Jean van der Vlaest (fils de feu Philippe) et de damoiselle Catherine van *Mazenzele* (Maxenzele), père et mère de la femme dudit Jean van der Vlaest, le jeune, fait, devant les tenanciers du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, le transport d'un bien à ce chapitre (Greffes scabinaux, Arrondissement de Bruxelles, reg. 64, f° 256, A. G. B.).

Vlaïje (Jean), échevin d'Aerschot, 1533 : une hache, au manche recourbé en dedans, inclinée, surmontée d'une couronne et accostée de deux étoiles. L. : *S Ian Vlayen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 1013).

Vlaïje, voir **Harscheidt**.

Vlaminck. Henri *Vlaming*, échevin de Malines, 1304, 14 : d'hermine au lion couronné. L. : * *S Henr dē Vlaming* (Malines).

A. VAN DEN EIJNDE, n'ayant pas reconnu les mouchetures d'hermine, indique des lignes vagues dans le champ de l'écu.

— (Guillaume) (sans de), échevin du métier d'Assenede, 1402 : plain ; au chef plain. A la cotice engrêlée brochant sur l'écu. L. : *S Will* (C. C. B., Acquis de Lille).

Il semble y avoir un petit meuble (brisure ?) sur le chef à senestre, à moins que ce ne soit une bavure.

— Jean de *Vlaminck*, tuteur de Simon, fils de *Riquaert Colnvent*, qui tient, du château de Furnes, un fief à Avecapelle, 1421 (n. st.), le 9 avril ; J. de *Vlaminck*, déclare tenir, lui-même, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, avec tous les édifices, arbres, etc., sis *binnen den ambochte scamerlijnx*, paroisse de

Slijpe, et contigu au bien de Jean van Bavendamme, 1421, le 16 avril (v. st.) : une bande de trois losanges, accompagnée au canton senestre d'un écusson au chevron, accompagné de trois besants, ou tourteaux. C. cassé. L. : *S Ian . . V . . in* . (Fiefs, Nos 119 et 8861) (Pl. 33, fig. 1017).

Vlaminck (Jean de), bailli et semonceur du comte de *Maerle* (Marle), seigneur du pays de *Roden* (Rhodes), dans son banc de Melle, 1462 : trois écussons plains ; au franc-quartier brochant, chargé de deux coutres affrontés, les pointes en bas, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis. S. senestre : un griffon. L. : *Ian de* (M. Alph. de Vlaminck).

— (Jean de), bailli et semonceur de Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, burgrave de Meaux, seigneur de *Haen* en Vermandois, *Filluy*, du pays de *Roden*, de *Wiendeke* (Schelde-Windeke), dans son banc de Melle, 1466 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux coutres affrontés, les pointes en bas, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis ; aux 2^e et 3^e, un écusson plain. L. : *Ian . . Vlaminck* (Ibid.).

— (Jean) (tout court), homme servant de *Janekin Dierijx*, fille mineure de maître Philippe Dierijcx (!), laquelle tient, de la Salle d'Ypres, un fief à Lange-marck, 1549, le 20 février (n. st.) : trois trèfles. L. : *Ian* (Fiefs, No 3768) (voir **Schat, Vlaminck**).

Vlaminckpoorte. Gilles van der *Vlaminckpoorte*, en qualité de tuteur de son quatrième fils, *Jooskin*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief de 14 mesures, au métier d'*Ardenburch* (Aardenburg), paroisse de *Hannekinswerce*, 1513, le 10 août : écu cassé. C. : une tour, ou porte entre un vol. L. : *S Gillis* *aminckpoorte* (Fiefs, No 8204) (voir **PORTE FLAMENGHE**).

Vlasselaer. Henri van *Vlaslaer*, échevin d'Aerschot, 1399 : un cygne contourné ; au franc-quartier chargé de trois (2, 1) fleurs de lis, au pied coupé, surmontées de trois pals retraits. L. : *S Herici de Spelove scab ar* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 1018).

— Arnould van *Vlaslaer*, échevin *illegitimus*, 1453 : une charrue contournée. L. : *Arnoldi de Vlasselar scab* (Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

— (Jean van), même qualité, 1469 : un échanvroid (?), en barre, accompagné en chef à dextre d'une étoile à cinq rais. L. : *ols de Vlasselaer scab . . . arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 33, fig. 1019) (voir **Stade**).

Vlatten. Johann van *Vlatten*, chevalier, scelle des actes de Gérard, seigneur de Rimborg et de Merode, qui le qualifie *myn oem*, 1336 ; de Paul van *Huchgelhaven*, chevalier, 1337 ; de son parent Gono von

Putze, burgrave de Lipp, 1343; scelle 1343 : quatre pals; au franc-quartier chargé d'une étoile. L. : * *S' Iohis de Snepheym militis* (Schnepenheim) (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, Nos 383, 391, 463, 484, 489).

Les Vlatten sont des Merode. GELRE donne à *Her Willem van Blaeten* (!), homme du duc de Juliers : d'or à quatre pals de gueules; au franc-quartier de ... à l'étoile à sept rais de ... (non colorié). Volet d'argent (ou resté en blanc?). Couronne d'or. C. : un grand plumail de sable. Jean van *Vlatthen*, héritier d'Arnould van *Ed[er]enstagn*, chevalier, relève : *tres hoevas terre*, de 60 bonniers, à *Simpelveld* (?), sous Rolduc (compte Saint-Jean-Bapt. 1383-84; C. C. B., N° 17144, f° 165).

Vlatten (Werner van), chevalier, scelle un acte d'Emelrich von Ringsheim, 1338 : quatre pals; au franc-canton chargé d'une étoile. L. : * *S' Weneri de Flatin* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 628).

— (Werner van), chevalier, dit sceller, de son propre sceau, un acte du duc de Juliers, 1361 : quatre pals; au franc-quartier chargé d'une roue de moulin. L. : * *S' Willem va ... attin* (Dusseldorf, *Col.*, N° 846) (Pl. 33, fig. 1020).

— (Renier van), cher ami de *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, 137 : quatre pals; au franc-quartier chargé d'une étoile à cinq rais. L. : *S' Reinart von Vlatten* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 853).

— (Jean van), chevalier, scelle un acte de Marie de Looz, dame de Bolland, 1373 : même écu, mais un franc-canton, au lieu du franc-quartier. L. : * *S' S' Iohan van Flatten* (Ibid., N° 892).

— (Werner van) scelle un acte de Henri de Moers, 1423 : même écu. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : ... *Werner* (Dusseldorf, *Orange-Moers*, N° 59).

— (Guillaume van), homme de fief du duc de Brabant, 1451 : mêmes écu et C. L. : *S' Willem va Vlatten* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume van), chevalier, seigneur *tot Drijnborn* (Drimborn), reçoit, du duc de Brabant, 400 florins du Rhin, à valoir sur 1000, *als van costen bij mij gehadt ende geleden in sekere reijsen ende voijaigen bij mij gedaen om sekere saken wil gehandelt tussen zijne voirs. genaden* (ledit duc) *ende mijnen genadigen heere den hertogen van Sassen* (Saxe), 1457, le dernier jour d'avril : même écu. C. : un chapeau de tournoi garni d'un vol, entre lequel plane (!) un écusson aux armes de l'écu. L. : *S' Willem va Vlatten ritter* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **RYNSHEM, ZOERT**).

Vledincx (Adrien), échevin d'Anvers, 1331 : parti; au 1^{er}, une demi-aigle, mouvant du parti; au 2^d, deux fascées, accompagnées en cœur d'un membre d'aigle (?). C. : un vol (Notre-Dame, Anvers, Chap., *capsae* 11-15).

Vledincx (Pierre), échevin *illeg*, 1539, 41 : même écu, mais sans le membre d'aigle. C. : un vol (114 lettres scabinaux et M. F. Donnet) (Pl. 36, fig. 1021).

Vleek. Arnould van *Vleec*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le drossard de Fauquemont, i. t. : 200 moutons, 1374 : une fasce, chargée d'une aigle contournée. L. : * *S' Arnoldi de Vleec* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1022) (comp. **Loegen**).

Vleemincx, voir **Vlaminx**, **Vleminc**, **Winckele**.

VLEENKEN, voir **Vlenke[n]**.

Vleeschauwere, } voir **Beelen**, **Vleeschou-**
Vleeschoudere, } **were**.

Vleeschouwere. *Galiaen de Vleeschauwere*, bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, une rente appelée, de temps immémorial, *Blancaerds rente*, s'élevant à 48 livres parisis, dont environ 40 gros sont « obscurcis » (*int donckere*), sur des terres à Zandvoorde, Nieuwmunster, Uijtkerke, *Oorscamp* (Oostcamp), *Swezezele*, ce dernier bien sis sous la seigneurie d'*Eerkegheem*, 1430, le 9 août : un bandé de six pièces, à la bordure (simple); au franc-quartier brochant d'hermine plain. C. : un arbre sec, arraché, aux branches duquel se trouvent suspendus huit annelets, 4 de chaque côté, enchaînés par 2. L. : *S' Ghaliaen de Vleschauw*. Dans le champ du sceau, deux petits listels, accostant le casque, posés en pal; sur le 1^{er}, les lettres ai, de bas en haut (*anno* [140] ?); sur le 2^d : *otens*, de haut en bas (fils d'Othon ?) (Fiefs, N° 9019).

— *Morissis de Vleeschouwere*, bourgeois de la ville *van den Nienpoort* (Nieupoort), déclare tenir, du bourg de Furnes, un fief, sis dans la paroisse de *Pervisse* (Pervijse), et contigu au bien de *mijn heer Jan van Lichtvelde* (Lichtervelde), 1502, le 19 décembre : un bandé de six pièces, à la bordure (simple); au franc-quartier d'hermine plain, brochant. C. cassé. L. : *S' chauwer* (Fiefs, N° 697).

— *Jan de Vleeschouwere*, scepén *mijns heeren Sincte Peeters ende abts van Corbij* (Corbie), *inde prochie van Nederijssche* (Neer-IJssche), 1552, 4 : trois fleurs de lis, au pied coupé; au franc-quartier chargé d'une aigle. L. : *S' Jan de Wleshover* (M. Max de Troostembergh) (Pl. 36, fig. 1023) (voir **TROOSTENBERGHE**).

VLEETHEM, voir **Bonn**.

Vlec (Ghislain) tient, du château de Furnes, un fief à Wulpen, 1405; *Ghiselin Vlec* et Jean de Valve, *arrachtiche ammans van Wulverincheem*, 1405;

échevin et *cuerier* de la châtellenie de Furnes, 1406, 8, 10 : une bande, chargée de trois coquilles et côtoyée de deux bâtons. L. : lin V.... (Fiefs, c. 889, l. 1041-1106, et C. C. B., Acquits de Lille, l. 89, 90) (Pl. 36, fig. 1024).

Vleminc[x]. Rombaut *Vlaming*, échevin de Malines, 1353 : trois pals ; au franc-quartier, coupé ; au 1^{er}, trois arbres arrachés, rangés en fasce ; au 2^d, plain (Malines) (voir **Vlamin**).

— *Sigerus Vleminc*, échevin illec, 1390 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'une étoile à cinq rais. C. : une tête barbue entre un vol. S. : deux aigles (Ibid.).

— *Louis Vleminc*, même qualité, 1407 : trois pals et une escarboucle brochante. Le reste du sceau est cassé (Ibid.).

— Baudouin *Vlemincx*, tenancier de messeigneurs de [l'église] de Saint-Jean [à Liège], dans leur cour de Waelhoven, 1432 : une rose à six feuilles. L. : *S Bavvin Vleminc* (!) (Couvent de Mariendaël, à Diest, Etabl. relig., c. 4686, A. G. B.).

— *Louis Vleminc*, échevin de Malines, 1412 ; homme de fief du duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., 1410 (l'acte a trait à un fief à Leest, près de Malines) : trois pals et une escarboucle brochante. C. : une tête barbue entre un vol. S. du cq. : deux aigles. L., 1410 : *Sigillum Lvdovici Vleminc* (Malines et Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1025).

— Jean *Vlemincx*, alleutier au quartier de Tirlemont, 1446 : une branche de rosier, fleurie de cinq pièces, les deux roses posées aux cantons plus grandes que les trois autres (*Heijlisse*) (Pl. 36, fig. 1026).

— Jean *Vlaming*, échevin de Malines, 1496 : coupé ; au 1^{er}, trois pals ; au 2^d, une estacade à cinq *estaches*. L. : *S scabinat' Iohis Vlemings* (Chartes des ducs de Brabant).

— François *Vlemincx*, échevin de la franchise de Jodoigne, 1615 : trois roses. L. : *Vlemincx* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3178, A. G. B.).

— Jean *Vlemincx*, échevin de Malines, 1632 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, comme Louis ; aux 2^e et 3^e, une estacade de six *estaches*, mouvant des bords. L. : *S sca Iohannis Vlemincx* (Malines) (Pl. 36, fig. 1027).

— F.-E. *Vlemincx*, curé d'Archennes, district de Louvain, diocèse de Malines, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, une aigle éployée ; aux 2^e et 3^e, un lion. L'écu dans un cartouche. Sans L. (empreint sur papier, plaqué sur pain à cacheter) (C. C. B., reg. 46539).

VLEN[C]KE[N]. Jean van *Vlencke* déclare tenir, de la châtellenie de Courtrai, un fief, sis à Wielsbeke et comprenant 9 bonniers, avec divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerds goet ende de boete* ...), 1420, le 18 octobre : une cotice, chargée de trois coquilles et accompagnée de six roses, rangées en orle. S. : deux griffons accroupis. L. : *en* ... (Fiefs).

— Marie van *Vleenken*, veuve de Jean de Vroede, déclare tenir, du duc de Bourgogne, par l'intermédiaire de son château et seigneurie d'Harlebeke, le fief dit de *Hoijmer sch*, d'une étendue de 2 bonniers, dans la paroisse de *Derlicke* (Deerlijk), 1431 (n. st.), le 12 janvier : une cotice, accompagnée de six roses, rangées en orle (Ibid., No 9742).

Vlesenbeke, dit Ansem (Jean van), tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386, 9 : une bande onnée, accompagnée au canton senestre de deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *Iohis de Iesebe* ... (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.; Abb. de Coudenberg, ibid., c. 1836).

— Jean van *Vleesenbeke*, dit Ansem, chapelain de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, 1426 : parti ; au 1^{er}, une bande onnée ; au 2^d, deux faucilles dentelées, affrontées. L. : *pbri* (Abb. de Coudenberg, Etabl. relig., c. 1836, A. G. B.) (voir **Schockaert**).

VLEUTEN (Guillaume de) (et *Vlueten*) reçoit une rente des fermiers du tonlieu de Damme (Flandre), 1437, 8 : un lion naissant et une bordure engrêlée. Cq. couronné. C. : une tête et col de lièvre. S. : deux lions. L. : *S Willem vā Vluete* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 51, 52) (voir **Dop**).

Vleuten, Vlueten = *Vloetm*

Vlieghe (Guiselin), membre de la Chambre des comptes, à Lille, 1471 : une croix engrêlée, accompagnée aux 1^{er}, 2^e et 3^e cantons d'une mouche (le 4^e plain). L. : *Seel Gui* *lieghe* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 44 et 93-96).

Guiselin Vlieghe est cité comme notaire et receveur des brevets de la *notairie* de Flandre, de 1447 à 1457 (Ibid., l. 378-9).

— *Ingelbertus dictus Vlieghe*, *magister civium* de Bruxelles, 1479, le 1^{er} mai : une fasce et un sautoir brochante. L. : *S Imbrech* *eghe* (Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4101, A. G. B.).

Vliegher (Nicolas de), échevin de Loo (Flandre), 1468 : un sautoir (C. C. B., Acquits de Lille, l. 132).

Vliegher[e], voir **Corput, Moretus**.

Vlieghe (*Zeghere de*), échevin du comte de Flandre, au métier de *Zomerghem* (Somerghem), 1521 : trois roses à six feuilles. L. : *ere de Vlieghe* . *Jans* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 117).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 5.

Pl. CCII.

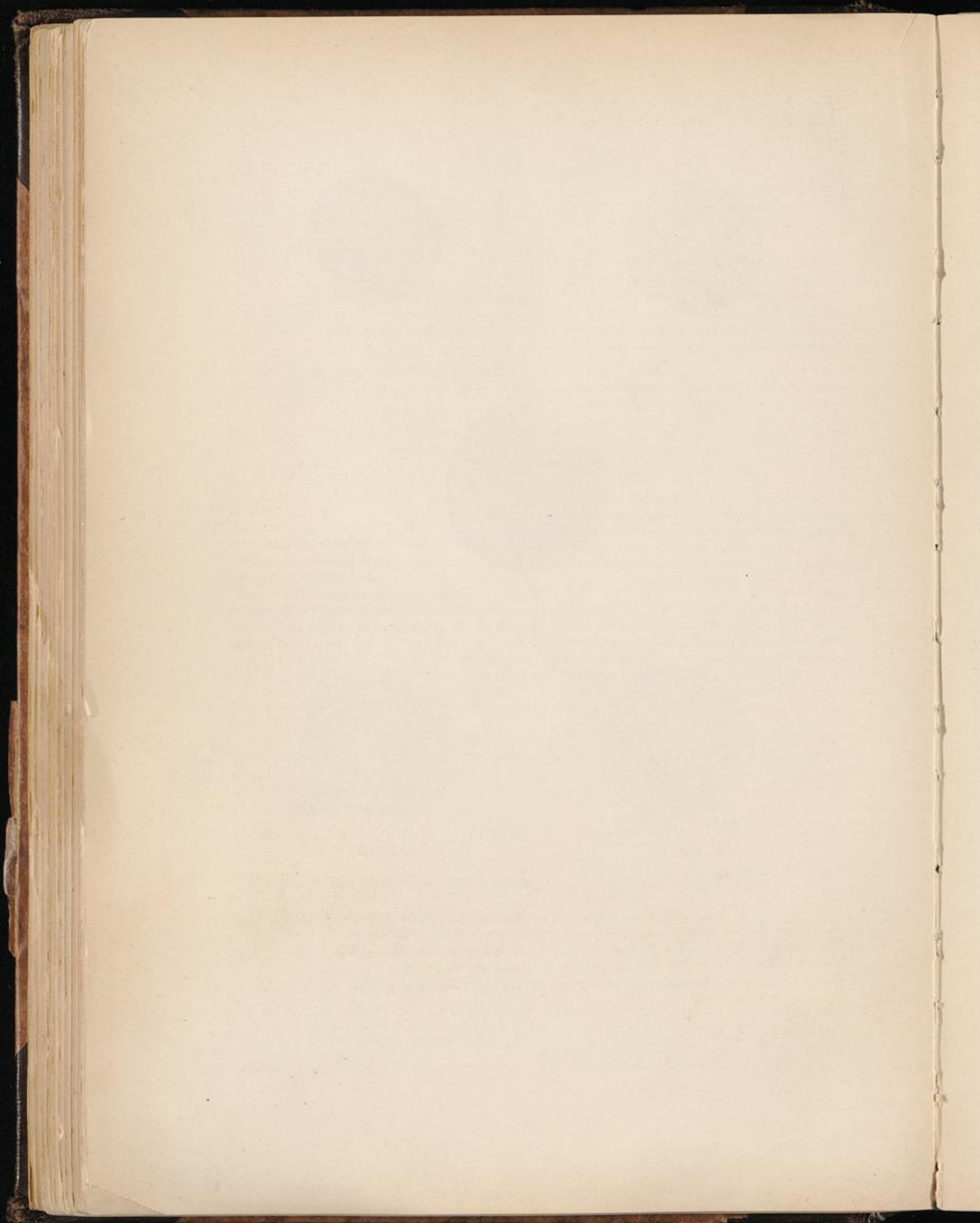
Fig. 1. Thierry de Pottes, homme d'armes d'Allemand, bâtard de Hainaut (1374, 1375).

Fig. 2. Henri van den Abeele, homme d'armes du sire de Contrecoeur (1386).

Fig. 3. Gauthier van den Steenweghe (fils de Gauthier), hommes d'armes de Jacques de Bourbon, chevalier (1374).

Fig. 4. Thierry de Mouland (1389, 1391).

Fig. 5. Othon, sire de Trazegnies et de Silly (1391).



Vliegere. Liévin de *Vlighere* et Lambert van *Eede* (Heede?), tuteurs de Pierre de Voocht (fils de Jean), déclarent que celui-ci tient, du bourg de Bruges, un fief, de 28 mesures, au métier d'*Aerdenburch* (Aardenburg), paroisse de *Heijle* (Heille), 1515, le 28 juin : deux oiseaux en chef et un piège à oiseaux en pointe. C. : une tête et col de bouc (Fiefs, N° 7614).

VLIENDERBEKE (*Grard de le*), châtelain de Courtrai, 1388 : un chevron, chargé de trois aigles et accompagné de dix billettes, trois (2, 1) aux cantons, quatre (1, 2, 1) en pointe. T. : un homme sauvage. L. : *der* (C. C. B., *Aquits de Lille*, t. 280) (Pl. 36, fig. 1028).

— Le même, 1392, 3, 5 : même écu. C. : un pourreau, en arrêt, entre un vol, semé de billettes. L. : *S Gher* *der Vlienderbeke* (Ibid., t. 280, 141).

— *Lijsebette mer Jans dochter Metteneije, weduwe mer Oliviers van den Vlienderbeke*, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 28 mesures, sous l'échevinage de Damme, paroisse d'Oostkerke, 1430, le 3 août : parti ; au 1^{er}, un chevron, chargé de trois aigles, la première contournée ; au 2^d, écartelé ; a et d, un chevron, chargé (!) de trois ... (frustes) ; b et c, un lion (couronné?). Ecuillon en cœur brochant sur le parti, fruste. T. : un ange. L. : *S' miin vrouwe Lüssette Matineye* (Fiefs, N° 8565).

— Antoine van *Vlienderbeke*, prêtre, seigneur d'Aelbeke déclare tenir, du seigneur de Heule, un fief à Bissegheem et à Heule, 1502 ; déclare tenir, de la seigneurie de *Wulf Winkele*, appartenant à Englebert de Clèves, comte de *Navers* (Nevers), seigneur du pays d'Ingelmunster, de Vive et de *Vulf Winkele* (!), un fief seigneurial, consistant en une rente, sur des biens à Hulste, avec bailli — qui emprunte ses échevins à damoiselle Catherine van *Outerive* (Autrijve) — et trois arrière-fiefs, situés : le 1^{er}, à Wijngheene, tenu par Antoine *met den Eije* (Metteneije), l'autre, à Hulste, tenu par damoiselle Catherine van *Outerive*, le dernier, à Thielt, tenu par Elisabeth Vraets, 1502, le 14 avril (après Pâques) : un chevron, chargé de trois aigles et d'un écuillon écartelé, fruste, et accompagné de dix billettes, 3 (2, 1) aux cantons, 4 (1, 2, 1) en pointe. T. : un ange. L. : .. *Antonis van* (Fiefs, N°s 1330, 1693).

L'écuillon broche sur le bas de la 1^{re} aigle.

— Jean van *Vlinderbeke* scelle un accord intervenu entre le prieur et le couvent de Notre-Dame de *Schoete* (Scheut), hors Bruxelles, et Jean van *Arckle* (Arkel), intéressés pour une moitié, d'une part, et Jean, Jacques, Pierre, Martin, Gabriel[le], François, Marguerite et *Heijne van Vlinderbeke*, enfants de Jean, intéressés pour l'autre moitié dans le bureau de change (*in den wissel*), tenu, à Bruxelles, dans la maison dite « *den gulden baert* », sur lequel bureau

ledit prieur a des droits comme exécuteur testamentaire et héritier de Jean Elselaer (en vertu de son testament du 17 février 1490-91), etc., 16 novembre 1503 (st. de Cambrai) : fort cassé ; il ne reste qu'une partie du côté senestre et la pointe de l'écu : on voit quatre losanges, dont 3 rangés en barre, le 4^e en pointe à senestre, et deux croisettes recroisetées, 1 à senestre, 1 en pointe (Etabl. relig., c. 4101, Chartreux près Bruxelles, A. G. B.).

VLIENDERBEKE. *Gielys van Vlinderbeke* (voir **Vincke**) scelle le même acte que ledit Jean, 1503 : cinq losanges, rangés en sautoir, accompagnés de quatre croisettes recroisetées, 1 en chef, 2 aux flancs, 1 en pointe. L. : *S Gielys va* *rbe* .. (Ibid.) (voir **Christiaen**).

Le seigneur de **VLIENDERBEKE** : d'argent, au chevron et dix-sept billettes tout de sable (CORN. GAILLIARD, *L'Ancienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

Le seigneur de **ALLEBEQUE** : d'argent, au chevron et dix-sept billettes tout de sable, le chevron chargé de trois aigles d'or (Ibid.).

VLIEN. *Sveder van Vliet* (!) reçoit, du Brabant, 54 vieux écus, et déclare avoir accordé un délai jusqu'à la Noël prochaine pour une autre créance de 280 vieux écus, due à lui, à *Pastor van Crieckenbeke* et à leurs compagnons (guerre de Flandre), 1357, 10 octobre ; *Sveder van Vlien* scelle pour Jean van *Aken*, qui reçoit, du Brabant, 28 vieux écus, pour ses frais et services dans la guerre de Flandre, 1357, 10 octobre : trois fascas ; au franc-quartier chargé de ... (un animal passant, lion léopardé?). L. : ✠ *Si Sveder de Vlien* (Chartes des ducs de Brabant, N°s 1438, 40).

Les trois fascas sont chargées de petites boules, sur la 1^{re}, cachée, en partie, par le franc-quartier, on en aperçoit cinq, sur les deux autres, respectivement dix et cinq. Ces boules représentent probablement une diaprure.

Vlierbeek (Les échevins et tenanciers de la cour de), à Cortenaken, 1646 : trois besants, ou tourteaux, rangés en bande. C. : fruste (Diest, l. « Echevinages et bancs divers », N° 1) (comp. **Meldert**).

Vlierden (Godefroid van), échevin de Bois-le-Duc, 1380 : trois fers de moulin (Helmond).

— (Philippe van), échevin d'Anvers, 1627 : même écu. C. cassé (114 lettres scab.).

Vliet (Gérard van der), chevalier, non cité dans le texte, scelle une lettre à la comtesse de Hollande, 1361 : trois losanges pommetés. L. : ✠ *S' Gherardi de Vliet militis* (Hollande).

Voici, d'après **GELRE**, les armes de *Gerairt van der Vliet*, homme du « duc » de Hollande : de gueules à trois losanges pommetés d'argent. C. : une griffe de lion de gueules, armée d'argent, issant d'une cuve de l'écu, terminée en volet.

— (*Lucas van der*), lieutenant de la franche forrest

de Mourmal, 1614, le 13 juin : une fasce vivrée. C. (un peu fruste) : un vol. L. : *S Lve . . v . . der Vliet* (Bruxelles).

Vlodorp (*Godefridus de*), miles, moyennant 50 marcs, constitue à Thierry, comte de Looz, etc., une rente de 5 marcs, sur quatre bonniers, *in loco dicto* « *in den Ghewytte* », *ad curtem de Assel* (Asselt?) *pertinentibus*, son alleu, 1339 : un fascé de six pièces, la 2^e chargée à senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S' Godefri lodorp* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 420).

— (Godefroid van), chevalier, voué de Ruremonde, 1331 : un fascé de six pièces, la 2^e chargée à senestre d'une étoile (à 6 rais). L. : *✠ S' Godeverds van Wlodorp* (Ibid., N° 530) (Pl. 36, fig. 1029).

GELRE donne au *coocht van Remunde*, homme du duc de Gueldre : fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules. C. : un buste barbu, la figure de carnation, cheveux et barbe gris, vêtu de gueules.

— Rombout van *Vloedorp*, prévôt de Notre-Dame, à Maestricht, 1333 : un fascé. Derrière l'écu émerge la Vierge, portant l'Enfant (un peu fruste) (Abb. de Saint-Trond).

— (Rembold van), doyen de Notre Dame, à Aix-la-Chapelle, scelle des actes de Godefroid, seigneur de Heyden, 1369, 70 : un fascé de six pièces, la 3^e chargée (en cœur) d'une étoile, et une bordure (simple). Derrière l'écu, une Vierge avec l'Enfant. L. : *S Remboldi decani aqven* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 835).

— (Rotsert van), receveur, scelle un acte de Henri van Heeteren (fils de Henri), juge à Groesbeek, 1445 : trois feuilles de tilleul, renversées, sans tiges (*Geld.*).

— Rutgher van *Vlodorp*, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de Gueldre, 1418 : un fascé. L. : *. . rtgher lodor .* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— Godefridus de *Vlodorp*, doyen de l'église Sainte-Marie, à Aix-la-Chapelle, diocèse de Liège, 1414, 5 : dans le champ, ogival, du scea, sous un dais, la Vierge, debout, tenant l'Enfant, sur le bras senestre, et un lis, de la main dextre ; au bas, un écu à deux fasces et à la bordure (simple). L. : *S Godefridi de Vlodorp . . vg . en deca . . aqven . .* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, Nos 213, 214, 216).

— Die edele ende waelgeboeren Joncker Willem van *Vlodorp*, heer tot Dalenbroeck (Dahlenbroek), Odenkercken (Odenkirchen), Grevenbecht (Grevenbicht), Reckom (Reckheim). etc., scelle, en qualité de parent (*neeff*), le contrat de mariage de . . . Joncker Peter van *Brandenburch* (Brandenbourg), heer tot Chasteau Tiry (Château-Thierry), etc., et . . . Jouffrauwe Catharijne van der Rijvieren (voir

Supplément), 1336 (st. de Liège), 14^e indiction, le 28 janvier : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, deux fasces ; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis, p. c. Sur le tout, un écusson à deux fasces. Cq. couronné. C. : un buste barbu (entre . . .). L. : *Wilhe v Flodrop h . Dalbr* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Vlodorp. Guillaume von *Flodorff* est investi, par l'archevêque de Cologne, du château et seigneurie d'Odenkirchen, 1361 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois fasces et une bordure (simple) ; aux 2^e et 3^e, une fleur de lis. Sur le tout, un écusson à deux fasces et à la bordure (simple). Deux casques. C.C. cassés (Dusseldorf, *Col.*, N° 1223) (voir *Münchhausen*, *Simen*, *Slabbart*, *Zwalmen*).

Vlodrop (!) (Jean-François) (sans particule), prêtre séculier, résidant à Bruxelles, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à des bénéfices, dans la chapelle du Saint-Sacrement-de-Miracle, en l'église des Saints-Michel et Gudule, à Bruxelles, bénéfices dont il est le possesseur, 1787, les 11 et 13 avril : un vase, contenant une rose tigée et feuillée. C. : une rose (non tigée). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46347).

Vloet (Pierre van den), tenancier de l'abbesse de Nazareth, à Lierre, 1304 : un soleil, accompagné au canton dextre d'un lettre v. L. : r vader *Vloet* (N.).

L'acte est effectivement daté de 1304, mais il est, à n'en pas douter, plus moderne. Il doit y avoir une erreur (1384, 1394?).

— Henri *Vervloet*, échevin d'Aerschot, 1493 : trois fleurs de lis, au pied coupé, accompagnées au flanc dextre d'une étoile ; au franc-quartier senestre, brochant, chargé d'un bœuf passant. L. : *iei vader Vloet se* (Abb. de Sainte-Ge-trude, à Louvain).

Vloetem, voir **VLEUTEN**.

Vlotghers (Guillaume), à Anvers, juré obéissance au comte de Flandre, 1358 : trois (†) anilles (Le canton dextre est fruste). L. : *S Wi . elmi Vlotghers* (Chartes des comtes de Flandre).

Voecht (*Ghiselbertus*), échevin de Tuel (Tuil), 1374 : trois pals de vair ; au chef chargé à dextre d'un huchet (*Geld.*).

— Jean *Voeght*, jadis prisonnier à Basweiler, sous Robert de Namur ; i. t. : 40 moutons, 1374 : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. L. : *✠ S Ian Vo . . . t* (Chartes des ducs de Brabant).

— Corstiaen *Heijmens zoon Vochts*, échevin de Heusden (Brabant), 1560 : trois pals de vair ; au chef chargé d'un lambel, chacun des trois pendants

chargé de deux besants, ou tourteaux (Malines) (Pl. 36, fig. 1030) (voir **Voocht**).

Voelemans (Gilles), tenancier d'un autre Gilles Voelemans, dans sa cour censale à Halmael, *onder den Oelboom*, 1493 : une croix latine, les trois bras supérieurs pattés, enlacée d'un serpent contourné (Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Veulemans**).

VOELEN (en français Fologne), voir **Gosson-court**.

T. I, p. 505, au lieu de : Vologne, lisez Fologne.

Voeren (Lambert van) (Fouron), jadis prisonnier à Basweiler, sous l'écoute de Maestricht; i. t. : 414 moutons, 1374; scelle pour Jean Moer van Montena[en], prisonnier *illeg*; i. t. : 33 moutons, 1374 : un fascé et une ramure de cerf brochante. L. : ✠ *S Laberti de Vveren* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1031).

Voerendaal, voir **Overbunde**.

VOERSCOT (Michel van), jadis prisonnier à Basweiler, parmi les gens (*bede*) du duc de Brabant; i. t. : 1280 1/2 moutons, 1374 : un chevron, chargé de trois étoiles. L. : ✠ *S Mich... de Vierschit* (1) (*Ibid.*).

VOERVENSTEREN (Amaury van der), tué à Basweiler, sous Jean van Relegem; sa femme, Marguerite *Tacs*, actuellement femme d'Arnould van Ghent, scelle, du sceau dudit Amaury, une quittance pour un acompte sur une i. t. de 60 moutons, 1374 : fort cassé; on ne voit plus qu'une étoile au canton dextre et en cœur la moitié dextre d'un croissant (Chartes des ducs de Brabant).

VOES (Denis), homme de fief de la cour féodale de *Mulcken* (Mulken), sise dans la ville et franchise de Tongres, 1558 : une tête de bœuf en chef à dextre une hache penchée en pointe et un couteau, posé à senestre. L. : ✠ *S Denis Voes* (Bruxelles, Papiers de la famille de Buisseret).

— (Thierry), maître de la cour censale « de Liège », à Brusthem, 1596 : un lion contourné. C. cassé (*Ordange*).

Voesdonc (Jean van), échevin de Malines, 1398, 1400-2, 4, 3, 9, 12-4, 7; homme de la seigneurie de Malines, 1410; trois boules; au franc-quartier brochant, chargé d'un oiseau. L. : ✠ *S Iohannis de Voesdonc* (Malines et Chartes des ducs de Brabant).

— (Gauthier van), échevin *illeg*, 1410, 4-6, 8, 9, 31, 2 : même écu, mais le franc-quartier chargé de trois merlettes. L'écu suspendu au col d'une licorne assise. L. : ✠ *S Walteri de Voesdonc* (Malines).

Voet (Pierre), échevin d'Aerschot, 1457 : une truie, accostée en chef de deux fleurs de lis, au pied coupé.

L. : ✠ *S Peter Voet scabini arscot* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (Pl. 36, fig. 1032).

Voet (*Coel*) scelle pour Jean et Guillaume van den Bossche, qui déclarent tenir, à l'indivis, de la cour de *Heever* (Hever), un fief à *Lijebbeke* (Lubbeek), 1474, le 6 octobre : un couteau, la lame chargée, au milieu, d'une petite étoile, accosté en chef de deux étoiles (Av. et dén., No 2010).

— (*Franse*), bourgeois, *hostellier* à Audenarde : trois pieds humains, présentant la plante. T. : un homme sauvage. S. : deux léopards lionnés, émergeant de l'encadrement du champ du sceau. L. : ✠ *S Franse Voet* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 123).

— Pierre *le Voet*, homme de fief du Hainaut, 1564, à Binche : un treillis. T. : un ange (Mons, Hommes de fief, à Binche).

— Baudouin *le Voet*, même qualité, 1612, 3, à Binche : un treillis (4 cotices en bande et 4 en barre), chaque interstice chargé d'une petite boule. T. : un ange (*Ibid.*).

— Remy *le Voet*, même qualité, 1626 : un chevron, accompagné de trois fleurs de lis. T. : un ange. L. : ✠ *S Remy le...* (Mons, Chap. de Saint-Ursmer, et Hommes de fief).

— (Damoiseau Paul), échevin de Helmond, 1692 : un pied humain. C. : un éventail (Helmond).

Voetwatere (Adrien) (et *Voetwatre*), échevin du métier de *Zomerghem* (Somerghem), 1460, 71, 81 : un pied humain contourné, posé sur une champagne fascée-ondée (eau). L. : ✠ *S Adriaen Voetwatere* (C. C. B., Acquis de Lille, I, 109, 116, 156).

Il se pourrait qu'il y eût encore quelque chose en chef; on y voit une sorte de pointillé. Les sceaux sont peu distincts. La matrice est mal gravée.

Vogel (Servais-Augustin), curé de l'église des Saints-Pierre-et-Paul, à Eschweiler, duché de Juliers, archidiocèse de Cologne, 1773 : trois merlettes. C. : croquette pattée. Sans L. (cachet en cire rouge) (Office fiscal de Brabant, reg. 340, A. G. B.).

Voghel (Jean de), homme de fief de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1363 : un corbeau, essorant, contourné. L. : ✠ *S Ian de Voghel* (*Affligh.*).

— Jean Vogel (et *die Vogel*), 1393, 6; Elisabeth van der *Meren*, veuve de Jean Vogel, dit van den *Bisdomme*, reçoivent des acomptes du Brabant sur 10 vieux écus (guerre de Gueldre?), 1398; elle scelle du sceau du défunt : trois pals retraités en chef; au bâton, sur lequel brochant les deux premiers pals. L. : ✠ *S Ian de Voghel* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1033).

— Daniel de *Voghele* déclare tenir, de la cour et sei-

gneurie de te Walle, à Coijghem, appartenant à *cedele ende moghende Jan van der Gracht, schillcnape*, le fief dit *ten Goude*, à *Dottenijs* (Dottignies), comprenant 2-3 bonniers, une rente, bailli, sous-bailli et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, der bastaerden goet, boeten* . . .), 1302, le 16 avril (après Pâques) : une étoile et une rose en chef et un oiseau contourné, passant, en pointe. S. dextre : un griffon. L. : *S Daniels . . . ghele* (Fiefs, N° 1396) (voir **Engen**).

Voghelare (Guillaume de), échevin du métier d'Axel, 1362 : trois merlettes (Saint-Bavon, fonds van Lokeren).

— (Guillaume de) tient, du château de Farnes, un fief à Steenkerke, 1421 : trois oiseaux, accompagnés en cœur d'une étoile (Fiefs, c. 889, l. 897-969).

Vogheleere, voir **Rabode**.

Vogeler (Antoine de), homme de fief de la seigneurie de *Toutteville*, 1636 : une colombe essorante, posée sur une branche. L. : *Antnoi*. (1) . . *Vogeler* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B.).

Vogelsanck (Herman), échevin de Dusseldorf, 1399, 1401, 2 : un oiseau essorant, posé sur un mont. L. : *S Herman Fogelsang* (Dusseldorf, Chap. de Dusseldorf, N° 86, 101, 102).

Vogt von Elspe, voir **Plettenberg, Wolf**.

Vogther[n] (Laurent-Emmanuel), auditeur du régiment « comte Wallis », scelle des sentences, 1718, les 24 mai, 12 et 18 juillet, à Naples : parti de gueules et d'argent ; à la champagne d'argent, chargée d'une fasce d'azur ; à l'homme barbu, issant du milieu de la fasce et brochant sur le parti, vêtu d'une tunique, au large col rabattu et à brandebourgs, coiffé d'une petite toque, à la doublure formant sac et retombant à senestre, les mains couvertes de gantelets et empoignant, chacune, un bâton terminé, au haut, en une assez grande fleur de lis. L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à cinq fleurons. Sans L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).

L'homme issant est posé de face.

Ces sentences sont rendues par des cours martiales réunies sur l'ordre du baron Wetzlar (voir **Rodowsky**).

VOIRDEELE (*Heinric van*), *diemen heet van Kersbeke* (Kersbeek), échevin du duc de Brabant, à Overijsche, 1433 (n. st.), le 2 février : trois besants, ou tourteaux ; au franc-quartier brochant à la bande, chargée de trois . . . (étoiles?). L. : *S Heinric* (Cambre).

Vois (Gérard), *durwoertere* de l'archevêque de Cologne, 1371 : deux flèches, passées en sautoir, surmontées d'un lambel (Dusseldorf, Col., N° 913) (voir **Vos**) (Pl. 36, fig. 1034).

Voys[e], Vus. *Her Johan Vus von Dypach* (Diebach), ritter, scelle un acte de *Johan, greve zu Seyne* (Sayn), *Lyse, dy grevinne, und Johan, ire erste geborin son*, qui s'engagent à payer à *hern Wilhelme von Synzige* (Sinzig), ritter, *unsem getruwen*, une rente annuelle de 330 florins, aussi longtemps qu'il occupera leur château de *Seyne*, à titre de gage (*vor eyn pand*), 1331, *uf sente Johannis baptisten afent zu mittemsommer* : une bande, chargée de sept besants, on tourteaux (semé), et au lambel à cinq pendants brochant. L. : *S Iohis* *ilit* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (comp. les armes de **Brenner**) (voir **Eyneburg, Gymnich, Sayn**).

Volden (Henri van) scelle un acte d'Adolphe, comte de Clèves, 1387 : un h ; au chef chargé de trois poissons, posés en bande et rangés en fasce. L. : *S Herici de Folden* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 497).

— (*Gotschalk van*) scelle un acte dudit comte, 1387 : même écu, mais au lieu de la lettre h un croissant versé, en cœur (Ibid.) (Pl. 36, fig. 1035).

— (Jean van), bourgeois de Duisburg (sur le Rhin), 1422 : même écu, mais le champ plain. L. : *S . . . van Volden* (Ibid., N° 729) (voir **Strijthem**).

Volder. Gilles le *Foulon*, secrétaire du duc de Bourgogne, 1393, 6 ; *bailli de leau (watergrae)* du comte de Flandre, 1401, 7 : trois roses, accompagnées en cœur d'une merlette. L. : *S Gillis de Volre* (Chartes des ducs de Brabant et C. C. B., Acquis de Lille, l. 38, 80, 81) (Pl. 36, fig. 1036).

— Gervais le *Vulre*, homme de fief du comte de Flandre, dans sa seigneurie du « *Houtsche* », 1402, 3 ; homme de fief du comte, au Franc de Bruges, 1410, 9 : un chevron, accompagné de trois étoiles. L. : *S . . rvasy de Vu* . . . (C. C. B., Acquis de Lille, l. 41, 40, 123).

— Gervais le *Vulre*, receveur d'Assebrouck, 1413, 21 ; receveur de mgr. de *Boulers* (Boulaere), *per et fournisseur hiritier* du comte de Flandre, 1424 : même écu. T. : un personnage. L. : *S Gervasii . . Vol* . . . (Ibid., l. 376).

— Jean de *Vollere* déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief à *Zweveghem* (Sweveghem), comprenant 6 bonniers, des rentes sur divers biens *illec*, bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde goet, . . boete*), 1433, le 8 juillet ; fait aveu du même fief (qui, d'après des dénombrements postérieurs, à nom : *tgoet ten Houe*), 1436, le 8 août : un chevron abaissé, accompagné de trois merlettes ; au franc-quartier, brochant sur la 1^{re}, chargé d'une étoile. L. : *S lan de Volre* (Fiefs, N° 9952, 9954) (voir **Muelnare, Supplément**).

Volder. Henri de Voldre, fils de Jean, déclare tenir, du *hooghen ende moghenden heere Joncheere Jooris van Halewijn, schiltcnape, burchgrave van Roeselaere* (Roulers), *van zijnen hove . . . ende heerscepe ghenaept Steinborch, à Rechem : tgoet sduerwaerde[r]s*, à Rechem, d'une étendue d'environ 6 bonniers, avec trois arrière-fiefs, 1503, le 14 avril; il déclare tenir, du *hoghen ende moghenden heere mijnen heere van Halewijn, grave van Comene* (Comines) *ende burchgrave van Roeselare*, etc., du chef de la seigneurie de Steinborch, le fief *te sduerwaerders* (comme ci-dessus), 1514, le 10 juin, et un autre fief, d'environ 4 bonniers, situé près du premier, 1514, le 11 du *wedemaent* (juin) : trois (2, 1) oiseaux, passants, contournés. L. : *S Hendric de Volder*. (Fiefs, Nos 1915, 1927, 1928).

— Jean de *Vuldere*, fils de Jean, déclare tenir, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à *Aijghem* (Adegem), *daerment heet Ravesschoot* (Raverschoot), (il remet l'aveu à *Eersamen, wijsen ende discreten heere Joncheere Jooris van Rockolffing*, bailli dudit Vieux-Bourg, 1546, le 12 juin : un sautoir (fort endommagé; seul, l'écu subsiste) (Fiefs, No 2234) (voir **Clinkart, Zickele[n], TIS-NAKE**).

Volderstrate. *Hues de le Volstrate* (et *Voulestrate*), homme du comte de Flandre, bourgeois de Gand, un des *prochains amis* de *Gillekin de Rosnais* (Renaix), du chef de la mère de celui-ci, 1294 : dans le champ du sceau, une feuille de nénuphar, chargée, au haut, d'un lambel, et accostée, au bas, de deux châteaux. L. : *S' Ilygonis de Vico Felconis* (Namur, Nos 258-9, 263).

— *Sohier, fiuz Jourdain* (sans nom de famille), bourgeois de Gand, 1295 (n. st.) : trois feuilles de nénuphar; au lambel de cinq pendants, brochant. L. : *S' Sigeri fili (!) Iordani de Volrestrate* (Chartes des comtes de Flandres).

— *Pieter uter Volderstrate*, bourgeois de Gand, reçoit une rente sur la seigneurie de *Cruijbeke*, 1412 : même écu, mais sans lambel. C. : deux têtes et cols d'aigle, adossés. S. du cq. : deux griffons. L. : *S Pieter vter Volderstraten* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 65, 66).

VOLEIJEN, voir **Vollee**.

Volenspit (Rodolphe), conseiller du comte de la Mark, 1393 : un poulain (*Fiullen, Fohlen*), sautillant (*Dusselderf, Col.*, No 1163).

Volkaert. *Wautir Volkars*, chevalier, caution de la ville de Léau, 1287 : une fasce échiquetée. L. : *S Walteri Wolcart militis* (Léau, No 18).

— Laurent *Volkaerd*, à Anvers, jure fidélité au comte

de Flandre, 1358 : une fasce échiquetée, surmontée à dextre d'un lion léopardé. C. : une tête imberbe, issant d'une cuve. L. : *Sig Laurentii dei Volcaerds* (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 36, fig. 1037).

Volkaert (*Riquaert*), homme de fief du comte de Flandre, au bourg de Bruges, 1411 : un sautoir, accompagné en chef d'un cor de chasse et en pointe d'une coquille. L. : *S Riquaert Volkaert* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 40).

— (Laurent), échevin d'Anvers, 1403, 8, 21, 30 : une fasce échiquetée. Même C. que Laurent, 1358 (Notre-Dame, Anvers, *capsae* 6-10, 11-15; Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1).

— (Jean), tuteur de *Hannekin Baerbesaen* (fils de Jean), déclare que celui-ci tient, du bourg de Bruges, un fief, de 22 mesures, dans la paroisse de Saint-Sauveur, *in eene jeghenode die men heet te Noordvelde*, 1430, le 3 août : un chevron, chargé de trois panelles. S. : un léopard assis, tenant de la gueule la lanière de l'écu. L. : *S Ian* (Fiefs, No 7718).

Volken, voir **Broekhuisen**.

Volker, voir **Volkier**.

Volkerich. *Gumprecht van Fulkerich* reçoit du Brabant une indemnité pour un cheval perdu devant Chaligny, 1364 : une croix échancrée; écusson en cœur, à la fasce. L. : *. . . vmprecht va Folkeric* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1038).

Volckerick. Jean *Volkeric*, échevin de *Temsche* (Tamize), 1413 : une charrue contournée. L. : *S' Ian Volkeryc* (Baron de Maere d'Aertrijke).

— Jérôme *Volkerick*, fils de Jérôme et de damoiselle Anne van *Looven*, laquelle tient, du comte de Flandre, un fief à *Lokeren*, 1611 : une fasce, chargée de trois besants, ou tourteaux, et accompagnée de trois (2, 1) croissants. C. : un croissant (Fiefs, c. 915, l. 6784-6823) (Pl. 36, fig. 1039).

Ce sont bien des besants, ou tourteaux, et non des annelets, comme blasonnent les armoriaux.

— Jean *Volcrich*, homme de Jean van *Siccle* dans sa cour de *Vracene*, 1517 : dans le champ du sceau, un nœud (Sainte-Agnès) (voir **Boëyé**).

Volkier (Jacques) (et *Volker*), homme du comte de Flandre, dans sa seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : un faucon essorant. L. : *. Volkier* (C. C. B., Acquits de Lille, l. 190).

Volkin (Jean), échevin et *cuerer* de la châtellenie de *Furnes*, 1460 : un mouton passant. L. : *. olk* . . (Ibid., l. 95, 96).

Volkout. *Everdey Jhan Volkouts sone van Sente*

Baeys, homme de fief du comte de Flandre, 1333 : trois fermaux ronds, surmontés d'un lambel, et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 36, fig. 1040).

Volcwyn. *Volquyn* (sans autre nom), échevin zu *Bortsch* (Burtscheid, près d'Aix-la-Chapelle), 1377 : un lion, accompagné au canton dextre d'une croissette pattée. L. : . . . el . v l (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 188).

— *Willem Volcwyn*, échevin de *Burtscheid*, 1395 ; *Willem van Layffelt* (Laffeld), échevin de *Boirtscheid*, 1407 : un lion, accompagné en chef à dextre d'une croissette (simple). L. : *S Willem Volcwyns son* (Ibid., N°s 140, 209).

Ce personnage porte donc deux noms différents.

— *Wilhem Volc[k]wyn*, échevin de *Boirtschüt*, 1442, 64 : même écu qu'en 1393, 1407. L. : *S Willem Volcwyn* (Ibid., N°s 226, 239).

Vollee (*Claes de le*), homme de fief du Hainaut, à Hal, 1429 : parti de . . . et de . . . ; à la fasce brochante, chargée d'un écusson de vair ; ledit écusson au chef chargé de trois merlettes. T. : un ange. L. : *S Claes van de Voleyn* (Mons, Domaines de Hal, I).

— (*Jehan de le*) (fils de Josse), même qualité, 1430, 5, à Hal : même écu. T. senestre : un homme sauvage, appuyant sa massue sur l'épaule gauche. L. : *S Ian van der Voleyn* (Ibid., I et II).

— *Claix de le Volleye* (fils de Josse), mambourcq des pauvres de Hal, 1435 : même écu. S. : un léopard lionné et un griffon. L. : *S Claes va der Voleyn* (Ibid., II) (Pl. 36, fig. 1043).

Vollenmer, voir **Volmer**.

Vollezeele. Les échevins de *Folensele*, 1346 : ils excellent pour les mateur et échevins *ons liefs ende ghemints Joncheeren Jacops van Adinghen* (= Enghien) *na de costume ende usage van den dorpe van Folensele* 1351 : un gironné de dix pièces, cinq plaines, alternant de cinq autres, chargées, chacune, d'un semé de croissettes (simples) (**Enghien**). L. : *✠ Sigillo scabinor de Folensele* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2301, A. G. B.).

Vollmarstein. Thierry van *Volmestein*, chevalier, conseiller du comte de la Mark, 1393 : trois feuilles pointues, rangées en pairle, mouvante d'une boule, placée en cœur (Dusseldorf, Col., N° 1163) (Pl. 36, fig. 1042).

GELRE dessine ce meuble de la même façon géométrique que dans les armes de *Rodensteyn* (voir **Romberg**) ; les émaux sont : le champ d'argent, les feuilles de gueules, la boule d'or. Il donne ainsi l'écu de *Herderie van Volmestein*, homme du comte de la Mark. GELRE attribue le même meuble au *Voocht van Bude-*

ric (duché de Clèves), mais y dessine des feuilles arrondies et légèrement pointues ; émaux : le champ d'or, les feuilles de gueules, la boule d'azur. Ce meuble affecte absolument la forme ornementale du perce-neige, telle qu'on l'aperçoit dans le superbe ouvrage : *La plante et ses applications ornementales*, publié sous la direction d'E. GRASSET (Pl. XXXI).

Volmer. *Volmerus in Punt* (sans autre nom), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1347 : une ancre (l'ancre en haut), posée en bande. L. : *✠ S scabini aquensis* (!) (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 137).

— (Gauthier), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1358, 62 : une ancre renversée, posée en bande, et un lambel brochant. L. : *✠ S' Woeter Volmer* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N°s 60, 61, 64).

— *Coen Volneer van Aken* (Aix-la-Chapelle), jadis prisonnier à Bâweiler, sous sire Thomas van Holset ; i. t. : 532 2/3 moutons, 1374 : une ancre renversée, posée en bande. L. : *✠ S Koen Vollenmer* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1041).

— (Arnould), échevin d'Aix-la-Chapelle, 1375, 7 : une ancre renversée, posée en bande. L., 1377 : *S Arnoldi Volmer schabini aquensis* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 72 ; Abb. de Burtscheid, N° 187).

— (*Kuyn, et Coyn*), *meyer des stoels ind dorps zu Burtscheid* (Burtscheid), 1382, 95 : une ancre renversée, posée en bande, accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. L. : *S Kryn Volmar* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 140, 193).

Volmeerbeke. Josse de *Valmerbeke*, homme de fief de la châtellenie de Gand, 1401, 4 : un chevron, chargé d'une étoile et accompagné de dix billettes, trois (2, 1) aux cantons, quatre (1, 2, 1) en pointe. C. : deux plumes (?) (faucilles, escoupes ?) adossées. L. : . . . oes va Valm (Comte Thierry de Limburg-Stirum, C. C. B., Acquis de Lille, I, 116).

L'étoile est à cinq rais.

En 1398, *op sente Andries anond apostels* (le 29 novembre), Jean van den Putte et Nicolas van den Werve, échevins d'Anvers, déclarent que Liévin Leep a cédé, à prix d'argent, à Nicolas van *Winegheem* (Wijneghem), échevin d'Anvers, un sixième de la *gruyt* de cette ville, qu'il avait acquis de Josse van *Valmerbeke* (fils du chevalier Josse), lequel l'avait reçu d'*Enghelen den Moelne*, *sinen oudervader* (Brabant, N° 3986).

— Josse van *Valmerbeke*, même qualité, 1413 : même écu (l'écu seul subsiste) (C. C. B., Acquis de Lille, I, 229).

— Josse van *Valmerbeke*, homme du comte de Flandre, dans la seigneurie de *Ghisene* (Guines), 1420 : même écu, mais, au lieu de l'étoile, une coquille (?). Même C. que Josse, 1401, 4. L. : *Joos van Valmerbeke* (Ibid., I, 190).

Volmeerbeke. Victor, seigneur de *Volmeerbeke*, homme de la Salle d'Ypres, 1472 : même écu, mais le chevron non chargé. C. : . . . L. : S^m Victor heere vā *Volmeerbeke* (Ibid., l. 194).

Le seigneur de WALMERBEQUE : d'or au chevron et dix huit billettes, tout de gueules (CORN. GAILLIARD, *L'Ancheine Noblesse de la Contée de Flandres*).

VOLMERICH (Fünderich?). *Rotgerus de Volmerichheim*, miles, scelle un acte de *Hermannus de Lievendale*, miles, 1370 : une fasce, surmontée à dextre d'une merlette (Dusseldorf, Col., N° 1182).

— *Walborgh*, fille de sire *Rutger van Volmerich* et femme de *Gérard van Alpem*, bâtard, 1402 : même écu, mais sans la merlette. L. : S^m *Walborg van Aldenbrück* (Duss., *Orange-Moers*, N° 31).

Aldenbrück = *Altenbrück*.

VOLMERKEN, voir *Ophoven*.

Volneer, voir *Volmer*.

Volquyn, voir *Volcwyn*.

Volxhem. Renier de *Volchem*, homme de fief de Monseigneur Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, la Folie, Tubize, etc., en sa cour de Saintes, 1450 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées en cœur de deux fleurs de lis, au pied coupé, et en pointe d'un anneau. L. : ✠. *Rinier va Volxsem* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4007) (Pl. 36, fig. 1044).

— (Paul van), feudataire de Simon van Ophem, 1435 ; échevin de Bruxelles, 1452 : une fasce d'hermine ; au franc-quartier chargé de deux faucilles dentelées, affrontées, et en cœur d'une fleur de lis, au pied coupé. C. : un buste barbu, vêtu d'hermine, la tête cercelée. L. 1452 : *S Pavvels va Volcsem* (Chartes des ducs de Brabant, Bruxelles et E. G., l. 353).

VOMEI. Jean van *Womer*, jadis prisonnier à Bâweiler, sous le sire d'Oupeye ; i. t. : 224 moutons, 1374 : une bande, surmontée au canton senestre de trois pals retraites. L. : ✠. *S Iehan de Vomei* (Chartes des ducs de Brabant).

VONDERN (Thierry van), chevalier, 1292 : deux fasces, la 1^{re} de sept losanges, la 2^{de} de cinq. L. : *S domini Teoderici de Wnderen* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 69).

— *Borgardus de Vonderen*, miles (il a un fils Jean), donne quittance à Adolphe, comte de Berg, 1321 : deux fasces, la 1^{re} de cinq losanges, la 2^{de} de quatre. L. : ✠. *S' Bovcardi de Wondres militis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 206).

— *Borchardus van Vonderen* scelle un acte de Henri van Waardhuizen, chevalier, 1381 : neuf (3, 4) losanges. L. : . . . di de *Vondere*. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 437) (Pl. 36, fig. 1043).

GELRE donne à *Deric van Vonderen*, homme du comte de Clèves : d'or à deux fasces, la 1^{re} de cinq losanges de gueules, la 2^{de} de quatre.

VONDERN. *Rubben van den Vonderen*, homme servant de Béatrice Pieters, sa mère, qui tient, du château de Termonde, un fief à Lebbeke, 1430 : trois annelets ; au franc-quartier brochant plain (Fiefs, N° 3911).

Voncken (*Frederika*), femme de Henri Pannekoeck, 1539 : un bélier saillant (*Geld.*).

Vooghd,

Vooght,

} voir **Voocht**.

Voocht. Jean *Voghet*, échevin de Malines, 1314, 3 : une croix, cantonnée de quatre châteaux. L. : ✠. *S' Ians Vogchts* (Malines) (Pl. 36, fig. 1046).

A. VAN DEN EIJNDE représente des tours.

— *Claijs die Voghet* transporte à sire *Willaem van Duvenvoerde* le bien que lui et sa femme possèdent in den ambocht van *Rijswic*, 1338 : une fasce fretée, accompagnée de treize billettes, 7 (4, 3) en chef, 6 (3, 2, 1) en pointe. L. : ✠. *Clas de Voeght* (*Hollande*).

— Barthélemy le *Vooght*, receveur du duc de Bourgogne, à l'Ecluse (Sluijs), 1414 ; conseiller du duc et receveur général de Flandre et d'Artois, 1417, 9 : une trangle vivrée, accompagnée de trois (2, 1) aigles éployées. C. : une aigle (simple) issante, tenant du bec un grelot (et non : un « monde »), suspendu à une lanière. S. : un griffon et un lion. L. : *Berthelmeevs de Vooght* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 33-37, 40, 41, 33-36).

— Pierre de *Vooght* reçoit une rente, sur la seigneurie d'Eijne, pour un religieux au couvent d'*Elsighem* (Elseghem), 1442 : fort endommagé ; on ne voit plus que deux petits chevrons dans le bas de l'écu (Ibid., l. 37, 58).

— (Jacques de), mari de Madeleine, fille de *Lodewijc van Bonem*, laquelle tient, du bourg de Bruges, un fief, de 14 mesures, à *Nieuwerkerke*, 1313, le 15 juin ; Jacques de *Voocht*, écuyer (fils de mer = messire Jacques), père et tuteur de sa fille, *Loijekin*, déclare tenir, du château du comte de Flandre, à Peteghem, un fief dans le métier d'*Oostburch*, paroisse de Saint-Bavon, fief qu'elle a hérité de sa mère, damoiselle Madeleine, fille de Louis van *Boonem* (Bonem), seigneur d'*Appolien*, 1320, 17 septembre : une fasce vivrée, chargée en cœur d'une coquille et accompagnée de trois aigles éployées. Même C. que Barthélemy, 1414-9. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Iacop de Voocht* (Fiefs, N° 8496, et C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 139).

Il avait fait dénombrement de ce fief, pour sa dite femme, fille de Louis van *Boonem*, seigneur de *Happontien*, le 4 mai de la même année ; même sceau (Ibid., l. 139).

Voocht (Mathieu de), échevin de Bruges, 1315 : Mathieu de *Voocht*, tuteur de Hannekin (enfant de Corneille) Claissone, qui tient, du bourg de Bruges, un fief de 10 mesures, à Oostkerke, avec 10 arrières-fiefs, le 8 juin 1315 : deux roses en chef et une couronne en pointe. S. senestre : un griffon. L. : *S Mathe . . . Voocht* (Sainte-Agnès et Fiefs, N° 8385).

— Jacques de *Vooght*, pensionnaire de la ville d'Anvers, 1524, le 27 septembre : trois têtes de roseau, accompagnées au point du chef d'une coquille. L. : *S Iacobi de Voecht* (Fiefs, N° 2427).

— Gilles de *Vooght*, homme du Vieux-Bourg, à Gand, 1539 : un chevron, accompagné de trois trèfles (C. C. B., Acquis de Lille, l. 118) (voir **Saint-Omer, Storm, Vastaert, Velde, Vliegere, Voecht**).

Voorburgh (Jacques), échevin de Rotterdam, 1663 : une épée, posée en fasce, la pointe à senestre, accompagnée de trois (2, 1) huchets. C. : un plumail, sommé d'un écran pointu, ou bonnet, chargé de dix (1, 2, 3, 4) mouchetures d'hermine. L. : *S Iacob Voorbrch* (U.) (voir **Grimbergen**).

Vo[o]rde, Voort, Gossuin de *Vordes*, homme du seigneur de Schendelbeke, 1279 : un lion. La partie dextre de l'écu est cassée (*Ninove*).

— *Johannes de Vorde*, échevin de Bruxelles, 1316, 7 : une bande, chargée de trois maillets. L. : *S Iohannis de Voerde* (Bruxelles, *Cambre et G.*, c. II, N° 203).
L'acte de 1317 le dit *miles*.

— Arnould van der *Vorde*, jadis prisonnier à Basweiler, sous le seigneur de Gaesbeek ; i. t. : 210 moutons, 1374, 8 : écartelé ; au 1^{er}, un sautoir d'hermine, accompagné en chef d'une étoile à cinq rais ; aux 2^e et 3^e, un lion ; au 4^e, un sautoir d'hermine (1). L. : *S Arnoldi d de Vorde* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 36, fig. 1047).

Le sceau de l'acte de 1378 est tombé.

— Pierre van den *Voerde*, prisonnier *illegitimus*, sous le margrave Const. van Ranst ; i. t. : 72 moutons, 1374 : une bande, chargée de trois coquilles, et un lambel brochant. L. : *Sigillum Petri de Voerde* (Ibid.).

— Pierre van den *Vorde*, prisonnier *illegitimus*, sous Robert de Namur ; i. t. : 193 moutons, 1374 : une bande, accostée de six billettes, trois (2, 1) au canton senestre, 3 à dextre, celles-ci rangées en orle. L. : *S Pieter van de Vorde* (Ibid.).

— Henri van den *Voerde*, échevin de Tervueren, 1403 : un sautoir échiqueté. L. : *Hen d Ve . . .* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Meljs van den Voerde* (1), échevin du *Nijenbroeck* (Nieuwbroek), scelle le traité des nobles et des villes

de la Gueldre, 1418 : une fasce échiquetée, de trois tires. L. : *S Melis ten Voerde* (Arnhem, *Rekenkamer*).

Vo[o]rde, Voort, Guillaume, abbé de Saint-Adrien, à Grammont, 1424, 9 : dans le champ du sceau, ogival, l'abbé, assis, sous un dais ; au bas, cet écu : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un fascé ; aux 2^e et 3^e, un lion. L. : *Sigillum Guillelmi d' Voerde abbatiss scilicet Adriani in Geraldii monte* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 403 et 417).

Les chartes ne révèlent pas le nom de ce prélat.

La *Gallia Christiana*, T. v. p. 46, l'appelle : *Guillelmus a Voordis ex clero de Ydeghe genere ortus*. Il fit faire une chasse d'or et d'argent pour les reliques de saint Adrien, avec cette inscription :

Abbas Guillelmus de Vordis cognominatus me fieri fecit M.X. bis C. quater, I ter (= 1423).

Il fit restaurer une partie du couvent et de l'église (Ibid.).

— Jean van der Voorde (fils de Guillaume), homme de fief du comte de Namur (dans sa cour de Winendale ?) : un arc, posé en fasce, encoché d'une flèche, dardée vers le chef. L. : *Jan v d Voo . . .* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

— Nicolas van der Voort, échevin d'Anvers, 1469 : une fasce, chargée d'une étoile à cinq rais, accompagnée en chef de deux fers de moulin et en pointe d'un lion. C. : un lion issant entre un vol (Malines) (Pl. 36, fig. 1048).

— *Johannes dictus van den Voerde* (et *Voirde*), échevin de Bruxelles, 1476, 8 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un sautoir ; aux 2^e et 3^e, un lion. Une étoile à cinq rais brochant en cœur sur le tout. C. : deux cornes de bœuf, garnies, chacune, de trois annelets. S. dextre : un griffon. L. : *S' Jan vā dē Voerde* (Bruxelles et Chartreux, à Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.).

— Georges van de Voorde tient, du seigneur de Caestre, Rumbeke, Bertene et Claerhout, du chef de Claerhout, un fief à Pitthem, 1514 : une force, les pointes en haut (Fiefs, N° 10748).

— Pierre van d' Voorde, tuteur de Josse van Leke (fils de Guillaume), qui tient un fief du château de Furnes, 1514 : d'hermine à la bande. L'écu est cassé au haut à dextre. S. senestre : un griffon (Ibid., c. 887, l. 202-10).

— Philippe van den Voorde, échevin du comte, dans sa *vierschaer* de Vracene et de Saint-Gilles (Waes), 1528 : un oiseau, perché sur une branche, posée en bande en pointe (Sainte-Agnès).

— Albert van der Voert scelle l'acte de partage de Winant Pannekoek et de ses enfants, procréés avec feu Mathilde van der Voert, 1541 ; A. van der Voirdt, *heemraad* en Overbetuwe, 1534 : une fleur de lis et un semé de billettes. Cq. couronné. C. : un buste de femme (*Geld.*).



Fig. 1.



Fig. 2.



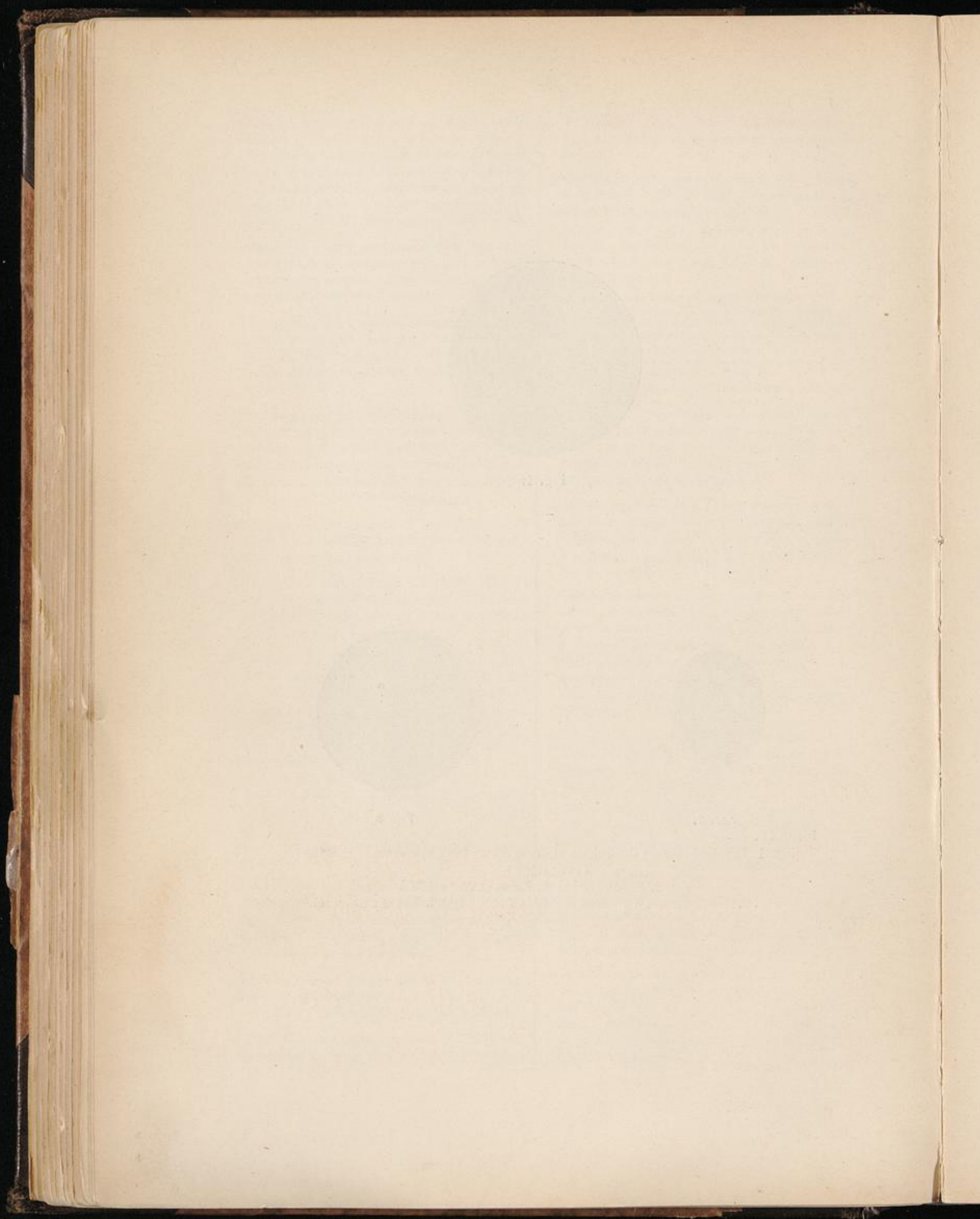
Fig. 3.

Pl. CCIV.

Fig. 1. Les échevins de Craijnhem et de Woluwe (aux armes de Hinnisdael)
(xvii^e siècle).

Fig. 2. Sceau-cachet de Trooz (xviii^e siècle).

Fig. 3. Sceau-cachet d'un membre de la famille Stuckens (xviii^e siècle).



Vo[o]rde, Voort. Arnould van der Voert et Elisabeth van Bronchorst, sa femme, transportent une rente sur un bien à Bemmel, 1377 : une fleur de lis, accostée de six billettes. C. : une femme issante (sirène?) (Ibid.) (Pl. 36, fig. 1049).

— Gérard van der Voort, échevin de Nimègue, 1622 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois étoiles ; au 2^e, une fleur de lis, accompagnée de trois billettes couchées, rangées en fasce, en pointe ; au 3^e, une fleur de lis, accompagnée de trois billettes couchées, rangées en fasce, en chef (!). L. : *S Gerit va der Voort* (G., c. XIV, l. 80) (voir Neve).

Le seigneur de OESTQUERQUE (Oostkerke) : de gueulle à trois croissants d'argent, et crye son nom.

Le seigneur de VOORDE (Voorde) : pareilles (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).

Voorhout. Guillaume, fils bâtard d'Ector de Vuerhoute, écuyer, bailli et receveur de Chaeftinghes (Safftingen) et lieutenant de son dit père, châtelain de ce lieu, 1434 : une fasce et un sautoir engrêlé brochant ; au franc-quartier chargé d'un lion. C. : une boule, soutenant un balai (sans manche). L. : *S Willem vā Voorovt* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 31, 32).

— Hector de Vuerhoute, écuyer, châtelain de Chaeftinghes (Safftingen), reçoit, dudit Guillaume de Vuerhoute, receveur de Chaeftinghes, ses gages comme châtelain, 1437, 8, 9 : mêmes écu et C. T. : deux damoiselles. L. : *S Ector van Veurhoute* (Ibid., l. 31, 32, 278).

Ces gages, qu'il reçoit semestriellement, s'élèvent à 300 livres parisis, par an.

— Adrien van Vuerhout, chevalier, conseiller du duc de Bourgogne et son châtelain de Saeftingen, reçoit, du sous-bailli de ce lieu, 300 livres parisis, pour ses gages annuels, 1370 : mêmes écu, C. et T. L. : *S Hariaen von (!) V. . rhoute* (Ibid., l. 31, 32).

Le seigneur de VUEURHOUTE : d'argent, à deux cottices recotysés (!), en forme de sautoir, de gueulle, à la fesse d'azur sur le tout, et crye son nom (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).

Le 6 février 1463 (date de l'acte), Charles de Bourgogne, comte de Charollais, etc., ordonne à maître Jean Gros, le jeune, son secrétaire et audancier de bailler franchement, sans droits, à Jacques, bastart de Voorhout, escuyer, des lettres patentes, par lesquelles il le nomme panetier (Chartes de l'Audience, c. 10, A. G. B.).

Voornezeele.

Le seigneur de VORMYSELLE : d'argent à l'essequier de douze pièces, de gueulle (CORN. GAILLIARD, L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres).

Le seigneur de VORMYSELLE, au pays de Nevele (Nevele) : de sable au chevron et trois merlettes tout d'argent (Ibid.).

Le seigneur de PULSDONYE : d'argent, à l'essequier de douze pièces de gueulle, au baston d'azur sur le tout et crye : Voermyselle ! Voermyselle ! (Ibid.).

Voorn. Godevaert van Voern, échevin de Lakerveld,

scelle un acte de transport de Gisbert, seigneur de Vianen (son seigneur ?), 1388 : deux colonnes (*zuilen*) en chef et un poisson, posé en fasce, en pointe, accompagnés en cœur d'une étoile. L. : *S Godevert va Voë* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 605).

Voorne. Gérard, seigneur de Voerne et burgrave de Zélande, écuyer, homme du comte de Hollande, etc., 1298 : un léopard lionné. L. : *S Seel Gerart sire de Vor . . .* (Chartes des comtes de Flandre).

GELRE donne au *here van Voerne* : de gueules au léopard lionné d'or, armé d'azur et d'argent, lampassé d'azur. Volet d'or. Couronne de gueules. Sans cimier.

Voorsoorten, voir Viersel.

Voorspoel (Jean van), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Vorsselaer ; i. t. : 76 moutons, 1374, 8 : trois chevrons et une cotice brochant. L. : *S Seghel Ians van Woerspoel* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean van Vorspoel et quatorze autres se portent garants pour le duc de Brabant et de Limbourg, envers le duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour 7000, 5000 et 2500 couronnes de Francs ; trois actes, donnés, à Bruxelles, le 10 décembre 1416 : trois chevrons et un bâton brochant. L. : *S Iohannis de de Vorspoel* (Ibid.).

Voorst. Swederus de Vorste se déclare caution pour l'évêque Jean d'Utrecht, envers le comte de Gueldre, 1295 : trois chevrons. L. : *S Svederi de Vorst fameli* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 30).

— Didericus, dominus de Voerst, miles, et d'autres Gueldrois font une obligation à des juifs, 1347 : trois chevrons (*Geld.*).

— (Sweder, sire de) et de Keppel, scelle un acte de sa mère, Béatrice, dame de Keppel, 1354 : même écu. S. : deux léopards (Ibid.).

— Swederus, dominus de Vorst, miles, obtient, de Charles, empereur des Romains, la permission *ut in opido nostro novo, iuxta castrum nostrum Keppel situato, nundinas annales et forum septimanale . . . perpetuis temporibus habeantur*, et transforme ledit oppidum, qui était alleu, en fief, 1362 : même écu ; il est sommé d'un homme sauvage, sans mas-sue, émergeant. L. : *S Svederi domini de Voerst militis* (Dusseldorf, *Col.*, N° 853).

— Gauthier, seigneur de Vorste, écuyer, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 : même écu. L. : *S Wolteri dñi d' Voerst et Keppel* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

— Diric van Voerst, Ernest van der Horst, Jean Scelling, dit Hillingerbe, et Thierry die Zuere, fils de Henri, ont reçu, de l'évêque d'Utrecht, 3462 florins et 22 plaquettes au profit des prisonniers (*ghe-*

mener *gevangenen*), faits par le sire de *Solmisse* (Solms) dans la guerre contre ledit prélat, sauf de ceux faits contre la ville de Deventer, 1391 : même écu, brisé en chef à senestre d'un tourteau. L. : *S Diric van Voerste* (Utrecht) (voir **Keppel**).

GELRE donne à un *Voorst*, Gueldrois : d'or à trois chevrons de gueules. Capeline de sable. C. : deux cornes de bœuf d'hermine, affrontées. Le nom, effacé, a été retouché par une main plus moderne. Le prénom semble être *Thierry* : *die[der]*.

Voorst (Jean, seigneur de) et de **Keppel**, écuyer, scelle le traité des nobles et des villes de la Gueldre, 1418 : trois chevrons. L. : *Sigillu di Iohan* (Arnhem, *Rekenkamer*).

— *Gherijt van der Voorst, Everts soon*, écuyer, scelle le même traité, 1418 : une croix ancrée. L. : *S Gh* *van d V. erst* (Ibid.).

Voort, voir **Vo[o]rde**.

Voorthuizen, *Henrick van Vorthuijsen*, échevin de Zutphen, 1313 : une bande engrêlée, accompagnée au canton senestre de C. : un lévrier issant entre deux cornes de bœuf. L. : *S Henrick van Vorthusen* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

Vorde, voir **Vo[o]rde**.

Vorden, *Henrick van Voirden*, échevin de Zutphen, 1534 : une croix échiquetée. L. : *Henric van Vorden* (Arnhem, Commanderie de Saint-Jean).

GELRE donne aux *Vorden*, de la Gueldre : d'or à la croix échiquetée d'argent et de sable.

Voren Bruden (Bastin), échevin de Louvain, 1326, 32, 40, 3 : un sautoir échiqueté. L. : 1326 : *S Bastini Vorebrude scab lov* ; 1332-43 : ✠ *S Bastiani Vorenbruden scabini louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4721, A. G. B., et Chartes des ducs de Brabant, N° 584) (voir **Voren, Lizensone**).

Sur le sceau de 1326, l'écu est sommé d'un dragon — contourné — et accosté de deux dragons rampants, affrontés ; sur les sceaux de 1332 à 1343, il est accosté, au bas, de deux oiseaux adossés.

Dans l'*Introduction*, T. I, p. 123, il se lit *Voren Bruden*, et non : *Voren Bruderen*.

Un *Egidius Voren Inghelen* est cité, dans un acte scabinal de Louvain, du 27 février 1335 (n. st.) (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

Voren Lizensone, voir **Lise**.

Les noms de : *Voren Bruden*, *Voren Inghelen* et *Voren Lizensone* signifient : fils de dame (*orouwen*) *Brude*, fils de dame Angèle et fils de dame Elisabeth.

Voroux (?) *Libiert de Vorous*, esquetin delle halte court et justiche delle petite ville de Huy, 1407 : un chevron ; au franc-quartier tiercé en fasce, les deux pièces supérieures de vair, la 3^e de . . . plain. L. : ✱ *Libier de Vorous* (M. de Bonbecase) (comp. les armes de **Waroux**) (voir **Voren Lizensone**).

VORSPOEL, voir **Voorspoel**.

Vorssel, voir **Meersch**.

Vorsselaer, voir **Rotselaer, Schat, Werve**.

Vorst (*Mathijs de le*), homme de fief de la cour de Termonde, 1425, 7 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, un lion ; aux 2^e et 3^e, trois annelets. L'écu posé sur une aigle. L. : *S T . . . van de rst* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).

Le prénom gravé sur le sceau est probablement : *Thys*, diminutif de *Mathijs*.

— (Engelbert van der), chevalier, seigneur de *Loon-beecke*, fait dénombrement de cette seigneurie et d'autres fiefs, relevant du duché de Brabant, chargés de diverses rentes, au profit de feu damoiselle Barbe van der Vorst, actuellement de damoiseau Gilles van *Beaefelt* (Blaesveld ?), seigneur de *Lijmale* (Limal), puis : des héritiers de damoiselle Elisabeth van der Vorst, femme de damoiseau François van *Bruhesen* (Bruheze), de damoiselle Mathilde van der Vorst, de maître Roland van *Waelhem*, etc., 1550, le 20 octobre : cinq annelets, rangés en croix, accompagnés en chef de deux oiseaux affrontés, perchés, chacun, sur une petite branche sèche, la 1^{re} posée en barre, la 2^{de} en bande. Cq. couronné. C. : un oiseau entre un vol. L. : *S Eng . lberti er Vo* (Av. et dén., N° 5645).

— (Josse van der), échevin de Bruxelles, 1579, 87 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, cinq annelets, rangés en croix, accompagnés en chef de deux oiseaux affrontés, perchés, chacun, sur une petite branche sèche ; aux 2^e et 3^e, trois maillets penchés. L'écu muni d'une bordure componée. Cq. couronné. C. : un oiseau, perché sur une branche sèche, entre un vol. L. : *S loost va Vorst* (Bruxelles, et Chartreux, à Bruxelles, c. 9 et 4107, A. G. B.).

Les actes de 1587 le disent *Joncker[e]* et seigneur de *Vroonhoven* (Vroenhoven).

— (Charles van der), échevin de Bruxelles, 1603 ; damoiseau Charles van der Vorst, licencié-ès-droits, même qualité, 1603 : cinq annelets, rangés en croix, accompagnés, en chef, de deux oiseaux affrontés, perchés, chacun, sur une petite branche sèche ; l'écu chargé d'une bordure engrêlée. Cq. couronné. C. : un oiseau. L. : *S Carolus van der Vorst* (Greffes scabinaux, Mélanges, A. G. B., et Chartreux de Bruxelles, Etabl. relig., c. 4106, A. G. B.) (voir **Forst, Meijers, Ry**).

Vorstenberg, voir **Wolf**.

Vorsterman (Jean-Antoine), curé de *Bingelraede* (Bingelrade), évêché de Ruremonde, province de Limbourg, district de Fauquemont, juridiction d'*Oirsbeeck* (Oirsbeek), remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à sa cure, 1787,

les 17 et 23 avril : parti ; au 1^{er}, d'azur à trois trèfles ; au 2^d, d'azur à un sablier, enclos d'un récipient rectangulaire. L'écu dans un cartouche. Cq. sans C. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46375).

Vorsthuijs (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1496, 7, 1511 : trois écureuils ; au franc-quartier brochant, chargé d'une croix, surchargée en cœur d'une porte. C. : un homme barbu issant, tenant une banderole (E. G., l. 357).

— (Daniel), franc-allentier, à Hal, 1508 (n. st.) : trois portes ; au franc-quartier brochant chargé d'une croix. S. senestre : un aigle. L. : *S Daniel Vorsthuys* (Abb. de Wauthier-Braine, c. 4008) (Pl. 36, fig. 1030).

Vorstman (Jean), échevin de Tervueren, 1364, 8 : une pignate. L. : *S Ian Vorstman* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, G., c. XVIII, l. 106, G., c. XX, l. 95).

Vos, *Everwinus, miles, dictus Wlpes*, échevin de Bruxelles, 1267, au mois de mai : dans le champ du sceau, un renard sautillant. L. : *S Evercoii VVl-pis (Cambre)*.

— (Thierry de), chevalier, échevin du Franc de Bruges, 1295 : un renard sautillant (*Oost-Eecloo*).

— (Godefroid), échevin de Malines, 1317, 25 : dans le champ du sceau un renard passant, regardant, ravissant un coq. Le sceau porte : *Vlipes* (Elsegem et Malines).

— *Ludovicus dictus Vulpes*, échevin de Louvain, 1319, 20, 1 : trois pals ; au chef chargé à dextre d'un fermail rond. L. : *S Lvdovici Wlpes scablov* (Malines, Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Saint-Pierre, c. I. A. G. B.).

— (Thieris li), homme de fief du comte de Flandre, 1329 : un renard passant. L. : *S . . . iederic de Vos* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1491).

— *Walters li Vos, de Ste Katerine*, homme de fief du comte de Flandre, 1329, à Bruges : même écu. L. : *Walteri Vos f dni Walteri* (Ibid.).

— *Willames li Vos, homme fievot de tres noble et puissant damisselle no chiere et amee damisselle me damisselle Beatrix de Louvain, damisselle de Harstal* (Herstal) *et de Gazebecque* (Gaesbeek) (elle donne un acte en faveur de l'abbaye de la Cambre), 1335, le 20 avril (v. st.) : une étoile à cinq rais, au point du chef, surmontée d'un lambel à quatre pendants. L. : *S Willem de Vos [va B.] (Cambre)*.

— (Gérolphe de), échevin de damoiselle de Tronchiennes et de son mari, Jean van Artevelde, 1347 :

dans le champ du sceau, un renard passant, surmonté d'une étoile (Elsegem).

Vos (*Henry le*), *castelains de Morlanweis* (Morlanwelz), homme de fief de l'abbaye de Bonne-Espérance, 1353 : une fasce, palée de six pièces, surmontée à dextre d'un lion léopardé. L. : *S H . . . e . . . Vos* (Mons, Abb. de Bonne-Espérance) (Pl. 37, fig. 1033).

— (Baudouin de), homme de fief du comte de Flandre, 1355 : diapré à la bande, chargée de trois lions léopardés. L'écu, sommé d'une tête de léopard, accosté de deux lions assis, adossés. L. : *S Baldwin Vos* (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 37, fig. 1031).

Le seigneur d'USSELGHEM (Ousselghem) : d'argent à la bande de sable sargé de trois lions d'or ; leur surnom fut de Vos (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*).

— *Henric de Vos* reçoit, du Brabant, pour lui et ses compagnons, un acompte de 40 vieux écus, pour leurs services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1357, 24 avril ; *Heinrec de Vos van Baren* et *Alaert van Baren* (ne scelle pas) reçoivent, du Brabant, 160 vieux écus, pour leurs services, pertes et frais dans ladite guerre, 1357, 22 juillet : une fleur de lis, accostée en chef de deux croisettes poténées. L. : *S . . . di Vos*. (Chartes des ducs de Brabant, N° 998, 1283) (Pl. 37, fig. 1036).

— (Pierre die), tenancier du *brief* d'Artois, *van mins heren lijf neere van Vlanderen*, 1361 : un renard, passant à senestre (Saint-Bavon, Fonds de Lokeren).

— (Guillaume die), bourgeois de Louvain, reçoit, du Brabant, 1044 moutons que lui devait sire Waleran de Fauquemont, seigneur de *Borne* et de *Zittart*, 1363 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois fleurs de lis (complètes). L. : *S Willem de Vos* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1843) (Pl. 37, fig. 1032).

— *Jean Voys van Seyne*, parent (*neeve*) de *Robyn van Bicken*, 1366 : une bande échiquetée. C. : un renard en arrêt entre un vol. L. : *S Iohanis* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 789) (voir **Vois**).

— (Henri de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 118 moutons, 1374 : un renard naissant, sans queue. L. : *Sigille Henrici dicti Vos* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Pierre de), chevalier, *her Heinrec bastaert sono was her Heinrecs van Vlaenderen*, jadis prisonnier illec, sous le sire de Contrecoeur ; i. t. : 82 moutons, 1374 : plain ; au franc-quartier chargé d'un lion couronné et d'une cotice brochant. L. : *S Pieter de Voos* (Ibid.).

Vos (*Willelmus dictus*), échevin de Louvain, 1379 (n. st.) : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé. L. : *✠ S' Willi Vos scabini lovaine . (1) (Cambre)*.

— (Jean de), fils de sire Baudouin, reçoit une rente sur le tonlieu de Damme, 1384 : une bande, chargée de trois lions léopardés et accompagnée au canton senestre d'une étoile à cinq rais. C. : un vol issant d'une cuve (d'hermine?). L. : *... de Vos* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 280).

— (*Jehan le*), échevin de Ninove, 1408 : trois étoiles, 1 en chef à senestre, 1 au flanc senestre, 1 en pointe; au franc-quartier chargé d'un renard passant. L. : *... de Vos* (Ibid., l. 222).

L'écu étant ébréché à dextre, sous le franc-quartier et au milieu de la partie supérieure, il n'est pas impossible qu'il se soit trouvé encore une étoile à cette place, et qu'il faille blasonner : six (3, 2, 1) étoiles, au franc-quartier brochant.

— *Willem Voss*, juge dans la Duffel, pour le duc de Juliers et de Gueldre, 1409 : un lion et un semé de billettes. L. : *S' Willem Vos* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 681).

— *Pierre die Vosse*, échevin de Heusden (Brabant), 1413 : un échiqueté; au franc-quartier chargé d'un renard sautillant (Malines).

— (Gilles de), échevin de *Lombardije*, 1414 : un renard en arrêt, accompagné de deux ... (roses?), 1 en chef, 1 en pointe. L. : *... de Vos* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 131).

— (Baudouin de), chevalier, seigneur de Lovendeghem, homme de fief du château de Gand, 1415, le 16 novembre : une bande, chargée de trois lions léopardés; au lambel brochant. C. : un vol. S. du eq. : deux cygnes. L. : *... vi* (Arch. de l'Etat, à Gand, *Varia*).

— (Baudouin de), chevalier, reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1416, 21, 3 : une bande, chargée de trois lions léopardés. C. : un vol. S. : deux cygnes. L. : *S' Baldvini Vos mili* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 376).

— (Pierre de), bailli et receveur de *Lodewijc van Mullem*, qui tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, le fief dit *de Sacht*, à *Oetighem* (Ooteghem), comprenant 6 bonniers de terres, des rentes, un bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde goet ende boete*), 1420, le 7 juin : un renard en arrêt, surmonté à senestre d'un croissant. L. : *... eter* (Fiefs, N° 9932).

— (Jean de), bourgeois de Bruges, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief dans la paroisse de Saint-Gilles, à Bruges, 1421, le 24 avril (v. st.) : un

lion (l'épaule chargée d'une étoile?). T. : un ange agenouillé. L. : *S Ian de Vos* (Ibid., N° 7703).

Vos (Jacques le), échevin de Zele, 1423 : une lettre p, accompagnée au flanc dextre d'une petite flèche, posée en pal. L. : *... Vos* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 70, 71).

— (Josse de), fils de Guillaume, déclare, en qualité de tuteur, que son enfant, *Villekin*, tient, du bourg de Bruges, un fief de 11 mesures, avec six arrière-fiefs, au métier d'Oostburg, paroisse de *Sconendijke* (Schoondijke), 1430, le 1^{er} juin; Josse de Vos déclare tenir, lui-même, dudit bourg, un fief de 2 lignes de terre, à *Scoondike* (Schoondijke), avec quatorze arrière-fiefs, d'une étendue totale de 62 mesures, 1430, le 1^{er} juin : un sautoir, chargé de cinq coquilles et accompagné en chef d'un renard passant. L. : *S Ios de* (Fiefs, N°s 8310, 8827).

— (Baudouin de), seigneur de *Lovendegheem*, déclare que sa femme, *vrauwe Jacquemine van Grijsperre* (Grijsperre), tient, du bourg de Bruges, un fief, de 20 1/2 mesures, à Moerkerke, 1430, le 18 juin : écu cassé. C. : un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Baldvini Vos* (Ibid., N° 8437).

— (Bernard de) déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 63 mesures, avec vingt arrière-fiefs (d'une étendue totale de 173 mesures), à Aardenburg, 1430, le 3 août : de ... , au chef de ... , et au lion brochant. T. : un ange. L. : *S Bernaert de Vos* (Ibid., N° 7589).

— (Philippe de), mambour de sa mère, Elisabeth van *Calkine* (Calcken) (fille de sire Seger), qui tient, du château de Termonde, un fief à Wetteren et à Calcken, avec le droit d'y nommer un bailli et trois échevins, 1430 : une bande, chargée de trois lions et accompagnée au canton senestre d'une merlette, posée en bande. C. cassé. S. senestre : un aigle. Le reste du sceau est cassé (Ibid., N° 4523).

— *Pierre die Vosse*, échevin de Heusden (Brabant), 1434 : un échiqueté; au franc-quartier chargé d'un renard passant, ou élané (Malines).

— (Henri), échevin du banc de *Slusen* (Sluse), 1447 : une plume d'autruche, accostée de deux roses, aux flancs. L. : *... Voos* (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (*Jacques le*), homme de fief du duc de Bourgogne, au bourg de Bruges, 1449 : un lion. C. : une hure et col de sanglier d'hermine. L. : *S Iacob de Vos* (Fiefs, N° 8464).

— (Jean de), seigneur de Lovendeghem et de Somergem, constituée, à Jacques Boudins, une nouvelle rente sur Somergem, 1456 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande, chargée de trois lions; aux 2^e et 3^e, un chevron. C. : un vol. S. : deux léopards lionnés. L. : *S Ioh* (Ibid., N° 3307).



Fig. 1.



Fig. 2.

Pl. CCV.

Fig. 1. Godefroid von Meschede (1286).
Fig. 2. Antoine von Ense (1298).

Vos (Jean de), écuyer, seigneur de *Pollaer* (Pollaere), avait, avec messire Pierre, seigneur de Goux et de Wedergrate (en français Contrecœur), chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, procès au sujet de la moitié d'un moulin à *Pollaer*. Goux prétendait qu'elle lui compétait, par indivis, comme feu dame Marie de *Cilly* (Silly), dame *daxelle* (d'Axel) et de Wedergrate, l'avait possédée et qu'il l'avait reçue, de Jean de *Scoonhove* (Schoonhoven), hoir de cette dame. Le seigneur de *Pollaer* alléguait que, du temps où messire Pierre, seigneur de Roubaix, possédait Wedergrate, il avait acheté, de lui, la moitié de ce moulin.

Par lettres patentes, du 28 avril 1438, données à Gand, Philippe, duc de Bourgogne, fait savoir que les deux adversaires ont présenté, ce même jour, à l'amiable, un accord, en vertu duquel le seigneur de Goux jouira, à l'avenir, paisiblement de la moitié dudit moulin, par indivis avec le seigneur de *Pollaer*, et que, par contre, celui-ci n'aura rien à lui payer du chef d'arrérages. Cet accord a été présenté au Grand Conseil du duc (Chartes de l'Audience, c. 6, A. G. B.).

— (Gilles *die*), échevin de Louvain, 1469 (n. st.), 69, 70, 7 (n. st.), 97, 8 : un sautoir engrêlé, chargé en cœur d'une feuille de tilleul, renversée, sans tige. L. : *S Egidij Vos scabini louaniensis* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1477 : six (3, 2, 1) tourteaux; au chef plain. S. : deux aigles regardants. L. : *S Arnoldi Vos* (!) (Abb. de Saint-Trond, c. 8).

— (Arnould), échevin de Saint-Trond, 1477, 81 : même écu, S. senestre : un aigle. L. : *S Arnoldi Vos scabini sancti Trudois* (Ibid., c. 6, 8, 10) (Pl. 37, fig. 1053).

Voici, d'après l'armorial manuscrit de Saint-Trond, les émaux de ce blason (*Vossch*!) : champ d'or, tourteaux de gueules, chef de sable. On y trouve aussi les armes de *Vossius* : fascé de gueules et d'or; au chef parti; au 1^{er}, d'or plain; au 2^e, d'argent à trois losanges de gueules, rangés en fasce; ou bien, peut-être : d'or à trois fascés de gueules; au franc-canton senestre d'argent à trois losanges, accolés en fasce.

Il y a lieu de remarquer que, dans ledit armorial, les armes de *Vossch* sont à neuf (4, 3, 2) tourteaux.

— (Jean *le*), rentier du duc de Bourgogne, etc., à Hannut, 1484 : un renard passant, accompagné en chef d'une rose, en pointe d'un marteau et au canton senestre d'un petit maillet penché. L. : *S Iehan le Vos* (C. C. B., c. 36).

— (Jean *le*), receveur de Jodoigne, scelle pour Guillaume Maillelier, qui tient, du Brabant, un fief *illec*, 1496 : un renard passant, accompagné en pointe d'un marteau (Av. et dén., N° 2726).

— (*Adriaene* de) remet à *edelen ende wijzen Joncheere*

Jacop van Thienes (Thiennes), *gheseit van Caestre* (Caestre), *sciltcnape, heere van Rumbeke ende Claerhout*, etc., haut-bailli de Courtrai, le dénombrement d'un fief, mouvant de la seigneurie de Rumbeke, fief appelé *tleen ten Oucken bussche*, sis à Rumbeke et comprenant 33 mesures de terres (contiguës, entre autres, au bien d'Olivier van der Gracht), une rente, un bailli (qui emprunte des échevins du suzerain) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaerde goet ende de boeten*), à charge de remettre, au seigneur de Rumbeke, annuellement, à la Pentecôte, *inde hoochmesse*, une paire de gants, 1502, le 17 avril (v. st.) : un renard passant. L. : *S Adriaen . . . s* (Fiefs, N° 2000).

Vos. François *die Voss van Steenwijck*, juge à Arnhem, 1509 : parti; au 1^{er}, cinq cotices en barre et une bordure, chargée de huit besants ou tourteaux; au 2^d, une fasce crénelée. C. : une aigle issante (*Geld.*) (Pl. 37, fig. 1054).

— (Pierre de), mari d'Elisabeth van *Masseme[n]*, tient, du château de Termonde, un fief à Gand, rue Saint-Liévin, *tusschen de Vijfwintgaten ende de Keijzerspoorte*, 1514 (n. st.) : un p sur le pied duquel broche un v, couché, l'ouverture à senestre, ledit p accompagné de trois annelets, 1 en chef à dextre, 2 à senestre, rangés en pal, et en pointe d'une étoile. S. senestre : un renard, ravissant un coq (Fiefs, N° 3675) (Pl. 1^a, fig. LXXXIX).

— (Guillaume de), échevin d'Anvers, 1515 : un renard sautillant. C. : un renard issant (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, 1).

— (Liévin de), fils de Jean, déclare tenir d'*eerbaren ende wijzen Vincent van Looode, filius Karels*, du chef de la femme de ce dernier, *Joncvr. Katheline sbels* (Belle), un fief, de 3 1/2 bonniers, avec une rente seigneuriale, fief sis dans la paroisse de *Maechline* (Machelen) et ressortissant au comte de Flandre, par l'intermédiaire de la châtellenie de Courtrai et de la cour de Thielt, 1514, le 4 mai : un lion. L. : *S Lievin de V. .* (Fiefs, N° 1775).

— (Pierre de), fils de Jacques, déclare tenir du bourg de Bruges, un fief, sis sous l'échevinage de Bruges, hors la porte de Saint-Léonard, dans la paroisse de Saint-Gilles, et aboutissant aux biens d'Antoinette, fille de Georges Metteneije, de damoiselle Adrienne sros (de Vos), veuve de Donat de Moor, etc., 1515, le 1^{er} juin; il déclare tenir, dudit bourg, un fief, sis dans la paroisse de Sainte-Croix, hors Bruges, 1515, le 6 juin; tient, du même bourg, une rente, dite de *Ruice Rente*, sur des biens au métier de Lisseweghe, dans les paroisses de *Heijs* (Heijst) et de *Knocken* (Knocke), au lieu dit *Luegenhoucke*, 1515, le 6 juin; tient, du même bourg, un fief *bijder stede van Ardemburch* (Aardenburg), dans la paroisse de

Saint-Bavon, 1313, le 26 juin : un lion. C. : une hure et col de sanglier d'hermine. L. : *S Petri de Vos f Jacobi* (Fiefs, Nos 7792, 7793, 8219, 7624).

Vos (*Hughes le*), receveur de Jodoigne, 1314 (n. st.), 23, 8, 9 : homme de la cour féodale dite de *Voslar* (Vorselaer), jugeant à Jodoigne et aux alentours, 1333, le 13 juin : un renard passant, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . *Hug . . . le Vos* (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3176-9, A. G. B., et Arch. de l'Etat, à Hasselt, seigneurie de Heers).

— (*Hughes le*), receveur du Roi Catholique, à Jodoigne, 1317 : dit sceller de son propre sceau : un renard passant, accompagné de deux roses, 1 en chef, 1 en pointe. L. : . . . *tonis le Vo* (C. G. B., c. 36).

— (*Bernard le*), prêtre, alleutier de l'empereur, scelle des actes de *Hughes le Vos*, receveur de l'empereur, à Jodoigne, 1324, 3, 8, 9 : un renard passant, contourné. L. : *S Bernard le Vos* (*Heijlisse* et Abb. de la Ramée, loc. cit., c. 3176-7) (voir **Cabo**).

Bernard était prêtre, ainsi que le prouvent quelques actes de 1324, 5, 9.

— (*Jean de*), fils de Jean, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, un fief dans le polder de *Nieuotene* (Nieuw-Otene), au métier d'Axel, fief dont il remet le dénombrement au *eerweerden ende wijsen Daneel de Stoppeleere*, 1337, le 10 août : trois (2, 1) renards élanés. C. : un renard issant entre un vol. L. : *S Ian de Vo* (Fiefs, N° 2321 bis).

— *Mathieu Voss, schepen des edelen, vromen ende waelgeboren Joncker Jans van Oijenbrugge, alias Coelhem, here tot Gorssem, enz., in zijnder bank tot Gorssem*, 1344 : M. *Vos*, échevin de sire Jean van Oijenbrugge, seigneur de Duras, Gorssum, etc., 1349 : un compas (B. R., C. G., portef. 1949, et Ord.).

— (*Philippe le*), alleutier, scelle des actes du receveur de Jodoigne, 1348, 32, 3, 6 : un renard passant à senestre, accompagné au point du chef d'une étoile. L. : *S Phelippe le Vos* (Abb. de la Ramée, loc. cit., c. 3177-8).

— *Franciscus Foss, regiae ac insignis ecclesiae Beatae Mariae semper virginis, urbis aquensis, leodiensis diocesis, decanus ac collegiatae ecclesiae Monasterii Eiffliae praepositus*, conseiller de l'archevêque et électeur de Cologne et du prince de Juliers, de Clèves et de Berg, 1389 : trois bandes. Cq. couronné. C. : un renard assis. Sans L. (petit cachet ovale) (Abb. de Saint-Trond, c. 13).

— (*Nicolas de*), échevin de Malines, 1604-6, 10, 4, 3, 21 : un renard, gravissant un mont, mouvant du bord dextre, accompagné de trois molettes, rangées en chef. L. : ✠ *Si sca Nicolai de Vos* (Malines).

Vos (*Pierre de*) reçoit, du receveur du comte de Flandre, pour sa cour d'Oostburch, 12 livres parisis, *ter cause van eenen blocke bij mij ghemaeet . . . , omme de ghevanghene misdooenders . . . daermede te bewaerne, naer costume*, et qu'il avait fourni à l'écoute d'Oostburch, 1 . . . : une bande, chargée de trois fleurs de lis, accompagnée au canton senestre d'un renard élané. L. : *Sigillu Pieter de Vos* (C. G. B., Acquis de Lille, l. 132).

— (*Corneille de*), échevin d'Anvers, xvi^e siècle : un renard sautillant, C. : une tête et col de renard. L. : *S Cornelii de Vos* (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 1) (voir **Blijdensteijn**, **Borreman**, **Damman**, **Donck**, **Dop**, **Eyneburg**, **Gymnich**, **Cabo**, **Cru[ij]p[e]lant[s]**, **Mecheleere**, **Scatteman**, **SVIEVENGHEM**, **Trazegnies**, **Vriend**, **Westrum**, **Woelmont**).

Vosberge (*Maitre Adrien van den*), homme de fief de Charles-Quint, en Brabant, 1532 (n. st.) : trois tours. C. : un renard en arrêt. L. : *S Adriani [Valtin?] de Vosberch* (Couvent des Célestins à Héverlé, Etabl. relig., c. 4698, A. G. B.).

VOSHOLE (*Arnould van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Diest ; i. t. : 33 moutons, 1374 : plain ; au franc-quartier chargé d'une étoile et d'une bordure (simple). L. : . . . *Art van Woshol* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1037) (voir **Udekem**).

Vossel, voir **Boc**.

Vossem (*Gauthier van*), homme du comte de Juliers, scelle un acte d'Arnould Hagedorn, dit Snoec, 1323 : une fleur de lis, accompagnée en chef à dextre d'un petit cerf saillant. L. : ✠ *S' Wolteri de Vossheym milt* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 308) (Pl. 37, fig. 1038).

— *Gauthier van Vossem*, chevalier, homme de fief du comte de Gueldre, 1338 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Wolteri de Voss . . m mil'i (!)* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

— *Henricus Romblyan de Voshem* scelle un acte de l'archevêque de Cologne, 1364 : une fleur de lis. L. : ✠ *S' Henri . . . ellani de Vossem* (Dusseldorf, *Col.*, N° 839).

— *Petrus dictus de Vossem*, échevin de Louvain, 1378 : un chien braque, colleté, bouclé, assis, accompagné au canton senestre d'un maillet penché. L. : ✠ *S Petri de Vossem scabi lovainen (!)* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Petrus dictus de Voshem*, échevin de Louvain, 1379 (n. st.) : un chien braque, colleté, bouclé, assis, accompagné au canton senestre d'un maillet penché. L. : . . *Petri de Voss . . scabi lova . . . (Cambre)*.

Vossem. *Henrich Rumblian van Vussem, ridder*, déclare avoir reçu du duc le remboursement de 100 vieux écus, pour dégager (*loijssen*) *zijn huijs tot Ghelren* et des rentes, 1382 : une fleur de lis. L. : *S' Henrici em milit' (Arnhem, Rekenkamer).*

— *Gerlach van Vossem* déclare que sire Arnould, seigneur de Wachtendonck, l'a indemnisé, du chef de pertes, de rançon, de prison, *als ich op den Peel nederlach ende gevangen waert, dair oich voele (!) andere goiden luden neder lagen*, 1404, *des sonnendaighe te halfvast* : une fleur de lis. L. : *er-lo . . (!) . . . Vossem (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 221).*

— *Gerloch van Vossem*, écuyer, scelle un acte du chapitre de Clèves, 1403; homme du comte de Clèves, 1410, 3; drossard de Clèves, 1417; homme du duc de Clèves, 1418 : une fleur de lis. C. : une tête et col de cerf. L. : *S' Gherleich van Voessem (Dusse dorf, Clèves-Mark, Nos 302, 634, 670, 746, 736).*

Il est appelé aussi : *Gerlach van Voishem* (et *Vossem*). GELRE donne à un *Sander van Vossem*, Gueldrois : de gueules au cerf d'argent saillant. C. : une tête et col de cerf d'argent, terminé en violet. Ne faudrait-il pas lire : *Sander van Issum* (voir *Issum*)?

— (*Andreas de*), échevin de Louvain, 1432, 4 : un chien braque assis, accompagné au canton senestre d'un maillet penché. L. : *S' Andree de scabini lovan (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).*

— (*Jean van*) (= Frésin), un des tuteurs des orphelins de Nicolas Koene, qui tiennent, du château de Termonde, un fief à Denderbelle, 1440 : d'hermine à deux fasces; au franc-quartier chargé de trois roses. T. : un ange (Fiefs, N° 3618).

— *Daniel van Vossem*, échevin de Louvain, 1536 : une hache. L. : *S Dan van Vossem s l (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir Cleijmans).*

Vounck (F.), chanoine et trésorier de l'église Saint-Pierre, à Louvain, 1787 : parti; au 1^{er}, d'or à l'aigle, surmontée d'une couronne; au 2^d, coupé; a, trois losanges de gueules, accolés en fasce et touchant à tous les bords du champ; b, de gueules au triangle renversé. C. : une tête et col d'aigle. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46360).

Vouchsfeldt (. . . de), lieutenant et auditeur, scelle un grand nombre de sentences de cours martiales, concernant des soldats du régiment impérial et royal « baron Bettendorff », 1722-27, à Palerme : une tête d'oiseau, au col allongé, issant de la pointe. C. : le meuble de l'écu entre deux cornes de bœuf, munies, chacune, d'une embouchure. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Vraets, voir **VLIENDERBEKE**.

Vranckaerts (Albert), échevin de Léau, 1650 : un coudre de charrue, contourné, la pointe en bas, accompagné de trois roses, rangées en chef. L. : *S Albrecht Vranckaert (!) (Heijlisse) (voir Vranckart).*

Vranckart (Jean), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1610, à Hal : trois roses. T. senestre : un homme sauvage, sans massue. L'écu attaché à une lanterne. L. : *S Iehan aert (Greffes scabinaux, Hal) (voir Vranckaerts).*

Vrancke (Gérard), arbitre entre Arnould van Cleve et consorts et le duc de Gueldre, 1400 : une fasce échancrée, à pointes allongées, pommetées. L. : . *Ghe (Arnhem, Rekenkamer, N° 797) (Pl. 37, fig. 1039).*

— (*Jean*), maître de la cour du monastère de Saint-Trond, illec, 1483 : un lion (Abb. de Saint-Trond, c. 6) (voir **Vrancken**).

Vrancken (*Weyne*), échevin de damoiseau Charles van der Rivieren, seigneur de *Borcheer* (Heers) et et de Hermalle, dans sa cour censale de *Cleijngelmen* (Petit-Jamaine), 1443 : un lion. L. : . *Waiins Vranck . . (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).*

— (*Robert*), tenancier de Renier van *Briede* (Bree), prévôt de Saint-Trond, dans sa cour d'Emmeren, sous Houppertingen, 1451; tenancier de l'abbé de Saint-Trond, dans sa cour dite *Proefshof*, à Engelmanshoven, 1453 : un lion, accompagné en pointe à dextre d'une rose (Abb. de Saint-Trond, c. 10 et 9).

L'armorial manuscrit de Saint-Trond donne ces deux blasons : I, *Franchen* : de gueules au lion d'argent. II, *Vrancken* : parti; au 1^{er}, d'or au lion de sable, lampassé de gueules; au 2^d, une fleur de lis, entre deux demi-fleurs de lis, la 1^{re} défailante à dextre, la 2^{de} défailante à senestre, mouvant toutes deux des bords du champ, rangées en barre.

— (*Thierry*), tenancier juré de damoiselle *Juete Tselichs* (Zelichs), veuve d'Arnould Bruninx, dans la cour censale de celle-ci à Brusthem, 1468 : un lion. L. : . *Dieric ken (Ibid., c. 9).*

— (*Wijnen*), échevin du banc de Gelinden, 1470 : un lion, l'épaule chargée de . . . (Ibid., c. 10).

— (*Jean*), maître du couvent de Saint-Trond, dans la cour censale de celui-ci, à *Groot Ghelmen* (Grand-Jamaine), 1483 : un lion. L. : *Segel Ian Vranck (Ibid., c. 8).*

— (*Jean*), tenancier des R. R. S. S. de la mense de Liège, dans leur cour censale d'Aelst, 1488 : dans le champ du sceau, une épée, accostée de deux étoiles (Ibid., c. 1).

Vrancken (*Vrancke*), échevin de l'église Saint-Barthélemy, de Liège, dans sa cour de Berlingen, 1493 : un lion. L. : *Vranc Vrancken* (Ibid., c. 9).

— (Thierry), tenancier, à Brusthem, dans la cour censale de damoiseau Rasse van der Borch, et dans celle de *van der Biest*, 1496 : un lion. L. : *Dieric* en (Abb. d'Orient, c. 2, A. G. B.).

— (*Rutcherus*), prévôt du monastère de Saint-Trond, 1533 : dans le champ du sceau, ogival, un saint Trond ; dans le bas, un écu au lion. L. : *Fracke . ppositi s Trudo* . . . (Abb. de Saint-Trond).

— (Jacques), échevin du comté de Heers, 1627, 34, 40 (qualité maître en 1634 et 1640) : un lion. C. : un lion issant. L. : *Iacop Vrancken* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Surpele, Vrancke**).

VrANKENHOVEN (Guillaume van) reçoit, du Brabant, pour lui-même et des tiers, des indemnités pour ses frais et pertes dans la guerre de Flandre, 1357, 8, 60 : plain ; au chef diapré, chargé d'un lambel. L'écu entouré de trois chiens braques, 1 le sommant, passant à senestre, deux, sautillants, affrontés. L. : *S' Wilhelmi de Vranckenhoven* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 985, 994, 1646, 1717).

Il scelle, pour *Gobbel van Lomaer* (Lohmar), chevalier, et *Bruse*, ses compagnons, une quittance, relative à un acompte de 84 1/4 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1357, le 23 avril, à Bruxelles ; scelle, pour *Arnould van Bredenbeemt* (Breitenbend) une quittance relative à un acompte de 168 vieux écus, 1357, le 4 mars (v. st.).

reçoit, lui-même, 350 1/2 vieux écus (quittance finale), *van allen zaken, cost, scade ende certiese*, 1358, le 16 juin ;

reçoit, de sire Henri, seigneur de *Grontselt* (Gronsveld), de la part du duc de Brabant, 120 vieux écus pour ses dommages (sans autres détails), 1360, le 4 mars (v. st.).

GELENE donne à *Her Reynolt van Vranckenhoven*, homme du duc de Juliers : de sinople, au chef de . . . , chargé d'un lambel de . . . (non colorié). Volet d'argent (?). C. : un chapeau de tournoi de sinople, retroussé d'argent (?), soutenant une boule du même (?).

Vran[c]x. *Johannes Vranx*, échevin de Vilvorde, 1410 (n. st.) : écartelé ; au 1^{er}, une étoile à cinq rais ; dans chacun des trois autres quartiers trois coquilles (sic !). S. : deux aigles regardants. L. : *S' Iohis Vranx* (G., c. VIII, l. 32).

— *Soeter Vranx*, marchand du duc de Brabant, dans la chambre des tonlieux, à Louvain, 1423 : plain ; au chef chargé de trois maillets penchés. L. : *So . ter Vranx* (Chartes des ducs de Brabant).

— Jean *Vranx*, échevin de Heijst-op-den-Berg, 1544 : deux fourches, passées en sautoir, la 1^{re}, à deux dents, la 2^{de}, à trois dents, ceux-ci reliées, au milieu, par une tige transversale (fourche de bras-seur). L. : *Si Ian Vranx* (Archives de l'église, à Heijst-op-den-Berg).

Vran[c]x. *Corneille Vranx*, échevin de Vilvorde, 1548 : une ancre, l'anneau en haut. L. : *Cornelis Franx* (Bruxelles).

Devant lui et son collègue, Robert van Bouchout, damoiselle Marie Sceelkens, fille de feu Martin et veuve de Josse Daning, son dernier mari, cède un droit d'usufruit, 1548, le 18 juillet (Bruxelles, Actes concernant Vilvorde).

— Damoiseau Augustin Vranx, échevin de Louvain, 1586 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier plain (pointillé) ; au chef de quartier chargé de trois pals. L. : *S Aegus* *ancx scabi lov* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— (Pierre), échevin de Malines, 1589 : un reptile à six pattes (!) ; au chef chargé de deux roues et d'une croisette, pattée ou potencée, rangées en fasce. C. cassé (B. R., C. G., portefeuille 2229).

Vredenburg (Guillaume van), 1650 ; Jacques, 1668, échevins de Rotterdam : coupé ; au 1^{er}, une rose ; au 2^d, un poisson, posé en fasce, la tête surmontée d'une couronne. C. : une rose entre une vol. L. L. : *S Willem van Vredenberch*, et : *S Iacob van Vredenberch* (U.).

Vredericks zoen (*Lambrecht*), échevin d'Amsterdam, 1538 : parti ; au 1^{er}, une fasce, accompagnée de trois (2, 1) losanges ; au 2^d, un lion naissant. C. : un lion issant entre un vol. L. : *S Lambert Fredric* (Notre-Dame, Anvers, Fonds *ter Saligerhaven*) (Pl. 37, fig. 1060).

VREDESTORPE, voir **Nijenbeck**.

Vrediel, Vrediau[l]x, voir **Jardin**.

Vrediere (*Margritte*), veuve de *Jehan du Bosquiel*, née et natif de Lille, lors étant à *Gosnay dempres Bethune* (Béthune), reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1462 : parti ; au 1^{er}, plain ; au franc-quartier plain ; au 2^d, écartelé ; a et d, trois merlettes ; b et c, trois lions léopardés, rangés en pal. T. : un ange. L. : *Marguerite V . diere* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 391).

Vregelois (Guillaume), à Tournai, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1463 : deux pals ; au chef chargé de trois croisettes ancrées. T. : un ange. L. : *avme Vregelois* (Ibid., l. 391).

VRECHEM (*Williames de*), homme de fief de la seigneurie de Schendelbeke, 1335 : un bandé et une bordure engrêlée (Chartes des comtes de Flandre) (Pl. 37, fig. 1061).

Vremde (Gilles de), bailli de Bruges ; l'acte est sans date (juin 1322) : six (3, 2, 1) fermaux ronds, surmontés d'un lambel à quatre pendants (Ibid.).

- Vremde** (*Jehan le*), *fius a Gillion le Vremde*, homme de fief de Flandre, scelle un acte du bailli d'Alost, 1333 : six (3, 2, 1) fermaux ronds et un lambel brochant (Ibid.).
- (Gérard de) tient un fief du château d'Alost, 1430 : six fermaux ronds, rangés en orle, accompagnés en cœur d'une étoile. C. cassé (Fiefs, N° 4630) (Pl. 37, fig. 1062).
- Marguerite *svremden*, veuve de Jean Henricx, tutrice de *Hanneken* Henricx, son fils, *erfachtich cepier* (géolier héréditaire) du château de Gand, 1487 : trois (2, 1) fermaux ronds. L. : *S Meryden* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 402) (voir *Splitere, Vaernewijk*).
- Vrete**. *Ysabel Vrete* (et *Vrete*), veuve de maître Roland du Bos (et du Bois), à Lille, reçoit une rente viagère, sur le domaine de Courtrai, 1447, 63 : parti; au 1^{er}, trois arbres arrachés; au 2^d, un losangé (sic!). T. : un ange. L. : *Seel Isabel Vrete* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 391).
- Vreven** (Gilles), échevin de Léau, 1646 : un lion couronné (Ordange).
- (Laurent), même qualité, 1670 : un lion (couronné?) (Ibid.).
- Vrij** (*Zegher*), échevin de Denderbelle-Zwijveke, 1393 : une fasce, chargée de cinq losanges et accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et d'une coquille en pointe (*Zwijveke*) (voir *Vrie*).
- Vridag**, voir **Buddenburg**, Suppl., **Rechede**.
GELRE donne aux *Vridage*, hommes de l'évêque de Munster : d'argent à trois annelets de sable.
- Vrie** (*Johannes dictus*), échevin de Tirlemont, 1324 : trois oiseaux, chantant, contournés, et un lambel brochant. L. : . . . *h'is* . . . *Vri* . . . (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain) (voir *Vrij*).
- (*Arnoldus*), même qualité, 1334 : trois merlettes et un lambel brochant. L. : *✠ S' Ar Vrie scabini then* (Ibid.).
- Vriend** (*Zegher*), échevin de la comtesse de Bar, dame de Cassel, dans sa cour de Tronchiennes, 1347 : dans le champ du sceau, un coq (Elseghe).
- Daniel de *Vrient*, échevin de Tervueren, 1409, 10 : une scie de boulanger, l'œillet en haut, et une pelle de boulanger, passées en sautoir. L. : *S' Daneel de Vrient* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).
- Jacques *Vrient*, homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg, à Gand, 1424 : un corbeau essorant. L. : . *Iacop Vrient* . . . (C. G. B., Acquits de Lille, l. 394).
- Jacques *Vriend* (et *Vriendt*), homme de fief du château de Gand, 1428, 46 : trois merlettes. T. : deux anges. L. : *de Vrient* (Ibid., l. 112, 113).
- Vriend**. Jacques *Vriend* (et *Vriendt*), lieutenant du bailli du Vieux-Bourg, à Gand, 1433, 51 : trois oiseaux. Mêmes T. L. : *S Iacop de Vrient* (Ibid., l. 401).
- Guillebert *Vriendt*, homme de fief du château de Gand, 1456 : mêmes écu et T. L. : *Vrient* (Ibid., l. 113).
- Pierre de *Vrijent* scelle pour un des intéressés dans la *wateringhe van der Houder Ijevne*, au métier d'Oostburch, 1460 : trois étoiles, accompagnées en cœur d'une merlette. L. : *S Pieter de Vrient* (Ibid., l. 152).
- Jean de *Vrient* reçoit une rente viagère sur le domaine de Courtrai, 1461, 2 : un sautoir, accompagné en chef d'un écusson à six (3, 2, 1) . . . (coquilles, ou, plus probablement, cloches — *Belle*?), ledit sautoir accompagné en pointe d'une étoile à huit rais. T. : un ange. L. : *S Ian de Vrient* (!) (Ibid., l. 391).
- Gilbeert de *Vriendt*, homme du château de Gand, 1464; *Ghijsselbrecht de Vriend*, même qualité, 1477 : trois oiseaux. C. : un . . . (buste?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Ghijsselbrecht . . Vrient* (Ibid., l. 109, 116).
- Denis de *Vriendt*, fils de Gaspard, tient, du château de Courtrai, la seigneurie de *ter Dappert*, à Bisseghem, 1501 : un sautoir. C. : une chèvre en arrêt entre un vol. L. : *S Denis de Vriendt* (Fiefs, N° 1328).
- Jean *Vriendt* scelle pour une vassale du Vieux-Bourg de Gand, 1502; Jean de *Vriendt* déclare tenir, lui-même, du château de Gand, un fief à Tronchiennes, 1502, le 30 septembre; Jean de *Vriendt*, homme servant de Dominique Ruuffaert (fils de Jacques), qui tient, dudit château, un fief à Tronchiennes, 1502, le 14 octobre : trois merlettes. C. : un buste imberbe, coiffé d'un chapeau arrondi, entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S Ian de Vrient* (Fiefs, N°s 2711, 2495, 2496).
- Mathieu *den Vrient* remet, au haut-bailli de Courtrai, dénombrement d'un fief mouvant de la seigneurie de Wijnghe et de Buijsveld, dans la paroisse de Meulebeke, fief consistant en une rente, avec bailli, loi (*wet*) et divers droits seigneuriaux (*tol, vondt, bastaert goet, boete* . . .) (sans date) (1502) : une lettre *M*, accompagnée en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose. L. : *S' Mathys de Vrient* (Ibid., N° 1813).
- Denis de *Vriendt*, homme de fief de la châtellenie de Courtrai, 1509 : un sautoir. C. cassé. L. : . . . *iis de Vriendt* (C. G. B., Acquits de Lille, l. 59, 60).

Vriend. *Inghelin* (= Ange) de *Vriendt* tient, de damoiselle Catherine de Vos, du chef de sa seigneurie de Wijngene (qui, elle, relève d'Harlebeke), un fief à Meulebeke, 1313 : un chevron, accompagné en pointe d'une étoile. Le sceau porte : de *Vriend* (Fiefs, N° 10607).

— Philippe *Vrient*, secrétaire de la cour du Vieux-Bourg de Gand, 1538 : trois merlettes, accompagnées en chef à dextre d'une étoile. C. : un buste entre un vol (Ibid., N° 2731) (Pl. 37, fig. 1063).

— Jacques de *Vriendt*, homme de fief du Vieux-Bourg, à Gand, 1541, 61 : trois merlettes. C. : un ... (buste?) entre un vol. S. : deux griffons. L. : *S' Iacop de Vrient* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 229).

— Jacques de *Vriendt*, lieutenant du bailli de Gand, 1543, 39 : trois oiseaux. C. : un ... entre un vol. S. : deux griffons (Ibid., l. 118).

— Jacques de *Vriendt* (fils de Jacques), homme servant de damoiselle Catherine de *Vriendt*, veuve de Jean van der Coijen, qui tient, comme héritière dudit Jacques, son frère, du château et Vieux-Bourg de Gand, un fief à Wondelghem, 1564, le 21 juin ; homme servant de damoiselle Marie van der Coijen (fille de Jean), qui tient, par donation de damoiselle Catherine de *Vriendt*, veuve dudit Jean van der Coijen, sa mère (qui, elle, le tenait comme héritière de Jacques de *Vriendt*, père du comparant), — donation faite, de l'aveu de damoiselle Jossine van der Coijen, hoir aîné de la donatrice, le 18 juin 1564, devant bailli et hommes du Vieux-Bourg — un fief, à Tronchiennes, comprenant 8 bonniers et 1 mesure, de mote met den walle ende den cleenen mootken, ... an thof eenen bulck, et aboutissant aux biens des hoirs de Jean de *Vriendt*, 1564, le 21 juin : trois (2, 1) merlettes, surmontées d'un lambel à deux pendants. C. : un buste, coiffé d'un chapeau arrondi, entre un vol. S. : deux lévriers. L. : *S Iacop de* (Ibid., N°s 3431, 2541) (voir Heuvel, Iseghem, Steenwerpere).

Vriendt,

Vrient,

voir **Vriend.**

Vrients (Jean), échevin de Malines, 1504 (n. st.) : une anille. T. : un ange. L. : . *scabinat lan Vrien . . (Cambre)*.

Vries[e]. *Lambrecht die Vriese*, chevalier, scelle un acte du comte de Hollande, 1293 : trois lions et une bordure échancrée. L. : . . . *Lamberti Frisonis militis (Hollande)*.

GELRE donne à *Her Floris die Vries*, Gueldrois : de sable au sautoir, cantonné de quatre forces renversées, le tout d'or. C. : un haut bonnet arrondi de l'écu, terminé en volet et sommé d'une boule d'or, soutenant un grand plumail de sable.

Vries[e]. Jean de *Vriese*, amman et semonceur de la dame de *Zomerghem* (Somergem), au métier de *Zomerghem*, 1353, *ten ingaene van Aperille* : trois . . . ; au chef chargé d'un lambel à cinq pendants (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (Gilles de), à Bruxelles, 1414 (n. st.), 1414 ; Gilles de *Vriese*, à Hal (!) reçoit une rente sur le domaine de Hal, 1437 : deux faucilles dentelées, affrontées, accompagnées au point du chef d'un lion. L. : *S Gielis de Vriese* (Mons, Domaines de Hal, I et II) (Pl. 37, fig. 1064).

— Godevaert de *Vrijese*, échevin de Malines, 1467 : trois têtes et cols de bœuf ; au franc-quartier brochant, chargé d'une ramure de cerf (Malines).

— Guillaume de *Vriese*, tuteur de *Bethin svriesen* (fille de *Gherolf*), qui tient, du château de Gand, un fief, de 2 bonniers, à Tronchiennes, 1502, le 4 novembre : trois étoiles, accompagnées en cœur d'un croissant. L. : *S Willem de V . . . se* (Fiefs, N° 2504).

— Jean de *Vrijese*, échevin de Malines, 1513 : un fer de moulin (Malines).

— Gilles de *Vriese*, tuteur de Jean de *Vriese*, son fils naturel, procréé avec damoiselle Elisabeth Passchâris, fille de Josse, lequel Jean tient, du comte de Flandre, par l'intermédiaire de la seigneurie de Menin : de *heerlijchede van Penchiers*, comprenant 2 vieux bonniers, une rente, cinq arrière-liefs, un bailli, trois échevins (les quatre autres étant empruntés, par ledit bailli, du *heer ten heerscepe te Brabant*) et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde goet, boeten . . .*), 1513, le 12 mars (v. st.) : une bande, accompagnée de sept roses, rangées en orle, et d'une petite croix de Saint-Etienne à dextre, posée en bande, entre la bande et les quatre roses. L. : . *Gilli . . . Vriese* (Fiefs, N° 10056).

Le même jour, il se sert d'un autre sceau à ces armes : une bande, accompagnée de cinq roses, tigées et feuillées (!), rangées en orle, 3 à senestre, 2 à dextre, et d'une marque de marchand, posée en bande, entre ces dernières.

Cette marque affecte la forme d'une croix latine, à la tige allongée, repliée, à dextre, formant un cercle, l'extrémité inférieure dépassant à senestre.

Par l'acte, auquel se sceau est appendu, il remet, pour ledit Jean, au bailli d'Ypres, aveu d'une dime sur des biens à Ledeghem, avec bailli, sept échevins et divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende stragiers goet ende boete*), et relevant de la Salle d'Ypres (Ibid., N° 5719).

— Pierre de *Vriese* déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, de 29 mesures, à Varssenaere, en diverses parcelles, dont une, avec des édifices, dite *tygoet ter Haeuwe*, où Gérard van der Cappelle réside actuellement, 1514, le 31 juillet : une touffe de trois lis au naturel, mouvant de la pointe, accompagnée en chef d'une merlette. L. : *de Vriese* (Fiefs, N° 8899).

Vries[e]. Arnould de *Vreese*, fils de *Gherolf*, déclare tenir, du Vieux-Bourg de Gand, un fief à Tronchiennes, 1523, le 20 octobre : deux étoiles en chef et un croissant en pointe. L. : *riese f' Gero'l'* (Fiefs, N° 2522).

— Maître Jean de *Vries*, échevin de Rotterdam, 1646 : un arbre sec arraché. C. : un arbre sec entre un vol. L. : *S Iohan de Vries* (U.).

— A. de *Vries*, chanoine gradué et archiprêtre, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à l'archiprêtré d'Anvers, au personat de Heijst(-op-den-Berg), etc., 1787 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, de pourpre au lévrier colleté, bouclé, sautillant ; aux 2^e et 3^e, une rose, tigée et feuillée. L'écu dans un cartouche. T. : un ange. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. C. B., reg. 46343, 46369, 46353) (voir *Duijs*).

Vriescap (Jean) reçoit, du receveur de Bruxelles, le prix de rachat d'un cens de 10 florins, dû par le duc de Brabant, du chef d'une métairie, sise *opten blaewen hont*, hors la porte de Sainte-Gudule et, récemment, englobée dans le parc ducal, à Bruxelles, 1432 : trois fleurs de lis, au pied coupé ; au franc-quartier brochant chargé de trois croissants. L. : ✠ *S Iohis dei Vriescap* (Chartes des ducs de Brabant).

— (Guillaume) reçoit, dudit receveur, le prix de rachat d'un cens de 6 florins, dû, par le duc de Brabant, du chef d'une maison, avec jardin, récemment englobée dans le parc ducal, 1432 : même écu. L. : *Will* p (Ibid.).

VRILINCHOVEN (*Walterus de*), échevin de Malines, 1339 : une fleur de lis, accostée de deux besants ou tourteaux. L. : ✠ *S Woutere uan Urielinchoue* (N.).

— Guillaume van *Vrijlinhoven*, échevin illec, 1368, 9, 71, 2, 83-3, 7-9, 92 : trois besants, ou tourteaux, accompagnés en cœur d'une étoile à cinq rais. L. : *S Willi de Vrilinchoven* (Malines et Diest, l. « Miscum »).

VRIRE, voir **Verrières**.

Vrisy. Gérard van *Vriesy*, jadis prisonnier à Basweiler, dans la rotti d'Agimont ; i. t. : 386 2/3 moutons, 1374 : une fasce, surmontée d'une divise vivrée. L. : ✠ *Girard de Vr* ... (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1063).

Vrijthof. Arnould van den *Vrijthave*, juge à Alt-Calcar, scelle un acte du comte de Clèves, 1393 : un chevron, accompagné de trois losanges (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, Nos 537 et 566).

Vroe, voir **Vroede**.

Vroede (*Johannes dictus*), échevin de Malines, 1339,

43, 5 : deux chausses (ou *heuses*), passées en sautoir, cantonnées de quatre croissants (Malines).

Blason représenté peu distinctement dans VAN DEN EIJNDE.

Vroede. *Henricus [dictus] Sapiens*, échevin de Louvain, 1349 (n. st.), 69, 72 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef chargé d'une étoile. L. : ✠ *S Henrici dei Sapiens scabi lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain).

— *Johannes dictus Sapiens, canonicus regularis Sancte Gertrudis lovaniensis*, 1368 : même écu, mais sans l'étoile. L. : ... *Ih* *ns can* (Ibid.).

— (Jean de), jadis prisonnier à Basweiler, sous le sire de Rotselaer ; i. t. : 130 moutons, 1374 : trois vergettes, chargées, chacune, en cœur d'une merlette brochante. L. : ✠ *S Iohis de Vroede scabi in Hale* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 37, fig. 1066).

— *Goloijus dictus Sapiens*, 1379, 84 ; *Goloijns, Sapiens*, 1383 (n. st.), échevin de Louvain : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois pals, ledit écusson au chef plain. L. : ✠ *S .oloi Sapiens scabi louanien* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, Léproserie de Terbanck, à Héverlé, Etabl. relig., c. 4722, A. G. B.).

— (*Zeigher de*), chevalier, tuteur de *Hannekin den Vroede*, son enfant, qui tient, de la Salle d'Ypres, *ene steide*, ayant nom *Waerde*, avec 30 mesures de terres et sept arrière-liefs (bailli, etc.), dans la paroisse de Saint-Jean, à Ypres, 1398, le 3 septembre : trois roses ; au chef chargé d'un lion issant. C. cassé. S. : deux griffons, ou aigles (Fiefs, N° 5611).

— (*Henricus*) (tout court), échevin de Louvain, 1426, 8 : un sautoir engrêlé, accompagné en chef d'un écusson à trois pals ; ledit écusson au chef plain. L. : ... *Henrici* ... *ede scabini lov'* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, *Heijlisse* et *Afflighem*) (Pl. 37, fig. 1067).

— *Jehan le Sage*, (fils de feu messire Sohier, chevalier), reçoit une rente sur l'espier de Bruges, 1440 : un lion naissant en chef et trois (2, 1) roses en pointe. C. : ... (un buste ?) S. : deux griffons. L. : *S Ian de* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 418).

Un autre quitance l'appelle : *Jehan le Vroede* (Ibid.). Sans ligne de séparation pour le chef.

— (Jean de), échevin d'Ypres, 1447 : trois têtes et cols de cheval. C. : une tête et col de cheval entre un vol. L. : *S Ian de Vroede* (Ibid., l. 418).

— *Marije Svroeden*, veuve de *Franse Belle*, reçoit une rente, sur l'espier de Bruges, 1447, 52, 3, 5 :

trois têtes et cols de cheval. S. : un griffon accroupi.
L. : *S Marie Sv n* (Ibid., l. 418).

Une quittance, de 1447, cite le fils de Marie de Vroede :
Georges Belle, qui n'est pas encore chevalier, alors.

Vroede. Jacques *le Vroe*, homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1581 (à Enghien) : trois aigles, accompagnées en cœur d'une étoile à cinq rais. T. : un ange (Enghien) (voir **Belle**, **Leene**, **Mol**, **Vaernewijk**, **VLEENKEN**, **Witte**).

Vroesen (Corneille), échevin de Rotterdam, 1603 : une tête et col de cygne, accompagnés de trois (2, 1) haches. G. : la tête et col de cygne entre un vol. L. : *S Cornelis Vroesen* (U.).

— (Adrien), échevin *illeg*, 1634 : mêmes écu et G., mais sans le vol. L. *S Adryaen Vroesen* (U.).

VROIJLANDE. Robert *du Vroland*, *escuier descuerie* du comte de Nevers, 1393 : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une merlette. C. fruste (une tête et col de lion?). S. : deux lions accroupis (C. C. B., Acquis de Lille, l. 38) (voir **Verze**).

Vrolo (Renier *de*) (et *Vroeloe*), écuyer, échevin de Liège, vers 1423 : plain ; au chef chargé de deux merlettes. L. : *n . . de Vrolo e . . vi . .* (C. de B.).

Vrombout. Corneille *Vroombout*, échevin du comte de Flandre, seigneur de Praet et *van der Woestinen*, dans cette dernière seigneurie, 1451 : un oiseau (colombe?), assis sur une tertre. L. :
. *bout* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 132).

— Jean *Vroombout*, receveur du duc de Bourgogne, pour son espier de *Haeltre* (Aeltre), 1433 : un corbeau, perché sur un écot (Ibid., l. 391).

— (Jean) (fils de Corneille), échevin d'Eecloo, 1497 : deux croissants en chef et une étoile en pointe. L. : *S Ian f Vrom . o . . Cornelis* (Ibid., l. 82, 83).

— (Guillaume), fils de Jacques, tient un fief de la seigneurie de Wesseghem, 1567 : deux flèches émoussées, renversées, passées en sautoir, accostées d'une étoile à cinq rais et d'un trèfle (Fiefs, N° 3358) (Pl. 37, fig. 1068).

Vromond (Victor), prêtre, chanoine de Sainte-Pharailde, à Gand, 1448 : une béquille de Saint-Antoine. L. : *S d m Victo bri* (C. C. B., Acquis de Lille, l. 401).

Vromont (Guillaume), homme de fief de Waleran, chevalier, seigneur de Wavrin, Lillers, etc., et de sa femme, *Livine van Robaeis*, dans leur seigneurie de ten Ackere (à Courtrai), 1453 : un cheval en arrêt, contourné, accompagné à senestre d'un huchet (?), posé en pal (Elseghem).

Vrouds, voir **Mol**.

Vue, voir **Vilain**.

Vuel (Martin de), fils de Pierre, tient, du comte de Flandre, un fief à Saint-Nicolas(-Waes), 1327, le 8 mai : trois merlettes, accompagnées en cœur d'un besant, ou tourteau. L. : *Vuel* (Fiefs, N° 7041).

Vuesting (Gérard van) a reçu en fief, de l'évêque d'Utrecht, *dat goed tot Erlo . . . in den kerspel van Dodorpe, in der buerscap tot Lijmborch ende in den gerichte van Hastehuijsen, rorende in die greeflicheit van Dalen*, 1382 : un buste de femme, aux longs cheveux flottants (*Utrecht*).

Vuge (*Lambertus dictus*), échevin de Tongres, 1283 : trois coquilles. L. : . . *Lamb'ti W* (Dusseldorf, Bailliage des Vieux-Jones, N° 22).

Vuij[e] (Laurent), échevin de Vilvorde, 1499, 1509, 19 : trois étoiles. T. : un ange. L. : *S Laureys Vuyen* (Abb. de Sainte-Gertrude, à Louvain, et Bruxelles).

Vuijsteke. Denis *Vulsteke* déclare tenir, de la Salle d'Ypres, une rente sur des biens à Zonnebeke, 1586, le 9 septembre : deux poissons, posés en fasce et rangés en pal, accompagnés de trois feuilles de houx, rangées en fasce, entre les deux poissons (assez fruste ; il y a, peut-être, encore autre chose). L'écu accosté du millésime : 15-84. L. : *Sigillom vlstek . .* (Fiefs, N° 6018).

Vucht. Godevert *van Wcht*, prêtre, tenancier du chapitre d'Anderlecht, 1386 : un lion ; on n'en voit que la tête et la queue, la partie inférieure du sceau étant cassée. L. : *S' Godefr cht* (Abb. de Forest, Etabl. relig., c. 2494, A. G. B.).

— (Guillaume van), 1448 ; *Walterus de Vucht*, 1449 ; Jean, 1487, 91, tous trois échevins de Bois-le-Duc : deux pals. Le sceau du dernier porte : *annis de V abi in busc* (Helmond, Malines et Abb. de Saint-Trond, c. 9) (voir **Limburg**).

Vuchts (A.-J.-J.), curé d'Idderghem (Idergem), évêché de Malines, district d'Alost, province de Flandre, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens afférents à son église, 1787, le 2 avril : d'argent à deux pals de sable. G. : un vol. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg., c. 46610).

Vullinc, voir **Waden**.

Vulpus (J.-H. von), capitaine-commandant au régiment impérial et royal d'infanterie « baron Betten-dorf », scelle des pièces comptables, sentences, etc., 1722, 3, 6, à Palerme : un renard sautillant. L'écu ovale. C. : un renard issant. Sans L. (cachet en cire rouge) (Archives commun. de Nivelles).



Fig. 1.



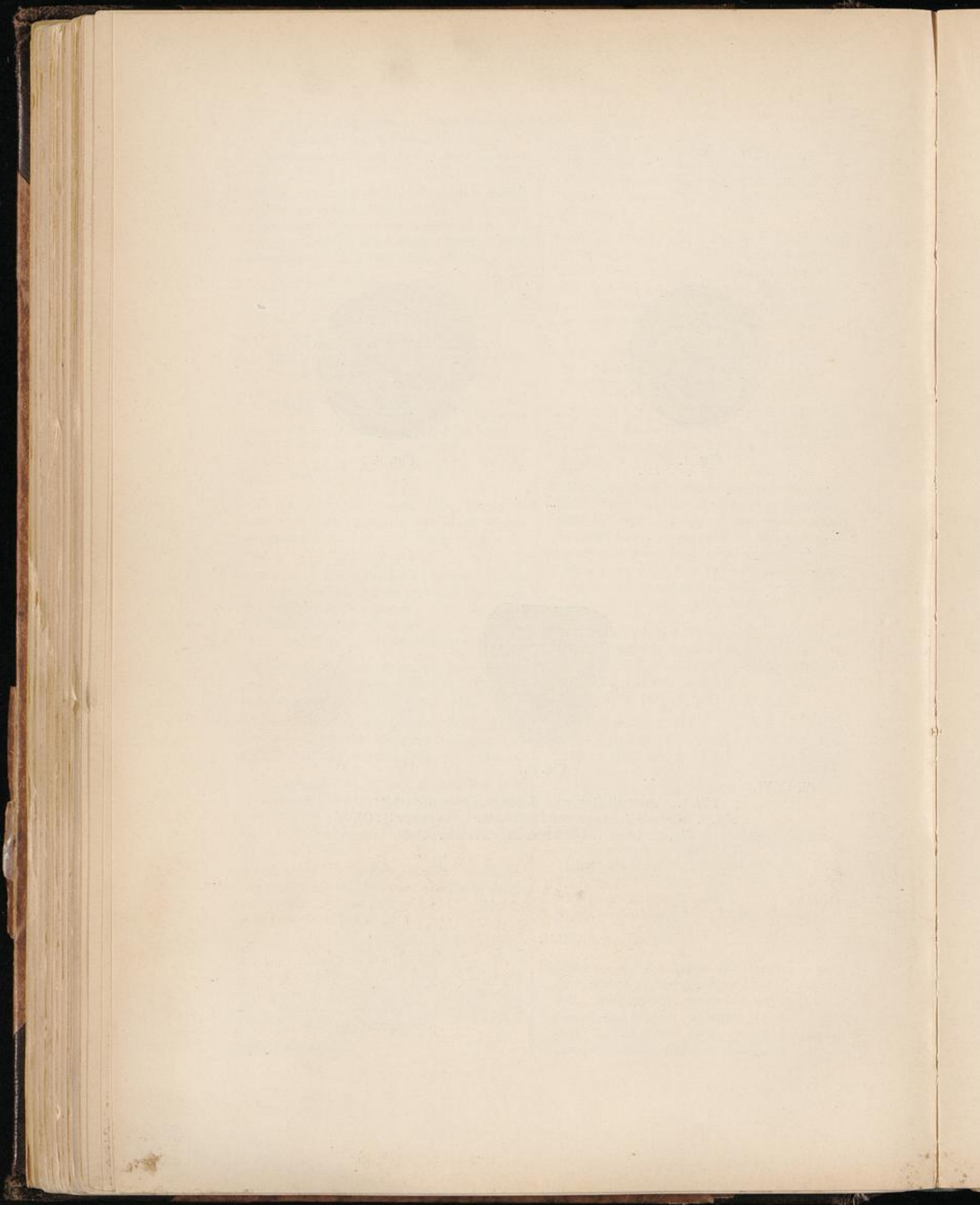
Fig. 2.



Fig. 3.

Pl. CCVI.

- Fig. 1. Simon dit Beyer de Boppard, chevalier (1342).
 Fig. 2. Werner Schenke von Liebenstein, chevalier (1342).
 Fig. 3. Henri von Grafschaft, chevalier (1346).



Jean-Henri von Vulpius, âgé de 65 1/2 ans, natif de Reval, protestant, marié, sans enfant, figure comme *Obristwachtmeister* (major) du 3^e bataillon du régiment d'infanterie du général-feldmaréchal-lieutenant comte Onelli, sur le rôle de recensement dressé, à Kaschau, le 6 avril 1736 (Ibid.).

Vulsteke, voir Vuijsteke.

Vurre. *Thilmannus dictus Vurre, famulus* (écuyer), 1335 : un lion couronné, à la queue fourchée ; au lambel à cinq pendans brochant. L. : anni *Wr...* (Chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Universis presentes litteras inspecturis, nos Wilhelmus, comes juliacensis, notum esse volumus quod cum Thilmannus dictus Vurre, famulus noster dilectus, elapso iam aliquo tempore, honorabiles viros nobis dilectos capitulum ecclesie beate Marie ad gradus coloniensis impetierit coram nobis super eo videlicet quod dicebat, se esse et esse debere advocatum curtis in Wyse, que est predictorum capituli et quod progenitores sui habuerint et tenerint advocatiam in eadem curte et a nobis et a nostris progenitoribus in feodum, et quod ratione huiusmodi advocatie habeat et habere debeat annuos redditus, videlicet viginti quatuor maldrorum tritici annuatim et quedam alia certa iura, redditusque certos annuos et quod ipse et progenitores sui ius in molendino dicte curtis habuissent et haberent, et ipsum et progenitores suos in huiusmodi molendino dampnificassent ; e contra ipsis capitulo hec premissa omnia omnino negantibus ; nos intendentes paci et concordie partium predictarum per dilectos fideles nostros Cristianum, thesaurarium Sancti Andree coloniensis, Wilhelmum, rectorem parrochie in Düren ecclesiarum, Hermannum de *Levendal* et Jacobum de *Pomerio*, milites, nostros consiliarios, de consensu dictarum partium super hiis diligenter inquiri fecimus et nichilominus inter partes easdem tractari ; quorum inquisitione et tractatu nobis per eosdem consiliarios nostros relatis de ipsorum consilio ac predictarum partium consensu expresso, nos predictae questionis decisionem in nos recepimus et recepimus et recipimus et decidendo ipsam pronunciamus in hiis scriptis : predictum Thilmannum dictum Vurre et eius heredes nichil iuris habuisse nec de cetero debere habere aliquam advocatiam vel ius advocatie a nobis ex causis predictis seu aliis quibuscumque in eadem curte de Wyse, aut huiusmodi tritico seu aliquos redditus vel iura aut etiam ius aliquod in molendino dicte curtis, aut quicquam aliud in quibuscumque rebus consistant.

Immo dicimus predictos capitulum ad curtem suam in Wyse predictam absolutos, quitos et liberos ab eodem Thilmanno dicto Vurre et eius heredibus occasione advocatie et iuris molendini dicte curtis seu cuiuscumque alterius domini sive iuris quam vel quod se usque in hodiernum diem idem Thilman-

nus Vurre in eiisdem curte et molendino habere contendebat ex quacunque causa. Et volumus quod idem Thilmannus dictus Vurre pro se et suis heredibus coram nobis huiusmodi advocatie, predictis redditibus annuis tritici ac iuri molendini aut obventionibus quibuscumque et iuri eorum, si quod habuit in curte et molendino predictis ex quacunque causa pro se et suis heredibus renuntiet pure et simpliciter effectuet et resignet, salva tamen advocatia nostra quam in eadem curte habemus, ratione domini nostri in Hengbach et iuribus suis, prout eam et ea progenitores nostri et nos hactenus habebamus. Quam quidem pronuntiationem nostram predictus Thilmannus pro se et suis heredibus confitebatur et recognovit, confitetur et recognoscit et omnia alia, sicut in presentibus litteris continentur, facta esse et pronuntiata de consensu et voluntate sua expressa, eamque ratam habuit atque gratam et exnunc pro se, sua uxore et suis heredibus renuntiavit, predictae advocatie et omni iuri eius, sive consistat in iudicando, sive in redditibus annuis tritici predictis, sive in iure dicti molendini seu dampni eiusdem, sive in quibuscumque rebus consistant, ac omni actioni et impetitioni, que in perpetuum contra dictos capitulum aut contra quoscumque prefatam curtem possidentes sibi et suis heredibus possent competere in premissis quomodo ac aliis quibuscumque ante presentem pronuntiationem habitis et subortis.

Item propter bonum pacis et concordie et ne decetero aliquis rancor aut discordia super premissis ac aliis quibuscumque occasione premissorum inter dictos capitulum ex una parte et ipsum Thilmannum et suos heredes ex altera oriatur et ne idem Thilmannus aut sui heredes possint se dicere in aliquo lesos, et ut premissa in perpetuum firma sine aliqua dissensione et rancore in tranquillitate pacis in perpetuum rata permaneant, dicimus, volumus et pronuntiamus quod predicti capitulum prefato Thilmanno debent dare ducentos florenos aureos parvos de Florentia, et reverendus pater et dominus noster, dominus Walramus, coloniensis ecclesie archiepiscopus, germanus noster dilectus, quinquaginta florenos dabimus eidem.

Item dicimus et pronuntiamus quod quando tempora locationis dicte curtis in Wyse nunc existentia fuerint lapsa, quod extunc poterimus petere a dictis capitulo et ipsi tenentur exaudire, pro una vice tantum, pro legali et honesto viro qui dictis capitulo non sit suspectus aut dampnosus et per quem non poterint in dicta curte aut iuribus suis dampnificari aut ledi, ut eadem curtis eidem, sicut aliis consuetum est locari, ad triennium locetur, ut est moris, sub annua pensione, qui ipsis capitulo sufficientem et ydoneam cautionem prestabit de pensionibus et iuribus dicte ecclesie temporibus debitis persolvendis, qui statim dictis tribus

annis elapsis dictam curtim dimittere tenebitur et dicere sibi nichil iuris competere in eadem, et extunc poterunt predicti capitulum predictam curtem alteri libere concedere contradictione cuiuslibet non obstante. Et per hanc presentem nostram pronuntiationem volumus esse sopitam omnem actionem quam altera predictarum partium contra alteram ex causis predictis seu occasione earundem seu quibuscumque aliis causis quocumque modo hoc esse possit hucusque habuit necnon rancorem et omnem discordiam ex ipsis seu occasione premissorum usque in hodiernum diem habitos et subortos.

In cuius rei testimonium nostrum sigillum presentibus fecimus apponi, et ad rogatum nostrum et partium predictarum dominus Walramus, archiepiscopus coloniensis, germanus noster karissimus predictus, necnon predicti consilarii nostri idemque Thilmannus dictus Vurre ad nostrum mandatum, necnon capitulum predicti sigilla sua hiis litteris appendi fecerunt.

Et nos Walramus, dei gratia sancte coloniensis ecclesie archiepiscopus, sacri imperii per Italiam archicancellarius, ad rogatum spectabilis viri Wilhelmi, comitis iuliensis, germani et fidelis nostri karissimi, ac predictorum capituli necnon dicti Thilmanni, sigillum nostrum maius hiis litteris duximus apponendum in testimonium premissorum.

Nos etiam Cristianus, thesaurarius sancti Andree coloniensis, Wilhelmus, rector parrochialis in Duren ecclesiarum, Hermannus de Levendal et Jacobus de Pomerio, milites, predicti, confitemur premissa esse acta sicut superius sunt narrata, et propter hoc ad mandatum spectabilis viri domini nostri domini Wilhelmi, comitis predicti, et ad predictarum partium rogatum sigilla nostra presentibus duximus apponenda. Et ego Thilmannus dictus Vurre predictus confiteor et recognosco, sponte et non coactus, predictam pronuntiationem et omnia alia, sicut in presentibus litteris continetur, facta esse et pronuntiata de consensu et voluntate mea expressa, ex nunc ratam habeo et gratam, eamque approbo, emologo atque laudo, et exnunc pro me, mea uxore et meis heredibus renuntio predictae advocatie et omni iuri eius, sive consistant in iudicando sive in

redditibus annuis tritici predictis et iuri molendini et eius dampno predictis, sive in quibuscumque rebus consistent, ac omni actioni et impetitioni que in perpetuum contra predictos dominos capitulum aut contra quoscumque prefatam curtem possidentes, michi meis heredibus possent competere in omnibus supradictis quoquomodo seu aliis quibuscumque ante presentem pronuntiationem habitis et subortis. Et in horum testimonium sigillum meum una cum sigillis dominorum archiepiscopi et comitis, consiliorum predictorum necnon capituli ecclesie beate Marie predictae duxi presentibus apponendum.

Et nos capitulum predicti confitemur omnia premissa esse acta ut superius est expressum, et in horum testimonium sigillum etiam ecclesie nostre predictae una cum sigillis predictorum presentibus diximus apponendum.

Datum feria quinta post festum palmarum que dicitur Cena domini, anno eiusdem millesimo trecentesimo tricesimo quinto.

(Acte en parchemin, muni de six sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, desquels sceaux cinq en cire jaune, un, celui de Thilmannus Vurre — sur le bord, on lit : *Thilman Vuyrre* — en cire rouge. Ceux de Chrétien, trésorier de Saint-André, et de Guillaume, recteur de Duren, sont disparus (M. le chevalier Camille de Borman, à Schalkhoven).

Pour plus de détails sur la terre de Wyse, Wise, etc., voir aux noms de Veitzheim et Virneburg.

Vurre. Tilman Vuyrre, chevalier, scelle des actes d'*Emelrich* van Ringsheim, 1358, et du duc de Juliers, 1361 : un lion, à la queue fourchée, et un lambel à cinq pendants brochant. L. L., 1358 : *✠ S' Tilmani dci Verre mil'*; 1361 : *✠ S' Tilmanni Verre mil'* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 628, et *Col.*, N° 846).

— *Tyelman Vuyrre van Wys*, chevalier, tient, de Jean de Schoonvorst, chevalier, burgrave de Montjoie, *myn huys zo Luytsem* (Lüxheim?), à titre d'*Offenhaus*, tel qu'on le tenait, jadis, du damoiseau *Luyf van Glaedbach*, 137. (date incomplète); scelle un acte de Marie de Looz, 1373 : même écu, mais le lambel à trois pendants. C. : une tête et col de chien braque (Dusseldorf, *Col.*, N° 833, 892).

Vus, voir **Bettembourg**, **Voys**[e].



Waard, voir **WARDTT**.

Waardenburg. Gérard, seigneur de Werdenberch, chevalier, scelle un acte du duc de Gueldre, 1371 :

trois pals de vair; au chef plain (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 401).

Waardenburg. Jean van Weerdenberch van Nieuwael (Nieuwaal) donne des lettres de non-préjudice